



Fonds National REDD+ de la RDC

Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC

Document de Programme du Fonds National REDD+

Version 2019-06-10 (Version finale envoyée au FONAREDD)

Réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) n°12 Savanes

« PROGRAMME D'APPUI A LA MISE EN VALEUR DURABLE DES ZONES DE SAVANES ET DE FORETS DEGRADEES »

| | | | | | | | |
|--|---|------------------|--------------|--|----------------------|------------------|--|
| Organisation Participante : Agence Française de Développement (AFD) : agence d'exécution des fonds CAFI Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAPE) | Effets du Plan d'Investissement REDD+ : Effet 1: Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existences des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées (femmes, peuples autochtones, etc.) | | | | | | |
| Directeur de programme : Nom : Mathieu AUGER-SCHWARTZENBERG Téléphone : +33 1 53 44 86 66 E-mail : augerschwartzenbergm@afd.fr | Chef de file gouvernemental : Nom : Téléphone : E-mail : | | | | | | |
| Titre du programme REDD+ : Programme d'appui à la mise en valeur durable des Savanes et des Forêts Dégradées (PSFD) | Durée du programme : 5 ans Durée totale (en mois) : 60 mois Date de commencement prévue : 01/10/2019 | | | | | | |
| Coûts du programme : <table border="1"><tr><td>Fonds National REDD+ :</td><td>14 999 378 US \$</td></tr><tr><td>Autre</td><td></td></tr><tr><td>TOTAL (USD) :</td><td>14 999 378 US \$</td></tr></table> | Fonds National REDD+ : | 14 999 378 US \$ | Autre | | TOTAL (USD) : | 14 999 378 US \$ | Lieux du programme : Provinces : 1. Tshopo 2. Kwilu Districts : Chefferies : |
| Fonds National REDD+ : | 14 999 378 US \$ | | | | | | |
| Autre | | | | | | | |
| TOTAL (USD) : | 14 999 378 US \$ | | | | | | |

Description du programme :

Le présent programme, d'une durée de 5 ans et d'un budget total de 15 M US\$, vise à « contribuer, par une offre de services améliorée, à l'appropriation, par les exploitations et PME agricoles, de pratiques durables de mise en valeur des terres de savanes et de forêts dégradées, afin de consolider les économies locales, maintenir les paysages forestiers et atténuer la pression sur la ressource forestière ».

Il interviendra dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo en étroites relations avec les services du Ministère de l'Agriculture, le PEJAB, le PGDA, le PGDF ainsi que les PIREDD intégrés dans les autres provinces.

Le programme cible la création et/ou l'appui à la création d'alliances productives composées d'exploitations agricoles intégrées dans des réseaux d'OPA, ainsi que des PME agricoles, des opérateurs économiques des filières ou des concessionnaires forestiers et un opérateur de conseil. Ces alliances proposeront des projets établis sur des modèles d'investissement inclusifs qui associeront des financements d'apports personnels, des crédits et/ou des subventions.

La stratégie d'intervention repose sur le développement d'une offre de services de conseil et de financement aux exploitations et PME agricoles, adaptée aux réalités du secteur agricole et portée par le secteur privé. La participation des IMF, via un dispositif de subventions adossées à des crédits fournis sur fonds propres par ces IMF partenaires, sera recherchée pour pérenniser les acquis du programme. Le secteur bancaire national sera également renforcé et partie prenante du Programme.

Un fonds d'appui aux innovations sera également créé afin de favoriser l'émergence de nouvelles pratiques agricoles durables en zones de savanes et de forêts dégradées.

Un système de suivi-évaluation du couvert forestier sera développé pour les zones d'emprise du Projet, afin d'éviter tout effet rebond.

Le projet sera mis en œuvre par une UGP légère, recrutée par appel d'offre international et représentée dans les deux provinces, venant appuyer des Agences Locales d'Exécution (ALE).

Dates d'examen & d'approbation

Soumission au Secrétariat Exécutif

Date : 28 juin 2019
(version finale du 01^{er} Juillet 2019)

Examen du Comité Technique

Date : Comité Technique 24 du 28 juin 2019

Approbation du Comité de Pilotage

Date :

Signatures des Organisations Participantes

| | | |
|------|------------------------------|--|
| MAPE | Nom et titre du représentant | |
| | Signature | |
| | Date | |

| | | |
|-----|------------------------------|--|
| AFD | Nom et titre du représentant | GREBERT Didier / Directeur de l'Agence AFD de Kinshasa |
| | Signature | |
| | Date | |

Signature du Président du Comité de pilotage

| | |
|-----------|--|
| Nom | |
| Signature | |
| Date | |

Table des matières

| | | |
|-----------|--|------------|
| 1 | Résumé analytique | vii |
| 2 | Analyse de la situation et localisation du programme | 1 |
| 2.1 | Contexte du pays | 1 |
| 2.2 | Contexte général du secteur agricole | 1 |
| 2.3 | L'encadrement du secteur agricole : affaiblissement progressif et retrait de l'Etat | 3 |
| 2.4 | Organisation et développement des principales filières agricoles | 5 |
| 2.5 | Quels appuis au secteur privé agricole ? | 9 |
| 2.6 | Le système financier congolais à l'épreuve de la reconstruction | 11 |
| 2.7 | Situation dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo | 15 |
| 3 | Expérience utile des autres programmes, expérience et enseignements retirés | 20 |
| 3.1 | Les PIREDD et programmes sectoriels | 20 |
| 3.2 | Initiatives et programmes complémentaires | 22 |
| 3.3 | Expérience de l'AFD | 22 |
| 4 | Objectifs et stratégies d'intervention du programme | 24 |
| 4.1 | Objectifs du programme | 24 |
| 4.2 | Stratégie d'intervention | 25 |
| 4.3 | Zones d'intervention | 31 |
| 4.4 | Théorie du changement | 32 |
| 5 | Détail de la programmation par objectifs et activités | 40 |
| 5.1 | Détail des objectifs et contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'Intention | 40 |
| 5.2 | Description des activités du programme | 44 |
| 5.3 | Aspects transversaux | 60 |
| 6 | Contribution des effets du programme au plan d'investissement REDD+ | 64 |
| 6.1 | Impact carbone global du programme | 64 |
| 6.2 | Amélioration des revenus – Bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux | 65 |
| 7 | Cadre de résultats | 66 |
| 8 | Plans de travail, activités envisagées et budget dont la contribution CAFI/FONAREDD | 73 |
| 8.1 | Plan de travail | 73 |
| 8.2 | Budget du programme | 78 |
| 9 | Méthodologie | 78 |
| 10 | Gestion et coordination du programme et aspects fiduciaires | 78 |

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 11 | <i>Faisabilité, gestion des risques et pérennité des résultats</i> | 81 |
| 11.1 | Faisabilité | 81 |
| 11.2 | Pérennité | 82 |
| 12 | <i>Gestion des risques</i> | 83 |
| 13 | <i>Gestion des risques socio-environnementaux et mesures d'atténuation</i> | 86 |
| 14 | <i>Contrôle, évaluation & information</i> | 87 |
| 15 | <i>Plan de consultation effectuée et/ou programmée</i> | 88 |
| 16 | <i>Annexes</i> | 89 |
| | Annexe 1 : Documents juridiques propres à chaque Agence constituant le fondement juridique des relations avec le Gouvernement de la RDC | 89 |
| | Annexe 2-a : Matrice de suivi des contributions aux jalons 2018 et 2020 de la lettre d'intention pertinents pour le projet Savanes | 90 |
| | Annexe 2-b : Matrice de gestion des risques liés aux jalons 2018 et 2020 de la lettre d'intention pertinents pour le projet Savanes | 94 |
| | Annexe 3 : processus de mise en place et d'opérationnalisation du Conseil technico-économique à l'Exploitation Familiale (CEF) | 96 |
| | Annexe 4 : Budget détaillé du programme (un budget affiné avec un plan d'action sera établi par l'UGP et validé lors du 1 ^{er} COFIL) | 98 |
| | Annexe 5 : Calcul estimation impact carbone du programme Savanes et forêts dégradées (PSFD) | 101 |
| | Annexe 6 : Plan de renforcement et transfert de capacités | 102 |
| | Annexe 7 : Mécanismes de contrôles et évaluations | 104 |
| | Annexe 8 : Liste des initiatives et programmes complémentaires | 105 |
| | Annexe 9 : Tableau de présentation des changements intermédiaires au regard des problèmes identifiés | 111 |
| | Annexe 10 : Plan de trésorerie du Programme | 116 |
| | Annexe 11 : Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) | 117 |

Liste des Tableaux

| | | |
|-------------|---|----|
| Tableau 1. | Etat d'avancement de l'aménagement forestier des CCF de la Tshopo au 31.12.2018 | 9 |
| Tableau 2. | Pré-identification des partenaires bancaires du projet PSFD | 13 |
| Tableau 3. | Institutions de Microfinance présentes dans le Kwilu | 18 |
| Tableau 4. | Liste des PIREDD mis en œuvre en République Démocratique du Congo | 20 |
| Tableau 5. | Feuille de route d'établissement de partenariats entre les PIREDD et le PSFD | 53 |
| Tableau 6. | Budgétisation préliminaire et indicative des subventions allouées aux projets, en fonction de leur taille | 55 |
| Tableau 7. | Feuille de route d'établissement de partenariats entre les alliances productives et le PSFD | 56 |
| Tableau 8. | Impact carbone total du PSFD sur les cinq années de projet | 64 |
| Tableau 9. | Cadre de résultats du Programme PSFD | 66 |
| Tableau 10. | Chronogramme prévisionnel du PSFD et affectations budgétaires indicatives | 74 |
| Tableau 11. | Coût estimatif du projet par composante | 78 |

Liste des Figures

| | |
|---|------|
| Figure 1 : Tableau de bord synthétique du Programme PSFD | viii |
| Figure 2 : Mode opératoire du Programme PSFD | x |
| Figure 3 : Synthèse des évolutions marquantes de l'encadrement du secteur agricole en RDC..... | 4 |
| Figure 4 : Zones de production de cacao en RDC..... | 5 |
| Figure 5: Etat d'avancement du processus d'aménagement en RDC au 31 mars 2019 (Source : projet AGEDUFOR-II) | 8 |
| Figure 6 : Evolution du taux de change et du taux d'inflation de la RDC (FPM ,2017; BCC) | 11 |
| Figure 7 : Evolution et chiffres clés du mobile money en RDC..... | 12 |
| Figure 8 : Intensité des synergies possibles entre programmes sectoriels REDD et PSFD..... | 21 |
| Figure 9 : Mode opératoire du PSFD | 28 |
| Figure 10: Zones d'intervention du programme et Perte nette de la forêt | 32 |
| Figure 11 : Théorie du Changement du PSFD..... | 39 |
| Figure 12 : Localisation des ZDR dans les concessions forestières gérées par IFCO et CFT dans la Tshopo | 50 |

Sigles et acronymes

| | |
|------------------|--|
| AFD | <i>Agence Française de Développement</i> |
| ALE | <i>Agence Locale d'Exécution</i> |
| BAD | <i>Banque Africaine de Développement</i> |
| BAQ | <i>Bloc d'Aménagement Quinquennal</i> |
| CAFI | <i>Central African Forest Initiative – Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale</i> |
| CCF | <i>Contrat de Concession Forestière</i> |
| CARG | <i>Conseil Agricole et Rural de Gestion</i> |
| CEF | <i>Conseil technico-économique à l'Exploitation Familiale</i> |
| CFT | <i>Compagnie Forestière de Transformation</i> |
| CIFOR | <i>Center for International Forestry Research</i> |
| CLD | <i>Comité Local de Développement</i> |
| CNREDD | <i>Coordination nationale REDD</i> |
| DFID | <i>Department for International Development (Royaume-Uni)</i> |
| DSCR2 | <i>Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, 2^{ème} génération</i> |
| EFA | <i>Exploitation Familiale Agricole</i> |
| ESCO Kivu | <i>Edmond Schlüter & Compagnie Kivu (sprl)</i> |
| FAO | <i>Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture</i> |
| FEC | <i>Fédération des entreprises du Congo</i> |
| FIP | <i>Forest Investment Programme/Programme d'Investissement pour la Forêt</i> |
| FONAREDD | <i>Fonds National REDD</i> |
| GES | <i>Gaz à Effet de Serre</i> |
| GTCRR | <i>Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové</i> |
| ICCN | <i>Institut Congolais pour la Conservation de la Nature</i> |
| IMF | <i>Institutions de Microfinance</i> |
| INERA | <i>Institut National d'Etude et de Recherche Agronomique</i> |
| IPAPEL | <i>Inspection Provinciale de l'Agriculture, Pêche & Elevage</i> |
| LOI | <i>Letter Of Intent/Lettre d'Intention</i> |
| MAPE | <i>Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage</i> |
| MEDD | <i>Ministère de l'Environnement et du Développement Durable</i> |
| MINRD | <i>Ministère du Développement Rural</i> |
| ODD | <i>Objectifs de Développement Durable</i> |
| ONG | <i>Organisation Non Gouvernementale</i> |
| OPA | <i>Organisation de Producteurs Agricoles</i> |
| PEJAB | <i>Projet d'Entreprenariat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-Business (B.A.D)</i> |
| PGDA | <i>Programme de Gestion Durable de l'Agriculture (FAO)</i> |
| PGES | <i>Plan de Gestion Environnementale et Sociale</i> |
| PGDF | <i>Programme de Gestion Durable des Forêts (AFD)</i> |
| PGRN | <i>Plan de Gestion des Ressources Naturelles</i> |
| PIREDD | <i>Programmes Intégrés REDD+ (aménagement participatif multisectoriel des territoires)</i> |
| PME | <i>Petite et Moyenne Entreprise</i> |
| PNIA | <i>Plan national d'investissement Agricole</i> |
| PNUD | <i>Programme des Nations Unies pour le Développement</i> |
| PRODAT | <i>Programme de Développement Agricole dans le District de la Tshopo (Enabel)</i> |
| PSE | <i>Païement pour Services Environnementaux</i> |
| PSFD | <i>Programme d'appui à la mise en valeur durable des Savanes et des Forêts Dégradées</i> |
| PTF | <i>Partenaires Techniques et Financier</i> |
| REDD+ | <i>Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts</i> |
| RDC | <i>République Démocratique du Congo</i> |
| SNSF | <i>Système National de Suivi des Forêts</i> |
| TIC | <i>Technologie de l'Information et des Communications</i> |
| UGP | <i>Unité de Gestion de Programme</i> |
| UE | <i>Union Européenne</i> |
| ZDR | <i>Zone de Développement Rural</i> |

1 Résumé analytique

La Stratégie Nationale Cadre REDD+ de la République Démocratique du Congo, adoptée en 2012, a identifié les principaux moteurs de la déforestation, définit leurs zones géographiques d'influence et identifié les mesures correctives à prendre afin d'en atténuer les impacts. Le présent programme, financé par le FONAREDD avec l'appui du CAFI (*Central African Forest Initiative* ou Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale), vise, conformément à cette stratégie nationale REDD+, à enclencher une dynamique de « valorisation durable des savanes et des forêts dégradées ».

Ce programme d'appui à la valorisation des forêts et des savanes dégradées, travaillera en étroite relation avec le Programme de Gestion Durable de l'Agriculture (PGDA) mis en œuvre par la FAO, le Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-Business (PEJAB) financé par la Banque Africaine de Développement et le Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF) de l'AFD.

Sa vocation est de favoriser la mobilisation d'investissements privés dans la mise en œuvre du programme sectoriel agricole du plan d'investissement REDD+. Sur cette dimension « investissements privés », il interviendra en complément aux Programmes Intégrés REDD+ (PIREDD).

Par son contenu, ce programme contribuera à l'atteinte des jalons de l'Objectif 1, définis par la Lettre d'Intention (*Letter of Intent* - LOI) du 18 avril 2016 : en consolidant de façon dynamique le diagnostic sectoriel et les outils de suivi, en mettant en place des modèles d'offre de services techniques et financiers pertinents, abordables et durables qui favoriseront le développement rural par des investissements plus sûrs et responsables sur les plans sociaux, économiques et environnementaux.

La province du Kwilu (Capitale Kikwit) et la province de la Tshopo (Capitale Kisangani) sont les deux zones pilotes du présent programme, portant la caractéristique d'être localisées dans des paysages dégradés, respectivement savaniques et forestiers, en périphérie de bassins de consommation. Le projet travaillera en collaboration avec les PIREDD intégrés pour répondre également à des initiatives d'alliances productives dans leurs provinces d'intervention.

Le programme cible idéalement des alliances productives comprenant des exploitations agricoles familiales intégrées dans des réseaux d'organisations professionnelles agricoles structurées ou de type familiales ainsi que des PME agricoles réunies au sein d'alliances productives avec des opérateurs économiques des filières et en mobilisant un opérateur de conseil interne à chaque alliance. Sa stratégie d'intervention reposera sur le développement d'une offre de service de conseil et de financement, adaptée aux réalités des exploitations et PME agricoles. Cette offre de service sera portée, comme le précisent les orientations politiques actuelles, par le secteur privé qui agit pour le développement des exploitations et PME agricoles. De tels changements seront progressifs, ils valoriseront notamment les acquis du Programme Gestion Durable de l'Agriculture (PGDA) et s'appuieront sur des études préalables des principales filières. Celles-ci pourront identifier d'autres opportunités d'intervention sur leurs goulots d'étranglement notamment en aval de la production. Au terme de l'intervention, il est attendu que la démarche puisse être étendue aux autres régions de la RDC.

L'objectif général du Programme est de **« contribuer, par une offre de services améliorée, à l'appropriation, par les exploitations et PME agricoles, de pratiques durables de mise en valeur des terres de savanes et de forêts dégradées, afin de consolider les économies locales, maintenir les paysages forestiers et atténuer la pression sur la ressource forestière ».**

Les objectifs spécifiques de l'intervention viseront à :

1. Appuyer la mise en œuvre de dispositifs de conseil à l'exploitation agricole qui contribuent au changement des pratiques et à leur développement économique;
2. Soutenir le développement d'outils de financement des exploitations et PME agricoles ;
3. Définir des actions et mécanismes d'intervention transposables dans l'ensemble des provinces ;
4. Suivre l'évolution du couvert forestier sur les zones pilotes et s'assurer du maintien des paysages forestiers.

Les principaux résultats attendus sont :

- *Résultat 1.1*: Les exploitations et PME agricoles ont accès à des itinéraires agroforestiers et agroécologiques innovants qui leur permettent de transformer les paysages de leurs terroirs de savanes et de forêts dégradées.
- *Résultat 1.2* : L'efficacité des dispositifs de conseil est améliorée et permet aux membres constitutifs des alliances productives, notamment les exploitants agricoles d'améliorer leurs capacités de décision et de gestion et d'entrer ainsi dans un schéma d'agriculture durable.
- *Résultat 1.3* : Les capacités des institutions financières (IMF et banques) sont renforcées et des mécanismes de financement adaptés au contexte des exploitations et PME agricoles sont développés.
- *Résultat 2.1* : Les bénéficiaires du projet dans le Kwilu et la Tshopo sont en mesure de soumettre des projets et sollicitent des Institutions de Microfinance pour les mettre en œuvre.
- *Résultat 2.2* : Les bénéficiaires du projet dans le Kwilu et la Tshopo bénéficient d'une offre de financement adaptée à leurs réalités (subvention adossée à du crédit, subvention), permettant de garantir leurs premières productions.
- *Résultat 2.3* : Des initiatives de recherche action développement ont permis d'élargir le champ des solutions économiquement et socialement viables pour aider à la (re)mise en valeur des savanes et forêts dégradées.
- *Résultat 3* : Les actions et mécanismes mis en œuvre par le programme dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo sont transposables aux autres provinces en raison des résultats obtenus.
- *Résultat 4.1* : Dans les zones d'emprise du projet, on ne constate aucune avancée du front de déforestation, les paysages forestiers ne sont pas menacés par le regain d'activités agricoles. Dans les savanes du Kwilu, on peut noter un accroissement du couvert dû aux plantations agroforestières.
- *Résultat 4.2* : La contribution du Programme aux jalons de la Lettre d'Intention est dûment renseignée, via un plan de suivi-évaluation conforme au cadre de travail du CAFI.

Le **Tableau de bord synthétique** ci-dessous reprend les objectifs poursuivis par le programme et ses différentes composantes.

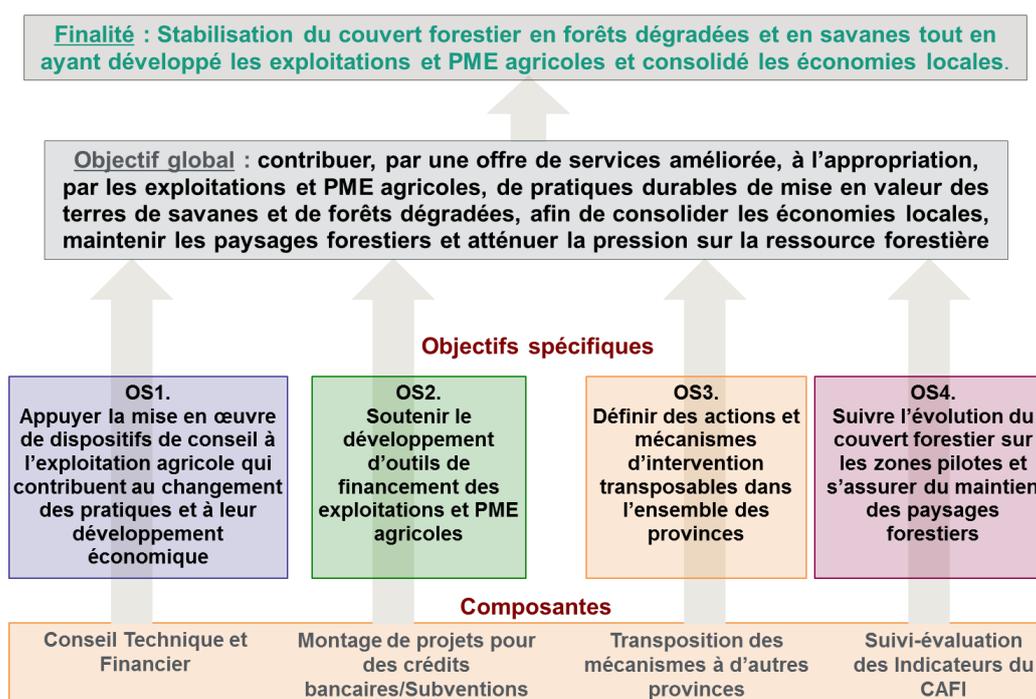


Figure 1 : Tableau de bord synthétique du Programme PSFD

Sur le plan opérationnel, la **maîtrise d'ouvrage** sera le **Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage (MAPE)**. La Maîtrise d'ouvrage nommera un Coordonnateur National du programme, qui assurera le suivi du projet pour la contrepartie et le reporting interne. La Maîtrise d'Ouvrage recevra l'appui d'une assistance technique constituée d'un groupement d'experts nationaux et internationaux formant l'**Unité de Gestion du Programme (UGP)**. L'Unité de Gestion de Programme (UGP), recrutée par appel d'offre international, sera constituée **d'une équipe légère basée à Kinshasa** (un(e) Coordinateur de programme spécialiste du financement agricole, un(e) agronome chargé(e) du suivi-évaluation, un(e) Responsable Administratif et Financier et du personnel d'appui) **et de deux équipes respectivement dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo** (2 agroéconomistes, un(e) gestionnaire et du personnel d'appui dans chaque province).

Les principales actions du programme seront réparties sur la province du Kwilu et de la Tshopo. Une partie des actions pourront intervenir dans les provinces soutenues par des PIREDD.

Le projet PSFD recrutera en **gré à gré des ONG ou à défaut des bureaux d'études**, intervenant d'ores et déjà dans les provinces de la Tshopo et du Kwilu pour assurer le rôle d'Agences Locales d'Exécution (ALE). Une **Agence Locale d'Exécution (ALE)**, à compétences multiples, sera sélectionnée **par province** pour accompagner techniquement la mise en œuvre des interventions de proximité. Elle interviendra notamment auprès des opérateurs de conseil présents au sein des alliances productives afin de renforcer leurs compétences en matière de conseil technicoéconomiques auprès des exploitations et PME agricoles. Afin d'aider les ALE à soutenir l'établissement de modèles d'investissement inclusifs par les alliances productives, des missions perlées d'appui court terme seront menées par une structure spécialisée dans la promotion de l'entrepreneuriat.

Un **Comité de Pilotage (COPIL)** se réunira semestriellement pour analyser les programmes d'activités menées et prévues. Il sera présidé par le Ministre en charge de l'agriculture (ou son représentant) et l'AFD y sera représentée, en qualité d'observatrice, par son Directeur d'agence (ou son représentant).

La **Figure 2** ci-dessous présente le mode opératoire et l'ancrage institutionnel du programme PSFD et l'articulation entre Maîtrise d'Ouvrage, UGP et Agences Locales d'Exécution (ALE).

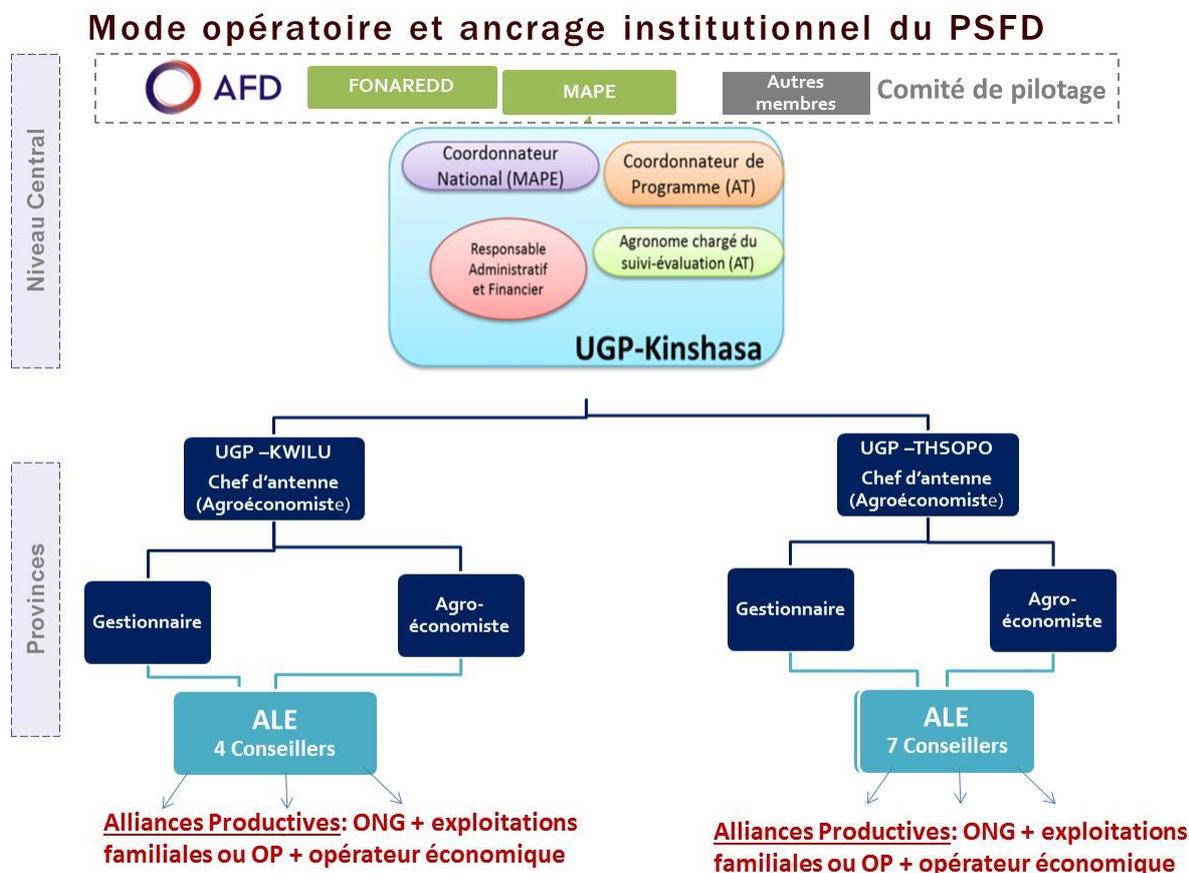


Figure 2 : Mode opératoire du Programme PSFD

Les **alliances productives** (groupement d'exploitations et PME agricoles associées à un opérateur privé - OPA, autres acteurs de la chaîne de valeur) seront sélectionnées par appel à projets. Sans être limitatif, **4 types d'alliances productives sont envisagées** :

1. Des acteurs économiques des filières commerciales (café, cacao, manioc, maïs, charbon de bois, etc.) et des exploitations et PME agricoles de type familial (entre 5 et 50 ha) y compris les petits fermiers souvent allochtones.
2. Des associations professionnelles agricoles, des ONG voire des Comité Locaux de Développement regroupant des exploitations familiales agricoles (moins de 5 ha) ou de type familial (5-50 ha) agissant avec des acteurs économiques des filières commerciales (café, cacao, manioc, maïs, charbon de bois, etc.). Les exploitations agricoles concernées par l'appui devront, en raison de leurs disponibilités en foncier, en main d'œuvre et de leurs revenus, être en capacité d'adopter une logique d'agriculture durable.
3. Des comités de gestion des Fonds de Développement Local (FDL) issus des accords constituant la clause sociale du Cahier des Charges du Contrat de Concession Forestière (mise en œuvre de l'*Arrêté Ministériel n°072/CAB/MIN/EDD/DRCE/00/AAN/2018 du 12 novembre 2018*) ou des OPA représentant des exploitations agricoles présentes dans les Zones de Développement Rural (ZDR) en capacité d'établir des relations avec le concessionnaire forestier.
4. Des opérateurs économiques agricoles de type semi industriel (100 à 500 ha) en **relation contractuelle** avec des exploitations familiales agricoles ou des exploitations et PME agricoles de type familial.

Les projets soumis seront évalués techniquement et en terme de pertinence de la composition des alliances productives au niveau provincial, et en terme de faisabilité économique et financière au niveau national par un **Comité National de Sélection** composé, notamment, des IMF, du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et de l'Elevage (MAPE), des banques parties prenantes du projet et de l'UGP. La participation d'IMF et institutions bancaires non partenaires du programme sera promue afin de les initier aux opérations destinées au secteur agricole.

Le plan de financement des projets soumis par les alliances productives associera un dispositif de subvention directe adossée aux crédits en complément des apports des membres des alliances productives. Ce mode d'intervention sera analysé tout au long du programme et partagé avec des Institutions de Microfinance et bancaire non partenaires du programme, ceci afin de les encourager à intervenir dans le secteur agricole.

Les interventions du programme notamment en termes d'appui conseil technico-économique aux exploitations et PME agricoles, d'établissement de référentiels technico-économiques et de **création d'un mini observatoire** des filières contribueront à aider les IMF à mieux appréhender les risques.

Globalement les interventions du programme contribueront à former et rendre opérationnels environ 13 agents d'ALE et près de 200 conseillers auprès des exploitations et PME agricoles.

Le programme sera partenaire avec des **IMF intéressées à investir** dans le secteur agricole. A ce niveau, il sera privilégié par le programme la **passation d'un marché avec une institution d'appui aux opérateurs de la microfinance et bancaire** afin qu'elle réalise un ensemble de missions perlées d'appui à la demande des IMF.

Des contrats d'objectifs seront établis ainsi que des **plans de renforcement des capacités** et d'extension de leurs activités. Le programme contribuera au financement de ces plans. **Les modalités de contractualisation avec les IMF** seront formalisées **en année 1** du programme. Les contrats d'objectifs, liant les IMF au PSFD **interdiront les IMF et banques partenaires à financer des opérations** incluses dans la liste d'exclusion de l'AFD, notamment des activités **entraînant la destruction d'un habitat critique et la déforestation**.

Les institutions de microfinance partenaires du programme assureront les crédits aux exploitations et PME agricoles ainsi qu'aux opérateurs économiques des filières avec leurs fonds propres Les IMF interviendront selon leurs propres modalités, cependant celles-ci pourront faire l'objet de discussions avec le programme afin d'adapter les produits financiers à la promotion de techniques agro écologiques et agroforestières dans les

forêts et savanes dégradées. L'expert, chef de mission, spécialiste en financement agricole du programme interviendra sur l'ensemble du domaine du financement du secteur agricole.

Un système de subvention sera adossé aux crédits notamment pour contribuer aux activités de géoréférencement des exploitations et PME agricoles membres des alliances, soutenir un dispositif de conseil agricole technico-économique auprès des exploitations et PME agricoles et enfin contribuer aux coûts d'entrée des membres des alliances productives dans une démarche d'agroécologie et d'agroforesterie. Ces derniers coûts correspondent principalement à la production et à la diffusion de plants et semences, aux travaux agricoles (ainsi qu'aux équipements ou fonds de roulement pour les opérateurs économiques des filières) étant financés par le crédit. **Un budget de 5 M\$ est prévu pour l'ensemble de ces subventions.** L'octroi de ces subventions sera directement lié aux projets (plan d'affaires inclusif soumis et PGES) établis à travers un processus d'appel à propositions. Le taux de subvention dépendra directement du caractère novateur des pratiques agro écologiques et agro forestières proposées, de la nature des apports des consortiums d'acteurs, et du degré de risque en matière de faisabilité technique et de rentabilité économique et financière.

Les résultats des missions de terrain de l'AFD dans le Kwilu (octobre 2018) et la Tshopo (avril 2019) et des rencontres, à Kinshasa et à Kikwit, avec les IMF et les institutions bancaires congolaises illustrent la non-attractivité de la filière agricole pour le secteur bancaire, la quasi-inexistence des produits financiers et l'inaccessibilité, pour la majeure partie des exploitations agricoles rencontrées, à la bancarisation de leurs activités.

La visée du PSFD étant d'améliorer le climat des affaires, et rendre possible la création de tels outils, il a été budgété, dans le montage du projet, environ **36 projets d'alliances productives** de l'ordre de 320 000 à 640 000 USD dont **50% environ sous forme de crédit, 30% en moyenne sous forme de subvention** et le reste en autofinancement seront appuyés notamment dans la province du Kwilu (14) et dans la Tshopo (18 en raison du traitement des ZDR) mais aussi en partenariat avec des PIREDD intégrés (2 projets). L'ensemble des projets soutenus (ainsi que les projets d'innovation (cf. infra) concerneront environ 7 000 exploitations ou PME agricoles et porteront sur la (re)mise en valeur d'environ 14 000 ha de savane et forêt dégradées.

Le Programme se réserve le droit à une certaine flexibilité, à son démarrage et à la création d'alliances productives, quant à l'allocation de subventions adossées ou non à des crédits. En effet, les résultats de la dernière mission d'instruction ont confirmé les défis contextuels et l'absence de structuration du secteur ciblé.

En complément, un fonds d'appui aux innovations (de l'ordre de 800 000 USD) sera mis en œuvre pour cofinancer des projets soumis par les exploitations et PME agricoles associées à des OPA, à des acteurs de la chaîne de valeur agricole alimentaire ou non alimentaire et impérativement des organismes de recherche publics ou privés. L'établissement de ces projets sera accompagné par l'UGP (agroéconomistes) qui assurera aussi leurs suivis. Le comité de sélection sera tenu au niveau national et comprendra notamment le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de la Recherche, une représentation des acteurs des filières et des programmes Gestion Durable de l'Agriculture (GDA) et Gestion Durable des Forêts (GDF) ainsi que l'UGP. Les IMF seront associées à titre d'information.

Ce projet de cinq ans, d'une enveloppe globale de près de 15 millions de dollars permettra de tester les modalités de soutien au développement d'initiatives d'acteurs privés des filières. Le suivi et la capitalisation en continue de ses activités, résultats et enseignements complétés par des évaluations externes à mi-parcours et finale ainsi que par une étude sur la pérennisation des acquis des produits financiers et dispositifs d'accompagnement mis en place devront permettre l'extension des activités dans l'ensemble du pays au terme de ce programme.

Un système de suivi du couvert forestier sera mis en place au niveau des zones d'emprise du Projet, et un rapport annuel dûment cartographié sera produit, afin de garantir :

- le maintien du couvert forestier et des paysages, l'absence d'effet rebond et la limitation d'avancée du front de déforestation dans la Province de Tshopo au niveau des exploitations agricoles appuyées par le projet ;
- l'effet induit progressivement par le développement de l'agroforesterie dans les savanes du Kwilu.

Ce suivi, obtenu grâce au traitement d'images satellites de dernière génération, sera le garant de la maîtrise de l'effet rebond que le projet pourrait engendrer, et permettra de justifier le bien fondé du projet. Le programme

travaillera en étroite collaboration avec les PIREDD, et capitalisera à cet effet sur l'expérience des Plans de gestion des ressources naturelles (PGRN).

2 Analyse de la situation et localisation du programme

2.1 Contexte du pays

La République Démocratique du Congo (RDC) s'étend sur 2,345 millions de km². Sa population est d'environ 70 millions d'habitants, très inégalement répartis, dont 60% vivent en milieu rural. Avec ses 80 millions d'ha de terres arables, la RDC est considérée comme la 7^{ème} potentielle puissance agricole au monde¹, de par sa diversité climatique, son important réseau hydrographique, son potentiel d'irrigation évalué à 7 millions d'hectares, son potentiel halieutique de 707 000 tonnes, ses potentiels d'élevage susceptibles de supporter plus de 40 millions de têtes de gros bétail.

Pourtant, la RDC est un grand importateur de produits agricoles, bien qu'elle exporte certains produits agricoles (tabac brut, café vert, thé, cacao, quinquina, caoutchouc naturel, etc.). En 2016, la valeur nette de ses importations s'élevait à près de 1,1 milliard USD, une situation due à la perte de compétitivité des produits intérieurs, principalement par rapport aux produits régionaux importés. Pour les trois premières cultures en RDC, à savoir le maïs, le manioc et le riz, les pays d'Afrique centrale qui ont une bonne performance présentent des rendements 1,8 à 3,5 fois *supérieurs* à ceux de la RDC². Les grosses importations de produits de l'élevage, les graisses et les huiles, essentiellement l'huile de palme (99 millions USD) devraient suivre une tendance à la hausse, compte tenu de la diversification du régime alimentaire.

La valorisation du vaste potentiel agricole de la RDC constitue un axe fort du développement économique du pays, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de sa population, en parallèle de la préservation de son capital de biodiversité unique. Inverser les tendances actuelles implique que des réformes politiques soient engagées, en particulier pour favoriser la mobilisation d'investissements massifs, publics et privés, dans le développement du secteur.

2.2 Contexte général du secteur agricole

Un Plan National d'Investissement Agricole 2014-2020 (PNIA), élaboré en 2013, sert de référence au secteur. Il est le cadre national de planification des fonds nationaux et extérieurs pour le secteur de l'agriculture et du développement rural. Le PNIA fait du développement agricole un axe majeur de la lutte contre la pauvreté qui touche plus de 62% de la population. Il devait entraîner une rapide multiplication de projets agricoles à grande échelle sur l'ensemble du territoire et plus spécifiquement dans les zones forestières équatoriales. Le niveau de mobilisation des investissements ambitionné par le PNIA n'a pas été atteint.

Les données montrent que l'agriculture est la source primaire de revenus et d'emplois du pays, employant 62% des hommes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) et 84% des femmes en âge de travailler (de 15 à 64 ans). 80% des revenus ruraux sont agricoles³. Dans l'ensemble des provinces, à l'exception de Kinshasa, près des trois quarts des travailleurs citent l'agriculture comme leur première source d'emploi. Au niveau national, les données statistiques indiquent que la productivité est faible et en déclin. Au cours des dernières années, si le taux de croissance de la production agricole a été positif, celui de la productivité des facteurs agricoles a été négatif⁴. La faible productivité agricole est la résultante d'un ensemble de facteurs: faiblesse des résultats du transfert de prérogatives de développement agricole du secteur public vers le secteur privé (fonctions de service : appui à la production, commerciales, financement, etc.), faiblesse de l'investissement privé et public, insécurité et corruption, faiblesse des infrastructures économiques et de transport, faiblesse du système de formation agricole, etc. Parmi cet ensemble de difficultés, la faiblesse des services techniques et financiers à disposition des agriculteurs constitue un frein majeur à l'amélioration des pratiques agricoles.

¹ Herderschee J., Mukoko D. et Tshimenga M. (eds) (2012), Résilience d'un Géant Africain : Accélérer la Croissance et Promouvoir l'Emploi en République Démocratique du Congo, Volume I : Contexte historique et macroéconomique ; Volume II : Etudes sectorielles ; Volume III : Sujets transversaux, Kinshasa : MÉDIASPAUL

² République Démocratique du Congo. Revue du secteur agricole. La puissance agricole à venir de l'Afrique. Rapport No : ACS22595. Banque Mondiale. Mai 2018. 104 pages

³ Revue du secteur agricole. La puissance agricole à venir de l'Afrique. Banque Mondiale. Mai 2018

⁴ Revue du secteur agricole. La puissance agricole à venir de l'Afrique. Banque Mondiale. Mai 2018

En RDC, les exploitations familiales représentent l'essentiel du secteur productif et assurent le principal de l'approvisionnement des villes. Il s'agit d'un secteur somme toute privé même s'il ne se réfère pas aux strictes logiques de l'entreprise⁵.

Encadré 1 : Pour une définition inclusive du secteur privé

"Le secteur privé rural comprend tout un continuum d'agents économiques, allant des petits exploitants agricoles de subsistance, des salariés ruraux, des éleveurs de bétail, des petits commerçants et des micro-entrepreneurs; aux opérateurs privés locaux de taille moyenne tels que les fournisseurs d'intrants, les institutions de microfinance, les transporteurs, les agro-industriels, les courtiers en marchandises et les négociants; à d'autres plus grands acteurs du marché [...]. Les associations d'agriculteurs, d'éleveurs, d'usagers de l'eau ou de commerçants constituent également une part importante du secteur privé "

Source : IFAD, 2007.

On peut distinguer trois grands types d'exploitations agricoles :

| Types/Sous-types | Définition et principales caractéristiques | Principales contraintes et besoins non satisfaits |
|--------------------------|--|---|
| Entrepreneuriales | Main d'œuvre exclusivement salariée (souvent intégrant la première transformation) | Besoins de financement à court et long terme |
| Patronales | Présence de salariés permanent, mais peut aussi inclure de la main d'œuvre familiale | Besoins de financement à court et long terme Besoin de conseils techniques |
| Familiales | Pas de salarié permanent, main d'œuvre à dominante familiale | Nombreuses contraintes d'accès au marché, au crédit, aux intrants et aux services |

Le code agricole congolais distingue les exploitations familiales agricoles qui concernent la petite paysannerie traditionnelle, et, les exploitations agricoles de taille moyenne comprise entre 5 et 50 ha appelées exploitations agricoles de type familial qui peuvent avoir ou pas de la main d'œuvre salariée.

Le programme **interviendra prioritairement avec les exploitations agricoles de type familial ainsi que les PME agricoles** car elles présentent les meilleures garanties (disponibilité foncière, main d'œuvre, revenus, etc.) pour entrer dans un schéma d'agriculture durable connectée au marché. Les exploitations familiales agricoles devront être membres d'une organisation professionnelle agricole ou coordonnées par des comités locaux de développement voire des ONG pour être prises en compte par le programme.

L'agriculture familiale peut être définie comme « une forme d'organisation de la production agricole regroupant des exploitations caractérisées par des liens organiques entre la famille et l'unité de production et par la mobilisation du travail familial excluant le salariat permanent. Ces liens se matérialisent par l'inclusion du capital productif dans le patrimoine familial et par la combinaison de logiques domestiques et d'exploitation, marchandes et non marchandes, dans les processus d'allocation du travail familial et de sa rémunération, ainsi que dans les choix de répartition des produits entre consommations finales, consommations intermédiaires, investissements et accumulation »⁶.

La récente reprise du document de proposition de loi modifiant et complétant la Loi n°11/002 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture a mis en exergue de vifs débats touchant le secteur privé en lien avec l'agriculture. L'article 16, en particulier, après modification donne à toute personne morale ou physique sans distinction la possibilité d'avoir accès aux terres destinées à l'agriculture alors que dans la Loi de 2011, l'article 16 exclut expressément les personnes physiques étrangères à l'éligibilité des droits portant sur les terres agricoles et leur participation au sein des sociétés.

⁵ cf. Étude sur la contribution de l'agriculture familiale à la sécurité alimentaire. AFD, Cirad 2013

⁶ Les agricultures familiales dans le monde ; AFD, série A Savoir N° 28 ; octobre 2014

Les documents cadre de politique agricole ont redéfini le partage des rôles entre l'Etat et le secteur privé. L'Etat se désengage des principales fonctions d'appui à la production agricole au profit des organisations professionnelles, non gouvernementales et des entreprises du secteur. Ces acteurs ont développé de capacités à fournir des services de proximité aux exploitations et PME agricoles⁷. Au-delà de leurs activités propres, ils constituent donc des relais « naturels » pour assurer la pérennité et la mise à l'échelle des services techniques aux exploitations et PME agricoles. Les acteurs privés en mesure de jouer un effet levier sur le développement des exploitations agricoles sont :

- Les exportateurs de produits agricoles non vivriers (cacao, café, quinquina, hévéa, etc.) qui depuis quelques années étendent leurs activités dans la province de la Tshopo (cacao principalement). Ces opérateurs travaillent en investissant en aval des chaînes et valeur et en externalisant la production. Certains d'entre eux tentent d'augmenter la valeur ajoutée en entrant dans des démarches de certification (**Certification de l'Agriculture Durable**⁸ : standards UTZ, SAN, Rainforest Alliance, Bio, etc.). Pour ce faire, elles développent des services de conseil, de crédit de campagne, et d'approvisionnement en facteurs destinés aux exploitations agricoles ;
- Les coopératives/organisations professionnelles agricoles qui assurent des services directs à leurs membres. Certaines organisations consolident aujourd'hui leurs activités dans la province de la Tshopo, elles collaborent avec des exportateurs et sont impliquées dans la structuration de filières vivrières (principalement riz et manioc), généralement avec l'appui de projets ;
- Des investisseurs qui essayent d'animer la structuration de marchés de niches (cultures maraîchères et fruitières, miel, etc.), actifs à la périphérie des grands centres urbains (Kinshasa, Kisangani, Goma, etc.) ;
- Les concessionnaires forestiers engagés dans des démarches de certification, particulièrement actifs dans la province de la Tshopo, qui souhaitent contribuer à l'investissement dans l'agriculture familiale pour limiter la pression anthropique sur les espaces forestiers dont la gestion leur a été déléguée.

2.3 L'encadrement du secteur agricole : affaiblissement progressif et retrait de l'Etat

Pendant les années 1980, le développement agricole a reposé principalement sur les services de l'Etat. Depuis 1992, dans le cadre de la nouvelle politique nationale de vulgarisation agricole, les appuis aux exploitations agricoles ont été redéfinis pour être partagés entre les services de l'Etat et les prestataires de services. Ce système n'a jamais réellement fonctionné. L'Etat ne s'est jamais réellement désengagé de ces fonctions. Le niveau de pénétration des « services agricoles privés » en milieu rural reste très faible. Le nombre d'exploitations agricoles qui ont accès aux services de proximité est inférieur à 10%⁹.

⁷ Ici la dimension secteur privé est liée la pérennité de l'activité dans le secteur agricole et à l'existence de ressources stables pour conduire ces activités.

⁸ Les schémas de certification pour l'agriculture durable Rainforest Alliance, Sustainable Agriculture Network (SAN) et UTZ fusionneront d'ici 2020 en une seule et même [Norme pour l'Agriculture Durable Rainforest Alliance](#) pilotée par Rainforest Alliance.

⁹ Revue du secteur agricole. La puissance agricole à venir de l'Afrique. Banque Mondiale. Mai 2018

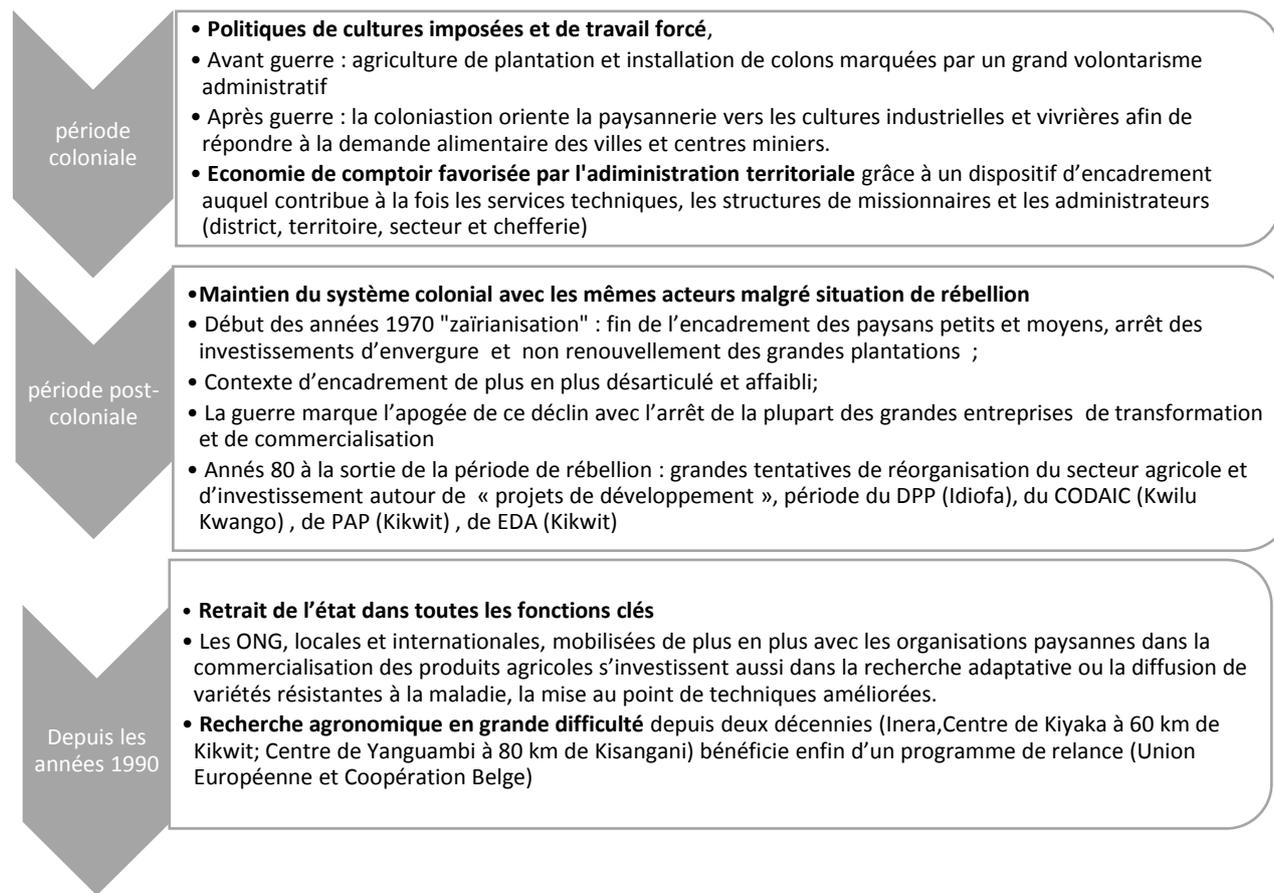


Figure 3 : Synthèse des évolutions marquantes de l'encadrement du secteur agricole en RDC

Tant que cette situation persiste, les pratiques agricoles ne pourront pas évoluer et les économies locales ne pourront pas se diversifier, en conséquence, le potentiel de déforestation risque de croître au rythme de la croissance démographique.

Bien que disposant d'effectifs relativement importants¹⁰, les Ministères en charge des secteurs agriculture, pêche, élevage et développement rural peinent à réaliser leurs missions. En cause, l'inadéquation des profils, l'âge avancé des agents, et l'insuffisance d'effectifs en milieu rural. A cela s'ajoutent des problèmes de motivation (entre 10 et 20% des agents recrutés seraient mécanisés et percevraient un salaire) et de moyens de fonctionnement (les ressources affectées aux services déconcentrés sont faibles). Différents projets et ONG s'appuient en partie sur ces agents pour développer leurs activités. Certains d'entre eux sont mis à disposition des chefferies, qui elles-mêmes ne disposent pas de moyens pour les faire fonctionner. L'ensemble de ces agents ont été formés dans une culture de vulgarisation et de transfert de connaissances. Les pratiques de conseil à l'exploitation agricole sont encore largement méconnues.

Les services aux exploitations agricoles, actuellement mis en œuvre sont principalement assurés par les projets ou des ONG liées à ces projets, qui s'appuient principalement sur les agents non mécanisés des Inspections Provinciales de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage (IPAPEL). L'instabilité des conditions de rémunération des agents de l'Etat reste en conséquence un problème permanent.

¹⁰ En 2013, les Ministères de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage et le Ministère du Développement Rural recensaient 20.523 agents (18.784 pour le Ministère de l'Agriculture et 1.739 pour le Ministère du Développement Rural). 7% sont de niveau cadre universitaire, 13 % sont des cadres moyens, 59% des agents d'exécution, et 21% des agents de soutien. Revue du secteur Agricole 2013.

Les acquis des projets et des ressources humaines mobilisées sont insuffisamment valorisés d'un cycle de projet à l'autre. Quelques ONG tentent de développer une expertise spécialisée propre dans le domaine de l'appui aux exploitations agricoles, difficile à valoriser dans la durée, dans un contexte de marché de services très versatile et très concurrentiel pour elles.

La recherche agricole traverse également une phase critique. L'absence de ressources publiques affectées à son fonctionnement a fortement réduit ses capacités à produire des innovations et à assurer la production de matériel végétal de base de qualité. L'expertise qualifiée de recherche a progressivement migré vers le secteur privé et n'a été que partiellement renouvelée.

Depuis quelques années, des investissements privés sont alloués au développement des services de proximité, en particulier pour les filières d'exportation (café, cacao, quinquina, etc.) et quelques filières à fort potentiel de marché national (riz, huile de palme, etc.). Quelques opérateurs privés, à des échelles locales, tirent le développement des filières en soutenant les exploitations agricoles à développer des pratiques durables, dans le cadre de niches de marchés responsables (cacao et café principalement).

2.4 Organisation et développement des principales filières agricoles

La province de la Tshopo est particulièrement favorable au développement des cultures pérennes : l'hévéa, le cacao, le café robusta et l'huile de palme. Ces filières sont confrontées à des problèmes relativement identiques : insécurité, niveau de taxation élevé, état des pistes d'évacuation qui induit des coûts de transport élevés. Considérant qu'une part importante de la production est mise en marché en respectant les règles de traçabilité exigées par les certifications, cette filière peut constituer un vecteur pour faire évoluer les pratiques de production vers l'agroforesterie.

La RDC est encore un petit producteur de **cacao**. Certains acteurs évoquent le potentiel du pays, mais les informations relatives à la production aujourd'hui disponibles sont liminaires. Sa production semble principalement concentrée dans l'Ituri, le territoire de Beni et dans l'enclave de Kamango (cf. carte 1), où la grande majorité des ménages agricoles disposent aujourd'hui d'un verger. Environ 15 000 à 25.000 producteurs de cacao qui produiraient entre 20.000 et 25.000 tonnes annuellement.

La RDC, reste potentiellement un pays de développement de cette production. Un certain nombre d'opérateurs privés (ESCO Kivu, SCAK, Phusys, etc.) développent aujourd'hui des réseaux de services aux planteurs dans la province de la Tshopo.

Les principales variétés de cacao cultivées dans ces territoires sont le Trinitario et Forestaro, initialement importées à partir de l'Ouganda. Le cacao est principalement produit par de petites exploitations agricoles qui disposent d'un verger compris entre 0,5 et 2 ha. La variété Trinitario est particulièrement recherchée par les chocolatiers, ce qui explique l'intérêt de certains acheteurs pour un cacao « haut de gamme » originaire de l'Est de la RDC.

La société ESCO Kivu, qui constitue le principal opérateur de la filière cacao dans l'Est de la RDC, assurerait 82% des exportations, principalement un cacao classé « haut de gamme ». Il est fort probable qu'une part non négligeable du cacao standard soit exportée clandestinement vers l'Ouganda.



Figure 4 : Zones de production de cacao en RDC

La filière **café**, principalement le café robusta, concerne un nombre important de petites exploitations, disséminés sur l'ensemble des Provinces, hors les Kivu où prédomine le café arabica. La production est familiale et la taille des vergers est réduite. Le café est vendu bord champ en coque à des collecteurs. Le café est revendu sur les marchés locaux. Son prix, tiré par la demande locale, est attractif pour le planteur, tant que l'équilibre entre l'offre et la demande restera au profit des producteurs. Les opérations de relance annoncées de la filière risquent de se heurter au désintérêt des producteurs. Hors des Provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu, l'équivalent prix au producteur pour un marché export serait deux à trois fois inférieur à ce qu'il n'est aujourd'hui pour le marché local. Peu d'investisseurs privés semblent attirés par cette filière café robusta.

Le **palmier à huile** connaît un fort regain d'intérêt (huile de bouche, savon et produits cosmétiques, tourteau, etc.). Beaucoup d'investissements privés de taille moyenne ont investi pour développer cette filière. Deux grandes entreprises de production d'huile de palme sont implantées dans la Tshopo. Les dynamiques d'externalisation de la production restent à ce stade davantage sécuritaires (limiter les vols dans les plantations, réduire l'impact des accaparements de terres auprès des communautés) que liées à des préoccupations de développement local. Les nouvelles entreprises tendent à se développer sur le potentiel forestier, dans des conditions peu respectueuses de la réglementation en cours. Des mesures doivent être envisagées, basées sur le développement des plantations villageoises, pour atténuer ces pratiques prédatrices pour la forêt.

L'**hévée** est présent dans les territoires de l'ancienne province Orientale, mais peu d'opérateurs s'intéressent aujourd'hui à ce produit. Les rendements des plantations d'hévée non entretenues sont faibles (rendement actuel d'environ 1.5 T/ha vs potentiel de 4T/ha). Les plantations sont âgées (un matériel végétal utilisé depuis 85 ans), les variétés utilisées sont peu performantes, l'expertise technique n'existe plus. Les opportunités de développement de cette filière sont à mesurer. Les cycles d'arrivée en production sont très longs, les coûts d'installation et d'entretien des plantations élevés, et il n'existe pas à l'heure actuel d'investisseur industriel capable de tirer la filière dans l'Est du pays.

Parmi les cultures pérennes d'opportunité, figure également le bananier plantain, qui contribue à la sécurité alimentaire des populations et qui dispose d'un marché très ouvert sur Kinshasa. Le plantain est déjà utilisé en association en fin de période de culture en cultures vivrières et reste en place pendant une partie de la jachère.

Dans l'ensemble, le développement de ces filières « plantes pérennes », repose sur la nécessité de renouveler le matériel végétal. Un effort important d'appui à la production de plants de qualité s'avère nécessaire.

Les **principales cultures vivrières** développées en RDC sont le manioc, l'igname, la banane plantain, la patate douce, le maïs, le niébé, le riz, les arachides. Sur l'ensemble de ces cultures, le riz semble être la culture la plus rentable (Communication personnelle, CTB, 2015) et est cultivé majoritairement dans la partie Est du pays. Le marché de ces filières vivrières semble bien organisé autour d'organisations informelles et formelles sur les marchés. Derrière une apparence de désordre, l'aval de ces filières ne pose actuellement pas de problème majeur d'organisation.

Le développement de l'agriculture en savane et forêt va de pair avec l'amélioration des techniques culturales des cultures (manioc, maïs, etc.). La principale amélioration porte sur la poursuite de la diffusion des variétés améliorées, au premier rang desquelles celles de manioc et de riz, puisqu'elles ont un potentiel d'amélioration durable des rendements de l'ordre de 50% par hectare. Les conditions d'amélioration de la productivité de l'activité sont limitées par la carence en services pour le développement des exploitations et PME agricoles (conseil, intrants, financement, etc.). Les améliorations spécifiques dans la filière manioc peuvent être envisagées de deux manières : (i) l'identification de variétés résistantes aux principales maladies, l'appui à la mise en place de parcs à bois, et la diffusion d'itinéraires techniques adaptés ; (ii) l'appui à l'amélioration des techniques de transformation et de conservation.

Le potentiel de développement de l'amont de la **filiale bois énergie** est important, sur l'ensemble du plateau Batéké. Des expériences de développement d'exploitations forestières ont été menés (Mampu, Ibi). Ils démontrent l'intérêt à accompagner les initiatives de replantation d'espèces à croissance rapide qui contribuent conjointement à l'amélioration de la fertilité des sols et à la production de bois énergie.

En RDC, 10,7 millions d'hectares principalement de **forêt dense**, font l'objet de 57 contrats de concession forestière (CCF) octroyés à des entreprises forestières. Le mode d'exploitation de ces CCF repose sur l'établissement et la mise en œuvre d'un plan d'aménagement¹¹ découpant en 5 blocs d'aménagement quinquennal (BAQ) soit 25 ans, les concessions afin de soutenir une exploitation durable des ressources ligneuses basée sur un respect strict des normes d'exploitation. Dans le cadre du plan d'aménagement, pour chaque BAQ, une zone de développement rural (ZDR) abritant les villages et les aires d'agriculture est délimitée physiquement sur le terrain. La surface de la ZDR est calculée sur la base de la population présente et de son accroissement sur 25 ans et de ses pratiques culturelles. Il est attendu que cette zone satisfasse les besoins en terres agricoles sur cette période et qu'il soit ainsi évité la création d'un front pionnier dans les surfaces destinées à l'exploitation du bois.

Sur chaque BAQ, un ou plusieurs¹² accords de clauses sociales sont signés entre les communautés et le concessionnaire forestier. Cet accord prévoit notamment le versement d'une ristourne de 3 à 5 \$/m³ de bois d'œuvre exploité à la communauté via un fonds de développement local géré par le comité local de gestion représentatif de l'ensemble des villages et groupes sociaux ayant signé l'accord.

Dans la province de la Tshopo, 14 CCF (Contrats de Concession Forestière) sont signés et couvrent près de 3 millions d'ha (**Tableau 1** et **Figure 5**). 2,4 millions d'hectares de forêts productives font aujourd'hui l'objet de plans d'aménagement (Tableau 1) dans la Tshopo.

Parmi les sociétés ayant, grâce à l'impulsion créée par le projet AGEDUFOR, avancé significativement dans le processus d'aménagement forestier, **la société Compagnie Forestière de Transformation (CFT), gestionnaire de 624.000 ha de forêts, est la première société en République Démocratique du Congo à avoir obtenu, le 17 mai 2019, un certificat privé de légalité de l'organisation de certification NEPCon¹³.** La CFT a exprimé à l'AFD son intérêt pour faire l'objet d'un appui particulier dans le cadre du PSFD, afin de réduire l'extension agricole, préserver la biodiversité floristique et faunique et développer une filière agricole (cacao culture) viable économiquement et améliorant les conditions de vie des populations riveraines.

L'Arrêté ministériel n°072/CAB/MIN/EDD/DRCE/00/AAN/2018 du 12 novembre 2018 portant modèle d'accord de clauses sociales confirme l'avancée du dialogue forestier en RDC et une meilleure prise en compte des droits des populations riveraines aux concessions forestières. Il insiste sur le respect de la ZDR et de sa bonne gestion. Sur plusieurs CCF, une seconde génération d'accord de clauses sociales est en cours. Le total cumulé des FDL (Fonds de Développement Locaux) prévisionnels de la première génération des accords de clauses sociales dans la Tshopo est de l'ordre de 4 millions de \$. Les communautés, après avoir principalement initié des projets d'infrastructures communautaires (écoles, poste de santé) sur la première série d'accords de clauses sociales, souhaitent lors de la seconde génération des accords envisager des projets à caractère productif notamment en agriculture. Le PSFD arrive donc en temps opportun.

Encadré 2 : Enjeux du programme en lien avec le secteur agricole

Le secteur agricole en RDC est confronté à trois principaux défis ambitieux :

- l'amélioration des conditions de vie des millions d'agriculteurs ;
- la hausse de la productivité totale des facteurs de production afin d'augmenter la disponibilité totale de produits alimentaires et non alimentaires, en particulier en périphérie des bassins de consommation ; et
- la préservation des écosystèmes en particulier forestiers.

La logique d'intervention du présent programme tend à rendre compatible l'augmentation de la production en zones dégradées avec le maintien voire la reconstitution partielle du couvert forestier, via la diffusion de pratiques agricoles d'intensification durable et la consolidation des systèmes de financement en appui aux exploitations et PME agricoles.

¹¹ A établir au cours du plan de gestion provisoire soit les 4 premières années d'obtention du CCF

¹² SI l'ensemble des communautés présentent sur le BAQ s'entendent entre elles un seul accord de clauses sociales est établi, à défaut autant d'accord que de regroupement de communautés sont établis.

¹³ Base de données des certificats Legal Source délivrés par l'ONG NEPCon consultable sur le lien suivant :

<https://www.nepcon.org/certification/legalsource/legalsource-tools-and-guidance/legalsource-certificate-database>

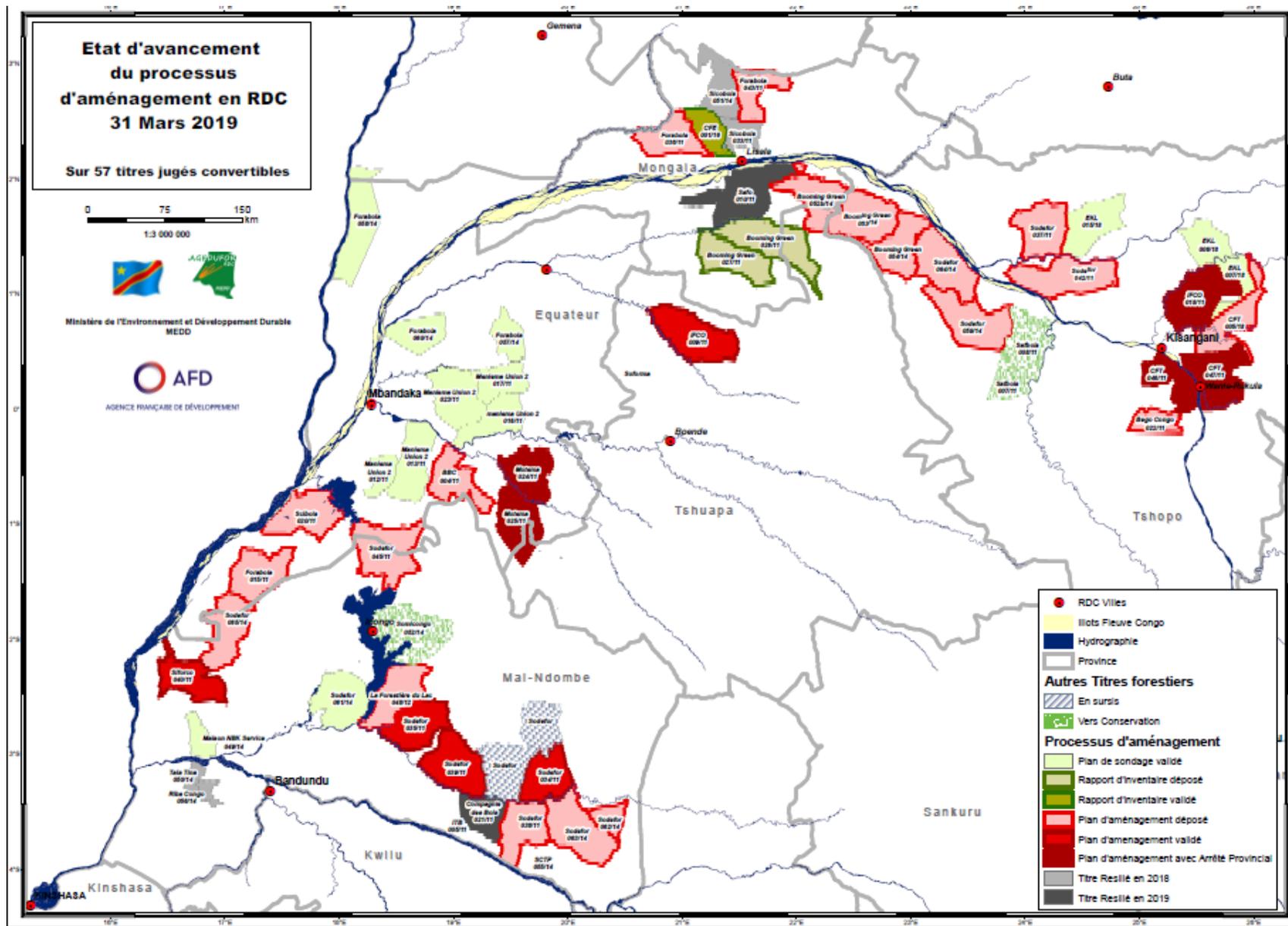


Figure 5: Etat d'avancement du processus d'aménagement en RDC au 31 mars 2019 (Source : projet AGEDUFOR-II)

Tableau 1. Etat d'avancement de l'aménagement forestier des CCF de la Tshopo au 31.12.2018

Situation d'avancement du processus d'aménagement dans la Tshopo au 31/12/2018

| N° | CCF | Province | Superf. (Ha) | Signature du contrat CCF | PG | Période de validité PG/PGR | Douments déposés/validés | | | | | Echéance pour dépôt du PAF |
|--|--------|----------|------------------|--------------------------|----|----------------------------|--------------------------|-----|------|-----|-----------|----------------------------|
| | | | | | | | PS | RIA | RESE | PAF | PGQ | |
| N°1 IFCO (ex-COTREFOR) | | | | | | | | | | | | |
| | 018/11 | Tshopo | 261 753 | 24/10/11 | V | 2011-2014 | V | V | V | V | 2015-2039 | V |
| N°2 CFT | | | | | | | | | | | | |
| | 046/11 | Tshopo | 146 551 | 24/10/11 | V | 2011-2014 | V | V | V | V | 2016-2040 | V |
| | 047/11 | Tshopo | 257 219 | 24/10/11 | V | 2014-2017 | V | V | V | V | | |
| | 005/18 | Tshopo | 220 861 | 04/08/11 | V | 2013-2016 | V | V | V | D | 2019-2044 | 31/12/18 |
| N°3 SODEFOR* | | | | | | | | | | | | |
| | 042/11 | Tshopo | 315 858 | 24/10/11 | V | 2015-2018 | V | V | V | D | | 31/12/18 |
| | 037/11 | Tshopo | 216 522 | 24/10/11 | V | 2012-2015 | V | V | V | D | 2019-2043 | 31/12/18 |
| | 064/14 | Tshopo | 262 760 | 10/07/14 | V | 2014-2017 | V | V | V | D | | 10/07/19 |
| | 059/14 | Tshopo | 288 404 | 10/07/14 | V | 2014-2017 | V | V | V | D | | 10/07/19 |
| N°4 BOOMING GREEN (ex SIFORCO) | | | | | | | | | | | | |
| | 053/14 | Tshopo | 252 034 | 21/05/14 | V | 2012-2015 | V | V | V | D | | |
| | 054/14 | Tshopo | 212 157 | 29/05/14 | V | 2012-2015 | V | V | V | D | | |
| N°5 BEGO CONGO | | | | | | | | | | | | |
| | 022/11 | Tshopo | 37 942 | 24/10/11 | V | 2012-2015 | V | V | V | D | 2018-2042 | |
| N°6 ETABLISSEMENTS KITENGE-LOLA | | | | | | | | | | | | |
| | 006/18 | Tshopo | 147 447 | 04/08/11 | V | 2013-2016 | V | 0,5 | | | | résilié |
| | 007/18 | Tshopo | 114 718 | 04/08/11 | V | 2013-2016 | V | 0,5 | | | | résilié |
| | 015/18 | Tshopo | 221 546 | 04/08/11 | V | 2011-2014 | V | | | | | résilié |
| Total général | | | 2 955 772 | | | | | | | | | |

2.5 Quels appuis au secteur privé agricole ?

D'une manière générale, le contexte congolais est caractérisé par une relative absence d'orientation politique claire en faveur de l'appui à l'investissement privé dans le secteur agricole. Les opérateurs économiques rencontrent un certain nombre de difficultés pour investir dans le secteur agricole. Les principaux défis sont :

- Une meilleure gestion des questions de droits fonciers ;
- Une capacité de distribution dans les grandes zones urbaines et les marchés d'exportation ;
- Une amélioration des compétences dans l'agroalimentaire et un renforcement de la qualité des installations;
- Une amélioration du niveau de formalisation, associations et systèmes de sous-traitance.

Au-delà des défis mentionnés ci-dessus, les petites et moyennes entreprises sont confrontées à des difficultés exacerbées de natures différentes :

- *Politique peu claire en faveur des PME* - Un soutien spécifique aux PME qui peut paraître flou, car de nombreux organismes publics en définissent le paysage (ANAPI, ministère des PME, OPEP)
- *Fiscalité* : le système fiscal est perçu comme étant lourd. Les PME peuvent se voir imposer de lourdes pénalités pour des erreurs de déclaration de revenus ou des retards.
- *Protection* - Des réseaux solides sont nécessaires pour protéger les intérêts commerciaux, nécessitant le soutien de dirigeants locaux dans des conditions de marché difficiles, ce qui complique le démarrage de nouvelles initiatives / activités.
- *Risque politique et confiance des investisseurs* : La confiance des investisseurs est aggravée par l'environnement politique, des protections juridiques sont en place sur papier, mais rarement testées devant un tribunal, tandis que le risque financier (monnaie, inflation) augmente les coûts du capital.

Conscient de ces enjeux, le gouvernement de RDC a élaboré plusieurs documents de stratégie afin d'accompagner au mieux le développement des petites et moyennes entreprises :

- *Stratégie et plans d'action pour les PME de la RDC - OPEC (2016)*: le document fournit une vue d'ensemble des contraintes de haut niveau de l'environnement des PME et détaille un plan stratégique relativement générique pour faire progresser l'environnement porteur pour les PME.
- *Programme national d'incubateurs –OPEC (2016)* : Dans le cadre de la stratégie citée ci-dessus, un nouveau programme national d'incubateurs est en cours d'élaboration. Il pourrait être étendu en 2019 sous réserve d'études approfondies.

Plusieurs instruments de l'administration publique existent afin de soutenir le développement d'investissements en agriculture. Il s'agit du Fonds pour la Promotion de l'Industrie (FPI) et du Fonds National pour le Développement de l'Agriculture (FONADA, pas encore opérationnel). Le ministère de l'Agriculture a actuellement un projet (sur financement de la BAD) en cours d'examen portant sur l'Entreprenariat des jeunes dans l'agriculture et l'agrobusiness (PEJAB). Ce projet prévoit l'installation de programmes d'incubateurs se concentrant sur les chaînes de valeur agricoles. L'appui de la BAD inclura un fonds de garantie de prêt et un appui opérationnel permis grâce à un mécanisme commun de partage, de prévention et de gestion des risques (MPGR).

Plusieurs acteurs de développement ont incorporé le développement du secteur privé dans leurs activités (ELAN RDC, IITA).

- ELAN est un programme financé par UKAID. Le programme identifie et appuie plusieurs initiatives dont le développement du marché et la formation aux compétences en affaires. Elan RDC gère un vaste programme de développement du secteur privé à travers le pays, avec plusieurs points de contact sectoriels, notamment l'énergie, l'agriculture et le développement des PME. Ils pourraient être un bon partenaire opérationnel pour aider à l'établissement des business plans inclusifs des alliances productives envisagées comme vecteur de l'intervention du programme. La collaboration a été discutée avec le personnel de direction, mais des synergies devront également être confirmées avec UKAID/Adam Smith International.
- L'ITAA est un partenaire technique actif dans le secteur agro-industriel. En RDC, il organise des formations destinées aux étudiants de troisième cycle et à leur formation intensive dans le cadre d'un projet agricole spécifique. En partenariat avec le ministère de l'Agriculture et la BAD, l'IITA a élaboré une proposition concernant une série d'incubateurs du secteur agricole.

Il existe un certain nombre d'incubateurs privés indépendants qui se concentrent sur les services aux entreprises plutôt que sur le financement. Certains sont axés sur les régions, comme I & F Entreprenariat au Bas-Congo. Et les autres sont soit récents (incubateur MIME), soit en développement (incubateur Delions). Les incubateurs desservent généralement des marchés intersectoriels au lieu d'avoir des spécialités individuelles.

Le programme CAFI en RDC financera également un incubateur pour appuyer le développement des projets dans plusieurs secteurs de l'économie. Des synergies seront recherchées entre cet incubateur et le programme Savane.

2.6 Le système financier congolais à l'épreuve de la reconstruction

Un système financier structurellement fragile affectant les secteurs bancaires et de la microfinance

L'aperçu du contexte économique et financier de la RDC fait état d'un nombre important de facteurs fragilisant le système financier congolais¹⁴, malgré une croissance qui devrait s'établir respectivement à 4,4 % et 4,7 % en 2018 et 2019 selon la BCC. Le taux d'inflation élevé, l'instabilité du taux de change et la dollarisation de l'économie congolaise contribuent fortement à cette fragilité.

L'inflation a fait son retour, le franc congolais s'est sensiblement déprécié et a perdu près de 33 % de sa valeur depuis 2016. **L'effet de l'utilisation massive de la devise du dollar** dans l'économie congolaise est aussi un facteur fragilisant les institutions bancaires par l'augmentation des risques de solvabilité et de liquidité.

D'une manière générale, les indicateurs d'activité des banques, des Coopec et des institutions de microfinance sont à la baisse : le volume global de crédit a baissé en 2017 et se retrouve en dessous du niveau de 2015 ; les portefeuilles à risque prennent une part importante du volume des contrats et l'encours global d'épargne ne remonte que très timidement. Dans ce climat, beaucoup de partenaires extérieurs au pays restent sur la réserve.

Encadré 3 : Situation conjoncturelle délétère pour le secteur bancaire

« En 2017, le secteur bancaire de la RDC a été affecté de manière négative par le contexte socio-économique difficile du pays et qui demeure encore fragile. Rappelons que cette fragilité a récemment conduit deux établissements à mettre la clé sous la porte (BIAC en 2016 et Fibank en juin 2017). Du fait de la dépréciation de la monnaie nationale, les banques se voient obligées de passer constamment des provisions et cela amenuise leur profit. En plus, en raison de la rareté du franc congolais, certaines banques n'ont pas pu respecter le minimum requis pour les réserves obligatoires en monnaie nationale et se sont vues imposer des lourdes pénalités par la BCC. Cela a aussi affecté leur rentabilité. »

Source : Extrait Rapport FPM 2017

Seulement 7% de la population congolaise¹⁵ dispose d'un compte en banque. Ce taux de bancarisation nettement en deçà de la moyenne d'Afrique subsaharienne (située à 25 %), amène à un double constat:

- Opportunité pour les fournisseurs de financements ;
- Situation alarmante en termes d'inclusion financière notamment des populations les plus vulnérables.



Figure 6 : Evolution du taux de change et du taux d'inflation de la RDC (FPM, 2017; BCC)

¹⁴ Le système financier en RDC comprend : la Banque Centrale du Congo ou autorité faitière et Institut d'émission ; les Banques commerciales ou Banques créatrices de monnaie, qui sont au nombre de 16 (considérant les récentes banqueroutes de la BIAC et la FiBank) ; les intermédiaires financiers non monétaires ; les intermédiaires financiers non établissements de crédit ; le Ministère des Finances; les Partenaires financiers du Ministère des Finances ; les Partenaires internationaux pourvoyeurs de financement au système; et Les structures financières informelles.

¹⁵ Global Findex 2017 : 31,3 millions d'adultes ne possèdent pas de compte bancaire.

Le réseau bancaire en RDC reste effectivement très limité : on compte seulement 296 agences bancaires dans l'ensemble du pays en 2016¹⁶, soit moins d'une agence pour 100 000 habitants¹⁷.

En termes de tendances, il est important de noter que selon le rapport Global Findex 2017, le service mobile money gagne progressivement du terrain en RDC, atteignant un taux de pénétration de 16,1% pour ses services, alors qu'il était de 11% en 2016. Le mobile money rencontre l'adhésion du public congolais à la suite de la grande flexibilité offerte par ce produit et cela contribue à l'inclusion financière en RDC.

L'argent mobile offre des opportunités aux institutions financières en augmentant la demande pour des services financiers mais également en permettant le co-développement de nouveaux produits financiers. Aujourd'hui en RDC, il existe 4 opérateurs de téléphonie mobile possédant les agréments nécessaires pour proposer des services de mobile banking :

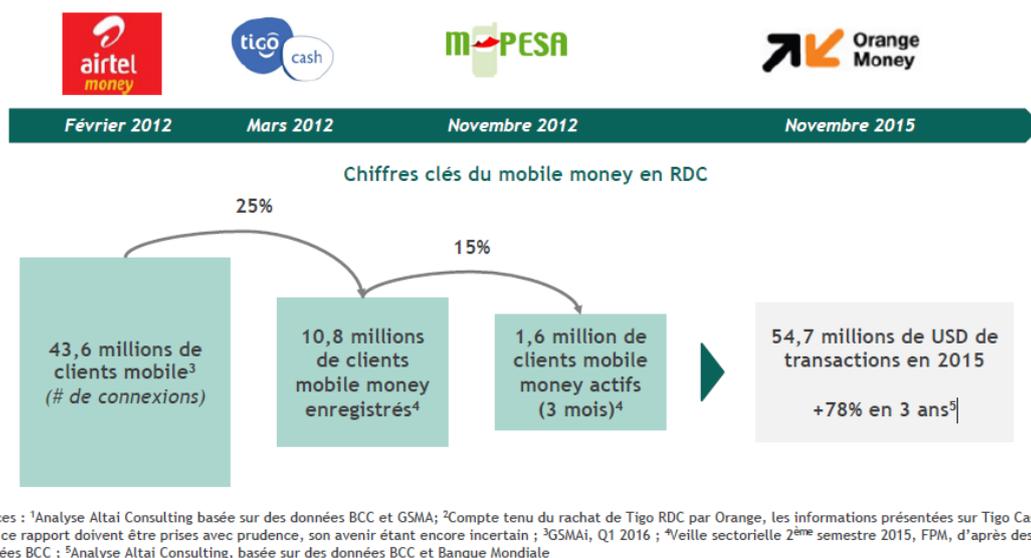


Figure 7 : Evolution et chiffres clés du mobile money en RDC

Malgré une progression de 78 % du montant des transactions en USD, l'accès réel aux services d'argent mobile reste limité notamment par la couverture géographique du réseau mobile, près de 50% de la population du pays n'étant pas couverte.

Encadré 4 : le FPM, un Fonds pour l'inclusion financière en RDC

Le FPM est un Fonds qui a pour vision la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations en RD Congo. Il vise à soutenir la construction et le développement d'un système financier inclusif et responsable en offrant des services d'assistance technique adaptés aux institutions financières qui servent les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) et des populations actives à faibles revenus qui présentent un réel potentiel de développement.

Le FPM a été institutionnalisé en 2010 en tant qu'association sans but lucratif (ASBL) de droit congolais. En 2014, le véhicule frère, le FPM SA, a été créé pour assurer également le refinancement des institutions financières en RD Congo. Les deux entités sont depuis lors complémentaires : le FPM ASBL apporte une assistance technique aux institutions financières finançant les MPME, et le FPM SA est dédié au refinancement des institutions financières.

Source : Extrait Rapport FPM 2017

¹⁶ Sources : Annuaire statistique 2014, Institut National de la Statistique, RDC ; Banque Centrale du Congo 2013, cité dans Etude diagnostique « La protection des consommateurs de services financiers en RDC », BCC, Novembre 2013 ; Note : Statistiques non disponibles pour le Nord-Kivu

¹⁷ Rapport GSMA 2016

Le financement du secteur agricole : grand absent du paysage financier de la RDC

Le financement du secteur agricole en RDC fait face aux suites des replis du secteur financier en raison des crises successives qui ont secoué le pays. Toutes les infrastructures financières sont concentrées dans les grandes villes, dont principalement Kinshasa et Lubumbashi. Les villes de Kikwit et Kisangani possèdent quelques succursales des institutions financières (banques commerciales et institutions de microfinance). La connaissance et la maîtrise des risques des banques et des IMF se sont donc éloignées du terrain, ce qui impose aujourd'hui pour les institutions financières qui souhaitent intervenir dans le secteur agricole et rural, un coût d'investissement important. Il n'existe pas d'institution ou de structure financière spécialisée dans le financement de l'agriculture et la quasi-totalité des institutions financières congolaises ne financent pas directement l'activité agricole.

Les institutions de finance inclusive se développent fortement en RDC mais principalement dans le tissu urbain et péri-urbain ce qui permet de garder une proximité client – agent qui satisfait les deux parties¹⁸. Le potentiel de développement des services accordés par ces acteurs est très largement sous-développé comparativement aux moyennes africaines : 94% des ruraux sont exclus d'une offre de crédit accessible (rapport sur l'inclusion financière 2016¹⁹). Les possibilités d'épargne rendues accessibles par des solutions mobiles et localisées (dans le tissu des commerçants des villes de proximité) ne touchent que 6% des ruraux². Le climat de confiance des ruraux vis-à-vis des institutions financières est très faible, suite à de nombreux échecs qui ont entachés le secteur²⁰. Les coopératives de crédit sont très peu actives voire abandonnées dans de nombreux sites et ne répondent que de façon limitée aux besoins et aux caractéristiques des adhérents²¹. Le secteur informel est plus présent en milieu rural surtout pour répondre aux besoins d'épargne qui s'adressent principalement à des préoccupations de sécurisation et de lissage de la liquidité.

Les entreprises agricoles fonctionnent très peu sur le crédit²² formel. L'offre de crédit n'est pas adaptée à un secteur générateur de nombreux risques et qui n'a pas encore de référentiels de rentabilité. Les taux d'intérêts proposés par le faible nombre d'acteurs s'intéressant au secteur agricole sont élevés (minimum de 12% annuel et généralement autour de 30 à 40% en fonction des en-cours, voir tableau ci-dessous) et la couverture des risques s'étend généralement de 60% à 150% des montants engagés. Les durées s'étendent sur des durées allant jusqu'à 24 mois et les montants sont plafonnés (autour de 15 000 USD de plafond, déplafonnements exceptionnels en fonction des dossiers).

Tableau 2. Pré-identification des partenaires bancaires du projet PSFD

| Institution | Zone d'intervention | Type de produit | Durée des produits et volume de financement | Taux d'intérêt mensuel | Taux de recouvrement |
|-----------------------------------|---|---|---|---|----------------------|
| ADVANS Banque | Province du Kwilu | Crédit de campagne agricole Mais, Produits maraichers de 1500 à 15 000 USD | 6 à 12 mois 176 000 USD pour 76 clients | 4.5% par mois et durée maximum de 12 mois | 90% |
| | | Crédit d'investissement max 15 000 USD | 24 mois | 4.3% dégressif sur l'encours | 90% |
| FINCA | Kinshasa Matadi, Boma Lubumbashi Kolwezi, Likasi Bukavu Kisangani | Crédit activités génératrices de revenus de 50 à 100 000 USD pour individuels et groupements Solutions mobiles associées (épargne, transfert) | 3 à 24 mois 57 millions d'USD pour 350 000 clients | De 2.69% à 7% (dépendant des garanties) | Autour de 90% |
| EQUITY BANK (ex ProCredit) | Kinshasa, Matadi Lubumbashi Ouverture 2019 : Kisangani et Kikwit | Crédit de campagne agricole de 500 à 5000 USD pour individuels Solutions mobiles associées (paiement, épargne, transfert) | De 6 à 18 mois 2,5 M\$ | De 1 à 2,5% par mois (18-26%) selon les garanties apportées | Moins de 85% |
| Ecobank | Kinshasa | Crédit-bail aux PME transformateurs de manioc et fonds de roulement | Bons d'achats pour service rendu | Non disponible | Non disponible |

¹⁸ Agent banking in a highly under-developed financial sector: Evidence from Democratic Republic of Congo; Robert Cull , Xavier Gine a, Sven Harten b, Soren Heitmann c, Anca Bogdana Rusu

¹⁹ Rapport sur le diagnostic de l'inclusion financière 2016 RDC ; Mia Thom, Barry Cooper, Jaco Weideman, Wicus Coetzee, Jeremy Gray, Christine Hougaard, and Henri Plessers

²⁰ Code agricole partie 5 Introduction

²¹ Rapport annuel FPM 2016

²² Interview des institutions bancaires Procredit, Advans Bank, FINCA, rapport FPM

Une assistance technique à l'établissement EQUITY BANK (ex ProCredit Bank Congo), Filiale du Groupe Equity¹ a été menée par FPM pendant près de 2 ans (2016-2018) pour soutenir la création d'un portefeuille de crédit et un volume de transactions bancaires important avec les acteurs des chaînes de valeur agricoles. La banque s'est attelée à développer des produits de crédit adaptés aux groupes cibles et à mettre en place des outils de gestion des risques de crédit spécifiques à cette clientèle. La banque prévoit un service de proximité pour les clients assurés par le biais de différents canaux de commercialisation et d'interactions, notamment à travers ses agences et points de service, mais également à l'aide des agents bancaires et les différentes applications digitales. Pour garantir le succès de cette stratégie, deux éléments sont apparus cruciaux. En premier lieu, un personnel qualifié au niveau de la banque : une équipe dédiée à l'agrobusiness disposant des qualifications en agronomie auxquelles se greffe le métier du banquier, ceci afin de valoriser les chaînes de valeur agricoles les mieux structurées et porteuses. En second lieu, la recherche de coopérations avec des partenaires de développement, à savoir les bailleurs de fonds, les ONG, ou des projets qui accompagnent les acteurs de la production agricole, notamment les coopératives agricoles et les petits producteurs membres.

Concernant l'offre de proposition de couverture du risque, le secteur agricole n'apparaît pas suffisamment mûr pour absorber le coût des assurances, ni le secteur des assurances suffisamment agile pour proposer des solutions telle que l'assurance indicelle. La mise en place de systèmes mutualistes au sein de filières organisés ne semble pas encore adaptable en RDC.

Si l'on considère, le niveau de méconnaissance qu'ont les institutions financières du monde agricole, la méfiance des agriculteurs vis-à-vis de ces services, ainsi que leur faible niveau d'instruction, le déploiement direct d'une offre de crédit via les institutions de microfinance devra être soutenue en terme de renforcement des compétences des structures et en assurant un lien étroit avec l'appui technico-économiques aux exploitations et PME agricoles qui permet de minimiser les risques.

Le projet prévoit de mettre en place auprès des bénéficiaires des demandes de financement des subventions directes adossées au crédit permettant de soutenir les bénéficiaires sans « artificialiser » l'offre de crédit. Les phases d'examen des dossiers de demande de financement associeront des institutions de la microfinance et du secteur bancaire autour du programme et de représentants du secteur privé. Cette approche est déterminante pour permettre aux opérateurs financiers d'acquérir une expérience via les actions soutenues par le programme. Inversement, cette approche va permettre au programme de travailler sur la manière de réduire/prévenir les risques perçus par les acteurs financiers et développer des outils, notamment le conseil, en conséquence. Les produits financiers à promouvoir doivent viser en premier lieu les exploitations et PME agricoles familiales impliquées dans des « alliances productives » et des PME, y compris celles de jeunes retournant à la terre ayant un accès au foncier, ainsi que les petits entrepreneurs pionniers.

Ainsi, le dispositif d'appui conseil agricole qui sera déployé peut jouer un double rôle dans le déploiement des produits d'épargne et de crédit : évaluer les possibilités et les opportunités des exploitations et PME agricoles à épargner à partir de l'analyse sur un cycle annuel des principaux flux de trésorerie²³, suivi des secteurs de production « bancables » et les conditions de leur financement (volumes financiers nécessaires par unité, échéances soutenables de remboursement en fonction des flux de trésorerie, etc.).

Encadré 5 : La bancarisation actuelle du secteur agricole familial, véritable défi du programme

La demande de crédit agricole est confrontée au fait qu'il n'existe, à ce jour en RDC, aucune institution ou structure financière spécialisée dans le financement de l'agriculture et presque toutes les institutions financières congolaises ne financent pas directement l'activité agricole.

La finalité est de permettre au cours du programme de mettre en évidence le potentiel de bancarisation du secteur rural afin de conduire les institutions de microfinance et les banques à y investir sur la base d'une meilleure connaissance des atouts et contraintes de ce secteur ceci afin de limiter les risques inhérents et développer un ensemble de produits financiers adaptés et pertinents.

²³ Le suivi régulier d'un panel d'EFA pendant deux ans permettra de dévoiler des tendances qui pourront être utilisées dans des exercices d'animation de groupe, par exemple champ école paysan.

2.7 Situation dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo

Le programme revêt une dimension nationale, mais ses activités opérationnelles couvriront principalement les Provinces de la Tshopo et du Kwilu. Compte-tenu de sa spécificité d'intégration des exploitations et PME agricoles dans une économie davantage monétarisée pour soutenir le développement d'agrosystème plus productifs, ce projet interviendra dans des zones à forte dynamique économique (proximité des marchés urbains, le long des principaux axes routiers, à la périphérie des concessions forestières). Ces zones représentent non seulement des points chauds de déforestation, mais également de meilleures opportunités de fixation des ménages agricoles, s'ils ont accès aux services qui leur permettent de maîtriser dans leur contexte des pratiques plus performantes. Au niveau national, ce programme interviendra principalement sur la mise en place de mécanismes techniques et financiers dédiés à inciter le développement des investissements des exploitations et PME agricoles, et des opérateurs qui leur apportent les services nécessaires à leur développement pour valoriser les zones de savanes et de forêts dégradées. Les interventions au niveau territorial viseront à développer des stratégies adaptées à des écosystèmes de forêt tropicale dégradée et de savane dégradée. Elles seront mises en œuvre respectivement dans la province de la Tshopo, où émergent des dynamiques économiques fortes portées par la demande des marchés, et dans la province du Kwilu, où les actions seront ciblées vers des appuis techniques apportés au développement de pratiques agroforestières qui mettent en valeur la savane et assurent une réponse à la demande forte du bassin de consommation du Kwilu et de Kinshasa.

En dehors de ces provinces, le programme interviendra pour soutenir quelques initiatives d'alliances productives identifiées par les PIREDD intégrés.

Province de la Tshopo

La province de la Tshopo se situe entre 0°49' de latitude nord et 24°29', s'étend sur une superficie de 200.559 km² (8,5% du territoire national). La Tshopo comprend 7 territoires (Isangi, Opala, Banalia, Bafwasende, Ubundu, Basoko et Yahuma). Le chef-lieu de la province se trouve à Kisangani. En 2014, la province comptait 5.032.472 habitants (Ministère de la santé publique, 2014), dont environ 20% vivent dans la ville de Kisangani. La croissance démographique est comprise entre 3 %/an en milieu rural et 6%/an en ville.

La province se situe dans une zone climatique équatoriale humide (continentale) caractérisée par une absence de saison sèche marquée. Les précipitations y varient entre 1600 - 2000 mm/an. Le paysage est marqué par un relief relativement plat, dont les altitudes varient entre 200 et 500 m. En 2014, la superficie totale brute de ses écosystèmes forestiers est évaluée à 174.329 km², soit 87% de son étendue. Ses forêts sont de trois types : (i) des forêts denses humides et ombrophiles, (ii) des forêts marécageuses (une grande partie d'Isangi, d'Opala et d'Ubundu), et (iii) des recrues forestières.

L'agriculture est l'activité principale de la Tshopo et concerne environ de 84% des ménages (PNUD, 2014). Le manioc, le riz, l'arachide, le maïs et la banane représenteraient 66.4% de la production totale de la province qui s'élève à environ 1 006 047 tonnes²⁴.

En ce qui concerne les cultures vivrières, le manioc constituerait la production principale, suivie du riz, le maïs, l'arachide, le palmier à huile. Les rendements à l'hectare de deux des principales cultures à savoir le manioc et le riz sont respectivement de 12.6 tonnes et de 0.78 tonnes²⁵. Les écarts entre les potentiels de production des différents produits et les rendements observés sont importants (35% du potentiel agronomique pour le manioc, 20% pour le riz et l'arachide²⁶) Pour ce qui concerne la superficie cultivée au cours de la saison, un ménage agricole cultiverait en moyenne 2.3 hectares (comprise entre 1 et 4 ha²⁷). Les techniques culturales reposent sur l'agriculture itinérante sur brulis et à longue jachère variant entre 3 et 8 ans. L'utilisation de la mécanisation et des semences améliorées est quasi inexistante.

²⁴ Etude de marché des produits agricoles sur les filières Manioc, riz, maïs, arachide et plantain au tour de la réserve de Yangambi en province de la Tshopo. IITA, CIFOR, 2018.

²⁵ Etude de base du PRODADET, 2015

²⁶ Etude de marché des produits agricoles sur les filières Manioc, riz, maïs, arachide et plantain au tour de la réserve de Yangambi en province de la Tshopo

²⁷ Etude de marché des produits agricoles sur les filières Manioc, riz, maïs, arachide et plantain au tour de la réserve de Yangambi en province de la Tshopo

La commercialisation des produits agricoles s'effectue principalement au domicile de l'exploitant ou au marché du village. L'acheminement de la production sur les marchés urbains est assuré par des collecteurs, généralement issus des mêmes grappes de villages. Le fonctionnement des marchés est entravé par l'enclavement, les tracasseries sur la route et les marchés, ainsi que l'insécurité. L'activité commerciale reste toutefois élevée, soutenue par les échanges avec la province voisine du Nord-Kivu mais également avec les pays voisins (Uganda et Sud Soudan en particulier). L'enclavement et l'éloignement influencent les exploitations et PME agricoles dans leurs choix des spéculations et les quantités produites (aptitude de conservation des produits, sécurité des débouchés commerciaux, prix de vente, etc.).

A l'image de l'ensemble du pays, les services de l'IPAPPEL sont confrontés à des difficultés budgétaires qui réduisent leur capacité d'action. La station de recherche de l'INERA de Yangambi regrouperait environ 700 personnes. Peu de programmes de recherche seraient en cours. Les capacités de la station à produire du matériel végétal de qualité se sont fortement réduites.

En matière de services à l'agriculture, le principal programme intervenant à ce jour est le Programme de Développement Agricole et de Désenclavement dans le District de la Tshopo, Province Orientale (PRODADET), aujourd'hui PRODAT -Programme de Développement Agricole et de Désenclavement dans la province de la Tshopo). Dans le secteur agricole, ce programme intervient sur 3 territoires (Banalia, Opala, Isangi) et 3 filières (riz, manioc et palmier). Les cibles sont les exploitations familiales qui devraient améliorer leur production et l'orienter vers les marchés. Les leviers d'intervention sont l'accès aux semences améliorées (et aux intrants de manière plus générale) et aux marchés en s'appuyant sur le renforcement des organisations agricoles de base (diffusion d'intrants, aide à la commercialisation ...), cela pour qu'elles développent des services pour faciliter l'amélioration des techniques agricoles (améliorer la fertilité des sols et la productivité des cultures). Un second volet s'adresse au renforcement des acteurs publics provinciaux dans leurs fonctions d'appui, de suivi et de coordination du secteur agricole. L'appui aux exploitations et PME agricoles s'opérera principalement par une approche champs écoles (Farmers Field Schools) reposant sur des « paysans » formateurs, mixé à l'organisation de la production et la diffusion de matériel végétal amélioré. Pour ce faire les capacités institutionnelles des OPA à gérer des services seront renforcées. Ce programme qui a démarré en 2015, s'achèvera en 2020.

Le Projet FORETS, mis en œuvre par le CIFOR et financé par l'Union Européenne contribue au développement du paysage centré sur la Réserve de Biosphère de Yangambi (RBY). Son objectif est de « Contribuer à la protection et à la valorisation du capital environnemental unique de la RDC en préservant l'intégrité de la RBY et en augmentant les retombées économiques positives pour les populations locales. », cela en agissant sur 3 leviers :

1. Contribuer à la conservation et la valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques de la RBY, (par la préservation de son intégrité et une amélioration de la gestion/gouvernance).
2. Encourager et valoriser durablement la production agricole et forestière au bénéfice du développement socio-économique des populations des zones tampons et d'influence de la RBY.
3. Atténuer la déforestation des écosystèmes naturels, cause principale du changement climatique au niveau global, et augmenter la séquestration de carbone par l'action de protection, restauration, valorisation et gestion durable des ressources naturelles dans et autour de la RBY.

Sur le volet agricole, deux études ont été conduites en décembre 2017, afin d'analyser les principales chaînes de valeur agricoles et d'identifier des actions pour soutenir l'amélioration des moyens de subsistance des populations autour de la Réserve de Biosphère de Yangambi (RBY) et réduire ainsi la pression qu'elles exercent sur cette réserve. Les données de cette étude ont été collectées dans deux territoires hébergeant la RBY (Isangi et Banalia) ainsi que dans la ville de Kisangani où est écoulée une grande partie de la production agricole de ces territoires. Ces études ont permis d'identifier cinq chaînes de valeurs agricoles majeures autour de la RBY sur base de leur contribution aux moyens d'existence de la population et de leur potentiel à atténuer la pression sur la forêt à travers la sédentarisation et l'intensification de leur pratique. Il s'agit des cultures de manioc, maïs, riz, arachide et plantain. Ces études permettront de construire le dispositif d'intervention qui permettra d'atteindre le défi que s'est posé le projet FORETS : « les rendements de 3 principales cultures augmentent de 20% sur 750 ha d'ici 2021. Ensuite, 10 000 familles sont sensibilisées aux pratiques agricoles améliorées d'ici 2021 ». La stratégie d'intervention qui sera déployée est en préparation.

Les autres activités contribuant aux revenus des ménages et à l'économie de la Province sont le petit élevage (chèvres, porcs, volailles), la pêche, la chasse, la cueillette, la pisciculture (hinterland de Kisangani), le sciage artisanal, la carbonisation, l'exploitation artisanale de mines, le petit commerce, etc. L'affectation des terres de la province de la Tshopo se présente de la manière suivante : 21,5% de concessions forestières (41 222 km²), 12% de carrés miniers et (24 115 km²) et 4% d'aires protégées (7 912 km²). Le reste du territoire est soit inoccupé, soit constitué des complexes agricoles où les communautés locales pratiquent l'agriculture itinérante sur brûlis. Il existe environ 100 à 300 anciennes plantations abandonnées de taille moyenne (100 à 500 ha) contenant du palmier à huile, de l'hévéa, de caféier et des cacaoyers.

Province du Kwilu

La province du Kwilu se trouve entre 5° 02' 01" sud, 18° 50' 01". Elle s'étend sur 78.219 km² (soit 3.3 % du territoire national), et est marqué par une densité de population pouvant dépasser les 100 hab./km². Suite à l'éclatement de la province du Bandundu en 2015, le Kwilu²⁸ est devenu une province de la République démocratique du Congo, sa capitale est Kikwit et son chef-lieu Bandundu. Elle est composée des cinq territoires suivants Bagata ; Masi-manimba ; Idiofa ; Bulungu ; Gungu, eux-mêmes divisés en 49 secteurs et 8 cités au total.

Une enquête des ménages de 2011 de l'ancienne province du Bandundu, faisait le constat que l'activité principale des ménages dans 88 % des réponses est l'agriculture sur les propres terres du ménage, la pêche et la chasse ne représentant que 2,2 % des réponses pour l'activité principale, contre 6,3% au « salariat », c'est-à-dire au fait de travailler dans les champs des autres, contre une rémunération en nature ou en espèce.

La province se situe dans une zone climatique tropicale humide à deux saisons des pluies (entre 1500 et 1700 mm) qui permet de pratiquer toutes les cultures tropicales.

La province du Kwilu est composée d'écosystèmes très variés, allant de la savane herbeuse à la forêt marécageuse. Ces biotopes contiennent une faune et une flore très riche que la pression humaine ne cesse de menacer et de réduire. Dans les territoires à forte densité d'occupation humaine, comme celui de Bulungu, la pression sur les terres est très forte, les rendements vont décroissants, les superficies familiales sont limitées par l'insuffisance des terres. La situation varie fortement selon la nature des sols : on trouve dans le nord-ouest du territoire des sols rouges relativement fertiles, tandis qu'au centre et au sud, les sols sablonneux occupent l'essentiel de l'espace, offrant de bonnes prairies à un élevage paysan en plein développement²⁹. Dans les zones de savane à forêt de vallée et de galeries forestières, les forêts sont particulièrement menacées par la culture du riz pluvial. On peut citer le cas de Masi-manimba, Gungu, Idiofa sud (pays Babunda) où les forêts, du fait d'une jachère de plus en plus courte, sont de plus en plus lointaines et leur recru de plus en plus lent. Dans l'entre Kasai / Kwilu (pays Yansi et Mbala, secteur de Nkara, Kwilu Kimbata, Dwe) la menace sur les forêts est également très élevée dans les zones les plus densément peuplées³⁰.

L'agriculture est caractérisée par la coexistence d'une grande diversité de systèmes de production. Quelques Organisations Professionnelles Agricoles d'envergure interviennent dans la zone, on peut citer à titre d'exemple la faitière FOPABAND, une plateforme de plus de 200 structures paysannes.

En matière de services à l'agriculture, le principal programme intervenant à ce jour est le PRODADEKK, mis en œuvre par Enabel, dont l'objectif est la réduction du déficit alimentaire et de la pauvreté par la relance durable du secteur agricole. Ce programme est une fusion d'une part du PRODADEKK qui soutient

²⁸ Le Kwilu a été administré en tant que province de 1962 à 1966, mais en 1964, l'administration centrale a été prise en charge par une rébellion dans le sud-ouest du Congo. Le gouvernement provincial a été restauré le 18 janvier 1966, mais la province a fusionné avec le district de Kwango et le district de Mai-Ndombe pour créer la province de Bandundu. Voir Stephen L. Weigert, *Angola: A Modern Military History 1961-2002*, 16-22.

²⁹ Document de Projet DCI-FOOD/2008/172-355 - Développement agricole du Bandundu - ISCO –

³⁰ Plan CARG du Territoire de Bulungu

l'augmentation durable des revenus des exploitations, et du PRODADEKK qui accompagne le développement et la gestion d'un réseau multimodal de transport³¹.

Au niveau du dynamisme du secteur privé agricole, la société agro-industrielle STRATEGOS travaille avec environ 80 producteurs de la province du Kwilu, à Lusanga à 40 km de Kikwit. Elle dispose de 50 000 ha de terres cultivables (anciennes plantations d'UNILEVER) mais la production en propre n'a pas dépassé les 8 tonnes de maïs et 80 tonnes transformées ont été vendues en janvier 2018³². La société récolte les productions de maïs sous forme de schéma contractuel de type « *outgrower* », ELAN est intervenu dans l'accompagnement et la mise en relation des petits producteurs de maïs et la société de minoterie Strategos.

Dans les territoires de Bulungu (Secteur de Mikwi) et de Bagata (Secteur de Kidzweme et de Kwilu-Ntober), l'ONG Broederlijk Delen (BD) met en œuvre un Programme d'appui au renforcement des capacités de production agricole et de suivi-monitoring des unions paysannes pour l'agriculture durable. Une expérience intéressante de crédit stockage à travers la mise en place d'un fonds de roulement, a été menée auprès de 2 unions, regroupant plus de 50 OP avec plus de 1000 membres.

Le FIDA/PAPAKIN qui intervenait sur les volets Agriculture et Infrastructures dans le Kwilu a suspendu ses activités pendant plus d'une année, pour cause de mauvaise gestion des fonds, les activités vont être relancées en fin d'année pour un test de six mois (Bulungu).

D'une manière générale, un important travail de développement a été fait dans ce vaste espace ces dernières années:

- Structuration villageoise par l'ADB dans Bagata ; plusieurs centaines de villages concernés structurés à trois niveaux de regroupement³³.
- Réhabilitation et entretien de 2 600 km de pistes principales et création d'ONG opératrices de ses chantiers routiers.
- La réhabilitation de la Nationale achevée en 2010 jusqu'à la Loange.
- Le Secid, la Fao, l'IITA, le PSA ont créé un peu partout des parcs à bois de cultivars de manioc résistants à la mosaïque.
- L'Union Européenne a financé au Secid un projet d'appui au développement du cacao dans le Kwilu. Le premier objectif de ce projet est de créer des plantations de référence dans les territoires les plus favorables à cette culture, avec des cultivars à haut rendement.
- L'ACDI de Lusekele, et le PSA de Kenge, l'USAID avec l'ACDI mais également commerçant privé ont produit et diffusent des plants de palmier à huile de variété hybride. Les quantités diffusées restent limitées.
- Enfin, la station de recherche de Kiyaka a relevé ses programmes vivriers de base (maïs, manioc, arachide, plantain, riz) et s'emploie à créer un réseau d'agri-multiplicateurs avec le CEMAV.

Tableau 3. Institutions de Microfinance présentes dans le Kwilu

| | |
|------------------------|----------------|
| COOPEC ECC/ Kikwit | Kikwit |
| MUCREFEKI/ COOPEC | Mokala |
| COOPEC MOKALA | Paykingandu |
| COOPEC UDIPAK | Bulungu |
| COOPEC BULUNGU | Kikwit |
| IMF CREDIT YA MPA(EMC) | Bandundu ville |
| COOPEC MUCEC | Bandundu ville |
| COOPEC NCCECB | |

Deux nouvelles banques ont ouvert leurs portes : Rawbank à Masi Manimba, Kikwit et Bandundu ville, et TMB à Kikwit. L'IMF MUCREFEKI est opérationnelle et propose d'ors et déjà des crédits agricoles et un instrument financier de warrantage.

³¹ Rapport des résultats 2017 programme de développement agricole dans les districts du Kwilu et du Kwango PRODAKK

³² Communications personnelles avec ENABEL 2018

³³ Etude spécifique du secteur agricole dans la province du Bandundu, CEE/FAO 2008-2013

Dans cette province la structuration du milieu agricole est très avancée (CARG, CLD, OP, nombreuses ONG), des démarches autonomes d'investissement agroforestier sont en cours sur des superficies importantes, activités de renouvellement des plantations signalées dans Idiofa (Plantations Lever au Zaïre 'PLZ', Compagnie de Kassaï et de l'Equateur 'CKAE', Myamba Sam Pedro, etc.). Près de 1200 ha de superficie ont été reboisés avec l'Asbl FAJA LOBI³⁴ et dans Bulungu avec l'entrepreneur Kabamba sur 300 ha dans la PLZ. A Gungu, un programme important de reboisement est réalisé par la fondation Hans Heidel qui a mis en place une plantation de 1200 ha d'acacia.

Encadré 6 : Des leçons du passé et de la nécessité de la création d'un Fonds d'Innovation

Les leçons tirées des précédents programmes ont en commun **la promotion de l'agroforesterie via la réintroduction de l'arbre dans les systèmes de production**, cœur de la stratégie REDD+ en RDC.

Dans la zone de savane, la pression agricole sur les terres de forêt, généralement dans les flancs des vallées, crée une grave pression sur la faune endémique qu'elles contiennent. **Ces forêts ont tendance à disparaître sous la pression des cultivateurs** de riz pluvial, de manioc, de maïs, d'arachide, qui respectent de moins en moins des durées de jachère susceptible de maintenir un minimum de renouvellement biologique.

Il existe pourtant des solutions biologiques pour améliorer la fertilité des sols, qui ont été expérimentées par les opérateurs de conseils et de développement dans les provinces Kwilu et de la Tshopo, avec des succès mitigés. Ces solutions agroécologiques et agroforestières visent à l'amélioration de la jachère par l'intégration de légumineuses dans la sole de jachère, ou par des cultures arbustives en lieu et place de la jachère (modèle développé à Mampu). Elles comportent également l'introduction des légumineuses amélioratrices (*mucuna*, *tephrosia*, *titonia*, *caliandra* ...) soit dans la rotation, soit en association à la culture elle-même. Les pratiques traditionnelles intègrent également les légumineuses dans les associations maïs sans enfouissement, ce qui n'améliore que marginalement la fertilité. L'expérience la plus avancée et la plus systématique est conduite à Mampu, avec un système agroforestier qui cultive l'acacia en sole de cinq à huit années, avec trois années de cultures associées.

Toutes ces techniques ont des contraintes en matière de temps de travail. Les pratiques commencent à essaimer chez les paysans (villages sur la route d'Ibi, communautés villageoises à Gungu, villages de la route de Buta dans la province de la Tshopo). La recherche doit jouer un rôle moteur dans ce domaine, en appuyant les expérimentations des opérateurs de conseils, de développement et des organisations paysannes (apports de semences de plantes améliorantes, protocoles d'expérimentations, suivi participatif des résultats sur plusieurs années).

Sur le volet financement, il sera important de s'appuyer sur les échecs et réussites que les deux provinces ont connus lors des vingt dernières années. L'un des succès les plus spectaculaires de ces institutions concerne la collecte de l'épargne et la demande de leurs clients en matière de gestion de comptes courants.

Enfin **sur le volet arrangements institutionnels entre acteurs pour une gestion concertée du territoire**, il paraît important de s'appuyer sur le réseau d'acteurs clés suivant comme levier pour le changement des pratiques :

- le réseau des Bassin de Production identifié par le PRODAT mis en œuvre par ENABEL, et le réseau des OPA et alliances productives appuyés par le PRODAT ;
- les acteurs du secteur privé rural : concessionnaires forestiers, les unions de paysans structurées à travers le long travail d'ISCO et les faitières dynamiques dans le Kwilu et la Tshopo, les exportateurs, les investisseurs petites et moyennes entreprises agricoles ;
- l'université de Kisangani (UNIKIS), l'**ISEA** (Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques) de Bengamisa, l'université de Kikwit, la faculté d'agronomie de Bandundu, les instituts supérieurs d'étude agronomique ;

³⁴ Plan d'Aménagement du Kwilu, ministère provincial de l'environnement du Kwilu

- le centre de recherche agronomique de l'INERA à Kiyaka, non loin de Kikwit, le centre de recherche de Yangambi non loin de Kisangani, le CEMAV centres de recherche privés issues des agri-multiplicateurs ainsi que l'IITA, engagée depuis peu dans une convention avec le Prodadekk dans le Kwilu;
- les projets Forêts (recherche UE, CIFOR, CIRAD) ; PEJAB, PIREDD ; PRODAT ; PRODADDEK ; PARRSAR.

3 Expérience utile des autres programmes, expérience et enseignements retirés

3.1 Les PIREDD et programmes sectoriels

Les programmes intégrés visent à intégrer les sept piliers de la stratégie sur chacun des espaces provinciaux, en faisant jouer au mieux les synergies entre les approches sectorielles et de gouvernance, en vue de faire émerger une vision partagée de la gestion durable de l'utilisation des ressources sur les territoires.

Tableau 4. Liste des PIREDD mis en œuvre en République Démocratique du Congo

| Province de mise en œuvre | Organisme de mise en œuvre |
|--------------------------------------|----------------------------|
| Equateur | FAO / WWF |
| Kwilu | JICA |
| Mai-Ndombe | Banque Mondiale |
| Mongala | Banque Mondiale |
| Sud Ubangi | Banque Mondiale |
| Tshopo, Ituri et Bas Uele (Oriental) | PNUD |

Les modalités de mises en œuvre des synergies avec les différents PIREDD prévus ou en cours dans les zones pilotes du programme seront décisives. Ce qui semble évident concernent d'abord avant tout le partage d'informations stratégiques et la collaboration continue sur les axes de travail suivants :

- Maîtriser les méthodes et outils pour étudier les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts dans les zones ciblées par les programmes intégrés (les PGRN, plans simples de gestion, etc..).
- Renforcer la dimension de renforcement de la gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés au travers de l'opérationnalisation des plateformes de concertation multi acteurs et multi sectorielles pertinentes (telles que les conseils agricoles ruraux de Gestion) au mandat élargi, dans le cadre des programmes intégrés.
- Veiller à la réplique, démultiplication et essaimages des procédés et pratiques agro-économiques vertueux dans le cadre des dispositifs de conseil de proximité auprès des exploitations et PME agricoles prenant compte de la typologie des Comités Locaux de Développement (CLD) et/ou de leur niveau de structuration et de dynamisme.
- Tirer les enseignements de l'approche développée par le PIF dans le cadre du PGPAF, toutes composantes confondues, que ce soit dans l'appui au secteur privé, aux exploitations et PME agricoles, et plus globalement sur les interventions de diffusion de technologies agroforestières,
- Optimiser le système de monitoring en particulier sur les aspects économiques et techniques.

Les Programmes sectoriels ciblent les causes directes et indirectes de la déforestation sur l'ensemble du territoire, au travers de réformes, de politiques mais aussi d'investissements. Ils concernent :

- L'agriculture : politique nationale, évolution durable de la jachère brulis et développement des cultures pérennes comme moyen de fixer l'agriculture, « reconquête des savanes » notamment par l'agroforesterie ;
- L'énergie : large diffusion des foyers améliorés pour limiter la consommation de charbon de bois, cela concerne également dans certaines zones la production de briques et l'utilisation du bois d'œuvre ; faisabilité et pilote pour la production et la diffusion de l'usage domestique du gaz liquéfié ;
- La forêt : politique nationale, surveillance satellitaire du couvert végétal et MRV, gestion durable des forêts – contrôle, organisation et encadrement de la foresterie artisanale et communautaire, application du code forestier pour la foresterie industrielle
- L'aménagement du territoire : soutien institutionnel, planification, législation ;
- Le foncier : achèvement du processus de réforme, renforcement de capacité des services de l'état
- La démographie : mise en œuvre de la politique nationale de planification familiale).

Les modes de collaboration entre le programme sectoriel Savanes et forêts dégradées (PSFD) et les autres programmes sectoriels REDD+ sont principalement fonction du plan d'action et des jalons de la LOI. Les programmes avec lequel les synergies semblent les plus évidentes et décisives sont le programme de Gestion Durable de l'Agriculture qui sera mis en œuvre par la FAO et le programme de Gestion Durable des Forêts qui sera mis en œuvre par l'AFD.

Les activités techniques devraient présenter et décrire les systèmes de plantation à zéro déforestation. C'est à ce niveau d'ailleurs que devrait s'établir en début de projet une relation étroite avec le projet GDA, afin d'élaborer des fiches et recommandations techniques qui encadrent totalement la sélection des projets en fonction de leur respect des normes à zéro déforestation. A cet effet, le programme savane et forêts dégradées se coordonnera avec le PGDA notamment pour la réalisation du résultat 4 : « Un référentiel technique de base pour la sédentarisation de l'agriculture est disponible ».

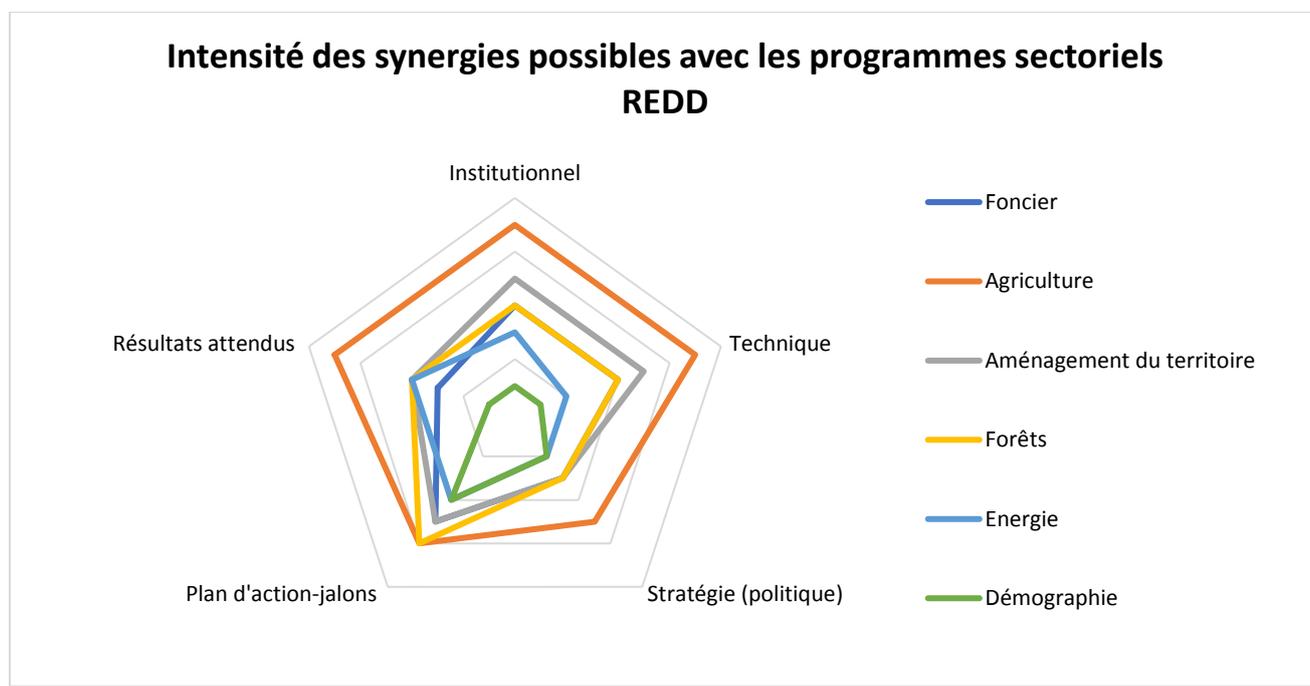


Figure 8 : Intensité des synergies possibles entre programmes sectoriels REDD et PSFD

Encadré 7 : Eviter la duplication et gagner en efficience – Synergies avec les projets existants

D'une manière générale, les intensités de synergies peuvent être discutées à travers plusieurs prismes :

Politique et stratégique : Mise en place des groupes de travail sectoriel pour capitalisation des expériences des partenaires du secteur ; travail d'identification des standards zéro déforestation pour chaque grande filière, la participation à la définition de la Politique Nationale Agricole ;

Technique et opérationnel : **Le Système National de Suivi des Forêts (SNSF)** : programme de suivi satellitaire des conversions des concessions agricoles industrielles et des grands événements de déforestation chaque année. Le WRI a été contracté par la FAO pour réaliser le travail de suivi des grands événements de déforestation, mais le Programme accuse un retard au démarrage. Dès qu'il sera fonctionnel, une étroite collaboration sera mise en place entre le SNSF et le PSFD avec les réseaux des « postes sentinelles » de programme de Gestion Durable de l'Agriculture dans les zones pilotes du présent programme ;

Institutionnel : MAPE ; FAO ; WRI ; MEDD ; ITAPEL ; GDA ; PGDF ; TFA, WWF, KFW ;

Communicationnel : mise à disposition du public de manière transparent au travers de rapports annuels publiés, atelier de présentation annuel des résultats des projets dans lequel les rapports sont présentés et largement diffusés sous forme diverses : émissions, films, rapports, guides, fiches techniques.

La collaboration du programme avec le PIREDD gestion durable de l'agriculture et de l'élevage portera notamment sur la valorisation des techniques mises au point et à la mise en œuvre de l'approche zéro déforestation.

3.2 Initiatives et programmes complémentaires

L'**annexe 8** présente l'ensemble des caractéristiques majeures des initiatives et programmes complémentaires.

3.3 Expérience de l'AFD

Après une période d'interruption, l'AFD a rouvert son agence à Kinshasa en 2003. De 2003 à 2012, 26 projets et près de 57 millions d'euros ont été engagés par l'AFD en RDC, pour l'essentiel en subventions dans les secteurs de l'accès à l'eau potable et de l'environnement. En 2013, un premier contrat de développement et de désendettement (C2D), a été signé entre la France et la RDC, pour un montant de 106 millions d'euros. Il a alors été décidé de focaliser les interventions sur l'accès aux services sociaux de base en matière de i) éducation, ii) formation professionnelle ; et iii) desserte en eau potable et d'assainissement. Le soutien au développement économique, via le renforcement du capital humain, mais également le renforcement de la gouvernance financière. Pour la période 2015-2019, dans la prolongation des axes stratégiques formalisés par le premier contrat C2D et en cohérence avec le cadre d'intervention régional pour l'Afrique sub-saharienne de l'AFD, l'Agence a privilégié une concentration sectorielle sur trois secteurs : i) capital humain (éducation/formation professionnelle), ii) aménagement urbain (dont eau/assainissement) et iii) environnement. Différentes thématiques transversales sont intégrées : gouvernance, appui au secteur privé, climat et genre. Un niveau d'activité de l'ordre de 180 millions d'euros est programmé pour la période 2015-2019.

Dans le secteur environnement, l'AFD dispose d'une expérience depuis plusieurs années sur les questions forestières, notamment avec le projet AGEDUFOR (2011 – 2019, 10 M€). Le projet a pour objet de renforcer la dynamique d'aménagement durable des forêts de production de bois d'œuvre en RDC, en apportant un appui à l'administration forestière centrale et provinciale (Province de la Tshopo, du Mongala et du Mai Ndombe, etc.), à la mise en place des plans de gestion durable des concessions forestières, et à la gouvernance forestière. Plus récemment, l'AFD a également développé le projet Gestion durable des forêts (2019-2024, 18 M US\$ cofinancé par CAFI et AFD) qui vise à fournir à la RDC les moyens de mener à bien un programme d'amélioration de la gouvernance de la gestion des forêts. Le PGDF est censé mettre en œuvre des actions de renforcement des capacités (politiques, lois et règlements, planification, guides opérationnels, normes), des expérimentations de modèles destinés à mettre au point les normes et de mise en œuvre à grande échelle de ces politiques grâce à des projets sectoriels et intégrés.

Dans l'appui au secteur financier, l'AFD a octroyé une garantie de portefeuille à RAWBANK via son instrument « ARIZ ». Il s'agit d'une convention de partage de risques s'élevant à deux millions d'euros, et

dont l'objectif est de renforcer les capacités de RAWBANK à financer le secteur des PME. L'objet de la convention signée entre l'AFD et RAWBANK porte sur la sous-participation en risque de l'AFD à hauteur de 50% des montants prêtés par RAWBANK à des PME (crédits de 10 000 à 300 000 euros, durée de 1 à 5 ans).

L'AFD dispose également d'une longue expérience d'appui au développement du secteur privé³⁵ en agriculture en Afrique Sub-saharienne. Ces appuis comprennent l'ensemble de la gamme des dispositifs reposant sur 5 piliers : financement, accès au marché, accès aux intrants et accès aux services d'appui, gestion des risques. L'ensemble de ces interventions visent à améliorer l'interaction entre les acteurs privés et les exploitations et PME agricoles, notamment familiales.

Encadré 8 : Deux exemples de projets AFD en appui au développement du secteur privé en agriculture

CNCAS au Sénégal : exemple de l'ouverture d'une ligne de crédit à une banque agricole pour le financement de l'équipement des exploitations familiales et des organisations de producteurs

La Caisse Nationale de Crédit Agricole au Sénégal est le principal opérateur de crédit en zone rurale où elle joue un rôle majeur grâce au financement de la production agricole, dans le cadre d'un dispositif régulé par l'Etat. Elle assure le financement de tous les maillons des filières et en particulier celui des exploitations familiales. En parallèle de son intervention en appui à la rénovation des infrastructures d'irrigation dans la Vallée du Fleuve Sénégal et de conseil aux organisations de producteurs, l'AFD a ouvert une ligne de crédit à la CNCAS pour 1) financer la part des aménagements tertiaires revenant aux petits exploitants de périmètres irrigués dans le cadre de projets d'aménagement ou de réhabilitation (notamment le Projet 3PRD, financé par l'AFD) (2) financer l'équipement de périmètres rizicoles autogérés et de décortiqueuses de paddy, (3) financer le labour profond, qui doit être pratiqué sur les périmètres tous les 5 ans afin de maintenir la fertilité des sols, (4) financer l'équipement d'Unions de producteurs en magasins de stockage et de décorticage du paddy. Ce projet illustre la synergie nécessaire entre institutions de crédit et projets fournissant appui-conseil et subventions ciblées pour l'équipement des EAF et des OP

Ghana Rubber Estate Limited (GREL): un exemple réussi d'agriculture contractuelle pour les petits planteurs d'hévéa au Ghana

Le Ghana Ruber Estate Ltd (GREL) est une ancienne société d'Etat qui détenait une plantation industrielle d'hévéa et une usine de traitement du caoutchouc, privatisée puis réhabilitée avec l'appui de l'AFD dans les années 1980. La société est maintenant une filiale du groupe SIFCA, fortement présent dans la sous-région dans la production d'hévéa et d'huile de palme. L'Etat ghanéen, en association avec ses bailleurs, a lancé depuis 1995 un vaste projet de développement des plantations villageoises d'hévéa. Ce programme a été financé depuis son démarrage par l'AFD.

Dans sa dernière phase, l'AFD a décidé de soutenir ce dispositif selon le principe de l'agriculture contractuelle : l'AFD finance une ligne de crédit à une banque de la place, laquelle, dans le cadre d'un accord tripartite avec GREL, finance la création et l'entretien pendant la période immature des plantations des petits planteurs adhérant au projet, tandis que GREL apporte son assistance technique aux planteurs et fournit le matériel végétal et les intrants (facturés au planteurs mais couverts par le prêt de la banque), garantissant ainsi à la banque la qualité des plantations. Le planteur s'engage à livrer à GREL la totalité de sa production jusqu'au remboursement total du crédit et GREL rembourse le crédit des petits planteurs à la banque, en prélevant sur chaque livraison de fonds de tasse. La taille maximale des plantations était de 4 ha par bénéficiaire.

Le programme a donné lieu à 4 projets successifs entre 1995 et aujourd'hui : La première phase (1995-1999), financée avec l'appui de l'AfD et de la Banque mondiale, a permis la plantation de 1200 ha. La deuxième phase (2001-2005), financée avec l'appui de l'AfD, de 2 855 ha additionnels ; la troisième phase (2006-2012), financée avec l'appui de l'AfD et de la KfW a permis la plantation de 8 000 ha additionnels ; enfin, la quatrième phase, démarrée en 2010, également financée avec l'appui de l'AFD, porte sur la plantation de 10 500 ha additionnels.

³⁵ Pour l'AFD, le secteur privé agricole inclut les exploitations agricoles (dont les exploitations agricoles familiales constituent la partie la plus importante) mais aussi l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille, leur régime juridique et leur structure qui concourent à l'activité agricole depuis l'amont jusqu'à l'aval de la production.

4 Objectifs et stratégies d'intervention du programme

4.1 Objectifs du programme

Le présent programme d'appui à la mise en valeur durable des savanes et forêts dégradées contribue à :

- L'objectif global du pilier 1 de la Stratégie Cadre Nationale REDD+ qui est de « réduire l'impact de l'agriculture sur la forêt tout en contribuant activement aux objectifs de sécurité alimentaire du pays et à la volonté de faire du secteur agricole un pilier de la croissance économique du pays »;
- L'effet 1 de son plan d'investissement REDD+ : « des investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existences des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées (femmes, peuples autochtones, etc.) » ;
- L'objectif global du Plan National d'investissement Agricole (PNIA) qui est de « stimuler une croissance annuelle soutenue du secteur agricole de plus de 6%, indispensable pour réduire la pauvreté, pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations congolaises et pour générer durablement des emplois et des revenus ».

L'objectif général de l'intervention est de **« contribuer, par une offre de services améliorée, à l'appropriation, par les exploitations et PME agricoles, de pratiques durables de mise en valeur des terres de savanes et de forêts dégradées, afin de consolider les économies locales, maintenir les paysages forestiers et atténuer la pression sur la ressource forestière ».**

L'enjeu principal du programme est de soutenir la transition d'une agriculture minière vers une agriculture performante et responsable. Les modèles technico-économiques promus visent à valoriser des itinéraires agroécologiques et agroforestiers moins prédateurs pour les sols et la biodiversité. En ce domaine, les actions porteront principalement sur :

- L'intégration de « l'arbre » pour restaurer et entretenir la fertilité et/ou être source de revenu pérenne contribuant ainsi à la stabilité économique des exploitations et PME agricoles ;
- Des techniques et pratiques contribuant à améliorer l'exploitation des nouvelles friches, à maintenir la fertilité des sols et à accroître leur productivité, à améliorer les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages en passant d'un système de production itinérant à un système de production sédentaire (assolements, rotations, etc.).

Tous systèmes et techniques qui seront développés en étroite collaboration avec les programmes GDA et GDF.

Le programme cible les exploitations agricoles de type familiale, PME agricoles et « alliances productives » impliquant des petites et moyennes exploitations agricoles, considérées comme les acteurs principaux de la déforestation. Sa stratégie reposera sur le développement d'une offre de service de conseil et de financement, adaptée aux réalités de ces porteurs de projets, vecteur de diffusion et d'adoption massive de pratiques agroforestières et de gestion durables, viables économiquement, ayant un effet significatif sur la réduction des vulnérabilités des ménages agricoles, permettant en conséquence de les fixer sur leurs terroirs. Cette offre de service sera portée, comme le précisent les orientations politiques actuelles, par le secteur privé qui agit pour le développement des exploitations et PME agricoles. De tels changements seront progressifs, car ils imposent que les résultats différés des options technico-économiques privilégiées soient préalablement validés sur parcelles (agroforesterie, agroécologie, diffusion de variétés améliorées, etc.), ainsi que des ressources humaines soient préparées, en nombre suffisant, à accompagner la mise en œuvre de nouvelles pratiques par les exploitations et PME agricoles. La réhabilitation des zones de savane et de forêt dégradées est en effet intimement liée à la qualité des services de conseil qui seront déployés et des capacités des exploitations et PME agricoles à investir pour l'amélioration de leurs performances agronomiques et économiques.

Des mécanismes devront être mis en œuvre pour répondre au-delà d'un cycle de projet, à une demande qui ira croissante, si elle est portée par des résultats technico-économiques significatifs³⁶. Ces résultats initiaux auront vocation à catalyser sur le long terme les réelles capacités d'investissement du secteur privé dans le développement des services pour une agriculture durable et profitable. Il importe d'anticiper sur le long terme, les mesures d'accompagnement et d'incitation qui stimuleront une montée en puissance des investissements des exploitations et PME agricoles pour améliorer leurs performances, et des opérateurs privés pour développer une offre de service pour le développement des exploitations et PME agricoles.

Les objectifs spécifiques de l'intervention contribueront à :

1. Appuyer la mise en œuvre de dispositifs de conseil à l'exploitation agricole qui contribuent au changement des pratiques et à leur développement économique;
2. Soutenir le développement d'outils de financement des exploitations et PME agricoles ;
3. Définir des actions et mécanismes d'intervention transposables dans l'ensemble des provinces ;
4. Suivre l'évolution du couvert forestier sur les zones pilotes et s'assurer du maintien des paysages forestiers.

4.2 Stratégie d'intervention

Le programme interviendra de manière soutenue dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo, qui présentent toutes deux, dans leurs contextes particuliers, un alignement avec l'approche retenue. Ces interventions seront menées en concertation avec les PIREDD intégrés de ces provinces. Le programme pourra intervenir également dans les autres provinces d'interventions des PIREDD intégrés si des initiatives compatibles avec l'approche retenue sont identifiées par les PIREDD.

4.2.1 Catégorisation des Organisations de Producteurs, les bénéficiaires directs

Le principe des alliances productives, que souhaite soutenir le programme, vise à promouvoir des pratiques durables et économiquement profitables pour chaque membre des alliances. Ceci sera obtenu en couplant via les activités d'appui et de conseil les préoccupations techniques, commerciales, les priorités socioéconomiques des ménages (sécurité alimentaire et nutritionnelle, etc.) et les priorités environnementales. Pour soutenir ces orientations, le programme viendra en appui à ces alliances tant au niveau technique que financier. Le programme soutiendra les initiatives d'alliances productives entre :

- Cas 1 : Des acteurs économiques des filières commerciales (café, cacao, manioc, maïs, charbon de bois, etc.) et des exploitations et PME agricoles de type familial (entre 5 et 50 ha) y compris les petits fermiers souvent allochtones.
- Cas 2 : Des associations professionnelles agricoles, des ONG voire des Comité Locaux de Développement regroupant des exploitations familiales agricoles (moins de 5 ha) ou de type familial (5-50 ha) agissant avec des acteurs économiques des filières commerciales (café, cacao, manioc, maïs, charbon de bois, etc.). Les exploitations agricoles concernées par l'appui devront, en raison de leurs disponibilités en foncier, en main d'œuvre et de leurs revenus, être en capacité d'adopter une logique d'agriculture durable ;
- Cas 3 : Des comités de gestion des fonds de développement local issus des clauses sociales ou des OPA représentant des **exploitations agricoles présentes dans les Zones de Développement Rural (ZDR)** en capacité d'établir des relations avec le concessionnaire forestier. Si des alliances productives entre exploitants agricoles et acteurs économiques des filières agricoles existent dans les ZDR, elles seront particulièrement visées. L'ensemble de ces liens et relations doivent pouvoir servir de supports au renforcement de pratiques d'agriculture durable en évitant la déforestation rapide de la ZDR ou son extension sur les séries d'exploitation du bois d'œuvre, de protection ou de conservation ;

³⁶ Les résultats issus de l'adoption de pratiques agroécologiques, agroforestières ou liées à l'introduction de nouveaux cultivars (cacao, palmier à huile, etc.) ne s'observent généralement qu'après plusieurs années. Le développement de tels itinéraires s'accorde assez difficilement à des cycles de projet inférieurs à 4-5 ans (difficultés à capitaliser, valoriser et diffuser des résultats significatifs pour les producteurs agricoles).

- Cas 4 : Des opérateurs économiques agricoles de type semi industriel (100 à 500 ha) en **relation contractuelle** avec des exploitations familiales agricoles ou des exploitations et PME agricoles de type familial. L'appui portera sur les surfaces cultivées exclusivement en externalisation par les exploitants familiaux. Le programme sera vigilant à ce que ce type d'alliance serve bien la promotion d'une agriculture durable. Ces alliances productives sont souvent basées sur un appui à la production (fourniture d'intrants, conseil, etc.), puis l'achat de la production correspondant aux normes fixées par contrat, sur une base d'un prix convenu, défini de manière transparente, en fonction de l'évolution des termes du marché.

4.2.2 Montage opérationnel et accessibilité aux subventions et aux financements bancaires

Ces alliances productives pourront, idéalement, déjà exister parfois de manière informelle ou être, éventuellement, constituées dans le cadre du programme. Chaque alliance soumettant un projet fera l'objet d'un examen attentif du programme :

- D'une part sur l'effet levier qu'il aura notamment en matière de diffusion de technologies et d'évolution des pratiques agricoles et sur le fait qu'elles servent bien les intérêts de toutes les parties ;
- D'autre part, sur l'impact (quantitatif) attendu sur les paysages mais aussi en matière de cohérence et d'intégration territoriale.

Afin d'assurer une bonne complémentarité avec les PIREDD intégrés, le programme pourra soutenir au cas par cas toutes ces types d'alliances hors des deux provinces d'intervention privilégiées du programme.

Les alliances devront faire la preuve, dans les **dossiers** qu'elles soumettront au financement du programme et aux opérateurs du secteur bancaire³⁷, de leur **volonté de promouvoir des itinéraires techniques agroécologiques et agroforestiers visant à mettre en valeur de manière intensive et durable des forêts ou savanes dégradées**. Ce critère est déterminant pour obtenir des appuis potentiels du programme, il sera apprécié par les équipes provinciales de l'UGP du programme en concertation avec les services techniques agricoles.

Les alliances ou OPA soutenues par le programme bénéficieront d'appuis techniques via des Agences Locales d'Exécution recrutées par le programme. Celles-ci n'interviendront pas directement auprès des exploitations familiales pour développer des approches de conseil technico économique. Ces conseils seront dispensés auprès des exploitants familiaux par des « conseillers », soit propres aux acteurs économiques des filières (OP, autres acteurs économiques) déjà présents dans les alliances constituées, soit par un partenaire tiers (ONG notamment) intégrant l'alliance productive lors du montage du projet. Un appui financier du programme est envisagé pour soutenir ces services de conseil. **D'une manière globale, le programme promeut une approche de renforcement systémique et concomitante des connaissances, des compétences et des capacités d'intervention. Cette approche vise à renforcer notamment la diffusion des savoirs et des pratiques.**

Les activités d'appuis-conseils porteront principalement sur la **mise en œuvre d'itinéraires valorisant les techniques agroécologiques et agroforestières visant à (re) mettre en valeur des espaces dégradés de manière durable**. Les exploitations amélioreront leur gestion technique et s'adapteront également aux marchés. Ils porteront également sur les aspects de gestion et de management de l'exploitation agricole, inhérents au renforcement du système de décision de l'agriculteur, via l'introduction à la maîtrise de calculs simples de marges brutes par culture et de retour sur investissement. Ces conseils visent à aider les exploitants agricoles à faire les meilleurs choix technico-économiques et à accéder plus aisément au crédit, s'ils en ont besoin. Les données technico économiques alimenteront le conseil mais également les IMF en termes d'aide à la décision. Afin de suivre, via des outils d'analyses satellitaires, les impacts des techniques soutenues sur l'occupation des sols, les surfaces concernées seront géoréférencées par les acteurs des alliances au démarrage des interventions; des appuis financiers et techniques seront apportés pour cette activité par le programme dès l'approbation du projet.

³⁷ Le secteur bancaire vérifiera surtout les critères financiers et le fonctionnement des chaînes de valeur

Encadré 9 : Composition et rôle des Agences Locales d'Exécution

Afin d'aider à l'élaboration de dossiers de projets par ces alliances, **une agence locale d'exécution (ALE) sera recrutée par le programme sur chaque province d'intervention.** Celle de la Tshopo interviendra également, avec du personnel dédié, au traitement de la problématique des ZDR dans les concessions forestières industrielles.

La première intervention des ALE consistera à **(i) susciter et valoriser ces alliances existantes parfois de manière informelle et (ii) les soutenir lors de la rédaction de propositions de projets conformes aux orientations portées par le programme.** Pour cela, les ALE bénéficieront elles-mêmes d'un appui (ATCT) pour concevoir un modèle de présentation des projets intégrant l'ensemble des dimensions financières, économiques et techniques (approche agroécologiques et agroforestières) qui feront l'objet des analyses lors de l'examen des projets.

Les **ALE** (idéalement des ONG nationales ou internationales) seront composées de :

- **Un Chef d'équipe** qui apportera un appui technique aux équipes de terrain (préparation/adaptation des outils, formation, suivi etc.), organisera le lien entre les conseillers et les structures spécialisées compétentes dans le domaine de l'agroécologie, supervise le dispositif de collecte des données issues du conseil aux exploitations et PME agricoles, et animera les réflexions sur la stratégie du conseil ;
- **Une équipe de 4 conseillers dans le Kwilu et 7 conseillers dans la Tshopo**, au regard des possibilités offertes par la clarification du foncier dans les ZDR des concessions forestières aménagées et la présence d'opérateurs forestiers intéressés par la constitution d'alliances productives.

Les ALE retenues auront pour activités principales de :

- Identifier et soutenir la formation d'alliances productives, cartographier les opérateurs privés formels dans le secteur agricole et effectuer un diagnostic des OPA de service au sein des filières commerciales ;
- Appuyer l'élaboration par les alliances productives de projets bancables et conformes aux orientations stratégiques du programme, et en assurer le suivi.
- Accompagner les opérateurs de conseil aux exploitations et PME agricoles intégrés dans les alliances productives ;
- Mener des actions spécifiques de conseil auprès des opérateurs économiques des filières membre des alliances productives ;
- Mener des actions spécifiques concernant le développement des pratiques agricoles dans les zones de développement rural (ZDR) des concessions forestières industrielles ;
- Apporter des appuis ponctuels aux PIREDD intégrés des autres provinces dans l'identification et le soutien d'initiatives d'alliance productive et aux services techniques déconcentrés pour le suivi et l'appui aux projets soutenus par le programme ;
- Contribuer au suivi des effets des changements de pratiques.

La **Figure 9**, page suivante, précise le mode opératoire du Programme PSFD.

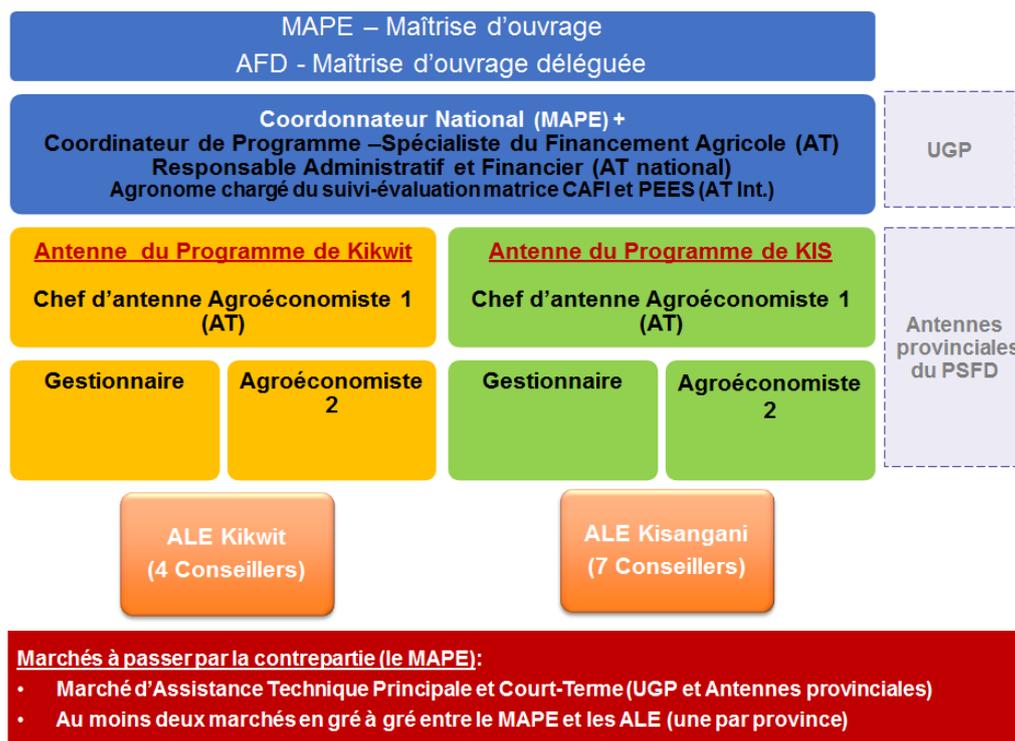


Figure 9 : Mode opératoire du PSFD

Les ALE, valoriseront les **fiches techniques des itinéraires techniques agroécologiques et agroforestiers**, issus de la capitalisation faite par le programme sur les expériences déjà menées et les actions du programme GDA. Ces supports serviront au renforcement des compétences des agents des « services » de conseil développés par les alliances productives. Ce renforcement de compétences sera continu afin de valoriser les nouveaux acquis identifiés au cours du déroulement du programme. Ces référentiels seront partagés avec les institutions de microfinance pour les aider à sécuriser leurs octrois de crédit au secteur agricole.

Il conviendra de s'assurer que les ALE font partie (ou intègrent) le réseau du GTCRR (Groupes de Travail Climat REDD+ Rénovés) afin que les modalités d'intervention des ALE soient alignées avec les autres OSC parties prenantes du processus REDD+ en République Démocratique du Congo.

Ce renforcement de compétences par les ALE portera également sur l'approche économique des filières (approche chaîne de valeurs et observatoire des filières). En ce sens, les ALE soutiendront directement les opérateurs économiques présents au sein des alliances productives (notamment les OPA) par des conseils technico-économiques adaptés à leurs fonctions et activités. Ces appuis valoriseront le travail de capitalisation et de suivi des filières initié par le programme. De même, ce travail de suivi des filières sera partagé avec les opérateurs de microfinance.

En complément, à ces tâches, les ALE, après formation et dans la mesure de leurs possibilités, assureront le suivi par analyse de l'imagerie satellitaire de l'évolution des surfaces mises en valeur par les exploitations familiales soutenues dans le cadre des alliances productives.

Dans le cas des alliances entre acteurs concernant les ZDR des concessions forestières industrielles, **l'ALE aidera également à produire des plans simples d'occupation et de gestion des terres des ZDR**. Une collaboration étroite sera établie avec le programme GDF qui interviendra également sur les ZDR, notamment pour les travaux de localisation et de délimitation de celles-ci et qui ainsi fourniront les bases cartographiques.

Au-delà du soutien technique du programme aux alliances productives via les ALE, **un appui financier sera apporté à ces alliances par le programme afin qu'elles promeuvent les techniques agroécologiques et agroforestières**. Cet appui sera conduit sous forme de subvention notamment pour aider au géoréférencement des exploitations et PME agricoles concernées et soutenir le dispositif de conseil présent au sein des alliances productives. Le dimensionnement de ce dernier sera présenté dans le projet soumis au financement du programme et fera l'objet d'une attention particulière. De même, la subvention visera à aider indirectement les

exploitations à entrer (ou renforcer) leurs pratiques agroécologiques et agroforestières. En ce sens, cette subvention servira notamment à acquérir ou produire le matériel végétal nécessaire aux pratiques promues ainsi que les petits équipements liés. Ce matériel végétal pourra être fourni gratuitement ou payé à prix modiques par les exploitants familiaux, ceci en fonction de l'orientation présentée dans le projet soumis au programme par les alliances productives. Les projets soumis par les alliances productives au programme devront préciser les modalités de sortie de projet retenues notamment pour maintenir le dispositif de conseil et celui de mise à disposition de matériel végétal indispensables à la poursuite de l'approche agroécologique et agroforestière.

En complément, le programme favorisera l'accès au crédit aux acteurs des alliances productives :

- Aux exploitations et PME agricoles pour des avances de trésorerie afin de mener correctement le cycle agricole sur l'ensemble de l'exploitation. Il s'agit de crédit de campagne agricole d'une durée adaptée aux principaux cycles agricoles des productions menées. En fonction des modalités propres aux institutions de microfinance, ces crédits pourront être individuels ou groupés/solidaires, octroyés directement ou via l'alliance productive. La connaissance de ces modalités sera prise en compte lors de l'élaboration des projets par les alliances productives
- À l'acteur économique membre de l'alliance productive pour soutenir ses activités propres notamment en termes d'appui au stockage, à la logistique de la filière, à la transformation ou à la commercialisation des productions agricoles.

L'enjeu est de développer via le soutien à des institutions de microfinance des instruments financiers, fondés sur des ressources propres et visant à soutenir le développement des exploitations et PME agricoles. L'objectif à terme est d'orienter un flux suffisant de capitaux privés, complétant les investissements publics, notamment au bénéfice des exploitations et PME agricoles dont le développement durable dépend de l'accès à ces ressources. L'intégration des IMF à toutes les étapes de décision des projets soumis par les alliances productives est essentielle pour escompter l'établissement de cette dynamique.

Sur la durée du programme, **un appel à propositions sera lancé au cours de la première année d'intervention**. Les années suivantes, soit d'autres appels à propositions seront lancés, soit une **approche de guichet sera retenue en fonction de la dynamique qui sera apparue**. Les interventions hors provinces Kwilu et Tshopo seront envisagées après le lancement des premiers soutiens dans les provinces d'intervention forte du programme, ceci afin de valoriser les expériences acquises lors du montage des projets par les alliances productives et permettre aux ALE et aux PIREDD intégrés d'avoir une démarche pleinement efficiente et efficace. Un **jury provincial (ALE + Antenne du Programme + Représentants du MAPE)** sera constitué, et établira une short-list de projets viables qu'il transmettra à l'Unité de Gestion du Programme à Kinshasa, pour passage en **Comité National de Sélection** du Programme, composé des IMF, du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et de l'Élevage (MAPE), des banques parties prenantes du projet et de l'UGP du programme. De leurs décisions de financer ou pas le projet dépendra la décision d'octroi d'une subvention, donnée sous la forme d'un avis de non-objection par l'AFD. Dans une volonté de favoriser le développement du crédit agricole, dès la seconde tenue d'un comité d'octroi, des IMF présentes en RDC seront associées afin qu'elles soient notamment informées des méthodes d'analyse des risques utilisées par les IMF partenaires du programme.

En complément du dispositif principal constitué par un appui sous forme de subvention adossée au crédit, **un fonds d'innovation sera mis à disposition pour répondre à des projets innovants** présentés par des opérateurs économiques associés à des exploitations et PME agricoles et, impérativement, une institution de recherche. **Les projets présentés seront à l'interface du triptyque recherche / action / développement**. De manière non exhaustive, les objets pourront portés sur des innovations techniques telles que les itinéraires techniques agroécologiques et agroforestiers, l'amélioration / le maintien de la fertilité des sols, le travail des sols sableux. Les innovations pourront aussi être d'ordre social, institutionnel ou organisationnel ou encore porter sur des aspects de technologie liés à la transformation des produits agricoles ou de type « business to business ». L'élaboration de ces projets sera directement soutenue par les équipes UGP présentes en provinces. L'examen de ces projets sera réalisé au niveau national par un comité composé de l'UGP, du ministère de l'agriculture, de représentants des filières et de ceux des programmes GDA et DGF. **Le processus du fonds d'innovation sera mis en œuvre après l'octroi des financements aux premiers projets des initiatives productives**. Une contribution financière de l'ordre de 20% sera exigée aux

demandeurs de ces subventions, afin de s'assurer que ces projets soient alignés avec leurs orientations. Il est prévu de soutenir **une dizaine de projets d'environ 80.000 USD chacun**. Ils devront se situer dans les Provinces du Kwilu ou de la Tshopo et auront une **durée maximale de deux ans**.

Une institution de microfinance (Advans) et une banque (Equity Bank/ex Pro-Credit) ont signifié leur volonté de faire partie du projet et d'étudier le développement, sur leurs fonds propres, de produits financiers venant en appui au secteur agricole. **La Mutuelle de crédit et d'épargne des femmes du Kwilu (MUCREFEKI)** a également indiqué son intérêt pour développer des activités sur le secteur agricole. Le soutien du programme à ces institutions sera respectueux de leurs modalités d'intervention. Cet appui visera à contribuer à sécuriser les opérations de crédit faites au secteur agricole en appuyant notamment d'une part une meilleure connaissance du secteur agricole par les opérateurs de microfinance et d'autre part soutenir une évolution / adaptation de leurs produits financiers à ce secteur. Indirectement, l'appui technique aux exploitants agricoles via les opérateurs de conseil présents au sein des alliances productives contribuera aussi à sécuriser les crédits accordés. Cet élément est déterminant en termes de sécurisation des crédits. Enfin, le programme en aidant à élaborer des projets bancables présentés par des alliances productives aux IMF contribuera à favoriser le développement du crédit agricole.

Concrètement, le programme soutiendra financièrement, via des protocoles de partenariat, les plans de renforcement des capacités des IMF et des banques ainsi que leurs plans de développement dans le secteur agricole. Les appuis seront principalement conduits sous la forme d'une assistance technique court terme (ATCT) perle recrutée par le programme en accord avec les IMF qui seront retenues. Des actions plus spécifiques pour (i) analyser/étudier le développement d'outils financiers adaptés à l'agroécologie et l'agroforesterie ; (ii) développer l'ingénierie fiduciaire et surtout des innovations FINTECHS ; (iii) mettre en place un outil de suivi des produits financiers sont envisagées également sous forme d'interventions d'ATCT à convenir avec les IMF pour répondre à leurs besoins. Le choix des IMF partenaires du projet sera conclu au démarrage du programme sur la base d'une note établie par l'UGP. En effet, les trajectoires d'évolution des IMF peuvent rapidement évoluer dans le temps. Le choix des IMF partenaires et le contenu des protocoles de partenariat établis entre elles et le programme devront recevoir l'avis de non objection de l'AFD.

En prévoyant l'installation d'équipes légères (2 agro économistes experts conseil agricole) de soutien administratif et logistique) dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo, le programme entend être proche des acteurs des alliances productives et des ALE recrutées. Cette présence facilitera également les collaborations avec les services techniques déconcentrés agricoles notamment impliqués (i) lors de l'examen de la pertinence des alliances productives et de la faisabilité technique des projets soumis et pour (ii) le suivi des prestations menées par les ALE recrutées. Ces équipes légères assureront également le lien collaboratif autour des activités que pourront conduire les PIREDD intégrés mais aussi celles des programmes GDA et GDF.

L'équipe de coordination (UGP) basée à Kinshasa sera composée d'un Coordonnateur National, d'un Coordinateur de Programme, expert en financement rural et d'un agro économiste chargé du suivi évaluation, L'UGP sera soutenue par un responsable administration assureront le lien avec l'agence d'exécution (AFD), le FONAREDD et le maître d'ouvrage (Ministère de l'Agriculture). Cette équipe mènera et coordonnera les actions d'appui auprès des IMF partenaires du programme, assureront le pilotage de la cohérence globale du programme ainsi que sa coordination avec les autres PIREDD intégrés et sectoriels.

Encadré 10 : Stratégie opérationnelle : mécanismes tripartites, ciblage et appels à propositions

Le ciblage des bénéficiaires des interventions est déterminant pour la réussite du programme. Il s'appuiera notamment sur l'inventaire et la cartographie des opérateurs privés formels du secteur agricole, ceci en complément à l'établissement de la situation des principales filières commerciales.

Après les analyses issues des différentes études qui aideront à définir les critères d'éligibilité aux actions du programme, un premier appel à propositions sera lancé. Il sera demandé à une alliance productive dont la composition est définie de faire une proposition de projet visant à mettre en valeur des zones bien localisées de savane et forêt dégradées. Dans le cas des concessions forestières, les exploitations et PME agricoles pourront être éventuellement représentées par les comités locaux de gestion des accords de clauses sociales.

Le concessionnaire forestier devra être systématiquement partie prenante dans l'accord proposé dans la proposition (il pourra en être aussi l'instigateur).

Quelques soit les parties prenantes qui s'associent au sein d'une alliance productive pour présenter une proposition de projet, leurs relations actuelles et surtout dans le cadre de l'intervention proposée seront décrites précisément. Outre les objectifs et résultats de l'action proposée, le document présentera aussi une « situation de référence » permettant d'une part d'apprécier la pertinence de l'action par rapport aux objectifs du programme et d'autre part, d'évaluer les changements. Les activités menées pour atteindre les résultats prévus seront décrites et surtout planifiées dans le temps et quantifiées de manière à pouvoir faire l'objet d'un suivi évaluation externe. Enfin, une activité de capitalisation de l'expérience (positive mais aussi des enseignements issus d'activités ayant rencontrées des difficultés) devra être systématiquement prévue. Les propositions avant leur présentation auront fait l'objet de visites de terrain de la part des ALE contractées par le programme afin de vérifier l'implication effective des exploitations et PME agricoles et les relations entre les différentes parties prenantes associées dans la proposition

Constitué en **Comité Nationale de Sélection du Programme**, l'équipe du programme, le ministère de l'agriculture, mais aussi les institutions de microfinance et acteurs clés de l'écosystème de l'inclusion financière (à titre de contributeurs : Advans, FMP, ProCredit-Equity) décideront de la pertinence et de la faisabilité de chaque proposition. La décision finale fera l'objet d'un avis de non objection de l'agence d'exécution, AFD.

4.3 Zones d'intervention

Les interventions se focaliseront en priorité sur des territoires de savanes et de forêt dégradés, dotés d'un niveau de densité et d'une diversité suffisante d'opérateurs de service, de conditions d'organisation des marchés, d'accessibilité et sécuritaires satisfaisantes, et de la proximité de points critiques de déforestation.

Compte-tenu des dynamiques économiques actuelles, le programme interviendra dans la province du Tshopo qui réunit les différents types d'intervention privée en zone de forêt dégradée, et la province de Kwilu marquée par une forte spéculation foncière d'origine urbaine qui cohabite avec des interventions à échelle localisée de valorisation par les exploitations et PME agricoles des savanes dégradées.

Cependant afin de valoriser des initiatives pouvant exister dans les autres provinces lieux d'intervention des PIREDD intégré, des interventions du programme pourront y être tenues comme mentionné dans la stratégie d'intervention. Le mode opératoire retenu dans ces autres provinces reposera principalement sur une responsabilisation des PIREDD intégrés pour (i) l'identification d'initiatives s'intégrant dans l'approche du programme, (ii) l'élaboration de projets soumis au financement du programme et (iii) une implication des services déconcentrés de l'Etat lors de la mise en œuvre de ces projets plus particulièrement dans ces provinces. Les appuis des ALE recrutés par le programme porteront à l'accompagnement des PIREDD intégré lors de l'identification et l'élaboration des projets et à la formation des services techniques aux suivis et appuis à ces projets.

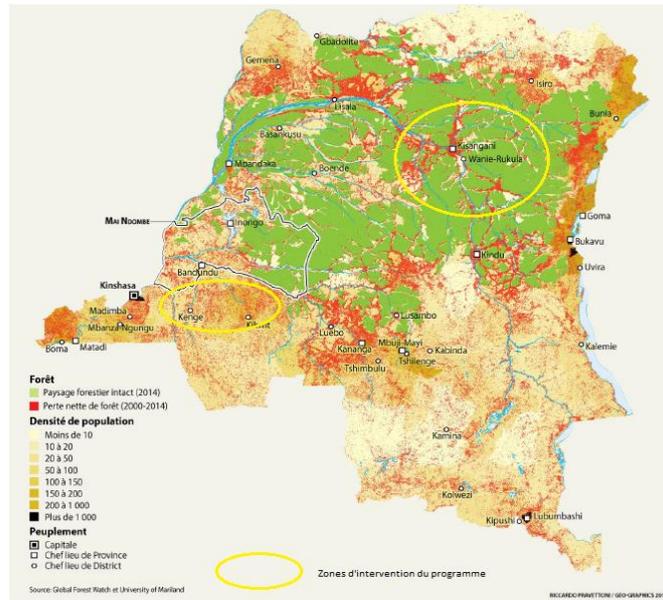


Figure 10: Zones d'intervention du programme et Perte nette de la forêt

4.4 Théorie du changement

Malgré une réduction progressive de la part du secteur agricole au PIB de la RDC (20,6% en 2015), l'agriculture génère 75% à 80% des revenus ruraux. L'agriculture est également la source primaire d'emploi pour près de trois travailleurs sur quatre dans toutes les provinces du pays à l'exception de Kinshasa. La production agricole nationale est principalement assurée par des exploitations familiales, dont les performances en termes de productivité sont faibles³⁸. Considérant l'augmentation rapide de la demande du secteur agroalimentaire, également de la précarité des conditions de vie en milieu urbain, et une organisation des marchés des produits agricoles assez efficace, bien qu'informelle, la production agricole nationale semble devoir progresser rapidement, en s'appuyant principalement sur son segment familial. Cette croissance s'opérera principalement par l'exploitation des terres les plus fertiles, donc par une conquête de la forêt, si les pratiques agricoles n'évoluent pas.

En effet, en RDC, à l'échelle du pays, **la déforestation est le corollaire de la mobilité croissante des ménages ruraux à la recherche de terres nouvelles pour satisfaire leurs besoins économiques et alimentaires**. L'ampleur de la déforestation est évidemment plus forte à la périphérie des grandes agglomérations dont les ceintures rurales, aujourd'hui « savanisées », sont principalement dédiées à leur approvisionnement en produits vivriers et en bois énergie. Ces espaces périurbains sont aujourd'hui l'objet d'une forte spéculation foncière. Les élites urbaines acquièrent ainsi des terres qu'ils peinent à valoriser pour différentes raisons (comportement spéculatif, manque de connaissance du secteur, difficultés à mobiliser de l'expertise qualifiée, etc.). L'impact de ces investisseurs fonciers sur le développement des économies locales et la création d'emploi est en conséquence assez limité. Ces **pratiques spéculatives**, conséquence de conditions actuelles de gouvernance foncière, s'opèrent généralement au détriment des familles autochtones les plus vulnérables. **Ces ménages exclus des « marchés fonciers », sont poussés vers des zones plus éloignées pour exploiter les lambeaux de forêt galerie** qui subsistent ou reconquérir des terres sur la forêt, faute de pouvoir accéder à des solutions alternatives aux pratiques de défriche-brûlis qu'ils maîtrisent.

³⁸ Revue du secteur agricole. La puissance agricole à venir de l'Afrique. Banque Mondiale. Mai 2018

Encadré 11 : Moteurs invisibles de la déforestation et limites de l'agriculture traditionnelle durable

Le recul de la forêt est le produit d'un enchevêtrement complexe de facteurs de natures multiple : socio-économique, politique, institutionnelle et technologique. Une vision simplificatrice persiste et voudrait que, l'agriculture sur abattis-brûlis soit encore trop souvent considérée comme prédatrice du milieu, amenant un nécessaire gaspillage des ressources et induisant de facto une savanisation progressive et irréversible des écosystèmes. Pourtant, lorsque cette « agriculture de clairiérage » est dynamique, temporaire et que la taille des parcelles exploitées est du même ordre que celle d'une perturbation naturelle (un chablis naturel est de l'ordre de 0.5 ha³⁹), cette pratique ancestrale participe au renouvellement constant de l'écosystème tout en étant adaptée aux conditions, capacités et ressources matérielles et immatérielles des ménages ruraux.

Le constat aujourd'hui indique que les conditions nécessaires au maintien du caractère auto-régénérant d'un système d'abattis brûlis, symbole du fragile équilibre des relations Homme-Milieu, ne sont plus réunies, notamment au regard d'un ensemble de dynamiques de changements structurels en œuvre en RDC :

-la croissance démographique tend à accroître de manière exponentielle la demande en biens alimentaires et non-alimentaires des bassins de consommation avec pour conséquence d'influencer négativement l'extension des zones de productions, l'éloignement des distances entre village et complexe rural, amenant une surexploitation des paysages agraires environnants, dans un contexte d'absence relative de stratégies de planification et d'adaptation en soutien aux populations agricoles,

-l'instabilité sécuritaire et les crises économiques successives ont entraîné dans la pauvreté de nombreux ménages, poussant certains à assurer leur survie économique et alimentaire à travers la migration combinée parfois au développement d'une agriculture minière, qui est le reflet de logiques économiques différenciées et d'une occupation et exploitation du milieu radicalement différent de celle des ménages dits autochtones ;

-la fragilité politique et institutionnelle des dernières décennies n'a pas permis d'assurer un accompagnement adéquat et volontariste pour le développement : des infrastructures, des systèmes de régulation et incitatifs pour l'amélioration du climat des affaires en soutien au secteur privé pour une compétitivité intelligente et in fine de réunir les conditions pour l'émergence d'un développement durable et équitable ;

Dans les zones rurales distantes de grands centres urbains et dans les terroirs forestiers dégradés, la pression anthropique sur la forêt résulte également principalement de pratiques paysannes de défriche – brûlis, et de l'exploitation du bois. Les réponses aux besoins économiques et alimentaires des exploitations familiales sont principalement liées à la sécurisation d'un disponible foncier productif suffisant. Dans un contexte de croissance démographique forte et de pression spéculative, l'exploitation de la forêt permet de minimiser les risques économiques des ménages. L'ouverture de nouveaux champs de forêt repose principalement sur la mobilisation de la main d'œuvre familiale. Les exploitants agricoles ont ainsi la possibilité d'atteindre des résultats acceptables en limitant leurs investissements monétaires. A l'opposé, **les pratiques de rotation/diversification sur des parcelles précédemment exploitées imposeraient aux exploitants agricoles de faire évoluer les itinéraires techniques** (donc de les connaître, d'évaluer leur adaptabilité technico-économique et d'apprendre à les maîtriser) **et de disposer de capacités d'investissement.**

S'il apparaît que le développement de la production agricole constitue l'un des principaux moteurs de déforestation que cette responsabilité du recul de la forêt incombe principalement aux pratiques développées par les exploitations familiales, les changements possibles reposent sur la façon dont sa place dans le développement économique de la RDC peut être reconsidéré.

Le **changement des pratiques** de production des exploitations et PME agricoles, dans une logique de développement économique et de minimisation des risques (marché, environnementaux, accès au foncier, etc.), **repose sur l'accès à un accompagnement de proximité** permettant d'agir sur son processus décisionnel en lien avec son environnement (écosystème naturel, agrosystèmes dominants, institutionnel, économique et financier). Les exploitations familiales agricoles et les PME agricoles, maintenues dans une situation d'enclavement économique, social et financier, n'ont aujourd'hui pas accès aux services,

³⁹ Agriculture sur abattis-brûlis. Idées reçues, logiques et réalités contemporaines. Ouvrage collectif Des forêts et des hommes. Représentations, usages, pratiques. Les dossiers thématiques de l'IRD. Consultable : www.suds-en-ligne.ird.fr/foret/pdf/III-2-abattis-brulis.pdf

principalement de conseil et financier, qui leur permettraient de faire évoluer leurs décisions, dans des conditions suffisamment sécurisées. La « reconstruction » progressive de l'offre de services aux petites et moyennes exploitations permettra de faire évoluer les référentiels de décision et de faire évoluer durablement leurs pratiques de production et plus largement leurs stratégies de développement. Les leviers du changement des pratiques agricoles s'articulent sur :

- La nécessité de promouvoir des pratiques d'agroforesteries et d'agroécologie (encadré 13) via la mise à disposition d'un conseil de proximité technico-économique,
- L'accessibilité à des services financiers, diversifiés et adaptés pour adopter ces pratiques d'intensification écologique,
- L'articulation cohérente entre un cadre d'aménagement concerté du territoire et des arrangements productifs entre exploitations et PME agricoles, opérateurs de conseils et acteurs privés des filières agricoles.

Pour faire évoluer les pratiques à une large échelle, **l'approche générale la plus efficiente semble être de cibler des projets d'investissements dans le secteur agricole basés sur une externalisation totale ou partielle de la production auprès des exploitations familiales et PME agricoles, tout en leur garantissant un accès au conseil et financement.**

Encadré 12 : Situation du système d'appui-conseil auprès des exploitations familiales agricoles en RDC

En RDC, les exploitations familiales agricoles sont en quasi situation d'abandon depuis l'interruption des programmes nationaux de vulgarisation. Une enquête conduite en 2012 notait, qu'entre 3,5% et 7,2% des exploitants agricoles signalaient une exposition aux conseils agricoles⁴⁰, dont moins de 1% d'entre eux auraient eu accès aux services financiers. Cette situation est amplifiée par le faible niveau des dépenses publiques allouées au développement du secteur agricole (Fonctionnement des services déconcentrés, développement de la recherche agricole, faible soutien du gouvernement à appuyer les institutions financières à développer une offre de service adaptée au secteur, etc.).

Le paysage actuel des services d'appui au développement de l'agriculture, tout particulièrement de l'exploitation familiale, est fragmenté et fragile. Les services de l'Etat dédiés à « l'encadrement » des producteurs ne sont plus fonctionnels, faute de ressources budgétaires suffisantes. Les principaux appuis sont aujourd'hui assurés dans le cadre des interventions des projets ou d'ONG, circonscrites dans le temps. Certains opérateurs privés, dans le cadre de leur stratégie d'externalisation de la production ou partie de la production auprès des Exploitations Agricoles développent une offre de services à leur endroit (conseil agricole, accès aux intrants, la facilitation de l'accès au financement, etc.). Ces opérateurs interviennent principalement dans des logiques de filières (en particulier les secteurs d'exportation : cacao), et investissent sur le long terme. Cet élément temps est nécessaire pour garantir l'appropriation d'itinéraires techniques à cycle long (agroécologie, agroforesterie). Certains segments du secteur privé agricole (en particulier les sociétés engagées dans des labels valorisant les bonnes pratiques) comptent parmi ceux les plus aptes à faire évoluer les pratiques paysannes, sous condition que leur intervention s'inscrive dans une stratégie plus large de reconstruction des services à l'exploitation familiale.

Le changement ultime attendu du programme sera de « **Stabiliser le couvert forestier en forêts dégradées et en savanes tout en ayant développé les exploitations et PME agricoles et consolidé les économies locales** ».

⁴⁰ Revue du secteur agricole. La puissance agricole à venir de l'Afrique. Banque Mondiale. Mai 2018

Encadré 13 : Origine, définition et cohérence du recours à l'agroécologie

Plusieurs facteurs liés au changement climatique et aux pratiques agricoles intensives de ces dernières décennies (dégradation des sols, résistance des ravageurs, augmentation du coût des intrants, épisodes climatiques extrêmes) conduisent l'agriculture traditionnelle à **des impasses techniques**, ne permettant plus d'améliorer la productivité ou la compétitivité de nos systèmes agricoles.

De plus, la production agricole doit faire face à des **défis sociétaux** majeurs :

- gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique (qualité de l'eau et de l'air, diminution des gaz à effets de serre) ;
- sécurité alimentaire et défi démographique ;
- équilibre des territoires.

L'ingénierie agricole a du se réinventer et s'inspirer à nouveau des lois de la nature, en appréhendant l'ensemble du milieu dans lequel la pratique agricole s'inscrit avec une véritable écologie.

L'agroécologie peut permettre de répondre efficacement à ces enjeux avec une agriculture **compétitive et durable**, en intégrant la dimension de la gestion de l'eau, du reboisement, de la lutte contre l'érosion, de la biodiversité, du réchauffement climatique, du système économique et social, de la relation de l'humain avec son environnement...

D'après les différents usages courants du terme⁴¹, l'agroécologie, évoquée dès le début du XX^e siècle par les disciplines agronomiques et biologiques, peut être définie comme **un ensemble disciplinaire alimenté par le croisement des sciences agronomiques (agronomie, zootechnie), de l'écologie appliquée aux agroécosystèmes et des sciences humaines et sociales (sociologie, économie, géographie)** (Tomich *et al.*, 2011). Elle s'adresse à différents niveaux d'organisation, de la parcelle à l'ensemble du système alimentaire. Dans une vision large, l'agroécologie peut être définie comme **l'étude intégrative de l'écologie de l'ensemble du système alimentaire, intégrant les dimensions écologiques, économiques et sociales** (Francis *et al.*, 2003)

Au-delà du positionnement disciplinaire, son ambition est non seulement de **transformer l'agriculture** mais aussi de **repenser l'ensemble des systèmes alimentaires** afin de favoriser les transitions vers des systèmes évalués **positivement du point de vue du développement durable**. L'agroécologie propose une révision des modes de production, afin de répondre à un **double objectif** : **1) optimiser leur productivité sur la base de concepts écologiques**, tout en renforçant leur capacité de résilience face à de nouvelles incertitudes imposées par le changement climatique et la volatilité des prix agricoles et alimentaires ; **2) maximiser les services écologiques susceptibles d'être fournis par les agrosystèmes et à en limiter les impacts négatifs**, en particulier par une moindre dépendance aux ressources fossiles.

Elle permet de renforcer **l'autonomie des exploitations agricoles**, notamment de réduire l'utilisation d'intrants de synthèse (fertilisants minéraux, phytosanitaires...).

Les changements intermédiaires, nécessaires à l'atteinte du changement ultime sont les suivants :

- a) Mise en place de dispositifs de conseil aux exploitations et PME agricoles, qui contribuent au changement des pratiques et à la consolidation de l'offre de service nécessaire à leur développement économique.
- b) Les capacités de financement des exploitations et PME agricoles et des services aux exploitations et PME agricoles sont consolidées.

La stratégie mise en œuvre cherchera à stabiliser l'espace productif des exploitations familiales agricoles, en accompagnant l'appropriation de pratiques durables (agroécologie, agroforesterie) adaptées à leur réalité (faible niveau de monétarisation, tensions de trésorerie, etc.), permettant des gains significatifs de productivité de la terre, du travail et des investissements. Ces changements de pratiques seront analysés et appropriés par les exploitants agricoles en prenant en compte leurs dimensions techniques, socio-économiques et

⁴¹ David *et al.* (2011). Définition de l'agroécologie *in*. Mots de l'Agronomie (Institut National de Recherche Agronomique) – Lien internet : <https://mots-agronomie.inra.fr/mots-agronomie.fr/index.php/Agro%C3%A9cologie>

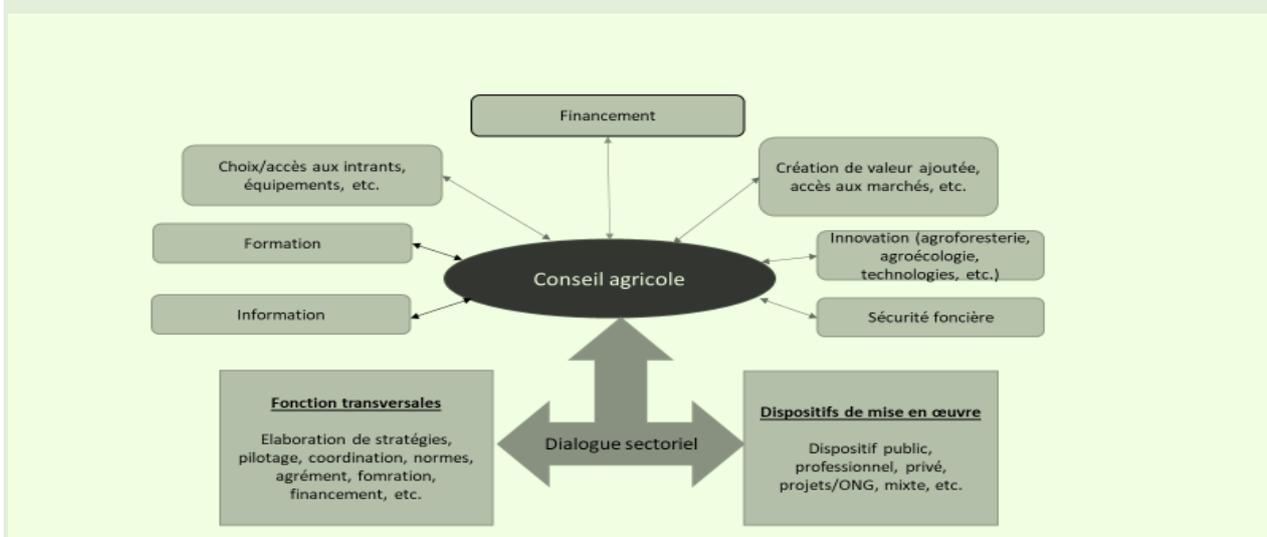
organisationnelles. Les dispositifs de fourniture de services d'appui – conseil et d'accès aux crédits constituent la colonne vertébrale de l'intervention et le catalyseur des changements espérés (encadré 14).

Les changements intermédiaires pour l'appropriation de nouveaux itinéraires cultureux sont déclinés comme tels :

1. Le lien entre les institutions de recherche appliquée et les services de conseil aux exploitations et PME agricoles est renforcé pour promouvoir les pratiques agroforestières et agro écologiques ;
2. Les exploitations et PME agricoles sont accompagnées par des conseillers professionnels pour prendre des décisions et s'approprier les changements de pratiques souhaités ;
3. Une offre de service professionnelle et plurielle aux exploitations et PME agricoles se développe. Elle répond à leurs besoins et renforce leur positionnement au sein des filières et dans le dialogue sectoriel;
4. Les stratégies territoriales et nationales d'appui aux exploitations et PME agricoles et leurs instruments de pilotage sont consolidées.

Encadré 14 : Modélisation du conseil aux exploitations et PME agricoles

Le conseil constitue la fonction « clé » du développement de l'exploitation agricole. Cette fonction contribue également à structurer les services stratégiques pour y parvenir (services financiers, marché des intrants, etc.). Les pays qui ont su développer et professionnaliser leur secteur agricole sont ceux qui ont fortement investi sur le développement de la qualité, de la pluralité (public, privé, professionnel) de leur dispositif de conseil.



Le conseil aux exploitations et PME agricoles revêt un spectre d'activité large : conseil technique, de gestion, juridique (sécurisation foncière, etc.), aux OPA, à l'exploitation familiale, vulgarisation, animation économique, etc. Contrairement à certaines idées reçues, ces différents outils se complètent (en particulier les approches de conseil à l'exploitation et de vulgarisation, sous condition que des mécanismes de concertation et de pilotage existent. Différents dispositifs de conseil agricole existent. Ils se caractérisent (i) par leur contenu technique (démarches, outils, pratiques de conseil), (ii) par un modèle institutionnel (gouvernance du dispositif, place donnée aux producteurs dans le dispositif, stratégie de déploiement des conseillers, modes de suivi/capitalisation, articulation avec les autres services) et (iii) par leurs modèles économiques (couverture des coûts des services, modes de paiement des coûts, contribution des filières, de l'Etat.). Le modèle d'analyse représenté dans le schéma ci-dessus traduit le lien de dépendance qui lie les services à l'exploitation (financement, intrants, accès aux marchés, recherche) au conseil qui en constitue en quelque sorte le centre de gravité. L'opérationnalisation du dispositif, considérant la diversité des modes d'intervention, induit de développer des fonctions transversales (pilotage, coordination, fixation de règles, suivi, etc.) entre les différents dispositifs de gestion de la mise en œuvre du conseil agricole afin de mieux structurer les interventions. Ces fonctions transversales peuvent être assurées par un ou plusieurs acteurs (publics ou privés, ensemble ou séparément suivant les cas).

Les pratiques agricoles visant à améliorer la productivité de la terre et du travail nécessitent généralement des investissements financiers et une prise de risque accrue. En parallèle, la formalisation de l'économie par l'usage des supports de gestion monétaires proposés par les institutions financières locales est un passage quasi-obligatoire pour permettre de mettre en place des systèmes de partage des risques et de gestion des flux monétaires. Cette capacité des exploitations et PME agricoles à épargner dans un premier temps puis investir est déterminante pour accompagner les changements espérés. Les services de conseil à l'exploitation agricole facilitent cette transition. Ils permettent aux exploitations et PME agricoles de répondre à un besoin de sécurisation monétaire dans un premier temps, de construire une relation de confiance entre les exploitations et PME agricoles et l'institution financière dans un deuxième temps puis de construire leur « projet » de développement, d'évaluer les investissements nécessaires et leur rentabilité, d'analyser leurs besoins en financement et leurs capacités d'emprunt dans un troisième temps. Leurs capacités à solliciter des crédits auprès des institutions financières sont en conséquence renforcées, sous condition que ces institutions soient aptes à traiter de telles demandes en accord avec les règles prudentielles. Les relations d'affaire entre les exploitations et PME agricoles et les services financiers devront être consolidées : construire une relation de confiance basée sur les produits d'épargne et de lissage de trésorerie, adapter les produits financiers aux réalités des exploitations et PME agricoles familiales et externaliser une partie du risque aux autres acteurs permettant de baisser son coût, outiller les institutions financières pour traiter les dossiers agricoles en fonction de leur réelle évaluation des risques, soutenir les exploitations et PME agricoles à tenir leurs engagements contractuels, etc.

L'agroécologie et l'agroforesterie constituent des options fortes pour faire évoluer de manière durable les pratiques des exploitations et PME agricoles. Il importe de considérer que les cycles de changement seront longs (5 à 10 ans), mais également que ces changements induisent **des effets « rebonds »**⁴² qu'il convient de contrôler, ce qui impose que les dispositifs de proximité qui fournissent les services nécessaires (conseil, recherche appliquée, accès aux facteurs, financement, etc.) assurent cette continuité. Des mécanismes de financement innovants (en termes de nouvelles formes de partenariat) qui consolident l'accès des exploitations et PME agricoles aux services nécessaires à son développement sont proposés. Ils faciliteront la cohérence et la complémentarité entre les acteurs de service (ALE, Coopératives, Institution Financière, recherche, opérateur privé) tout en améliorant l'efficacité des investissements. Ils permettront aussi de faciliter les mises en lien avec les approches de paiement pour services environnementaux lorsque possible. Parallèlement, il s'agira d'évaluer les options de pérennisation d'un dispositif de financement des services à l'exploitation agricole orientés développement durable.

Les changements intermédiaires pour l'accessibilité des exploitations agricoles à des produits financiers adaptés sont déclinés comme tels :

1. Des instruments et outils sont développés pour intéresser les institutions bancaires et financières à soutenir la dimension familiale du développement agricole (études filières, fiches technico-économiques, partenariats OP/entreprise privée/IF, etc.)
2. Des produits financiers sont accessibles aux exploitations et PME agricoles, notamment familiales, engagées dans des projets de valorisation durable des terres de savanes et de forêts dégradées ;
3. Un mécanisme de financement pérenne des services aux exploitations et PME agricoles est conçu pour assurer leur continuité au-delà d'un cycle de projet.

Les compétences et les acquis du programme en matière de conseil agricole, de financement de l'exploitation agricole et des services qui lui sont nécessaires seront valorisés dans les instances et mécanismes de dialogue dédiés, mises en œuvre par les programmes PIREDD Oriental et Gestion Durable de l'Agriculture et de l'Élevage mis en œuvre respectivement par le PNUD et la FAO. Ces deux programmes sont considérés

⁴² Effet rebond possible du PSFD : réinvestissement des revenus générés dans des pratiques destructrices de l'environnement. C'est l'intérêt des démarches contractuelles (certification, paiement conditionnels) qui, dans les espaces non soumis à une réglementation particulière, associent investissements et rémunération du respect d'un plan d'aménagement des espaces et de gestion des ressources.

comme des leviers pour mettre à l'échelle les résultats acquis, et contribuer à consolider les cadres de politique sectorielle.

Un tableau présentant pour chaque problème identifié, les changements intermédiaires, leurs constructions et leurs effets en prenant en compte les acteurs extérieurs d'influence est présenté en annexe 9.

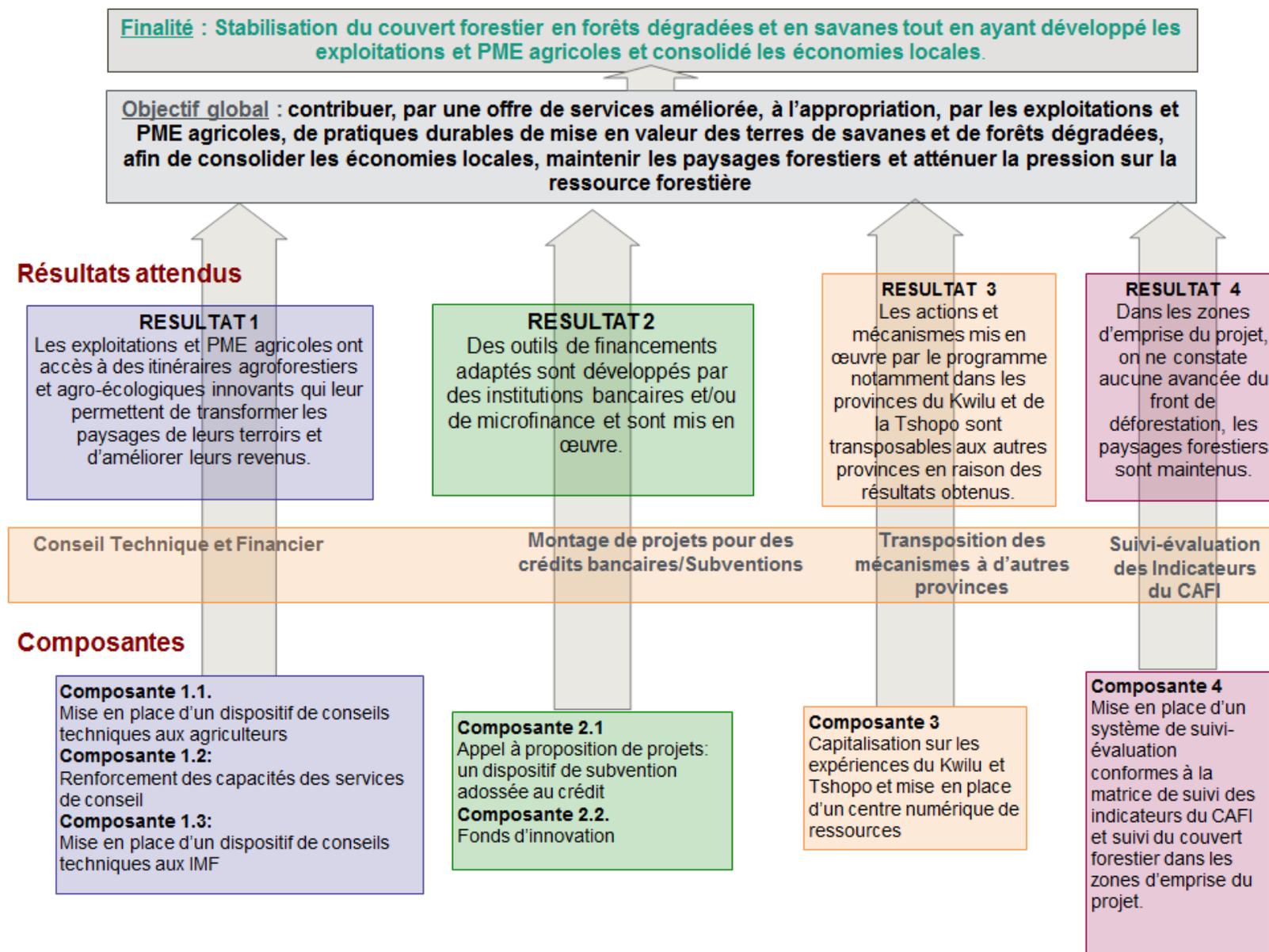


Figure 11 : Théorie du Changement du PSFD

5 Détail de la programmation par objectifs et activités

5.1 Détail des objectifs et contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'Intention

Par son contenu, ce programme contribuera à la réalisation des jalons définis par le LOI (cf. encadré 15), en particulier en consolidant de façon dynamique le diagnostic sectoriel et les outils de suivi, en mettant en place des modèles de développement durable des exploitations et PME agricoles et en développant des mécanismes qui facilitent l'adoption de pratiques responsables et durables à l'échelle nationale (voir annexe 1 matrice de contribution aux jalons). **La matrice de contribution du PSFD aux jalons de la Lettre d'Intention et la matrice de gestion des risques liés aux jalons sont présentées respectivement en Annexes 2-a et 2-b du présent document.**

Cette intervention s'inscrit dans le programme 1 du plan d'investissement REDD+, notamment, l'accompagnement de la mise en œuvre d'une politique de développement agricole alignée sur la stratégie nationale REDD+. Elle contribue simultanément à :

- Promouvoir des modes d'intervention respectant les normes socio-environnementales, adaptées aux différentes situations de mise en valeur des savanes et forêts dégradées impliquant les différents segments d'initiative privée ;
- A l'échelle nationale, contribuer à développer des mécanismes pérennes qui permettent d'amplifier l'investissement privé pour accompagner les stratégies d'agriculture durable des exploitations et PME agricoles et des services nécessaires à leur développement.

Le programme contribue à l'atteinte des jalons REDD+ et, de manière directe et indirecte, à l'atteinte de **l'Objectif 1 de la Lettre d'Intention** signée entre le gouvernement de la RDC et le CAFI, le 18 avril 2016 : « **Elaborer et mettre en œuvre, de manière participative et transparente, une politique agricole contribuant au développement rural et à la sécurité alimentaire nationale tout en limitant l'impact actuel et à venir sur les forêts.** »

Encadré 15 : Contribution du Programme PSFD à l'atteinte des Jalons de la Lettre d'Intention

Le programme PSFD concourt directement ou indirectement à l'atteinte des jalons de l'Objectif 1 de la Lettre d'Intention, ici repris.

Jalons intermédiaires décembre 2018 :

- Ebauche de politique agricole sur base d'un diagnostic actualisé des enjeux et opportunités agricoles notamment en lien avec les forêts, intégrant des efforts pour assurer des pratiques agricoles durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle ; [**Contribution indirecte** par l'appropriation de nouvelles pratiques]
- Un système de suivi satellitaire du développement spatial des plantations commerciales intégré au Système National de Suivi des Forêts (SNSF) développé par la FAO en partenariat avec WRI; [**Contribution indirecte** par la mise en place d'un outil de suivi du couvert forestier dans les zones d'emprise du projet]
- Dispositif d'encadrement agricole et de production / distribution d'intrants en place dans chaque programme intégré REDD+ en fin d'année 2 de mise en œuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles allant dans le sens de la sédentarisation en respectant les plans de zonage. [**Contribution directe**]

Les résultats attendus du programme sont les suivants :

- *Résultat 1.1:* Les exploitations et PME agricoles ont accès à des itinéraires agroforestiers et agroécologiques innovants qui leur permettent de transformer les paysages de leurs terroirs de savanes et de forêts dégradées.

Les actions liées à l'atteinte de ce résultat portent principalement sur l'identification et la capitalisation d'itinéraires techniques adaptés aux différents contextes écologiques, sociaux et économiques puis leurs actualisations régulières issues de l'examen de leurs mises en œuvre et enfin l'établissement de référentiels servant aux différents acteurs économiques des chaînes de valeurs. Les formations et appui-conseil dispensés par les ALE et leurs conseillers auront un rôle déterminant dans l'atteinte de ce résultat.

Un travail de capitalisation similaire sera mené sur l'examen et l'analyse des filières agricoles des produits alimentaires et non alimentaires pour aboutir à la constitution d'un mini observatoire des filières, servant à actualiser les référentiels économiques et financiers indispensables aux opérateurs de microfinance soutenant le secteur agricole.

Enfin, via les appuis financiers accordés dans le cadre des alliances productives, l'amélioration des pratiques agricoles sera soutenue notamment par la production du matériel végétal nécessaire (banque de semences, intrants biologiques et pépinières) à la promotion d'itinéraire agroécologique et agroforestier.

- *Résultat 1.2 :* L'efficacité des dispositifs de conseil est améliorée et permet aux membres constitutifs des alliances productives, notamment les exploitants agricoles d'améliorer leurs capacités de décision et de gestion et d'entrer ainsi dans un schéma d'agriculture durable.

Les actions liées à l'atteinte de ce résultat portent en premier lieu sur le choix, le dimensionnement, la définition des tâches des Agences Locales d'Exécution recrutées par le programme. En second lieu et de manière quasi continue sur toute la durée du programme, les activités porteront sur le renforcement des compétences des ALE. L'appui aux ALE concernera, au démarrage du programme :

- l'élaboration des projets soumis par les alliances productives au financement des institutions de microfinance et du programme ;
- le renforcement des compétences techniques des ALE en matière d'agroécologie et agroforesterie.

Le renforcement des compétences des ALE portera ensuite sur les méthodes et le contenu des interventions en termes d'appui envers les acteurs de conseil présents au sein des alliances productives et envers les OPA. Ces activités auront des implications directes sur le renforcement des capacités de décision et de gestion des exploitants agricoles. Une attention particulière sera portée sur la sensibilisation et la formation des acteurs du secteur privé sur les outils et approches des IMF.

Concomitamment au recrutement des ALE, un inventaire et une cartographie des opérateurs privés formels dans le secteur agricole seront menées par les UGP provinciales pour identifier les potentiels opérateurs pouvant former des alliances productives. Ensuite, une activité de renforcement des capacités des OPA sera entreprise au cours de l'élaboration des projets soumis par les alliances productives. Elle comprendra une phase de diagnostic institutionnel puis d'appui à l'établissement ou l'actualisation de leurs plans d'affaires et enfin d'accompagnement lors de la phase de mise en œuvre des projets approuvés par le programme.

Un appui sera également mené pour aider aux arrangements institutionnels entre les membres des alliances productives et les modalités de collaboration avec les PIREDD intégrées seront convenues.

- *Résultat 1.3 :* Les capacités des institutions financières (IMF et banques) sont renforcées et des mécanismes de financement adaptés au contexte des exploitations et PME agricoles sont développés.

L'atteinte de ce résultat est fortement dépendante de la réponse des IMF et des institutions bancaires ciblées aux propositions d'appui du programme, aussi bien au niveau du renforcement de leurs capacités portant sur les filières agricoles que sur l'extension de leurs activités. Des missions d'Assistance Technique Court-Terme perlées seront conduites auprès des potentiels partenaires (notamment Advans et Equity Bank).

- *Résultat 2.1* : Les bénéficiaires du projet dans le Kwilu et la Tshopo sont en mesure de soumettre des projets et sollicitent des Institutions de Microfinance pour les mettre en œuvre.

Les actions liées à l'atteinte de ce résultat portent principalement sur (i) les mécanismes mis en œuvre par le programme (action combinée UGP/ALE) pour faire émerger, sélectionner et accompagner des initiatives innovantes en matière de (re)mise en valeur des forêts et savanes dégradées, (ii) la mise à disposition de subventions servant le développement d'une approche de recherche action développement entre les acteurs agricoles et des institutions de recherche, (iii) la capitalisation et la diffusion de ces expériences.

- *Résultat 2.2* : Les bénéficiaires du projet dans le Kwilu et la Tshopo bénéficient d'une offre de financement adaptée à leurs réalités (subvention adossée à du crédit, subvention), permettant de garantir leurs premières productions.

Les actions liées à l'atteinte de ce résultat portent principalement sur l'identification et l'établissement d'un partenariat entre le programme et des IMF. Certaines institutions de microfinance ayant déjà établi des relations privilégiées avec un opérateur agissant en termes de renforcement de leurs capacités, le programme s'appuiera principalement sur cette approche. Le programme complètera son offre de services aux IMF partenaires en offrant la possibilité de mener des études et expertises spécifiques ou des appuis ponctuels pour développer des outils spécifiquement adaptés. L'enjeu est qu'au terme du programme, d'autres institutions de microfinance valorisent les modèles et procédures développés par ces premières IMF pour s'engager à leurs tours dans la mise en œuvre de produits financiers adaptés au secteur agricole.

- *Résultat 2.3* : Des initiatives de recherche action développement ont permis d'élargir le champ des solutions économiquement et socialement viables pour aider à la (re)mise en valeur des savanes et forêts dégradées.

Un Fonds d'innovation, piloté par l'UGP et le MAPE, soutiendra des projets présentés par des alliances productives associées à un Centre de Recherche. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et le Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique pourront être invités à participer au Comité de Sélection du Fonds d'Innovation. L'atteinte de ce résultat dépendra donc de la cohérence et du dimensionnement des projets soumis et de l'intérêt des centres de recherche à participer au projet.

- *Résultat 3* : Les actions et mécanismes mis en œuvre par le programme notamment dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo sont transposables aux autres provinces en raison des résultats obtenus.

L'intervention ne doit pas être vue comme un programme assurant lui-même la vulgarisation agricole de conseils technico-économiques adaptés aux exploitations et PME agricoles des zones de savanes ou forêts dégradées ou comme un programme de renforcement de la microfinance. L'intervention envisagée appuiera ces actions et leurs acteurs en capitalisant et en valorisant les compétences des intervenants existants (ALE, recherche, autres projets, IMF, COOPEC, etc.) et en les aidant à renforcer leur savoir-faire, développer leurs activités ainsi que des synergies entre eux. Il vise à terme la présence de réseaux de conseil agricole et de financement agricole apportant un ensemble de services aux exploitations et PME agricoles contribuant ainsi à une mise en valeur durable des zones de savanes et forêts dégradées. L'intervention vise également à développer une approche qui pourra être transposée dans d'autres zones d'intervention du pays.

A cet effet, les actions liées à l'atteinte de ce résultat portent principalement sur (i) la mise en place d'un outil de suivi et d'analyse de l'évolution de la transformation des paysages autour et au sein des exploitations et PME agricoles ayant bénéficié de l'appui du programme, (ii) la mise en place d'un centre de ressources numérique valorisant et diffusant les fiches et référentiels des itinéraires techniques concourant à la (re)mise en valeur des forêts et savanes dégradées ainsi qu'au suivi des filières et toutes autres informations servant aux acteurs économiques des filières, aux opérateurs de conseil, aux institutions de microfinance, etc. et (iii) la réalisation d'une étude de capitalisation soutenant la diffusion des acquis du programme.

- *Résultat 4.1* : Dans les zones d'emprise du projet, on ne constate aucune avancée du front de déforestation, les paysages forestiers ne sont pas menacés par le regain d'activités agricoles. Dans les savanes du Kwilu, on peut noter un accroissement du couvert dû aux plantations agroforestières.

Les actions liées à l'atteinte de ce résultat portent principalement sur la collaboration avec le SNSF (Système National de Suivi des Forêts), qui sera développé par la FAO, et la mise en place d'un suivi régulier des zones agricoles appuyées par le programme. Il s'agira, en premier lieu, pour les ALE, de géoréférencer l'ensemble des OPA formées aux techniques agroforestières (Kwilu essentiellement) et agroécologiques (Tshopo). Puis, l'Agronome Assistant Technique de l'UGP utilisera les modules de suivi du couvert du SNSF afin de garantir qu'il n'y a pas eu effet rebond. Le budget alloué aux UGP et aux ALE garantira un suivi annuel de l'effet rebond potentiellement induit.

L'expérience des PIREDD et des PGRN développés feront l'objet d'une capitalisation par l'UGP, afin de garantir l'évitement d'effet rebond.

Au moment du démarrage du projet, le SNSF ne sera sans doute pas opérationnel, et un outil de suivi propre aux zones d'emprise du projet pourrait être envisagé. A titre d'exemple, l'outil STARLING développé par Earthworm Foundation ou l'outil Forest +[®] de Earth Observation, appropriés aux suivis des petits producteurs, propose un suivi d'observation spatiale de l'évolution du couvert forestier couplé à la mise en place d'une chaîne de traçabilité.

- *Résultat 4.2* : La contribution du Programme aux jalons de la Lettre d'Intention est dûment renseignée, via un plan de suivi-évaluation conforme au cadre de travail du CAFI.

La Matrice de suivi des contributions aux jalons 2018 et 2020 de la lettre d'intention pertinents pour le projet Savanes et la Matrice de gestion des risques liés aux jalons 2018 et 2020 de la lettre d'intention pertinents pour le projet Savanes seront actualisées en permanence par l'UGP.

Par ailleurs, un cadre de travail suivi-évaluation sera conçu au démarrage du projet en collaboration avec le Comité Technique du FONAREDD, afin qu'il soit déclaré compatible avec le cadre de suivi-évaluation développé par le CAFI.

5.2 Description des activités du programme

La présente section décrit les activités et la méthodologie de la mise en œuvre du programme. Le programme contient quatre composantes majeures, déclinées en Activités.

COMPOSANTE 1 – Dispositif de conseil technique et économique aux exploitations agricoles et aux IMF partenaires du projet

Composante 1.1 – Mise en place d’un dispositif de conseil technique et économique aux exploitations et aux PME agricoles

Activité 1.1.1 – Sélection des dispositifs de promotion et de soutien des orientations stratégiques du programme (ALE)

Afin d’accompagner les exploitations et PME agricoles à élaborer des propositions d’actions dans chacune des zones d’intervention, le programme mettra en place un dispositif de conseil et de vulgarisation agricole. Ce dispositif sera porté par des agences locales d’exécution (ALE) dotées d’une expertise en économie et gestion rurale. Une à deux agences locales d’exécution seront recrutées par province afin d’apporter le conseil nécessaire.

Ces ALE seront des ONG (nationales ou internationales) déjà implantées localement et disposant i) de connaissances des enjeux de développement de l’agriculture dans les zones de savane et forêts dégradées ; ii) d’expériences de soutien à des organisations de producteurs en RDC ; et iii) disposant d’un réseau de partenaires locaux. Il est prévu de s’appuyer sur le vaste éventail de pratiques agroforestières et agroécologiques déjà mises en œuvre en Afrique centrale, à l’instar de l’ONG ESSOR, qui développe avec les communautés locales, en République du Congo, des itinéraires techniques innovants. Plusieurs ONG ont d’ores et déjà été identifiées pour assurer ce rôle (WWF, Fondation Hanns Seidel, GRET, ESSOR) et devront être sélectionnées.

Les ALE retenues auront pour activités principales de :

- Identifier et soutenir la formation d’alliances productives, cartographier les opérateurs privés formels dans le secteur agricole et effectuer un diagnostic des OPA de service au sein des filières commerciales ;
- Appuyer l’élaboration par les alliances productives de projets bancables et conformes aux orientations stratégiques du programme, et en assurer le suivi.
- Accompagner les opérateurs de conseil aux exploitations et PME agricoles intégrés dans les alliances productives ;
- Mener des actions spécifiques de conseil auprès des opérateurs économiques des filières membre des alliances productives ;
- Mener des actions spécifiques concernant le développement des pratiques agricoles dans les zones de développement rural (ZDR) des concessions forestières industrielles ;
- Apporter des appuis ponctuels aux PIREDD intégrés des autres provinces dans l’identification et le soutien d’initiatives d’alliance productive et aux services techniques déconcentrés pour le suivi et l’appui aux projets soutenus par le programme ;
- Contribuer au suivi des effets des changements de pratiques.

Les ALE seront composées de :

- Un chef d’équipe qui apportera un appui technique aux équipes de terrain (préparation/adaptation des outils, formation, suivi, etc.), organisera le lien entre les conseillers et les structures spécialisées compétentes dans le domaine de l’agroécologie, supervise le dispositif de collecte des données issues du conseil aux exploitations et PME agricoles, et animera les réflexions sur la stratégie de conseil ;
- Une équipe de 4 conseillers dans le Kwilu et de 7 conseillers dans la Tshopo, afin de tenir compte des activités qui seront menées dans les ZDR des concessions forestières industrielles disposant de plans d’aménagement.

Les ALE bénéficieront elles-mêmes d’un renforcement des compétences, sous forme d’une Assistance Technique Court Terme (ATCT). Cela concernera l’appui à l’élaboration des projets soumis par les alliances

productives ainsi que les méthodes et le contenu de l'appui auprès des acteurs de conseil présents au sein des alliances productives et auprès des OPA.

Activité 1.1.2. – Capitalisation des pratiques agro écologiques et agroforestières en RDC et dans des contextes agro–socio–économiques similaires

Cette activité, en collaboration avec les autres programmes de lutte contre la déforestation financés par CAFI, consistera à élaborer des fiches techniques sur les pratiques agroforestières et agroécologiques développées en RDC ou dans des contextes agro écologiques et socio-économiques similaires. Une attention particulière sera portée aux acquis des PIREDD (notamment PIREDD Kwilu), ainsi qu'aux pratiques promues par des programmes locaux (Ibi, Mampu) et des programmes internationaux (ICRAF, CIFOR, INERA, CIRAD, etc.).

Les fiches techniques seront établies en s'appuyant sur :

1. Une synthèse et une analyse des expériences qui ont été conduites, afin de valoriser leurs résultats et d'identifier les intervenants. Cela conduira à établir une typologie des pratiques, des conditions et modalités de leur mise en œuvre ;
2. Une analyse des systèmes agraires des zones de forêts et de savanes dégradées, complétée par un inventaire et une analyse des pratiques paysannes améliorées qui pourraient être valorisées.

Le programme s'intéressera aux itinéraires techniques visant à améliorer la productivité des cultures existantes (manioc, riz, maïs, banane, arachide, etc.), à développer de nouvelles spéculations (cacao, etc.) et à soutenir le développement de l'agroforesterie.

Une expertise spécialisée sera mobilisée pour cet exercice.

Activité. 1.1.3. – Valorisation et actualisation des fiches techniques portant sur les itinéraires techniques et établissement de référentiels technico-économiques

Les fiches techniques seront valorisées en établissant des référentiels de formation pour les ALE et les associations membres du réseau du GTCRR (Groupes de Travail Climat REDD+ Rénovés). Ces agents seront en contact direct avec les exploitants agricoles. Ces données seront également partagées avec les institutions de microfinance qui pourront ainsi mieux apprécier les risques des crédits demandés.

L'établissement de ces référentiels de formation sera fait par les équipes provinciales de l'UGP avec l'appui d'un opérateur spécialisé dans la confection de supports de formation pour les adultes et compétent dans le domaine du conseil agricole.

Les démarches de conseil seront orientées vers l'appui technico-économique à une meilleure gestion des exploitations. Une approche de calcul et d'analyse des marges brutes par culture sera encouragée et aidera les exploitants agricoles à accéder aux crédits et à développer leurs exploitations.

Des ateliers pour établir les référentiels de formation ainsi que les référentiels technico économiques pour les principales cultures seront animés dans le cadre du programme. Ils serviront également comme lieu de formation pour les agents des ALE. Ils permettront également d'associer la recherche agricole à ces démarches.

Activité 1.1.4. – Etablissement d'un tableau de bord de suivi des filières commerciales dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo

Des indicateurs-clés seront extraits des études de suivi des filières préalablement réalisées. Ces indicateurs simples : évolution des prix, de la demande, de l'offre, des coûts de production, etc., serviront à réaliser un suivi dans le temps des filières qui alimentera le dispositif de conseil aux producteurs agricoles et sera partagé avec les IMF.

Ce tableau de bord sera géré par le responsable Suivi/Evaluation du programme. Il sera alimenté à partir des dispositifs de terrain, des sites d'information existants, des programmes partenaires et des données fournies par les opérateurs privés.

Le programme produira régulièrement des notes de conjoncture. Des réunions d'animation économique seront réalisées avec les professionnels pour analyser la conjoncture des filières et les opportunités d'investissement.

Un cabinet spécialisé dans la conception d'un tel produit sera mobilisé pour élaborer le support de collecte et d'analyse d'information du tableau de bord.

Activité. 1.1.5. – Introduction et diffusion des itinéraires techniques agroforestiers et agroécologiques

Cette activité vise à introduire des itinéraires techniques reposant sur des variétés adaptées aux contraintes de la zone et agissant sur la fertilité des sols de manière raisonnée. Ces itinéraires amélioreront la productivité du travail et de la terre, réduiront la pression sur les ressources naturelles à travers une diminution temps de jachère, ayant un impact positif sur le couvert forestier. Les itinéraires pourront concerner :

- L'introduction d'espèces agroforestières améliorantes en association avec des espèces vivrières (manioc, maïs, riz, etc.). Pour ce faire, les pratiques promues par des programmes locaux (Ibi, Mampu) et des programmes internationaux (ICRAF, CIFOR, INERA, CIRAD, etc.) seront valorisées.
- L'amélioration des systèmes de culture vivriers pluviaux qui reposent sur l'association de légumineuses (arachide, soja, haricot, etc.) avec du riz, du maïs et/ou du manioc. Des itinéraires techniques plus performants peuvent être pratiqués : système de rotation de culture, densités d'association et organisation du semis, travail et couverture du sol, jachères courtes, etc. De nouvelles variétés adaptées à la zone peuvent éventuellement être introduites (pois d'angole, mucuna, bracharia, pennisetum, etc.) ;
- L'association plantation (café, cacao, banane, etc.) – légumineuses vivrières (arachide, sésame, haricot, etc.) - agroforesterie. Elle permet à la fois d'améliorer la fertilité des parcelles, de faciliter les entretiens, et d'assurer des revenus complémentaires. Ces associations peuvent être complétées par des espèces légumineuses à usage multiple (ombrage, fertilité du sol, brise vent, alimentation des animaux, etc.) ;
- L'utilisation des plantes de couvertures à forte capacité de fixation d'azote en période de jachère (mucuna, etc.). Ces pratiques permettent de réduire la durée de la jachère ;
- La fabrication et l'utilisation des bio-pesticides (moringa, piments...), etc.
- Le développement de pratiques de fertilisation organique (utilisation des résidus de récolte, intrants organiques, etc.) et chimique raisonnée (utilisation de micro-doses d'engrais, etc.)

La stratégie d'intervention vise à s'appuyer sur des producteurs ayant fait le choix de raisonner le développement de leur exploitation de manière globale : mise en place d'un verger (cacao, palmier à huile, café, etc.) et adoption de pratiques d'intensification de l'ensemble des cultures vivrières basées sur l'agroécologie. Les plantations pourront être réalisées sur des recrues forestiers, après un abattage sélectif et associées à la mise en place d'itinéraires agroécologiques (en intercalaire pendant les trois premières années de mise en place des plantations, et sur des parcelles hors plantation).

L'appui au développement des pratiques agro écologiques et agroforestières prend son sens dans une intervention plus large qui allie les problématiques de plantation et les problématiques vivrières, ainsi que des mesures d'incitation et d'accompagnement (accès à du matériel végétal amélioré, encadrement technique, etc.). Ainsi, ces actions seront notamment soutenues via l'octroi de subventions adossées au crédit. Elles seront conduites au sein des alliances productives en vue d'essayer d'en garantir la pérennisation.

Le GTCRR sera consulté par l'UGP, au moment de la définition de l'intervention des ALE venant en appui-conseil auprès des communautés locales.

Composante 1.2 – Renforcement des capacités des services de conseil auprès des agriculteurs

Les ALE seront chargées d'identifier les opérateurs du secteur agricole pouvant être associés sous forme d'alliances productives ; elles appuieront ensuite la mise en œuvre au sein des alliances d'un dispositif de services de conseil auprès des agriculteurs capables de renforcer les capacités de décision et de gestion des exploitants agricoles.

Activité 1.2.1. – Inventaire et cartographie des opérateurs privés formels dans le secteur agricole

Un inventaire et un diagnostic des intervenants en activité dans chaque province seront menés par l'UGP en collaboration avec les ALE. Cette activité vise à définir l'envergure, les modes d'intervention, les perspectives de développement d'activités et les obstacles propres à ces opérateurs. L'exercice aboutira à une cartographie de leurs périmètres d'action qui permettra d'identifier les secteurs potentiels d'intervention.

Les ALE identifieront :

- Les opérateurs privés qui produisent et externalisent leur production (palmier à huile, riz, manioc, etc.) ;
- Les exportateurs qui apportent des services aux exploitations et PME agricoles en complément de leurs activités de collecte (cacao, café, hévéa, etc.) ;
- Les coopératives en lien avec les opérateurs du marché (cultures d'exportation, riz, manioc, etc.).

L'appui aux filières courtes à forte sollicitation de main d'œuvre constitue une seconde opportunité d'intervention. Les possibilités d'appui seront évaluées en considérant leurs incidences potentielles sur la sauvegarde de la forêt. Ces activités permettront d'établir la liste des partenaires potentiels du programme pouvant former des alliances productives.

Le GTCRR sera consulté au moment de la définition de l'intervention des ALE venant en appui-conseil auprès des communautés locales.

Activité 1.2.2. – Renforcement des capacités des services des OPA au sein des filières commerciales

Le programme apportera, via les ALE et les agroéconomistes de l'UGP, un appui au renforcement des capacités des Organisations Professionnelles Agricoles, principalement les coopératives, à pouvoir développer une offre de service de qualité à leurs membres et à renforcer leur position au sein des chaînes de valeur. L'un des enjeux importants sera de consolider l'appropriation de ces organisations par leurs membres, garantie de leur viabilité et de leur pérennité. Seules les OPA impliquées dans les projets soumis par les alliances productives seront concernées par l'appui au renforcement de leurs capacités. En effet, elles doivent assurer la mobilisation de ressources propres qui permettront de sécuriser l'offre de service à leurs membres. Des services d'approvisionnement en facteurs de production, financiers et de commercialisation complètent les services de conseil offerts par les OPA aux exploitants agricoles membres et leur assurent une maîtrise des différents facteurs de changement de pratique. Le renforcement des capacités de ces organisations concerne autant leurs fonctions organiques (techniques, de gestion, de gouvernance, de communication, de représentation, etc.), la qualité de leur positionnement dans l'environnement des services et des chaînes de valeurs, que le développement des compétences des hommes dans leur rôle. Cette compréhension « systémique » du renforcement de capacité doit permettre aux OPA un meilleur contrôle de leur développement.

Diagnostic institutionnel des OPA présentant des projets d'alliance productive au programme.

Un diagnostic des OPA impliqués dans les filières priorisées est nécessaire pour les aider, lors de l'établissement des projets soumis au programme, à traduire une vision (projet d'entreprise), définir leur stratégie et élaborer leurs plans d'affaire et de renforcement des capacités pour y parvenir.

Les activités porteront sur la réalisation du diagnostic proprement dit. Il s'agira d'effectuer un bilan de l'activité de ces OPA, d'analyser les résultats techniques et économiques obtenus, d'établir les forces et les déficits institutionnels, de comprendre la dynamique interne, etc.

Ces diagnostics seront réalisés en associant les différentes parties prenantes de l'organisation (également la manière dont elle est perçue par ses partenaires) et s'appuiera sur un travail « d'auto-évaluation » accompagnée par les ALE et l'UGP.

Accompagner l'actualisation des plans d'affaire et de renforcement des capacités des OPA

L'élaboration des plans d'affaire permettra de préciser le modèle économique dont l'OPA souhaite se doter, son positionnement au sein des filières et de l'offre de services aux exploitations et PME agricoles, l'organisation et les moyens dont elle souhaite se doter pour le mettre en œuvre.

En termes de renforcement des capacités les domaines d'action privilégiés concerneront :

- Administration et organisation : adaptation et maîtrise des textes organiques, rôles et responsabilités des élus et des membres, organisation des sessions organiques, rapportage, renouvellement des exécutifs, redevabilité, communication interne et externe, contrôle interne, gestion des ressources humaines, etc.
- Gestion et comptabilité : gestion des documents comptables : livres de caisse, suivi et gestion des stocks, comptes d'exploitations, procédures financières, élaboration de budget, gestion des fonds de roulement, audit interne, redevabilité, etc.
- Activités de service : analyse des performances des services fournis aux membres : conseil, approvisionnement en intrants, commercialisation des produits de membres, constitution de ressources propres, mobilisation de fonds de roulement, de la gestion des équipements, des installations, accès aux financements, gestion de la concurrence, etc.

Ces plans d'affaire et de renforcement des capacités seront traduits lors de l'établissement des projets soumis au financement du programme sous la forme de contrats de performance, en conséquence assortis d'une batterie de résultats faciles à mesurer collectés annuellement qui permettront d'identifier les besoins d'ajustement.

Mise en œuvre des activités de renforcement des capacités

La mise en œuvre de ces plans d'affaire et de renforcement des capacités seront appuyés par le programme sur des bases contractuelles claires : cofinancement, indicateurs de résultats à suivre, révision des termes contractuels en fonction des résultats atteints et des ajustements nécessaires.

La mise en œuvre des activités de renforcement sera contractée en mobilisant les ALE et l'UGP et les ressources internes à l'OPA.

Activité 1.2.3. – Arrangements institutionnels pour renforcer la qualité et la viabilité de l'offre de services aux exploitations et PME agricoles

Activité 1.2.3.1. : Mise en place d'arrangements institutionnels autour de filières ou de niche d'activités

Les ALE appuieront l'établissement d'arrangements institutionnels entre les membres des alliances productives, suivant des filières d'activités. Ainsi, les OPA pourront développer des partenariats avec le secteur privé, avec le double objectif de fournir des services aux exploitants agricoles et de sécuriser l'accès des produits aux marchés.

L'enjeu est de favoriser le développement d'activités qui fixent les exploitants sur leurs terroirs, réduisent leurs besoins fonciers et améliorent leurs capacités de production et leurs revenus. Les initiatives de partenariat qui appuieront les exploitations et PME agricoles pour reconstituer un couvert végétal (plantations, production de bois énergie, etc.), développer des spéculations à forte valeur ajoutée ou intensifier les techniques de production sur les espaces dégradés seront en conséquence ciblées.

Une étude sera menée pour évaluer les modèles de contractualisation qui pourront être envisagés entre des OPA, des acteurs privés (exportateur, entreprise de transformation, agro dealers, etc.) et des acteurs de développement.

Dans la province de la Tshopo, les arrangements institutionnels basés sur les filières d'exportation et visant à sécuriser les lisières forestières seront priorisés. Dans la province du Kwilu, ce seront principalement les arrangements institutionnels ciblant des filières agro-forestières et vivrières qui seront appuyés.

Activité 1.2.3.2. Arrangements institutionnels destinés à développer des services à la périphérie des concessions forestières.

- *Etablissement de conventions entre les communautés attributaires d'accords de clauses sociale, les concessionnaires et le programme*

Dans la province de la Tshopo, un concessionnaire, la Compagnie Forestière de Transformation (CFT), semble fortement intéressé à former des alliances productives avec les communautés riveraines pour relancer les activités de maraîchage et de cacao culture., CFT, gestionnaire de 624.000 ha de forêts, est la première société en République Démocratique du Congo à avoir obtenu, le 17 mai 2019, un certificat privé de légalité (certificat Legal Source⁴³ émis par l'organisme de certification NEPCon).

Avec un autre concessionnaire de la Province, IFCO, ces deux sociétés semblent particulièrement préoccupées par l'intrusion des activités agricoles dans les Blocs d'Aménagement Quinquennaux (BAQ). Les autres concessionnaires de la province connaissent des situations similaires. Aucun acteur d'appui n'intervient pour faire évoluer les pratiques agricoles des populations au sein des ZDR et en faire respecter les limites. En l'absence d'une réflexion prospective sur les modalités d'occupation, de gestion et de mise en valeur agricole des ZDR, il est probable qu'au terme des 25 années de rotation, toute la superficie de la ZDR soit occupée et qu'il soit nécessaire d'en redéfinir les limites au détriment du couvert forestier. Les concessionnaires forestiers sont inquiets de ces situations mais n'ont pas l'expertise, ni les moyens pour accompagner la mise en œuvre d'un programme destiné à faire évoluer les pratiques agricoles au niveau des communautés occupantes des ZDR.

Si le besoin de développer des projets agricoles au sein des ZDR est ressenti autant par les communautés que par les concessionnaires, la mobilisation des accords de clauses sociales pour leur réalisation n'est pas acquise. A ce jour, ces clauses sociales sont davantage dédiées à la réalisation de projets sociaux (écoles, etc.), plus simples à planifier, à mettre en œuvre et plus visibles. Des réflexions doivent en conséquence être engagées entre les communautés et les concessionnaires pour redéfinir les modalités de mise en œuvre des accords de clauses sociales, soit en anticipation de leur signature, soit en proposant des avenants aux accords établis.

L'implication sur ces problématiques ZDR implique que des conventions soient préalablement établies entre les organisations représentant les communautés, le concessionnaire, et un acteur de développement capable de développer des conseils technico-économiques simples auprès des exploitants agricoles.

De même, le programme devra définir sa avec le PGDF qui interviendra notamment pour localiser et délimiter les zones de développement rural.

La **Figure 12** (pages suivante) présente la localisation des ZDR allouées aux populations riveraines des concessions sous gestion des sociétés IFCO en CFT situées en périphérie de Kisangani. Compte-tenu de la proactivité de ces deux sociétés dans l'aménagement de leurs concessions et de leur intérêt manifesté lors de l'instruction du PSFD, un appui ciblé dans ces ZDR pourrait être envisagé, dès l'année 01 du projet.

Pour la société CFT, son accession récente à la certification de légalité tierce-partie rend ce ciblage pertinent, afin de contribuer à promouvoir un secteur forestier responsable et le respect de la légalité forestière.

⁴³ Base de données des certificats Legal Source délivrés par l'ONG NEPCon consultable sur le lien suivant : <https://www.nepcon.org/certification/legalsource/legalsource-tools-and-guidance/legalsource-certificate-database>

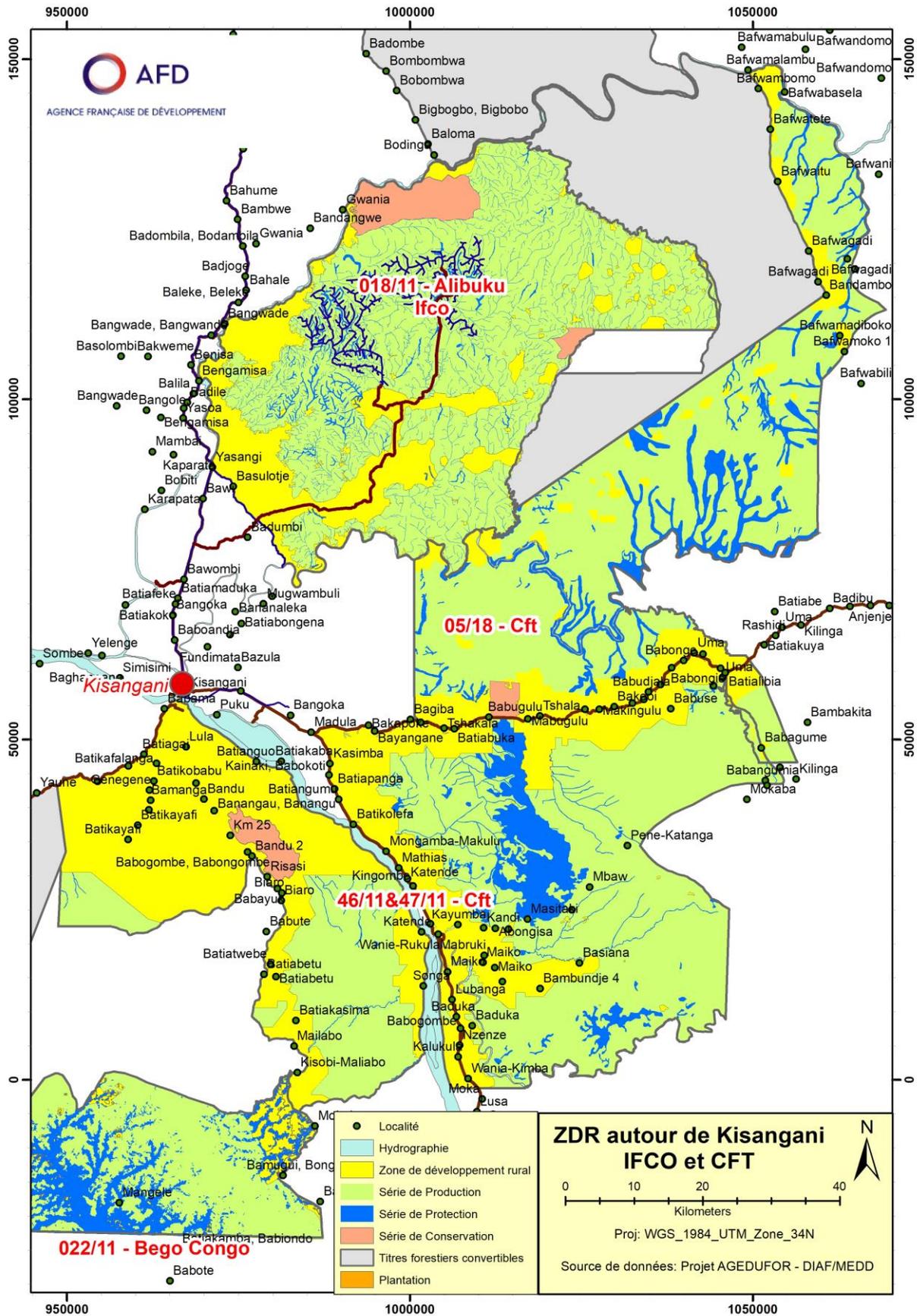


Figure 12 : Localisation des ZDR dans les concessions forestières gérées par IFCO et CFT dans la Tshopo

Encadré 16 : Un premier projet pré-identifié : appui aux alliances productives des populations riveraines des ZDR la CFT pour la relance d'une cacao culture sous ombrage dans la Tshopo

Conformément à l'Arrêté ministériel n°034/CAB/MIN/EDD/03/03/BLN/2015 du 03 juillet 2015 fixant la procédure d'élaboration, de vérification, d'approbation, de mise en œuvre et de suivi du plan d'aménagement d'une concession forestière de production de bois d'œuvre en RDC, la société d'exploitation forestière CFT a aménagé les trois concessions dont elle est attributaire par Contrats de Concessions Forestières (CCF).

Les Contrats 046/11 et 047/11 font l'objet d'un plan d'aménagement forestier unique, validé par l'Administration. Le Contrat 005/18 fait l'objet d'un plan d'aménagement déposé, la procédure d'examen par la Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers (DIAF) étant en cours.

En outre, la société CFT a volontairement initié une démarche de certification de la légalité de ses opérations forestières, selon le référentiel Lega Source développé par NEPCo. Présentement, en République Démocratique du Congo, CFT est le seul opérateur forestier pour lequel une telle démarche est en mesure d'aboutir.

En l'absence d'une planification d'affectation des terres au niveau territorial, provincial ou national, et du non enregistrement au cadastre du Domaine Forestier Permanent de l'Etat, le dépôt et la validation par Arrêté Provincial d'un plan d'aménagement forestier clarifient le foncier d'une concession, et les règles d'usage en son sein. Le plan d'aménagement forestier définit, pour chaque concession, une Zone de Développement Rural (ZDR) allouée à la promotion du développement économique local des populations autochtones et des communautés. En pratique, 5 km de part et d'autre des routes principales traversant les concessions forestières sont classées en ZDR.

La société respecte jusqu'à présent les Accords constituant les Clauses Sociales des Cahiers des Charges des Contrats de Concessions Forestières dont elle est attributaire. Bien que ces accords ne visent que la construction d'infrastructures ou l'achat d'équipement de base pour celles-ci (dispensaires, écoles), leur respect est la clé de voûte d'un dialogue social entre communautés et l'opérateur, et un prérequis à l'établissement d'alliances productives équitables dans le contexte de la Tshopo.

La taille des alliances sera hétérogène, certaines familles s'étant regroupées en exploitation de type familial (4 à 5 ha cultivés) alors que la plupart des familles continue à exploiter de manière traditionnelle (environ 1 ha cultivé par an et par unité familiale).

La CFT se propose de monter des coopératives avec certains groupements de villages et de constituer des alliances productives avec ces derniers. Chaque coopérative pratiquerait :

- **Une agriculture vivrière : maraîchage, culture de riz pluvial, banane, manioc ;**
- **Une agriculture de rente : relance de la culture de cacao, jugée plus porteuse économique par la société. D'autres cultures de rente pourront également être étudiées.**

La CFT se propose également de coordonner la logistique pour la commercialisation de l'ensemble des filières créées (alimentation du bassin de Kisangani en produits agricoles, commercialisation à l'export du cacao).

L'ALE constituée dans le cadre de l'Unité de Gestion du Projet PSFD dans la Tshopo appuiera les communautés et la CFT dans le montage de ces coopératives, et proposera une offre de services (appropriation de techniques agricoles durables de mise en valeur des forêts dégradées, montage de projets pouvant accéder aux outils de financement développés dans le cadre du Projet PSFD). Selon l'ébauche d'un plan d'affaire, qu'il convient d'affiner au démarrage du PSFD, la CFT pourrait s'engager à développer des plantations sur plusieurs milliers hectares, impliquant directement ou indirectement la population active vivant dans les ZDR des concessions 47/11 et 05/18 (estimée par la même société à 20.000 habitants, ces résultats seront donc affinés).

D'après la CFT, il n'existe aucun produit financier disponible en RDC lui permettant de démarrer cette activité sans l'intervention du PSFD.

Enfin, la société a créé en 2018 une **pépinière de 50 hectares, sous l'encadrement scientifique et technique du Musée Royal de l'Afrique Centrale de Tervuren**. Elle fait également l'objet d'un **partenariat avec l'Université de Kisangani** et du fait de sa proximité avec la capitale de Province, pourrait accueillir des formations dispensées par le PSFD.

Plusieurs dispositifs scientifiques, dit « dispositifs de suivi de Nelder » y ont déjà été installés. Ces dispositifs permettent de déterminer des itinéraires techniques viables de plantations forestières d'espèces endémiques (telles que l'Afrormosia), pour restaurer les paysages de forêts dégradées de la Province, répondant ainsi aux objectifs du CAFI. Les résultats des dispositifs donnent l'espacement optimal à respecter entre deux plants pour garantir la viabilité d'une plantation forestière.



Dispositif de NELDER pour l'Afrormosia



Plants d'espèces endémiques à la pépinière de la CFT

Planche photographique 1 : Dispositifs de Recherche / Développement installés par la CFT

- *Appui à l'élaboration des plans d'occupation des terres au sein des ZDR*

A l'échelle de la ZDR, il est envisagé l'établissement d'un plan de gestion des terres. Le contenu et la forme de celui-ci ne sont pas encore définis⁴⁴. Une méthodologie sera proposée pour réaliser au niveau de chaque ZDR l'établissement d'un plan de gestion qui présenterait en premier lieu une cartographie de l'occupation des terres (zones en culture, zones en jachère – forêt dégradée-, surface de forêt et de savane, zone habitée, etc.) puis celle de leurs vocations envisagées⁴⁵. Il est nécessaire en parallèle de conduire une réflexion sur les cycles actuels de cultures⁴⁶ pour aider à caractériser les évolutions potentielles et les dimensionner. Ces éléments peuvent être intégrés dans le plan de gestion sous forme d'un plan d'actions indiquant potentiellement les actions à mener pour soutenir ces évolutions. Ces plans d'actions prendront en considération les opportunités disponibles pour les réaliser. Autant que possible des OPA matures et les comités de gestion seront associés à l'exercice, au minimum pour s'assurer que les innovations proposées ne seront pas contraintes par des difficultés d'accès aux marchés, où aux facteurs.

Cet exercice de planification spatiale et opérationnelle sera réalisé par l'ALE recrutée par le programme qui bénéficiera de l'appui technique et méthodologique du programme et potentiellement du PGDF.

- *Appui à la mise en œuvre des plans d'occupation des terres au sein des ZDR*

L'intervention visera à initier les exploitations et PME agricoles aux pratiques d'agroécologie, d'agroforesterie et de plantation de vergers.

⁴⁴ Pas de règles au niveau national, pas de guide opérationnel actuellement rédigé. Ce plan de gestion doit simplement s'inscrire / nourrir l'établissement des plans de développement établis actuellement au niveau des communautés, d'un secteur (future commune) ou d'un territoire

⁴⁵ La proximité d'un ensemble de parcelles mises en cultures de rente augmente certes les risques phytopathologiques mais offre des facilités pour l'évacuation de la production.

⁴⁶ Notamment pour identifier leurs fondements (habitude, objectifs recherchés, etc.), leurs contraintes (main d'œuvre, matériel végétal, évacuation et commercialisation de la production) et les évolutions espérées

L'intervention favorisera une exploitation durable des zones de forêts dégradées, plus spécifiquement des terres de jachère remises en culture. Sur la base d'un abattage sélectif des arbres issus du recru forestier, les parcelles seront implantées en culture de rente (cacao/huile de palme notamment) tout en permettant les premières années la mise en place de cultures vivrières. Des itinéraires améliorés, valorisant les techniques agroécologiques, seront proposés sur les cultures vivrières et de rente: associations, rotations, utilisation de matériel végétal amélioré, etc. Parallèlement à l'intervention sur la reprise des jachères, une action est envisageable/à envisager pour enrichir, en fin de cycle de culture, les parcelles afin d'obtenir une jachère améliorée qui permet le retour de l'exploitation plus rapide. A long terme, un système agroforestier pourrait voir le jour.

Activité 1.2.4. – Etablissement de collaborations avec les PIREDD

Un **protocole type** entre le PSDF et PIREDD doit être établi pour fixer les modalités d'intervention réciproques et définir les appuis possibles au secteur privé.

Une des premières tâches des PIREDD « provinciaux » est d'appuyer l'établissement de Plan de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) pour chaque terroir. Une des cartes établies, la carte des tenures foncières, indique notamment l'existence (et la localisation) des « terres sous la gestion des concessions perpétuelles » qui correspondent à des surfaces attribuées par le chef de terre à des fermiers individuels. Ces exploitations varient principalement de 10 à 30 ha. Ces « fermiers » constituent une cible privilégiée pour le projet PSFD, ils sont rarement membres d'Organisations de Producteurs.

La feuille de route pour établir une collaboration entre un PIREDD et le PSFD est proposée dans le **Tableau 5** ci-dessous.

Tableau 5. Feuille de route d'établissement de partenariats entre les PIREDD et le PSFD

| Etape | Descriptif |
|-------|---|
| 1 | Information des PIREDD par le PSFD sur ses objectifs et mode d'intervention |
| 2 | « Recensement » des initiatives d'alliance productive existantes par les PIREDD et remise de ces informations au programme pour apprécier les possibilités d'intervention |
| 3 | Information des intéressés par les PIREDD sur les modes d'intervention du programme |
| 4 | Formation des Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG) et des agents des PIREDD au montage de projets d'alliances productives, par une ALE du programme ou directement par les agroéconomistes de l'UGP |
| 5 | Appui à l'établissement de propositions de projet avec l'appui ponctuel des CARG (modalités à convenir) |
| 6 | Appui contrôle qualité par les équipes PIREDD des projets établis par les fermiers avec l'appui des CARG |
| 7 | Vérification de la cohérence de ces projets avec les autres actions prévues dans les terroirs et de leur inscription dans le cadre du programme |
| 8 | Examen des propositions de « projet » par le comité de projet du programme |
| 9 | Si projet approuvé, établissement du contrat comprenant le plan de financement du projet |
| 10 | Suivi de la mise en œuvre du projet : <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de proximité par PIREDD + CARG (et IMF) • Suivi de « performance » par une ALE du programme |

Composante 1.3 – Mise en place d’un dispositif de conseil aux institutions financières

Activité 1.3.1. – Mise en œuvre de prestations et d’études servant à améliorer les performances des IMF et renforcer leurs capacités portant sur les filières agricoles

Des prestations et études seront menées pour améliorer les performances des IMF :

- Analyse/étude des outils financiers pour appuyer l'agroécologie et l'agroforesterie, notamment l'adaptation des produits financiers au processus des alliances productives. Des propositions concrètes d'amélioration devront être établies en accord avec les IMF ;
- Développement d'un outil de gestion des risques de crédit agrobusiness permettant d'identifier les risques agricoles généraux, environnementaux et sociaux ainsi que spécifiques à la production agricole au niveau d'un client précis, d'une région ou d'un marché. Cet outil contribue à la gestion globale d'un portefeuille de crédit agricole.

Activité 1.3.2. – Appui au développement d’outils adaptés au secteur bancaire et de mécanismes de financement

L'UGP identifiera des institutions de microfinance et de banques pouvant être potentiellement partenaires du programme, suivant des critères liés à leur stratégie commerciale et à leur procédure de crédit agricole. Le maître d'ouvrage du programme ainsi que l'AFD donneront leurs avis sur ces propositions. A l'issue du choix des IMF (telle qu'Advans) et des banques (telle qu'Equity), le Coordinateur de Programme de l'UGP proposera, via une feuille de route, les modalités de partenariat ainsi que les objectifs, sous forme de contrat d'objectif.

Les modalités de contractualisation avec les IMF seront formalisées/précisées en année 1 du programme. Ces contrats d'objectifs liant les IMF au PSFD stipuleront la liste d'exclusion de l'AFD, interdisant les IMF et banques partenaires à financer des opérations entraînant ou nécessitant la destruction d'un habitat critique et la déforestation.

La collaboration entre l'IMF et le programme aboutira à définir et adapter des produits financiers adaptés aux contextes (crédits adossés à de la subvention).

Activité 1.3.3. – Appui aux innovations dans le secteur bancaire

Il s'agit de proposer aux IMF et aux banques de développer des nouvelles technologies financières réduisant leurs coûts tout en les rapprochant de leurs clients. Les FINTECHS portent sur le paiement mobile et la banque en ligne. Il sera possible de capitaliser sur les applications existantes (nano-crédit, épargne mobile, données agricoles combinées à l'observation satellitaire, etc.).

Activité 1.3.4. – Contribution aux plans de renforcement des capacités et d’extension de leurs activités

Les plans de renforcement des capacités et d'extension des activités des IMF comprendront la formation des agents des IMF sur les produits financiers et l'approche déployée pour développer leurs activités dans le secteur agricole. Le programme contractualisera pour le compte de chaque IMF une ATCT perlée qui sera en charge du renforcement des compétences. Les collaborations actuelles du FPM (Fonds pour l'Inclusion Financière) avec certaines IMF pourront être renouvelées, complétées ou appuyées dans ce cadre si elles servent l'objectif du programme. Le FPM pourrait en effet être un véhicule pour le montage de produits financiers proposés par les IMF.

Les apports de connaissances et de compétences porteront principalement sur le développement de produits financiers adaptés, l'analyse des risques des crédits agricoles et l'examen des dossiers soumis au financement.

Les plans de renforcement des capacités et d'extension des activités des IMF pourront également servir à financer l'installation ou le déploiement des IMF dans les zones d'intervention du programme.

Les produits de l'Activité 1.3.1. (Analyse/étude des outils financiers pour appuyer l'agroécologie et l'agroforesterie) seront utilisés lors des formations.

COMPOSANTE 2 – Dispositif de montage de projets pour des crédits bancaires adossés à une subvention et fonds d'innovation

Composante 2.1 – Appel à proposition de projets : un dispositif de subvention adossée au crédit

Activité 2.1.1. – Sélection des projets par appel à proposition

L'UGP coordonnera un appel à projets adressé aux alliances productives. Le format et le contenu d'un projet type sera établi par une étude réalisée par l'UGP en collaboration avec les ALE.

Les alliances productives soumettront des projets visant à promouvoir des itinéraires techniques mettant en valeur de manière intensive et durable des forêts dégradées ou des zones de savanicoles. **Les équipes provinciales de l'UGP du programme, en concertation avec les services techniques agricoles provinciaux du MAPE, réaliseront une première analyse des projets en fonction notamment de cet aspect ainsi que de la pertinence des alliances et de la faisabilité technique du projet.** Les projets ainsi sélectionnés seront ensuite soumis au **Comité National de Sélection** décrit par la suite.

L'analyse réalisée par le **Comité National de Sélection**, composé de l'institution de microfinance opérant dans la province où est située l'alliance, de banques, du Ministère de l'Agriculture et de l'équipe nationale de l'UGP, jugera de la possibilité de développer un accès au crédit dans le cadre de ce projet. **Les critères d'octroi des crédits seront ceux de l'institution de microfinance.**

La gestion de l'appel à proposition fera partie des missions de l'UGP. **L'appel à propositions sera lancé au cours de la première année** d'intervention du programme. Les délais d'élaboration des projets et de leur examen conduiront à **octroyer les financements lors de la seconde année d'intervention.** Un nombre de l'ordre d'une douzaine de projets, tous initiés dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo est envisagé sur le premier cycle. **Dans les années suivantes, le dispositif pourra prendre la forme d'un Guichet National.** D'autres IMF et banques non partenaires du projet pourront participer au comité d'octroi. L'appui à l'élaboration de projets hors des provinces du Kwilu et de la Tshopo, en collaboration avec les PIREDD, et leur examen seront menés après la première série d'octrois.

Activité 2.1.2. – Adossement des subventions au crédit, associé à l'évolution des pratiques et des paysages

Les projets seront **financés idéalement à 50% par une institution de microfinance**, notamment par des crédits de campagne. L'offre de prêts aux PME agricole en RDC étant quasiment inexistante, ou à des taux prohibitifs (4,5% par an), **une subvention sera accordée en phase initiale de chaque projet sélectionné pour permettre de couvrir les coûts d'entrée.** Cette subvention versée par le programme couvrira notamment l'appui au géoréférencement des exploitations et PME agricoles concernées, le développement ou le renforcement d'un service de conseil et le coût de conversion à une démarche agroécologique et agroforestière. Enfin, le reste du montant du projet sera de l'autofinancement.

Le versement des subventions sera en lien avec les activités appuyées et la preuve de la réalisation de celles-ci, suivant un système de paliers. Deux montants de subventions sont prévus : 90 000 \$ et 180 000 \$, tels que détaillés dans le **Tableau 6** et le **Tableau 7** ci-dessous.

Tableau 6. Budgétisation préliminaire et indicative des subventions allouées aux projets, en fonction de leur taille.

| | | Taille du projet | |
|------------------------------------|--|---------------------|----------------------|
| | | Petit projet | Grand projet |
| Appui du PSFD en subvention | Appui géoréférencement des exploitations | 5 000 US \$ | 10 000 US \$ |
| | Contribution dispositif de conseil | 30 000 US \$ | 60 000 US \$ |
| | Coûts d'entrée agroécologie / agroforesterie | 55 000 US \$ | 110 000 US \$ |
| | TOTAL subvention (US \$) | 90 000 US \$ | 180 000 US \$ |

Tableau 7. Feuille de route d'établissement de partenariats entre les alliances productives et le PSFD

| | Petit projet | Grand projet |
|---|----------------------|----------------------|
| Montant subvention | 90 000 US \$ | 180 000 US \$ |
| Montant crédit | 160 000 US \$ | 320 000 US \$ |
| Apport exploitants (mini 20% subv.) | 18 000 US \$ | 36 000 US \$ |
| Apport op. économiques (mini 20% du projet) | 50 000 US \$ | 100 000 US \$ |
| TOTAL PROJET (US \$) | 318 000 US \$ | 636 000 US \$ |

Les subventions attribuées seront versées en plusieurs tranches sur la base d'une observation des résultats atteints. **Ces seuils de financement par subventions seront actualisés en Année 01 du Projet, par l'UGP et ses antennes provinciales et fera l'objet d'une note technique explicitant :**

- **comment caractériser les typologies de projets (taille, durée, emprise...) ;**
- **comment budgétiser le projet et, par un outil d'aide à la décision, déterminer les seuils de subventions/crédits à allouer.**

Composante 2.2 – Fonds d'innovation

Activité 2.2.1 – Procédure d'appui aux innovations et mise en œuvre des projets soutenus

Un fonds d'appui aux innovations soutiendra **des projets présentés par des opérateurs économiques associés à des exploitations et PME agricoles, et une institution de recherche**. Les projets se présenteront sous forme d'actions de recherche / action / développement menées en situations réelles. Ils porteront sur des innovations techniques : itinéraires techniques agroécologiques et agroforestiers, amélioration / maintien de la fertilité des sols, travail des sols sableux, etc. **Les innovations pourront aussi être d'ordre social, institutionnel, organisationnel ou technologique**. Les projets soutenus, s'ils sont concluants, devront être diffusables. Pour des facilités de suivi, ils devront se situer dans le Kwilu et la Tshopo. Ils pourront porter sur une **durée maximale de deux ans**.

Une contribution de l'ordre de 20% du montant du projet sera exigée des demandeurs afin de s'assurer que ce projet soit cohérent avec leurs stratégies et orientations.

Ce fonds sera disponible dès la seconde année du programme. L'UGP aidera à établir des propositions qui seront analysées par un **Comité de Sélection du Fonds d'Innovation** composé de l'UGP (Kinshasa), du Ministère de l'Agriculture, des représentants des filières et du programme de Gestion Durable de l'Agriculture (GDA) de la FAO. Les IMF seront invitées. Le concours de représentants du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et du Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique pourra être sollicité.

Il est prévu de soutenir une dizaine de projets d'environ 80 000 US \$ chacun.

Activité 2.2.2. – Suivi et capitalisation

Le suivi des projets sera assuré par les agroéconomistes de l'UGP du programme. Ils feront l'objet de partage des résultats lors d'ateliers provinciaux. Des fiches descriptives et des référentiels technico-économiques seront élaborés à cette fin.

COMPOSANTE 3 – Réplicabilité du mécanisme à d'autres Provinces

Le suivi-évaluation du projet permettra d'analyser les impacts du projet sur les aspects économiques et environnementaux et d'en tirer des retours d'expériences afin de pouvoir, à plus long terme, étendre le dispositif au reste du territoire.

Activité 3.1 – Capitalisation sur les produits financiers et les modes de collaboration avec les partenaires

Cette activité, menée par l'UGP, consiste à confirmer le bien-fondé de l'appui au secteur privé, de l'approche associant exploitants agricoles et autres acteurs des chaînes de valeurs (ou du milieu) et de la synergie avec des réseaux de conseil plus performants.

L'association d'acteurs du secteur financier non partenaires directs du programme dans les phases de conception des produits financiers et de l'analyse des demandes mérite d'être complétée par d'autres actions servant à intéresser les banques à soutenir le secteur privé agricole.

Enfin, une analyse globale des complémentarités entre tous les opérateurs et produits est indispensable pour affiner la stratégie. Le projet à travers son Assistance Technique mènera ces suivis de manière semestrielle et partagera les observations.

Activité 3.2. – Mise en place et fonctionnement d'un centre de ressources numérique et d'un mini observatoire

La mise en place d'un centre de ressources numérique (plateforme collaborative), principalement alimenté par le dispositif de terrain, et en particulier les activités de conseil, s'inscrit dans le moyen terme (et répond à une triple préoccupation :

- Grâce à une exploitation systématique et plus systémique de l'information remontant du terrain, améliorer les performances de ceux qui en bénéficient directement grâce à une meilleure visibilité des résultats et une appréciation plus directe des facteurs de blocage (amélioration de la connaissance des réalités de terrain, affinement de la typologie des situations, capitalisation des bonnes pratiques/échecs, amélioration de la qualité de l'appui conseil, élargissement de l'offre d'appui/conseil : conseil à l'investissement, etc.). Un système « automatisé » permet d'expliquer une tendance générale en s'appuyant sur des situations individuelles. A titre d'exemple, les informations du conseil permettent d'avoir une bonne visibilité des flux au sein des exploitations (main d'œuvre, trésorerie, stock alimentaire...), des résultats sur les cultures en fonction des investissements consentis, et des revenus, etc. Sur ces informations, il est possible d'élaborer des fiches technico-économiques permettant de préciser les conditions de développement de telle ou telle activité, en fonction de conditions agroécologiques différenciées et de différents types d'exploitations. Ces fiches techniques sont utilisables bien évidemment par différents acteurs ;
- Contribuer à l'amélioration des services directement liés à l'appui/conseil, basée sur des informations fiables et régulièrement actualisées (financement, approvisionnement en intrants etc.).
- Enrichir le dialogue stratégique au niveau programme et territorial, en s'appuyant sur des données objectives.

L'administrateur central de données (l'UGP de Kinshasa) sera dans un premier temps le chargé de suivi évaluation du programme. Les données collectées doivent pouvoir devenir dynamique grâce aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Dans le cadre d'un tel exercice, il s'agirait de :

- Développer des applications numériques pour permettre une exploitation plus efficace du conseil et des appuis de terrain. La dématérialisation des différents produits de l'appui/conseil constitue un élément indispensable pour améliorer l'efficacité des interventions de terrain. Les techniciens perdent un temps énorme à enregistrer des données sur papier, à les retranscrire sur tableur, et à effectuer ensuite des analyses qui, trop souvent, sont peu utilisées ;
- Equiper les techniciens de tablettes afin de pouvoir traiter directement les informations qu'ils collectent. Les charges de travail potentielles des équipes de terrain et de leurs équipes d'appui

abondent dans le sens de l'informatisation en temps réel de l'information et de sa gestion directe, à partir des bases de données conçues et actualisées régulièrement. Cela ne représente pas seulement un gain de temps, mais également une économie de ressources.

La conception des supports de collecte d'information et de progiciels de traitement devra être réalisée progressivement, de manière à préparer et accoutumer les agents de terrain à des modes différents de travail.

L'administrateur du centre de ressource aura pour responsabilité de :

- Concevoir les supports de collecte de données permettant de traiter rapidement l'information issue du terrain : suivi d'exploitation, suivi de parcelles ou d'atelier (étang piscicole, etc.), suivi des prix (marchés, intrants, etc.), budgets simplifiés, etc. Le développement de masques de saisie adaptés permettront d'enregistrer directement les données sur les tablettes des conseillers ;
- Concevoir/adapter les bases de données et les modèles qui permettront d'interpréter rapidement l'information centralisée, cela à la fois pour produire des documents utilisables (fiches techniques, supports de conseil et de formation, etc.), analyser les résultats des interventions des différents agents de terrain et adapter leurs interventions en fonction des besoins, alimenter les outils du suivi/évaluation, etc. ;
- Animer la réflexion stratégique et opérationnelle pour les équipes de terrain. Il s'agirait d'organiser des réunions thématiques périodiques pour analyser l'information collectée et la traduire en objectifs et en résultats pour les périodes à suivre ;
- Consolider une fonction observatoire sur la base d'un échantillon d'exploitations représentatives à suivre plus régulièrement (analyse des changements, dynamiques structurelles et conjoncturelles des filières, etc.) ;
- Capitaliser les bonnes pratiques et les résultats et contribuer à la rédaction des rapports périodiques.

Le chargé de suivi évaluation du programme sera en charge du centre de ressources numérique en lien avec les différents acteurs opérateurs et, éventuellement, d'autres partenaires intéressés. A terme du programme l'instrument sera confié aux organisations professionnelles paritaires (chambre d'agriculture, chambre de commerce et de l'industrie).

Activité 3.3. – Etude sur le transfert des produits financiers aux autres provinces

Une étude de capitalisation sera menée et partagée pour élaborer un schéma pérenne d'appui aux exploitations et PME agricoles s'appuyant sur les acquis du programme en termes de produits financiers et de pratiques innovantes de relations entre les opérateurs économiques.

Cette étude indiquera les lignes directrices pour la pérennisation des produits financiers et des dispositifs mis en place dans les deux provinces d'intervention. Elle précisera les stratégies à développer dans les autres provinces du pays.

En fonction des produits financiers qui auront faits leurs preuves, les liens potentiels avec les instruments financier et approches promues par l'AFD ou d'autres bailleurs seront identifiés.

Cette étude sera menée au début de la dernière année d'intervention pour s'assurer que ses conclusions puissent être pleinement valorisées. En complément à cette étude de capitalisation, une évaluation à mi-parcours sera menée pour aider à ré(orienter) le programme.

COMPOSANTE 4 – Mise en place d’un système de suivi-évaluation conforme à la matrice de suivi des indicateurs du CAFI et suivi du couvert forestier dans les zones d’emprise du projet

Activité 4.1. – Géoréférencement des parcelles

Le géoréférencement des parcelles sera réalisé par les ALE et/ou les opérateurs de conseil présents au sein des alliances productives après l’approbation des projets. Une ATCT sera mobilisée pour aider l’UGP à mettre en place le système de suivi via un SIG à partir des données collectées sur le terrain.

Activité 4.2. – Suivi satellitaire de l’évolution du couvert forestier

En complément et en coordination avec le Système National de Suivi des Forêts (SNSF), l’UGP assurera un suivi de la trajectoire des parcelles d’exploitations accompagnées par le programme. Il s’agit, par traitement d’image satellitaire, de suivre le couvert végétal de ses parcelles pendant toute la durée du projet et de documenter, le cas échéant, tout effet rebond afin de l’atténuer.

Ce suivi permettra notamment de vérifier l’atteinte des objectifs des projets conditionnant le versement des subventions par le programme.

Par ailleurs, les données collectées devront permettre de mesurer et d’analyser les impacts du programme. L’UGP sera chargée de collecter des données permettant de comparer les indicateurs avant et après la mise en œuvre du programme et/ou avec une zone géographique présentant des caractéristiques comparables (conditions géophysiques, filières, infrastructures) mais ne bénéficiant pas du programme. L’analyse de ces indicateurs permettra d’identifier les impacts du programme et donc de définir les facteurs de réussite dans le cadre d’un transfert du mécanisme à l’ensemble des provinces de la RDC.

Il est conseillé de faire appel, pour ce suivi satellitaire, à une tierce partie indépendante, qui a démontré son expertise dans le développement d’outils comparables de suivi satellite, permettant une surveillance régulière et indiscutable des zones de production agricole. Grâce à de telle technique d’analyse diachronique (étude du changement du couvert végétal dans le temps) il sera possible de comprendre les dynamiques de changements déjà en œuvre sur ces deux provinces et de documenter les impacts du projet. Un rapport annuel de suivi pourrait être produit par cette tierce partie, recrutée par Appel d’Offre International.

Activité 4.3. – Suivi-évaluation du Programme PSFD

L’Ingénieur Agronome logé au sein de l’UGP de Kinshasa produira trimestriellement un rapport de suivi-évaluation du projet, en reportant les indicateurs harmonisés FONAREDD/CAFI couverts par le programme.

Il assurera également le suivi de la contribution du programme à l’attente des jalons de la Lettre d’Intention (matrice de suivi des jalons et matrice de gestion des risques liés aux jalons).

Enfin, il produira annuellement un rapport annuel d’activités contenant le suivi du Cadre de Résultats. **Le cadre de résultats, proposé en Tableau 9, est une version préfigurant des résultats majeurs à atteindre, ses indicateurs seront actualisées par l’UGP en année 1 du projet et soumis au comité technique du FONAREDD pour approbation.**

L’UGP présentera en année 1 du programme au Comité technique du FONAREDD des versions affinées du cadre résultats et du cadre logique du programme . Ils intégreront notamment les éléments du Plan d’engagement environnemental et social et le plan d’action genre.

5.3 Aspects transversaux

Le programme intègre dans sa conceptualisation la prise en compte d'aspects transversaux, qui seront traités à la fois (i) dans le système de suivi-évaluation, (ii) lors de l'établissement de la situation de référence avant-projet, ou encore à travers (iii) l'énoncé des principes directeurs qui guideront l'intervention.

5.3.1 Genre

En RDC les inégalités entre hommes et femmes sont importantes. Souvent marginalisées dans les sphères culturelles et socio-économiques, elles souffrent notamment d'un accès limité à l'éducation. Ainsi, en milieu rural, environ 58% des femmes ne peuvent lire, contre environ 20% des hommes (Rapport National sur le Genre, 2011). Avec un niveau d'instruction moins élevé et des emplois moins rémunérateurs, la femme est défavorisée dans l'accès aux ressources, elle n'a pas toujours le droit à la prise de décision et ne peut pas, dans la plupart des Provinces, répondre aux questions sensibles ou stratégiques sans l'avis des hommes. Ce fait s'explique par la rigueur des coutumes et des droits limités, comme par exemple au niveau des droits foncier, dont la femme est presque toujours exclue en RDC. Les femmes contribuent cependant de manière substantielle à l'économie, surtout dans le secteur informel. En milieu rural l'occupation principale des femmes est l'agriculture, actuellement principale cause directe de la déforestation, où elles tiennent un rôle généralement plus important que l'homme.

La problématique de valorisation des savanes, pose spécifiquement la question de la répartition de la charge du travail au niveau intra-ménage. Il est admis que les espaces savaniques du terroir sont exploités par les femmes. Ces dernières sont en charge de la gestion de la production vivrière indispensable à la survie du ménage, et se chargent des activités de soin, préparation des repas, récupération du bois de chauffe et de fourniture de l'eau.

Le PSFD, visant la valorisation durable des savanes dégradées, présente donc deux risques qu'il conviendra de suivre :

- Risque d'augmentation du travail des femmes dans le cadre d'une intensification de l'agriculture vivrière (en temps et/ou en pénibilité), affectant directement leur santé et le temps qu'elles pourront consacrer à leurs enfants ;
- Risque de réduction d'accessibilité aux femmes des zones de savanes dédiées à une agroforesterie pérenne (plantations agro-industrielles d'acacias sous ombrage) pouvant engendrer un péril alimentaire et une baisse de revenus.

Afin d'atténuer ces risques, le projet mettra en œuvre les actions suivantes :

- Analyser les risques d'exclusion des femmes dans les propositions de projets soumises au financement du Comité National de Sélection (ou guichet national à terme) ;
- Identifier les pratiques locales qui favorisent l'autonomie des femmes et permettent un meilleur équilibre des rôles et des responsabilités à l'intérieur des ménages ;
- Promouvoir le rôle des femmes au sein des organisations paysannes et des alliances productives et leur responsabilisation au sein des ménages et des communautés ;
- Prévoir éventuellement des activités ciblées sur les femmes pour renforcer leurs capacités (alphabétisation, accès à l'épargne et au crédit, etc.) et ainsi limiter les déséquilibres provoqués par le PSFD lui-même ;
- Documenter les emplois du temps des femmes – notamment en fonction des saisons - pour identifier les postes les plus consommateurs de temps (ramassage du bois de feu, collecte de l'eau, préparation des farines, etc.) et proposer des actions qui permettent de les alléger (développement de points d'eau, de moulins, etc.) ;
- Promouvoir, en synergie avec des programmes ou projet compatibles, des technologies qui permettent de libérer du temps pour les femmes et de réduire la pénibilité de leur travail ;

- Promouvoir des dispositifs permettant de suivre l'état de santé des femmes enceintes et allaitantes et des jeunes enfants (visites dans les centres de santé et de PMI – synergie avec le programme Planning Familial).

Ces actions seront mises en œuvre par l'UGP au démarrage du projet afin de remédier à ces risques. **Un plan d'action genre sera établi en année 1 du programme** et soumis, pour validation, au Comité Technique du FONAREDD.

5.3.2 Le Foncier en République Démocratique du Congo

D'après la Loi Foncière Congolaise, les terres appartiennent à l'État, mais peuvent être gérées localement par les Chefs de Terre, considérés alors comme propriétaires. Les textes récents (Code Forestier) reconnaissent ce droit de jouissance et d'accès aux ressources, mais l'attribuent davantage aux « communautés ». L'investissement sécurise d'une certaine manière les droits sur la terre, puisque le Chef de Terre ne peut enlever une terre de forêt ou du complexe rural à celui qui la cultive.

Il existe trois modes d'acquisition de droits formels sur les terres, outre le mode d'acquisition clanique :

- 1) **la concession fermière** – bail de cinq ans renouvelable ;
- 2) **le bail emphytéotique de 25 ans** pour les concessions de tous types détenues par des propriétaires étrangers, sous certificat d'enregistrement ;
- 3) **le bail perpétuel**, sous certificat d'enregistrement au cadastre.

Le principal moyen d'acquisition privée d'un droit non coutumier sur le foncier est le bail à ferme.

Toute attribution foncière doit faire l'objet d'un accord du Chef de Terre et cet accord peut être conclu par une transaction financière. Le droit « définitif » n'est acquis qu'après passage au cadastre et paiement du prix de la terre par l'acquéreur.

Ce prix est véritablement celui de la terre et du marché foncier, qui dépend de la proximité aux villes.

La typologie des conflits fonciers qui suit a été proposée dans le cas de la mission d'identification du PIREDD Mai Ndombe :

- Les limites des terres elles même font conflit entre les chefs, et le droit d'usage clanique devient conflictuel quand un membre du clan use de ce droit sur la terre en conflit de propriété clanique. Ce type de conflit peut concerner toute sorte d'usage: agricole, de pêche, de chasse, de mine ;
- Les allogènes/allochtones, trop ou plus nombreux, se trouvent discriminés par les modalités claniques des terres, ou mettent en cause les droits d'entrée et les redevances qu'ils sont obligés de payer (cas des périphéries urbaines) ;
- Les limites de terre font conflit avec les concessionnaires, y compris fermiers. Les terres en effet sont rarement délimitées de manière précise, à la succession, entraînant changement de lignage à la chefferie. Tout est alors renégocié, du « droit d'entrée » jusqu'au montant de la redevance annuelle ;
- À tout moment au paiement des redevances, si le chef de terre vient à la trouver trop faible ;
- Les terres viennent à manquer dans le clan, du fait de l'ampleur des attributions faites par le chef de terre ;
- Du fait de la divagation du bétail et en saison sèche, quand le bétail se rabat sur les terres de culture ou de forêt ;
- Lorsque les forêts galeries, cultivées, cessent d'être accessibles aux paysans parce qu'enserrées dans les terres de savane sous statut concessionnaire (y compris à ferme) ;
- Lorsque les concessionnaires manquent de souplesse dans l'application de leur droit à interdire l'agriculture sur leurs terres.

En particulier dans la périphérie des cités où la pression humaine augmente, la permanence des droits sur les terres défrichées n'est pas systématique. La priorité devrait être donnée en la matière à la reconnaissance et la

consolidation des pratiques locales d'ores et déjà mises en œuvre par les acteurs, compte tenu des contraintes auxquelles est confrontée la formalisation légale. Des mesures correctives seront prévues pour éviter que le programme induise un déficit structurel de terres cultivables, posant la question de la fragilisation de la sécurité alimentaire et la production de conflits périodiques.

Pour conclure, la question de la sécurisation des transactions portant sur des terres « non encore entrées dans la vie juridique » doit être traitée en tant que telle et ne peut que passer par des dispositifs simples et rustiques, imparfaits au regard de la rigueur juridique, tel que les méthodologies de plans simples de gestion utilisées dans le projet Makala ou bien les Plans Locaux d'Occupation Foncière (PLOF). La paix sociale demande en effet qu'un arbitrage soit fait entre la rigueur des procédures juridiques, qui à court ou moyen termes ne pourront concerner qu'une infime minorité d'acteurs, et l'option « d'imperfection pragmatique » qui vient d'être exposée, susceptible d'aider à la généralisation à moindre coût financier et administratif d'une sécurité imparfaite des transactions.

5.3.3 Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

Le présent programme peut se traduire par une réduction de la diversité alimentaire qui peut être dommageable à l'état nutritionnel. La nature des productions peut entraîner une baisse de la diversité et de la disponibilité des produits alimentaires. Parmi les pistes de recommandations, on peut mettre en avant l'importance de :

- Prendre en compte les habitudes et ressources locales (production agricole, cueillette, chasse, etc.) et les pratiques de consommation favorables à la nutrition et veiller à les préserver (« *no harm* »).
- Dans des environnements isolés et/ou dans lesquels les marchés de produits alimentaires fonctionnent mal (disponibilité, accessibilité, saisonnalité, acceptabilité sociale), il est indispensable de veiller à ce que les ménages agricoles sécurisent par une production agricole variée et suffisante leur alimentation. Par exemple, et selon les contextes, on peut promouvoir les jardins familiaux et le petit élevage dont les effets positifs sur la nutrition ont été démontrés.
- Lorsque les marchés fonctionnent bien, et pour peu que le revenu soit bien utilisé, le développement des cultures commerciales peut assurer une bonne nutrition. Il est néanmoins prudent de ne pas convertir la totalité des terres en cultures commerciales afin de conserver la diversité de l'alimentation et de garder un équilibre entre cultures commerciales et cultures de subsistance.
- Par ailleurs, la transition d'une agriculture traditionnelle vers un secteur moderne constitué de plus grandes exploitations agricoles – et l'évolution des pratiques associées – pourrait à moyen terme fragiliser la sécurité alimentaire dans un contexte de changement climatique.

5.3.4 Vulnérabilité et capacité d'adaptation aux changements climatiques

Un investissement préliminaire à tout programme doit porter sur les diagnostics climatiques ex-ante et l'analyse des séries climatiques passées permettant d'établir un diagnostic de vulnérabilité au climat. Ces diagnostics doivent être réalisés et les historiques sur les données agricoles doivent être analysés pour avoir plus de pertinence auprès des acteurs locaux. La connaissance du territoire et des pratiques permet de fournir des solutions pour répondre aux besoins. Les diagnostics doivent être accompagnés de contrôles qualité des activités déployées pour vérifier la bonne compréhension des résultats du diagnostic et la correcte opérationnalisation.

La vulnérabilité climatique peut être définie comme le degré auquel les éléments tangibles et intangibles d'un système sont affectés par les effets défavorables du changement climatique (évolution du climat moyen et phénomènes extrêmes). Il s'agit d'un concept complexe pouvant être décomposé en deux composantes : les impacts du changement climatique sur le territoire et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique. Ces impacts sont eux-mêmes fonction du système climatique et de l'exposition des systèmes socioéconomiques et de l'environnement naturel à ce système.

Il est donc recommandé **d'opérer une analyse de la vulnérabilité climatique lors de la situation de référence**, qui peut être conduite selon les étapes suivantes :

- Identification et collecte des données pertinentes relatives aux variabilités et événements climatiques extrêmes ;
- Analyse des politiques en matière de développement territorial, et de la manière dont les risques climatiques sont pris en considération ;
- Analyse des événements climatiques extrêmes (crues, sécheresse, cyclones, tempêtes, etc.) et événements secondaires liés au climat (apparition de maladies ou épidémies, pertes de cultures, etc.), de leur variabilité et de leur probabilité d'apparition, fréquence ;
- Synthèse des données et des analyses sur la situation socioéconomique dans la mesure où elle permet d'éclairer l'analyse des capacités d'adaptation ;
- Synthèse des données et des analyses sur l'état des ressources naturelles et de la gestion de l'environnement ;
- Analyse des impacts effectivement observés lors d'événements climatiques récents.

La situation existante comme le scénario de référence de l'adaptation doit tenir compte des antécédents en matière de variabilité climatique et d'adaptation à cette variabilité. Les relevés officiels d'inondations ou des événements pluvieux extrêmes complétés par d'autres sources et des analyses sur les 10 ou 20 dernières années peuvent par exemple être utilisés. Les hypothèses construites s'appuieront sur ces paramètres climatiques, ainsi que sur des paramètres de revenus et de gouvernance dictant directement la capacité d'organisation du territoire face aux événements extrêmes.

Le programme apporte des réponses aux enjeux de vulnérabilité face au changement climatique, en promouvant des modes d'agriculture durables sur des zones devant être mises ou remises en valeur. Il intègre par ailleurs des actions de renforcement des capacités qui mettent les parties prenantes en capacité de s'adapter au changement climatique.

6 Contribution des effets du programme au plan d'investissement REDD+

6.1 Impact carbone global du programme

Selon le type d'intervention considéré, ces impacts carbonés correspondent soit à (i) des réductions d'émissions : innovation agricoles, plantations réhabilitées, (ii) des séquestrations (absorptions) : nouvelles plantations durables, agroforesterie et boisement/reboisement. Bien que dans certains cas un effet combiné soit possible, de manière à éviter les empilements d'hypothèses et rester conservateur, seul un type d'impact carbone a été considéré : **des nouvelles plantations agroforestières par exemple vont séquestrer du carbone mais aussi potentiellement se substituer à l'utilisation des forêts naturelles** (fourniture de bois de chauffe ou le bois d'œuvre) ; pourtant dans ce cas **seul le potentiel de séquestration a été estimé**.

L'impact carbone global du programme est ainsi estimé à environ 2,4 millions de tonnes équivalent CO₂ comme le détaille le **Tableau 8** ci-dessous.

Tableau 8. Impact carbone total du PSFD sur les cinq années de projet

| Interventions | Objectifs chiffrés (ha) | | | Réductions d'émission / séquestrations visées (tCO ₂ eq) | | |
|---|-------------------------|---------------|---------------|---|------------------|------------------|
| | Tshopo | Kwilu | Total | Tshopo | Kwilu | Total |
| Amélioration temps de jachère (ha) | 15 200 | 11 600 | 26 800 | 773 300 | 590 150 | 1 363 450 |
| Plantations réhabilités | - | - | - | - | - | - |
| Nouvelles plantations durables (ha) | 3 800 | 2 900 | 6 700 | 285 000 | 217 500 | 502 500 |
| Mise en défens (ha) | | | - | - | - | - |
| Agroforesterie et boisement /reboisement (ha) | 1 267 | 1 933 | 3 200 | 95 000 | 145 000 | 240 000 |
| Agroforesterie et boisement /reboisement (ha) | 2 533 | 967 | 3 500 | 190 000 | 72 500 | 262 500 |
| Total | 22 800 | 17 400 | 40 200 | 1 343 300 | 1 025 150 | 2 368 450 |

Au démarrage du projet, un scénario de référence précisant la première analyse réalisée pendant la faisabilité sera établi. Tout au long du programme, un système de suivi de la déforestation évitée, en lien avec la mise en œuvre des activités du PSFD, sera entrepris. Une première analyse de l'empreinte carbone total (déforestation évitée/séquestration) du programme a été réalisée et l'estime à environ 2,4 millions de tCO₂eq (100% atténuation). Les estimations d'émissions liées à la déforestation pendant la période du programme et sur les deux provinces d'emprise sont estimées à 21,1 millions tCO₂eq sans ajustement, et 55,4 millions tCO₂eq avec ajustement (**annexe 5**)⁴⁷. Les estimations d'impact carbone du programme correspondraient ainsi à environ 4,5 et 11 % des émissions tendanciennes dans les zones cibles en l'absence du programme. Compte-tenu des risques indépendants du programme (conflit, modification et accélération des moteurs et processus de déforestation, etc.), un objectif d'impact carbone de 7% dans les zones cibles paraît tout à fait pertinent et réaliste.

Le programme contribue à la trajectoire bas-carbone des provinces de la Tshopo et du Kwilu par son action sur deux leviers :

- 1) la mise en œuvre de pratiques agricoles durables (agroécologie et agroforesterie) permettant une meilleure gestion des ressources et une réduction de la déforestation, et
- 2) la mobilisation des acteurs financiers en les appuyant dans une transition agricole écologique, par le développement de produits financiers adaptés.

⁴⁷ Une note explicative sera fournie par un expert spécialiste des évaluations ex-ante des séquestrations carbone, et viendra compléter cette première estimation (voir **Annexe 5** pour la présente estimation). Les estimations ont été établies en valorisant les données du PIREDD Oriental.

6.2 Amélioration des revenus – Bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux

L'amélioration des revenus des exploitations et PME agricoles constitue le fil directeur du programme, et la condition *sine qua non* pour observer des changements significatifs des pratiques agricoles.

Les axes de travail ciblés pour assurer des revenus meilleurs aux producteurs sont les suivants :

- Amélioration des rendements des cultures vivrières de base (introduction de variétés améliorées, introduction de techniques agroécologiques visant à améliorer la fertilité des sols, et à réduire les charges de travail). Doubler les niveaux de rendements actuels avec des techniques simples n'est pas un objectif d'ambition démesurée :
- En développant la place de certaines cultures de rente dans les agrosystèmes (cacao, huile de palme, dans une moindre mesure le café pour le marché local) ;
- La mise en place de parcelles agroforestières à essences à croissance rapide, pour répondre à la demande croissante en bois énergie (le prix du sac de charbon de bois se négocie à plus de 20 US\$ sur les marchés de Kinshasa à certaines périodes de l'année). Il faut prendre en considération qu'une plantation de cacao produit au bout de 4 ans chaque année (id palmier), le bois énergie constitue une source de revenus périodique (tous les 5 ans), considérant que le prix au planteur est résiduel quand tous les autres acteurs ont déduit leurs charges ;
- La sécurisation de l'accès aux services et aux marchés, dans le cadre du renforcement des capacités des OPA et des relations contractuelles avec des entreprises privées ;
- L'amélioration des outils de gestion de l'exploitation qui permettra une utilisation plus rationnelle de la trésorerie, d'analyser les charges d'exploitation et de les réduire, de prendre des décisions d'investissement profitables, etc.
- L'amélioration de l'accès au financement et la possibilité de mobiliser une épargne, bien gérée, permettront de réduire la dépendance aux systèmes traditionnels d'usure

Le projet pourrait améliorer ces revenus de différentes manières qui lui permettent d'afficher un objectif de l'ordre de 20 % :

- *Par des améliorations des rendements des cultures vivrières de base* : grâce aux travaux de la recherche on dispose de variétés améliorées assez peu diffusées dans la zone projet qui produisent des améliorations significatives de rendement, de l'ordre de 20%.
- *Par les cultures de rente* comme le cacao ou le café : un quart d'ha de ces cultures produit autour de 300 kg de café ou de cacao marchand vendus à 1 dollars le kg.
- *Par l'agroforesterie à essences à croissance rapide*, les reboisements, les mises en défens avec ou sans assistance produisent également au moins 300 sacs de charbon à l'hectare, vendu en moyenne 5 000 FC (4,5 USD) susceptibles de rapporter l'équivalent moyen par an entre 40 et 50 sacs surtout dans les secteurs proches des routes et des agglomérations.

Ces valeurs et calculs montrent qu'un objectif compris entre 10 et 20% d'augmentation des revenus semble réaliste.

7 Cadre de résultats

Tableau 9. Cadre de résultats du Programme PSFD

| Objectifs et résultats attendus du programme | Indicateurs | Source de vérification | Baseline | | Cibles | | | Méthodes de collecte de données et risques |
|---|--|--|--------------------------------|-------|--------------------------|---------------------------|---------------|--|
| | | | Valeur | Année | Première phase 2020-2021 | Seconde phase 2022 - 2024 | Valeur finale | |
| <i>Objectif spécifique 1 :</i> <i>Appuyer la mise en œuvre de dispositifs de conseil à l'exploitation agricole qui contribuent au changement des pratiques et à leur développement économique</i> | Bénéficiaires directs (personnes appuyées directement) par rapport à la population totale de la province – directs (désagrégé par femmes, jeunes & PA) [FONAREDD/CAFI] | Etudes sectorielles au démarrage du programme Rapports de suivi | A définir par l'étude baseline | 2020 | 2 500 | 4 500 | 7 000 | Enquêtes et études spécifiques, rapports de suivi du programme et des entreprises (données du tableau de bord de suivi des filières) |
| <i>Résultat 1.1 :</i> <i>Les exploitations et PME agricoles ont accès à des itinéraires agroforestiers et agroécologiques innovants qui leur permettent de transformer les paysages de leurs terroirs de savanes et de forêts dégradées</i> | Nombre de producteurs adoptant des pratiques agro écologiques et agroforestières | Rapports d'activités, Données du tableau de bord de suivi des filières | 0 | 2020 | 2 500 | 4 500 | 7 000 | Rapports de suivi du programme |
| | Nombre de formateurs (ALE) formés à l'accompagnement des exploitations et PME agricoles pour développer des pratiques agroécologiques et agroforestières | Contrats ALE | 0 | 2020 | 11 | | 11 | Rapports d'activités du programme ; |
| | Nombre de conseillers formés à l'accompagnement des exploitations et PME agricoles pour développer des pratiques agroécologiques et agroforestières | Subvention alliances productives | 0 | 2020 | 72 | 66 | 138 | Rapports d'activités du programme |
| | Nombres de fiches technico-économiques établies | Rapport des ALE | 0 | 2020 | 10 | 5 | 15 | Rapports d'activités du programme |
| | Tableau de bord de suivi des filières et indicateurs de suivi | Tableau de bord | 0 | 2020 | 1 | 0 | 1 | Rapports d'activités du programme |

| Objectifs et résultats attendus du programme | Indicateurs | Source de vérification | Baseline | | Cibles | | | Méthodes de collecte de données et risques |
|--|---|--|----------|-------|--------------------------|---------------------------|---------------|---|
| | | | Valeur | Année | Première phase 2020-2021 | Seconde phase 2022 - 2024 | Valeur finale | |
| <i>Résultat 1.2 : L'efficacité des dispositifs de conseil est améliorée et permet aux membres constitutifs des alliances productives, notamment les exploitants agricoles d'améliorer leurs capacités de décision et de gestion et d'entrer ainsi dans un schéma d'agriculture durable</i> | Nombre d'exploitations et PME agricoles ayant accès à des services de conseil de proximité | Rapports de suivi | 0 | 2020 | 2 500 | 4 500 | 7 000 | Rapports des alliances productives |
| | Nombre d'acteurs économiques des filières ayant amélioré leurs pratiques de gestion (disponibilité d'un plan d'affaires et de données comptables) | Données de suivi du conseil aux OPA et aux autres opérateurs | 0 | 2020 | 14 | 32 | 46 | Rapports d'activités du programme |
| | Nombre d'alliances productives mise en œuvre dans le cadre de PIREDD intégré hors Kwilu et Tshopo | Rapport d'octroi des subvention | 0 | 2020 | 1 | 1 | 2 | Rapports d'activités du programme |
| | Nombre d'alliances productives mise en œuvre dans le cadre des ZDR et de Plan d'occupation des terres établis | Rapport d'octroi des subventions | 0 | 2020 | 2 | 2 | 4 | Rapport des ALE |
| | Nombre de ménages ayant résorbé leur période de soudure | Données de suivi du conseil agricole (évaluation périodes de difficultés alimentaires) | 0 | 2020 | 20% | 40% | 60% | Enquêtes spécifiques ; Rapports de suivi du programme ; |
| <i>Résultat 1.3 : Les capacités des institutions financières (IMF et banques) sont renforcées et des mécanismes de financement adaptés au</i> | Nombre d'employés des IMF et des banques ayant bénéficié de formations | Rapports de formation + Contrats de partenariat | 0 | 2020 | 20 | 20 | 40 | Rapports de formation et évaluations signées des participants |
| | Nombre d'utilisateurs des produits | Rapport | 0 | 2020 | 2500 | 4 500 | 7 000 | Analyse des rapports |

| Objectifs et résultats attendus du programme | Indicateurs | Source de vérification | Baseline | | Cibles | | | Méthodes de collecte de données et risques |
|--|--|---------------------------------------|----------|-------|--------------------------|---------------------------|---------------|--|
| | | | Valeur | Année | Première phase 2020-2021 | Seconde phase 2022 - 2024 | Valeur finale | |
| <i>contexte des exploitations et PME agricoles sont développés.</i> | financiers intégrés dans une démarche de la valorisation des zones de savane et forêt dégradées | IMF/COOP EC, rapport de suivi | | | | | | IMF/COOPEC |
| Objectif spécifique 2 : Soutenir le développement d'outils de financement des exploitations et PME agricoles | Nombre d'institution de microfinance active dans le financement du secteur agricole dans le Kwilu et la Tshopo | Protocoles de partenariat | 0 | 2020 | 2 | 2 | 2 | Rapports d'activités du programme |
| Résultat 2.1 : <i>Les bénéficiaires du projet dans le Kwilu et la Tshopo sont en mesure de soumettre des projets et sollicitent des Institutions de Microfinance pour les mettre en œuvre</i> | Nombre d'alliances productives ayant soumis et/ou proposé un projet | Rapport UGP Provinciales | 0 | 2020 | 30 | 30 | 60 | Rapports d'activités du programme |
| | Nombre d'alliances productives ayant bénéficié de subvention | Rapport Comité National de Sélection | 0 | 2020 | 14 | 18 | 32 | Rapports d'activités du programme |
| Résultat 2.2 : <i>Les bénéficiaires du projet dans le Kwilu et la Tshopo bénéficient d'une offre de financement adaptée à leurs réalités (subvention adossée à du crédit, subvention), permettant de garantir leurs premières productions.</i> | Nombre d'utilisateurs des produits financiers intégrés dans une démarche de la valorisation des zones de savane et forêt dégradées | Rapport IMF/COOP EC, rapport de suivi | 0 | 2020 | 2500 | 4 500 | 7 000 | Analyse des rapports IMF/COOPEC |
| | Volume de crédit accordé aux exploitations familiales (désagrégé Kwilu et Tshopo)r | Rapport IMF | 0 | 2020 | 2,5 M\$ | 3,5M\$ | 6 M£ | Suivi des portefeuilles des IMF/COOPEC |
| | Volume de crédit accordé aux opérateurs économiques des alliances productives | Rapport IMF | 0 | 2020 | 1,2 M\$ | 1,6 M\$ | 2,8 M\$ | Suivi des portefeuilles des IMF/COOPEC |
| | Taux de recouvrement de chaque produit financier | Rapport IMF | 0 | 2020 | 90% | 100% | 100% | Rapport IMF/COOPEC |
| | Nombre d'alliances productives ayant bénéficié de subvention | Rapport comité d'octroi | 0 | 2020 | 14 | 18 | 32 | Rapports d'activités du programme |
| | Montant de subvention au titre de l'appui géoréférencement des exploitations | Rapport comité d'octroi | 0 | 2020 | 120 K\$ | 180 K\$ | 300 K\$ | Rapports d'activités du programme |

| Objectifs et résultats attendus du programme | Indicateurs | Source de vérification | Baseline | | Cibles | | | Méthodes de collecte de données et risques |
|--|---|---------------------------|----------|-------|--------------------------|---------------------------|---------------|--|
| | | | Valeur | Année | Première phase 2020-2021 | Seconde phase 2022 - 2024 | Valeur finale | |
| | Montant de subvention au titre du développement d'un système de conseil aux exploitations et PME agricoles | Rapport comité d'octroi | 0 | 2020 | 720 K\$ | 1 080 K\$ | 1 800 K\$ | Rapports d'activités du programme |
| | Montant de subvention au titre des couts d'entrée à l'agroforesterie/agroécologie | Rapport comité d'octroi | 0 | 2020 | 1 320 K\$ | 1 980 K\$ | 3 300 K\$ | Rapports d'activités du programme |
| <i>Résultat 2.3 : Des initiatives de recherche action développement ont permis d'élargir le champ des solutions économiquement et socialement viables pour aider à la (re)mise en valeur des savanes et forêts dégradées</i> | Nombre de projets d'innovation ayant bénéficié de subvention | Rapport comité d'octroi | 0 | 2020 | 2 | 8 | 10 | Rapports d'activités du programme |
| | Montant de subvention au titre de l'appui aux projets d'innovation | Rapport comité d'octroi | 0 | 2020 | 160 K\$ | 640 K\$ | 800 K\$ | Rapports d'activités du programme |
| Objectif spécifique 3 : Définir des actions et mécanismes d'intervention transposables dans l'ensemble des provinces | Etude de pérennisation des acquis des produits financiers et dispositif d'accompagnement mis en place et pour leurs développements hors Kwilu et Tshopo | Rapport d'étude | 0 | 2018 | | 1 | 1 | Rapports d'activités du programme |
| <i>Résultat 3 Les actions et mécanismes mis en œuvre par le programme notamment dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo sont transposables aux autres provinces en raison des résultats obtenus</i> | Nombre d'OPA et autres acteurs économiques des filières utilisant les services du centre de ressource | Rapport de suivi | 0 | 2018 | 0 | | 30 | Rapports d'activités du programme |
| | Etablissement de rapport semestriel de suivi de l'évolution des pratiques agricoles et de gestion des espaces | Rapport de suivi | 0 | 2020 | 2 | 6 | 8 | Rapports d'activités du programme |
| | Mini observatoire des filières | Observatoire des filières | 0 | 2020 | 1 | - | 1 | Mini observatoire des filières |

| Objectifs et résultats attendus du programme | Indicateurs | Source de vérification | Baseline | | Cibles | | | Méthodes de collecte de données et risques |
|---|--|--|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------|---------------------------|------------------------|---|
| | | | Valeur | Année | Première phase 2020-2021 | Seconde phase 2022 - 2024 | Valeur finale | |
| <i>Objectif spécifique 4 : Suivre l'évolution du couvert forestier sur les zones pilotes et s'assurer du maintien des paysages forestiers</i> | Atténuation de la déforestation (en ha) grâce à l'introduction a) de l'agroforesterie b) des améliorations sur les cultures vivrières c) des améliorations sur les cultures pérennes [FONAREDD/CAFI] | Système de suivi des forêts | A préciser au démarrage du programme | 2020 | 5 000 ha | 7 000 ha | 12 000 ha | |
| <i>Résultat 4.1 : Dans les zones d'emprise du projet, on ne constate aucune avancée du front de déforestation, les paysages forestiers ne sont pas menacés par le regain d'activités agricoles. Dans les savanes du Kwilu, on peut noter un accroissement du couvert dû aux plantations agroforestières</i> | Hectares géoréférencés de [nouvelles] cultures en agroforesterie grâce au programme [FONAREDD/CAFI] | Terrain, SIG de l'UGP et SNSF | A préciser au démarrage du programme | 2020 | 3 000 ha | 4 000 ha | 7 000 ha ⁴⁸ | Suivi des activités : réduction de l'exploitation des jachères, réalisation de plantation |
| | Hectares géoréférencés de [nouvelles] cultures pérennes en savanes grâce au programme [FONAREDD/CAFI] | Terrain, SIG de l'UGP et SNSF | A préciser au démarrage du programme | 2020 | 2 000 ha | 3 000 ha | 5 000 ha | Suivi des activités : réduction de l'exploitation des jachères, réalisation de plantation |
| | [Volet Suivi-Evaluation du Programme coordonné par l'UGP] | Hectares géoréférencés de [nouvelles] cultures pérennes en forêts grâce au programme [FONAREDD/CAFI] | Terrain, SIG de l'UGP et SNSF | A préciser au démarrage du programme | 2020 | | | |

⁴⁸ Les valeurs cibles de mise sous culture agroforestière en zone savanicole ont certainement été surestimées par l'étude de faisabilité. L'une des premières tâches, en année 1 du PSFD, sera d'actualiser l'intégralité du Cadre de résultats du PSFD, en fonction d'observations de terrain et de faisabilités affinées, et de le soumettre pour approbation au Comité technique FONAREDD.

| Objectifs et résultats attendus du programme | Indicateurs | Source de vérification | Baseline | | Cibles | | | Méthodes de collecte de données et risques |
|--|--|--|--------------------------------------|-------|--------------------------|---------------------------|---|--|
| | | | Valeur | Année | Première phase 2020-2021 | Seconde phase 2022 - 2024 | Valeur finale | |
| <i>Résultat 4.1 :- suite</i> | Hectares d'agriculture vivrière améliorée a) en savanes et b) en forêt [FONAREDD/CAFI] | Terrain, SIG de l'UGP et SNSF | A préciser au démarrage du programme | 2020 | | | | Suivi des activités : réduction de l'exploitation des jachères, réalisation de plantation |
| | TCo ₂ Séquestration carbone | Analyse initiale et évaluation finale | A définir par l'étude baseline | 2020 | | | 2,4 millions de tonnes équivalent CO ₂ | Suivi des activités : réduction de l'exploitation des jachères, réalisation de plantation |
| | ha de régénération (mise en valeur) des terres dégradées de forêt et de savane sur l'ensemble de la zone d'intervention (désagrégé par province : Tshopo, Kwilu) | Système de suivi de l'évolution du couvert forestier | 0 | 2020 | 5 000 ha | 9 000 ha | 14 000 ha | Analyse des données issues de l'observatoire des pratiques agricoles et de gestion des espaces |
| | Taux d'accroissement du revenu des ménages dans les zones d'intervention du programme, désagrégé (femmes, jeunes) [FONAREDD/CAFI] | Rapport INS, Rapports d'évaluations spécifiques, | A définir par l'étude baseline | 2020 | 5% | 10% | 15% | Enquête, Etudes spécifiques ménages |
| | Taux d'accroissement des investissements privés affectés aux zones dégradées | Rapport INS ; Etudes sectorielles ; Suivi PNIA | A définir par l'étude baseline | 2020 | 5% | 15% | 20% | Enquêtes et études spécifiques. Absence de progrès dans l'environnement des affaires et du secteur financier |
| <i>Résultat 4.2</i> <i>La contribution du Programme aux jalons de la Lettre d'Intention est dûment renseignée, via un plan de</i> | La matrice de suivi des jalons du CAFI est dûment renseignée | Rapport annuel de suivi-évaluation du programme | | 2020 | | | | Travail de l'UGP de Kinshasa (Agronome chargé du suivi-évaluation) |

| Objectifs et résultats attendus du programme | Indicateurs | Source de vérification | Baseline | | Cibles | | | Méthodes de collecte de données et risques |
|---|---|---|----------|-------|--------------------------|---------------------------|---------------|--|
| | | | Valeur | Année | Première phase 2020-2021 | Seconde phase 2022 - 2024 | Valeur finale | |
| <i>suivi-évaluation conforme au cadre de travail du CAFI.</i> | La matrice de gestion des risques liés aux jalons 2018 et 2020 de la lettre d'intention est dûment renseignée | Rapport annuel de suivi-évaluation du programme | | 2020 | | | | Travail de l'UGP de Kinshasa (Agronome chargé du suivi-évaluation) |
| DIVERS | Existence d'un site internet pour le programme, opérationnel et mis à jour [FONAREDD/CAFI] | Internet | | 2020 | | | | |
| | Taux de respect des fréquences statutaires des réunions des organes des institutions de gouvernance (CLD, CARG et COPIs) [FONAREDD/CAFI] | Rapports, PV et CR de réunions + Liste de présence signée | | 2020 | 100% | 100% | 100% | |
| | Taux de prise en compte des recommandations des COPIs [FONAREDD/CAFI] | PV des COPIs | | 2020 | 100% | 100% | 100% | |

8 Plans de travail, activités envisagées et budget dont la contribution CAFI/FONAREDD

8.1 Plan de travail

Un séquençage partiel des interventions est nécessaire. La connaissance préalable fine de la place des acteurs du développement agricole et des exploitations et PME agricoles dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo, des possibilités de rendre compatibles leurs interventions avec les préoccupations de la stratégie-cadre REDD+ et celle du programme est indispensable, avant d'aborder les termes de futures interventions et partenariats. Les diagnostics et les concertations envisagées devraient permettre de localiser rapidement les terrains d'intervention et d'orienter la planification et le suivi des différentes interventions.

Les modalités permettant d'évoluer vers un mécanisme cohérent d'incitation pour drainer des investissements privés complétant les investissements publics, s'accordant à un cadre de labellisation REDD+, vers une agriculture responsable à impact fort sur la déforestation devraient être délimitées assez rapidement par une étude, cela afin d'anticiper l'avenir. Il s'agirait de consolider les outils de suivi du présent programme de manière à documenter des modes opératoires et de financement qui assurent une progression de la structuration de l'offre de service compatible avec les cycles d'adoption de pratiques agroécologiques et agroforestières par les exploitations et PME agricoles. Les interventions menées dans le cadre de cette intervention devraient permettre de définir comment consolider l'architecture de mécanismes financiers qui sécurisent la continuité des interventions et leur mise à l'échelle. Un échéancier de 5 ans est juste suffisant pour évaluer les contours de tels mécanismes et alimenter par l'expérience les conditions de leur mise en œuvre. Parallèlement, il importe de répondre rapidement au défi de la ressource humaine afin de pouvoir absorber les ressources qui pourraient être mises en œuvre. Des outils de formation et d'accompagnement doivent être conçus rapidement pour cela.

Les interventions habilitantes à l'échelon national et provincial seront ancrées dans la première partie du programme. Les interventions aux échelons plus locaux (terroirs notamment) seront déployées tout au long du programme. Elles permettront de faire évoluer progressivement les modèles, outils et mécanismes pour préparer des interventions à plus large échelle sur la base des leçons apprises au niveau national.

Le **Tableau 10** présente le chronogramme prévisionnel d'exécution des activités du programme et les allocations budgétaires indicatives, à ce stade, pour chacune d'entre elles.

Lorsque l'Assistance Technique Principale du Projet sera recrutée, un Plan d'Actions budgétisé avec un cadre logique précisé sera proposé à la Maîtrise d'Ouvrage pour non-objection.

Tableau 10. Chronogramme prévisionnel du PSFD et affectations budgétaires indicatives

| Objectifs et résultats du programme | Activités Planifiées | Planning annuel | | | | | Acteurs | Prévisions budgétaires | |
|---|---|-----------------|----|----|----|----|--|--|--------------|
| | | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | | Description | Montant (\$) |
| Objectif global : « contribuer, par une offre de services améliorée, à l'appropriation, par les exploitations et PME agricoles, de pratiques durables de mise en valeur des terres de savanes et de forêts dégradées, afin de consolider les économies locales, maintenir les paysages forestiers et atténuer la pression sur la ressource forestière ». | | | | | | | | | |
| Objectif spécifique 1: Appuyer la mise en œuvre de dispositifs de conseil à l'exploitation agricole qui contribuent au changement des pratiques et à leur développement économique | | | | | | | | | |
| <i>Résultat 1.1 : Les exploitations et PME agricoles ont accès à des itinéraires agroforestiers et agroécologiques innovants qui leur permettent de transformer les paysages de leurs terroirs de savanes et de forêts dégradées</i> | Activité 1.1.1 : Sélection des dispositifs de promotion et de soutien aux orientations stratégiques du programme (ALE) | | | | | | UGP, GDA, MAPE, Coord. Provinciales de l'agriculture, ATCT | Contrats de services avec les ALE | |
| | Activité 1.1.2 : Capitalisation des pratiques agro écologiques et agroforestières en RDC et dans des contextes agro – socio – économiques similaires | | | | | | UGP, ATCT, OPA, Opérateurs privés, ALE, Coord. Provinciales de l'agriculture | Contrats de services, production de référentiels | |
| | Activité 1.1.3 : Valorisation et actualisation des fiches techniques portant sur les itinéraires techniques et établissement de référentiels technico-économiques | | | | | | UGP, GDA, MAPE, Coord. Provinciales de l'agriculture, ATCT | Contrats de services, enquêtes, rapport | |
| | Activité 1.1.4 : Etablissement d'un tableau de bord de suivi des principales filières commerciales dans le Kwilu et la Tshopo | | | | | | UGP, ALE, opérateurs de conseil | Contrat de services et subvention | |
| | Activité 1.1.5 : Introduction et diffusion de techniques agroforestières et agroécologiques | | | | | | UGP, ALE, opérateurs de conseil | Contrat de services et rapports de formation | |
| <i>Résultat 1.2 : L'efficacité des dispositifs de conseil est améliorée et permet aux membres constitutifs des alliances</i> | Activité 1.2.1 : Inventaire et cartographie des opérateurs privés formels dans le secteur agricole | | | | | | UGP, ALE | Enquêtes, rapport, cartographie | |
| | Activité 1.2.2 : Renforcement des capacités de services des Organisations Professionnelles Agricoles au sein des filières commerciales | | | | | | UGP, ALE | Contrats de services, Projets soumis aux UGP | |

| | | | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|---|---|--|
| <i>productives, notamment les exploitants agricoles d'améliorer leurs capacités de décision et de gestion et entrer ainsi dans un schéma d'agriculture durable</i> | Activité 1.2.3 : Arrangements institutionnels pour renforcer la qualité et la viabilité de l'offre de services aux exploitations et PME agricoles. | | | | | UGP, ALE OPA, opérateur des filières, opérateurs de conseil, concessionnaires forestiers | Contrats de subvention et de services, Crédits, projets validés en Comité National | |
| | Activité 1.2.4 : Etablissement de collaborations avec les PIREDD intégrés. | | | | | UGP, PIREDD intégrés, Coord. Provinciales de l'Agriculture | Protocoles de partenariat | |
| Résultat 1.3 : <i>Les capacités des institutions financières (IMF et banques) sont renforcées et des mécanismes de financement adaptés au contexte des exploitations et PME agricoles sont développés.</i> | Activité 1.3.1 : Mise en œuvre de prestations et d'études servant à améliorer les performances des IMF et renforcer leurs capacités portant sur les filières agricoles. | | | | | IMF/COOPEC, Banques, UGP, ATCT, MAPE, GDA, FMP | Rapport ATCT, Analyses/études des outils financiers | |
| | Activité 1.3.2 : Appui au développement d'outils adaptés au secteur bancaire et de mécanismes de financement | | | | | IMF/COOPEC, Banques, UGP, ATCT, GDA, FMP | Contrat d'objectifs | |
| | Activité 1.3.3 : Appui aux innovations dans le secteur bancaire | | | | | IMF/COOPEC, Banques, UGP, ATCT, Opérateurs spécialisés | Contrats de partenariat | |
| | Activité 1.3.4 : Contribution aux plans de renforcement des capacités et d'extension de leurs activités | | | | | IMF/COOPEC, Banques, UGP, ATCT, | Plan de formation, Rapports de formation, contrat de subventions, contrat de services | |
| Objectif spécifique 2 : Soutenir le développement d'outils de financement des exploitations et PME agricoles. | | | | | | | | |
| Résultat 2.1 : <i>Les bénéficiaires du projet dans le Kwilu et la Tshopo sont en mesure de soumettre des projets et sollicitent des Institutions de Microfinance pour les mettre en œuvre.</i> | Activité 2.1.1 Sélection des projets par appel à proposition | | | | | IMF/COOPEC, Banques, MAPE, UGP, ALE, Coord. Provinciales de l'agriculture | Notes techniques, Projets soumis, PV du Comité National de Sélection | |

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| <p><i>Résultat 2.2 :</i> <i>Les bénéficiaires du projet dans le Kwilu et la Tshopo bénéficient d'une offre de financement adaptée à leurs réalités (subvention adossée à du crédit, subvention), permettant de garantir leurs premières productions</i></p> | <p>Activité 2.1.2. Adossement des subventions au crédit, associé à l'évolution des pratiques et des paysages</p> | | | | | | <p>IMF/COOPEC, Banques, UGP</p> | <p>Contrats de subventions</p> | |
| <p><i>Résultat 2.3 :</i> <i>Des initiatives de recherche action développement ont permis d'élargir le champ des solutions économiquement et socialement viables pour aider à la (re)mise en valeur des savanes et forêts dégradées</i></p> | <p>Activité 2.2.1. Procédure d'appui aux innovations et mise en œuvre des projets soutenus</p> | | | | | | <p>MAPE, UGP, Coord. Provinciales de l'Agriculture</p> | <p>Manuel de procédures du Fonds, Contrats de subventions</p> | |
| | <p>Activité 2.2.2. Suivi et capitalisation</p> | | | | | | <p>UGP, ALE</p> | <p>référentiels technico-économique, PV des Ateliers provinciaux</p> | |
| <p>Objectif spécifique 3 : Définir des actions et mécanismes d'intervention transposables dans l'ensemble des provinces.</p> | | | | | | | | | |
| <p><i>Résultat 3. :</i> <i>Les actions et mécanismes mis en œuvre par le programme dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo sont transposables aux autres provinces en raison des résultats obtenus</i></p> | <p>Activité 3.1. Capitalisation sur les produits financiers et les modes de collaboration avec les partenaires</p> | | | | | | <p>IMF/COOPEC, MAPE, UGP</p> | <p>Atelier</p> | |
| | <p>Activité 3.2. Mise en place d'un centre de ressources numérique</p> | | | | | | <p>UGP, OPA, MAPE, Coord. Prov. Agri</p> | <p>Rapports</p> | |
| | <p>Activité 3.3. Etude sur le transfert des produits financiers aux autres provinces</p> | | | | | | <p>UGP, ATCT, MAPE</p> | <p>Contrats de services</p> | |

Objectif spécifique 4 :**Suivre l'évolution du couvert forestier sur les zones pilotes et s'assurer du maintien des paysages forestiers.**

| | | | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|---------------------|--|--|
| <i>Résultat 4.1 : Dans les zones d'emprise du projet, on ne constate aucune avancée du front de déforestation, les paysages forestiers ne sont pas menacés par le regain d'activités agricoles. Dans les savanes du Kwilu, on peut noter un accroissement du couvert dû aux plantations agroforestières.</i> | Activité 4.1. Géoréférencement des parcelles | | | | | UGP, ATCT, OPA, ALE | Cartes, SIG et rapports de vérification terrain | |
| | Activité 4.2 Suivi satellitaire de l'évolution du couvert forestier | | | | | UGP, Prestataire | Rapports Annuels, SIG | |
| <i>Résultat 4.2 : La contribution du Programme aux jalons de la Lettre d'Intention est dûment renseignée, via un plan de suivi-évaluation conforme au cadre de travail du CAFI.</i> | Activité 4.3 Suivi –évaluation du Programme PSFD | | | | | UGP, MAPE, FONAREDD | Rapports annuels de suivi (matrices de suivi de l'atteinte des jalons CAFI, matrice de suivi des risques), Cadre de suivi-évaluation | |

8.2 Budget du programme

Le montant total du budget du programme s'élève à 14 999 524 US \$. Il est détaillé en **Annexe 4** du présent Document de Projet.

Le **Tableau 11** présente le détail du coût estimatif de chaque composante du programme. Le coût du suivi-évaluation du programme est de 6,3%, en conformité avec les préconisations du FONAREDD.

Tableau 11. Coût estimatif du projet par composante

| Coût estimatif du projet | Montant en millions d'USD | % |
|--|---------------------------|-------------|
| Composante 1 - Dispositif de conseil technique et économique aux exploitations agricoles et aux IMF partenaires du projet | 3,78 | 25,2 |
| Composante 2 – Dispositif de montage de projets pour des crédits bancaires adossés à une subvention, fonds d'innovation et appui aux IMF | 8,04 | 53,6 |
| Composante 3 – Réplicabilité du mécanisme à d'autres Provinces | 0,78 | 5,2 |
| Composante 4 – Mise en place d'un système de suivi-évaluation conforme à la matrice de suivi des indicateurs du CAFI et suivi du couvert forestier dans les zones d'emprise du projet | 0,94 | 6,3 |
| Frais généraux de fonctionnement et autres frais directs gérés par l'AFD (audits financiers, techniques, appui RH à l'Agence de Kinshasa) | 0,48 | 3,2 |
| Rémunération de l'AFD (7%) | 0,98 | 6,5 |
| Total | 15,00 | 100% |

9 Méthodologie

Le programme interviendra principalement en appui direct en renforcement d'initiatives existantes. Ces initiatives concernent différentes formes d'intervention se rapportant à différents types d'acteurs. La ligne directrice des interventions reposera sur la capacité des OPA et des acteurs du secteur privé à produire des effets forts sur les changements de pratiques des exploitations et PME agricoles, cela bien entendu en améliorant leurs revenus et limitant leurs sensibilités aux risques marchés et climatiques. Les modèles testés permettront d'élaborer les types de partenariat pouvant être envisagés avec les OPA et les acteurs du secteur privé, en respectant les standards REDD+ et en évaluant la portée économique des modèles.

L'ingénierie opérationnelle et financière du programme prendra en considération la possibilité de pouvoir construire, au-delà de cette phase et pour prolonger les effets des actions en cours, un mécanisme de type fonds pour inciter la mobilisation des investissements privés agricoles, associés aux investissements privés en accord avec les standards REDD+. Les changements de pratique espérés imposent de réfléchir les mécanismes d'intervention au-delà d'un cycle de projet. A terme, ce mécanisme serait destiné à mobiliser des ressources autres et à être géré par une structure légère de gestion et d'allocation qui s'appuierait sur les mécanismes existants (Guichet National de sélection et d'octrois de projets à l'échelle nationale).

10 Gestion et coordination du programme et aspects fiduciaires

La maîtrise d'ouvrage du Programme sera le **Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage** (MAPE). Au regard des recommandations établies par le Conseil d'administration de CAFI, et afin de permettre une meilleure maîtrise des risques fiduciaires, des glissements de calendrier et des risques de non-

conformité aux normes sociales et environnementales nécessaires, cette **maitrise d'ouvrage sera déléguée à l'AFD**, en tant qu'Agence de mise en œuvre.

L'agence de l'AFD en RDC assurera un backstopping technique et la supervision globale du programme en fixant les principaux repères lors de la planification et de la mise en œuvre et veillera à ce que ces repères soient respectés. L'AFD travaillera à mobiliser l'ensemble des ressources nécessaires (techniques, financiers, partenariats, etc.) pour que la mise en œuvre du programme réponde aux standards de qualité requis.

La **Figure 9**, page 28, schématise le mode opératoire du Projet et détaille la composition des différents organes de mise en œuvre du programme, au niveau central et aux niveaux provinciaux.

La maitrise d'ouvrage recevra l'appui d'une assistance technique constituée d'un groupement d'experts nationaux et internationaux formant **l'Unité de Gestion du Programme (UGP)**.

Cette UGP, pilotée par le Coordonnateur National du PSFD, sera constituée d'un Coordinateur de programme, spécialiste du financement agricole, d'un agronome chargé du suivi-évaluation du programme, d'un Responsable Administratif et Financier (RAF) et de personnel d'appui. Le Coordonnateur National et le Coordinateur de Programme participeront aux instances de décision concernant le sous-secteur de la finance agricole. Deux antennes seront installées respectivement à Kisangani et à Kikwit. Elles reposeront sur une équipe légère (2 agroéconomistes spécialisés en conseil agricole, 1 responsable administratif, personnel d'appui), Cette UGP pourra bénéficier sur certains domaines de l'appui de missions de court terme avec une définition ad hoc au fur et à mesure de l'avancée du projet. Deux expertises de type perlé seront contractualisées : la première pour aider à l'établissement des business modèles inclusifs (projets des alliances productives), la seconde pour la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités des IMF.

L'UGP sera chargée de coordonner et de gérer la mise en œuvre du programme dans sa globalité, d'entretenir le lien avec l'administration congolaise, d'assurer la coordination avec les programmes sectoriels du FONAREDD, ainsi que les autres interventions œuvrant dans le secteur rural. L'UGP sera également en charge d'assurer un travail de suivi-évaluation des indicateurs d'impact du projet, notamment concernant l'évolution du couvert forestier. Les antennes joueront un rôle d'animation, de conseil et de suivi des opérateurs et acteurs en charge de la mise en œuvre des interventions, entretiendront les relations avec l'administration déconcentrée (Inspecteur de l'agriculture) et les services des gouvernements provinciaux (Direction Provinciale de l'Agriculture) et veilleront à assurer la cohérence des interventions avec celles des autres acteurs de terrain.

L'assistance technique sera recrutée suite à un appel d'offre international dont les différentes étapes du processus auront reçues des avis de non objection de l'AFD. Afin d'assurer la mise en œuvre de certaines activités spécifiques (conseil aux porteurs de projets, études, formations, etc.), le programme recrutera en gré à gré des agences locales d'exécutions ALE (interventions dans la Tshopo et le Kwilu) et des bureaux d'études/consultants individuels.

L'UGP sera logée en dehors du ministère pour faciliter la logistique et aura également des antennes dans les deux provinces cibles du Programme.

Un **comité de pilotage** (COPIL) sera présidé par le Ministre en charge de l'Agriculture (ou son Représentant) et l'AFD y sera représentée, en qualité d'observatrice, par son Directeur d'agence (ou son Représentant). Il sera composé des différentes parties prenantes au programme et sera chargé de valider les grands axes de mise en œuvre, d'assurer l'harmonisation et les synergies entre les interventions « nationales » et les interventions provinciales du programme, de valider les rapports d'exécution et les plans d'activités de l'exercice à venir.

L'UGP produira chaque fin de semestre un rapport d'activités, qui donnera notamment les résultats obtenus et les comparera avec les cibles définies dans le cadre de résultats. Une version initiale du Cadre de résultats est donné **Tableau 9**. Les indicateurs seront actualisés par l'UGP en année du programme.

Gestion financière

Au regard des recommandations du Conseil d'Administration de CAFI, l'agence de l'AFD en RDC agira en tant qu'Agence de Mise en Œuvre. **L'AFD sera responsable de la gestion administrative, technique et**

financière de l'ensemble du programme. Une délégation de mise en œuvre sera faite à l'Unité de gestion du programme qui sera recrutée sur appel d'offres international.

Un **manuel des procédures administratives et financières du Programme** sera rédigé par l'UGP et validé en COPIL. Le Programme utilisera les modalités de paiement suivantes : i) versement d'avances sous la responsabilité de l'UGP qui sera directement responsable et redevable auprès de l'AFD ; ii) paiements directs de marchés à certains bénéficiaires.

L'AFD assurera une supervision renforcée des pratiques de l'UGP en recrutant un appui additionnel pour le traitement comptable du programme au sein de l'Agence AFD de Kinshasa.

Modalité 1 : Contrat d'assistance technique pour le recrutement de l'UGP

Le contrat d'assistance technique est signé par le Maître d'Ouvrage du programme et visé par l'AFD. Les experts courts termes sont mobilisés au cas par cas, ou de manière perlée sur validation des termes de références de leurs missions par le maître d'ouvrage et non objection de l'AFD. Le contractant propose les CV d'un ou plusieurs experts répondant au profil des termes de références et le maître d'ouvrage organise l'évaluation de la sélection du candidat. Le contrat d'assistance technique intègre toutes les dépenses logistiques d'achat et de fonctionnement du bureau de l'UGP ainsi que toutes les dépenses nécessaires à la mobilisation et les déplacements de son équipe sur Kinshasa.

Modalité 2 : Actions de conseil technique et économiques et de renforcement des capacités (objectif spécifique 1)

Le programme exécutera les actions relatives à l'objectif spécifique 1 grâce au recours à un appui à maîtrise d'ouvrage conséquent.

Dans ce cas particulier, la maîtrise d'œuvre est l'Unité de Gestion du programme (UGP).

Le Maître d'Ouvrage est le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage

Le Maître d'Œuvre est l'Unité de Gestion du Programme (UGP).

Le Coordonnateur National du projet ainsi que l'Assistant technique principal (ATP) auront signature conjointe d'engagement des fonds sur le compte du programme et le RAF de l'assistance technique a la responsabilité de liquider les dépenses engagées. L'UGP préparera un plan global de passation de marchés soumis à avis de non objection de l'AFD.

Deux sous-modalités de dépenses sont gérées selon les principes suivants :

- 1- Les conventions de partenariat pluriannuelles (i-ALE, ii-Institutions financières pour contribuer au financement de leur plan de renforcement des capacités et de développement de leurs activités, iii-Toute autre convention nécessaire au programme et contribuant à l'atteinte de ses résultats) sont préparées par l'UGP et signées entre l'UGP et le prestataire/bénéficiaire. La non-objection de l'AFD est nécessaire avant signature et mise en œuvre de ces conventions.
- 2- Concernant les dépenses récurrentes de gestion du programme, le compte sera alimenté annuellement par la mise en place de Plans d'Engagements Techniques et Financiers préparés par l'UGP et validés par l'AFD. Ces PETF bénéficient d'une avance de fonds sur le compte du programme d'un maximum de 80% du montant du budget annuel. Cette avance est recouvrée en fin d'année au travers des mémoires de remboursements des dépenses.

Ces modalités de financement (2) comprennent les dépenses suivantes :

- Toutes les dépenses d'organisation de formations, d'ateliers, de séminaires, de collecte de données, de démonstration, nécessaires aux missions de long terme et court terme des experts y compris les frais de déplacement sur le terrain (per diem, billets d'avion, location de véhicules). Ces dépenses devront être incluses dans le plan d'activité annuel du projet et faire l'objet d'avis de non objection de l'AFD ;
- Les équipements, salaires, expertises et les frais de fonctionnement des unités provinciales.

Modalité 3 : Guichets d'appui (Comité National de Sélection et d'octroi de projets) aux alliances productives et Fonds d'innovation agroforesterie-agro écologie

Pour les composantes relatives à l'appui aux acteurs du secteur privé, qui sont plus opérationnelles et localisées et gérant des flux élevés, une maîtrise d'ouvrage déléguée à l'AFD sera mise en place. Dans ce cas :

- Le maître d'ouvrage délégué du guichet d'appui (initialement Comité National de Sélection des projets) aux alliances productives est l'AFD, en tant qu'agence mandatée par le FONAREDD ;
- Le maître d'œuvre de ce guichet d'appui est l'Unité de Gestion de Programme (UGP).

Un manuel de procédure spécifique à ce guichet sera établi par l'UGP. Les demandes de financement de l'appel à projets sont validées par le comité de sélection des projets (UGP, AFD, maître d'ouvrage, IMF) et mises en œuvre par la signature de contrats de subvention entre l'UGP et le bénéficiaire après ANO du modèle de contrat par l'AFD. Le programme mettra en place des modalités de paiement direct aux projets sur la base de résultats.

L'UGP produira :

- Un rapport financier annuel remis avant le 30 mars de l'année suivante ;
- Les états et rapports financiers certifiés avant le 31 avril de l'année suivant celle de l'achèvement des activités.

Ces rapports seront validés par l'AFD.

Un audit comptable des dépenses du projet sera réalisé chaque année par un cabinet d'audit indépendant recruté par appel d'offre.

Le programme sera mis en œuvre et géré selon les normes et standards de l'AFD. Un cadre de gestion environnemental et social (CGES) et un plan d'action genre devront être établis au démarrage du programme.

Pour chaque projet soumis par les membres constitutifs des alliances productives, un Plan Simple de Gestion sera établi avec les communautés environnantes afin de vérifier qu'il n'y a aucun impact socio-écologique négatif ou que ceux-ci sont mitigés.

Des évaluations externes à mi-parcours et finale seront réalisées afin de tirer les enseignements du programme.

11 Faisabilité, gestion des risques et pérennité des résultats

11.1 Faisabilité

Le programme interviendra en appui à des acteurs formels et qui ont déjà engagé des ressources dans des actions structurantes de développement de filières, qui cherchent à faire évoluer les pratiques agricoles et s'accordent aux préoccupations centrales REDD+.

Les actions de renforcement des capacités ciblent autant les pratiques des producteurs, les pratiques et approches des OPA, des opérateurs privés, que celles des ALE et des services de l'Etat dans leurs rôles. Il s'agit de catalyser des relations de travail complémentaires et efficaces.

Les interventions s'appuient et s'appuieront sur les leçons apprises au niveau national, les modèles et les références existantes (en particulier en termes d'agroécologie, d'agroforesterie et de « contract farming »), autant que possible en mobilisant les acteurs qui ont participé à leur élaboration et mise en œuvre.

La programmation prend une approche innovante mais pragmatique, axée sur les résultats et devant aboutir à la réalisation des impacts prévus. De plus, dès son démarrage, ce programme cherchera à créer les conditions de mise à l'échelle et de pérennisation des modèles définis.

La faisabilité repose sur la qualité des acteurs investis dans la mise en œuvre du programme. Les diagnostics envisagés au départ permettront de cibler les acteurs sur lesquels s'appuyer et de dimensionner les résultats en fonction des capacités des ressources humaines existantes. Il s'agit effectivement de se donner le temps de construire des ressources humaines de qualité.

11.2 Pérennité

Le présent programme a été identifié dans une logique de durabilité et de pérennité sur les plans institutionnels, financiers, environnementaux et sociaux.

Pérennité institutionnelle : la mise en œuvre du programme s'articule sur la mise en relation d'acteurs et d'institutions existantes alignées sur des objectifs stratégiques nationaux de développement. A ce titre, le programme prévoit de construire des approches à multiples co-bénéfices avec des acteurs institutionnels tels que le MAPE, les IMF, les OPA, les communautés locales et les concessionnaires forestiers à partir de dynamiques existantes, afin de ne pas complexifier le tissu d'acteurs et d'interventions.

Pérennité financière : Le programme a été conceptualisé comme un « projet commercial collectif », où les subventions sont perçues comme des investissements destinés à renforcer et stimuler les acteurs catalyseurs du changement. Le programme est effectivement basé sur une approche de promotion et de soutien au secteur privé, au sens large, la construction à terme d'un mécanisme fiduciaire innovant et mutualisant les ressources exprime une volonté de pérennisation financière dépassant le cadre du cycle de vie du présent programme.

Pérennité environnementale : Le programme vise à réunir les conditions de soutien et d'accompagnement des exploitations et PME agricoles requises pour opérationnaliser une valorisation agricole durable des zones dégradées. Cette valorisation durable sera donc permise par la volonté de soutenir des systèmes d'innovation performants dans la diffusion de technologies agroécologiques pour restaurer les sols, intensifier les pratiques à l'échelle des systèmes de cultures grâce notamment à l'agroforesterie, et d'une certaine manière contenir la pression anthropique provoquant dégradation et déforestation. A l'échelle territoriale, la pérennité environnementale sera assurée par un appui-accompagnement depuis la conception d'outils jusqu'au suivi-évaluation des pratiques durables de gestion concertée des territoires, notamment sur le plan environnemental. Le renforcement des capacités des autorités territoriales au niveau central, provincial et local sera un élément catalyseur pour soutenir, dans la durée, une gestion durable des ressources naturelles.

Pérennité sociale : Soutenir et développer les exploitations et PME agricoles et le secteur privé pour améliorer les revenus et promouvoir la création d'emplois décents est une composante sociale et économique importante du programme. L'amélioration du climat des affaires, la mise en commun de bonnes pratiques, l'harmonisation et la diffusion de conseil technico-socio-économique dans une logique de respect des normes sociales et environnementales prévues dans le cadre de la REDD+ sont autant de mesures d'opérationnalisation visant à instaurer dans la durée un cercle vertueux pour soutenir et renforcer les impacts sociaux du programme. A l'échelle territoriale, la pérennité sociale sera assurée par un appui accompagnement de la conception d'outils à la mise en œuvre et au suivi des pratiques durables de gestion concertée des territoires en vue d'éviter tout risque de production d'inégalités d'accès aux ressources, cela en prenant compte notamment les pratiques locales villageoises, les droits coutumiers fonciers, etc.

12 Gestion des risques

Matrice des risques et mesures d'atténuation

| Description | Type de risque | Impact/probabilité | Mesures d'atténuation / Réponses de gestion |
|--|----------------|--------------------|--|
| Les activités du programme sont impactées par les tensions politiques et les blocages institutionnels liées et/ou consécutives à la période électorale | Politique | 4/4 | <p>La mise en œuvre du programme est assurée principalement par les acteurs du secteur privé qui ont démontré leur résilience durant les périodes d'instabilité institutionnelle.</p> <p>Le dialogue permanent avec les autorités administratives, les chefferies, les services de l'administration et les représentants de la société civile permet de stabiliser les acquis des interventions.</p> |
| Le développement de l'insécurité en milieu rural affecte les capacités d'investissements des exploitations et PME agricoles pour améliorer leur productivité | Sécurité | 4/4 | <p>Renforcement du dialogue au sein des CLD et des Chefferies pour appliquer des mesures pour limiter l'occurrence des feux de brousse et des vols sur pied.</p> <p>Appui au développement d'interventions nécessitant un fort besoin en main d'œuvre et à forte capacité de création d'emploi.</p> |
| Fluctuations des cours des matières premières (cacao, café) | Economique | 3/3 | <p>Les appuis techniques permettent d'assurer des niveaux de productivité qui atténuent la perte de valeur des produits.</p> <p>Le programme initie une approche de conseil « exploitation » qui permet aux ménages agricoles de maintenir leur niveau de vie indépendamment d'un manque à gagner conjoncturel sur certains produits.</p> |
| Le secteur privé reste réticent à investir dans un développement agricole durable, en particulier ceux qui externalisent leurs activités de production | Economique | 3/3 | <p>Le programme agit auprès des deux catégories d'acteurs et aide à renforcer leurs compréhensions respectives.</p> <p>Des références technico-économiques sont produites pour accompagner les décisions des différents acteurs des chaînes de valeur et soutenir les options qui garantissent que les</p> |

| | | | |
|---|----------------|-----|--|
| | | | intérêts sont partagés. |
| Incertitude sur la faisabilité des mesures envisagées pour améliorer le climat des affaires et le cadre réglementaire du secteur ne sont pas prises. | Institutionnel | 4/4 | Dialogue permanent avec la partie nationale, en particulier au sein de l'instance de pilotage .Le lien du programme avec des organisations représentant le secteur privé, les producteurs agricoles, la société civile et les chefferies permet de soutenir des actions de plaidoyer d'envergure. |
| Mainmise des services publics sur les fonctions de production, transformation et commercialisation sans compter l'approvisionnement en intrants. | Institutionnel | 3/3 | Appui à la clarification des rôles respectifs des professionnels et des services publics. Implication des services de l'Etat dans les actions de suivi. |
| Dysfonctionnement des mécanismes de financement du secteur agricole | Financier | 4/4 | Appui à la simplification des procédures d'accès au financement et adaptation aux spécificités du secteur agricole; Appui au développement de mécanismes d'incitation aux investissements privés dans le secteur agricole durable, associé à des modalités de soutien à l'investissement des exploitations et PME agricoles. Valorisation et amplification des acquis des mécanismes existant. |
| Le développement des chaînes de valeur et l'amélioration de la gouvernance territoriale et forestière est contrainte par les difficultés à trouver du capital humain qualifié | Institutionnel | 4/3 | Les interventions reposent sur des entreprises privées exigeantes avec leur personnel et assurent leur formation et leur suivi. Des investigations sont réalisées pour identifier le potentiel de ressources humaines mobilisables. Des actions de formation sont réalisées et de l'expertise internationale est mobilisée pour accompagner les équipes qui travaillent en lien avec le programme. |
| Dégradation de la situation de corruption du pays, notamment aux niveaux déconcentrés | Institutionnel | 4/4 | Renforcement du dialogue avec les autorités nationales, notamment dans le cadre de comités de pilotage Soutien aux actions de lobbying conjointes entre les |

| | | | |
|--|----------------|-----|--|
| | | | organisations du secteur privé, des producteurs et de la société civile |
| Les disfonctionnements climatiques et les difficultés à gérer la question phytosanitaire limitent les capacités d'investissement des opérateurs et des producteurs | Agronomique | 3/3 | <p>La vulgarisation des pratiques agroforestières et de l'abattage sélectif sur défriches destinées à des plantations réduit la sensibilité aux aléas du climat.</p> <p>Le développement des pratiques agro écologiques (traitement bio, push pull, etc.) réduit la sensibilité des végétaux aux attaques.</p> <p>Le conseil technico-économique mis en place permet aux producteurs d'accéder à du matériel végétal mieux adapté aux changements climatiques, de mieux connaître les prédateurs et maladies, ainsi que leurs modes de traitement.</p> <p>Les opérateurs privés approvisionnent les producteurs en intrants de qualité grâce à l'appui des équipes du programme.</p> <p>Renforcement des normes et des systèmes de contrôle qualité et de sécurité sanitaire pour la distribution et l'usage des intrants agricoles.</p> |
| La spéculation foncière constitue un facteur limitant à l'investissement | Institutionnel | 3/3 | <p>Des outils sont mis en place pour appuyer les communautés à maîtriser les modes d'occupation des terres.</p> <p>Des appuis sont proposés aux investisseurs agricoles pour vérifier et sécuriser leurs droits fonciers.</p> |

13 Gestion des risques socio-environnementaux et mesures d'atténuation

Les enjeux environnementaux et sociaux de la zone d'intervention du projet cumulent une variété d'habitats naturels et une certaine diversité biologique. A ces enjeux s'ajoutent l'exploitation non conforme aux principes de durabilité des forêts et l'agriculture itinérante sur brûlis à laquelle recourent les populations, conduisant, dans les cas les plus extrêmes, à la savanisation progressive des espaces forestiers. On note, par ailleurs, des difficultés de gestion du foncier en milieu rural et plus particulièrement sur les terres à vocation agricole et pastoral en dépit de l'existence de la loi foncière du 18 juillet 1980.

Sur les plans politiques, juridiques et institutionnels, la RDC dispose de documents de planification environnementale (le Plan National d'Action Environnemental, la Stratégie nationale et plan d'action de la biodiversité biologique, le Cadre national de biosécurité, le Plan Directeur du développement agricole et rural, le Plan d'Action national pour l'Habitat, le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, etc.), un cadre juridique en matière de gestion environnementale (Constitution, Loi-cadre relative à la protection de l'environnement, Code forestier, code foncier, etc.). De même, la RDC est signataire de plusieurs Conventions Internationales en matière d'environnement.

Au cours de sa phase d'instruction, un Plan de Gestion Environnemental et Social doit être élaboré.

Un certain nombre d'obligations du cadre législatif devra être pris en compte pour le projet et notamment la loi cadre de protection de l'environnement et le code forestier. En plus, le projet pourra se référer à certaines sauvegardes de la Banque Mondiale si applicable dans le cas de financements complémentaires IDA ou SFI (PO/PB 4.01 - Évaluation Environnementale, PO 4.09-Gestion des Pestes, PO/PB4.10 - Populations Autochtones, PO/PB 4.11 - Ressources Culturelles Physiques, PO/PB 4.12 - Réinstallation Involontaire, PO/PB CF).

Sur base des consultations, de l'analyse des documents existants, des visites sur terrain et de l'expérience acquise par d'autres projets dans la région ou ailleurs au pays, le projet pourra avoir des impacts positifs très appréciables et des effets négatifs (effets rebonds) du point de vue socioéconomique et environnemental.

En termes d'impacts positifs, les activités agroforestières pourront permettre la préservation des forêts, la réduction d'émissions dues à la déforestation et dégradation des forêts, l'augmentation des rendements et de la production agricole (cacao, palmier à huile, café, maïs, manioc...), l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'augmentation des revenus des populations, la création d'emplois, le renforcement des capacités des services, l'amélioration de la gestion des terroirs à travers la création et la redynamisation des structures locales et la mise en place de plans d'usage des terres, le soutien aux communautés locales et aux peuples autochtones.

Les impacts négatifs, quant à eux, concernent principalement les risques liés à l'installation des cultures pérennes, l'agroforesterie et le reboisement (usage excessif de produits phytosanitaires, perte en biodiversité liée à l'installation de monocultures, l'introduction d'OGM, feux de brousse, érosion...), la dégradation temporaire de la qualité de l'air par les émissions de poussière, particules, fumée et/ou gaz d'échappement, les risques de conflits sociaux liés au mauvais usage des terres ou à la restriction temporaires d'accès aux ressources, en particulier pour les communautés locales et les populations autochtones, le surendettement et, de fait, l'augmentation de la vulnérabilité sociale de certains bénéficiaires.

En réponse à ces impacts négatifs, des mesures d'atténuations seront préconisées. Elles concernent essentiellement : le choix de sites d'implantation des cultures à bonnes distances des forêts ou aires protégées, l'utilisation d'espèces endémiques ou locales autant que possible et la multiplication des essences plantées ; la limitation de l'usage des produits phytosanitaires et le cas échéant l'accompagnement des utilisateurs, l'interdiction de l'usage de semences OGM (sans étude préalable approfondie sur les conséquences de leur introduction), l'usage de techniques agroforestières permettant d'éviter le phénomène d'érosion, l'élaboration de plans d'usage des sols, le respect du code du travail et le recrutement équitable de main d'œuvre, des actions d'accompagnement à la gestion de l'exploitation et plans de financement, des formations et de sensibilisations sur le suivi environnemental.

Le programme mettra en place un **dispositif de gestion et de résolution de conflits à l'attention des bénéficiaires directs (communautés locales)**, afin de suivre les actions de l'UGP, des ALE et des autorités provinciales dans le cadre du programme. Il sera cohérent avec le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du FONAREDD.

Pour le développer, le programme se rapprochera du GTCRR, et recensera les expériences existantes dans les PIREDD. Afin de développer un dispositif culturellement adapté et crédible, le programme pourra se faire appuyer par une ONG spécialisée (telle que Forest Peoples Programme ou Swiss Peace).

Enfin, la Convention de Financement qui sera signée entre le gouvernement de la République Démocratique du Congo et l'Agence française de développement, reprenant les parties clés du présent document (mode opératoire, description des activités, rôle et attributions de la maîtrise d'ouvrage – le Ministère chargé de l'agriculture) engagera l'état congolais à mettre en œuvre un **Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)** développé par la division Appui Environnemental et Social de l'AFD. Il est présenté en **Annexe 11**.

14 Contrôle, évaluation & information

Pour rappel, le contrôle/suivi et l'évaluation constituent deux étapes essentielles, distinctes et complémentaires s'appuyant sur une bonne gestion de l'information.

- **Le suivi** est une démarche continue de collecte et analyse des informations sur l'avancement d'un programme. Il s'agit donc d'un outil de pilotage, qui repose sur des indicateurs aussi bien quantitatifs que qualitatifs, sur le court et moyen terme afin de s'assurer que les activités progressent sur la bonne voie et que les dépenses associées sont cohérentes et en ligne avec le budget prévu.
- **L'évaluation** est également un outil de pilotage mais à vocation stratégique afin de mesurer et analyser les effets produits. C'est une appréciation systématique de la conception, de la mise en œuvre et des résultats. L'évaluation permet de comprendre les effets d'un projet ou d'une politique à différentes échelles et sous différents critères (durabilité, cohérence de la politique, efficacité de l'action, impact sur le territoire). Les données de suivi alimentent le processus d'évaluation, qui lui-même, permet d'ajuster le suivi.

Le présent programme prévoit un système intégré de suivi et évaluation axé sur les résultats de développement propres au programme pour :

- (i) **rendre compte des niveaux de réalisation des résultats attendus et de leurs impacts**, tels que décrits dans le cadre de résultats établi pour le présent programme (voir 5. Cadre de résultats) ;
- (ii) **identifier de manière proactive les retards ou les difficultés de mise en œuvre** qui pourraient apparaître sollicitant des actions correctives ;
- (iii) **vérifier et rendre compte des progrès de la mise en œuvre afin de capitaliser les enseignements des interventions** selon leurs spécificités et leur diversité pour alimenter la construction des mécanismes qui autoriseront la mise à l'échelle des pratiques, méthodes et résultats.

Le système de suivi-évaluation du programme s'appuiera sur un responsable Suivi/Evaluation et *Knowledge Management* pour le rapportage et le traitement de l'information relative aux résultats agronomiques, économiques et sociaux par catégories d'acteurs afin d'évaluer les adaptations de comportements vis-à-vis des moteurs de la déforestation.

Nous suggérons qu'un cabinet spécialisé dans la conception de progiciels informatiques, et de configuration d'outils numériques de gestion de la connaissance soit mobilisé pour élaborer le support de collecte et d'analyse d'information du tableau de bord, mobilisant autant que possible les solutions mobiles et dématérialisées. De même, pour la géolocalisation et la cartographie des exploitations pilotes, une expertise

externe sera mobilisée afin de faciliter le diagnostic et le suivi ultérieur. Un des défis à relever sera de veiller à intégrer le système de suivi satellitaire du développement spatial des plantations commerciales au système national de suivi des forêts (SNSF), cf. Jalons intermédiaires décembre 2018. A cet effet, il sera également envisagé de recruter un opérateur spécialisé dans le suivi satellitaire, et ayant déjà développé un outil de suivi analogue à celui recherché dans le cadre du PSFD.

Dans une logique de comparabilité avec les autres programmes, il sera intéressant de réfléchir un système qui puisse alimenter la grille annuelle de reporting du PIF qui inclue déjà les catégories suivantes d'indicateurs : i) la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation des stocks de carbone, ii) l'amélioration des conditions de vie, et iii) tous autres co-bénéfiques qui pourront s'appliquer au plan d'investissement du pays, tels que la biodiversité, les services environnementaux additionnels, la gouvernance, la tenure foncière, les droits d'accès aux terres, le développement des capacités etc. Pour une meilleure capitalisation et mutualisation des bonnes pratiques, le programme proposera à cet effet un atelier pour la définition d'outils de suivis des conventions qui seront mis en place, intégrant des indicateurs de respect des normes sociales, d'évolution des revenus des ménages, d'effets directs et indirects de la déforestation, sur la base des expériences en cours et passées.

La cohérence et la pertinence du Système de suivi évaluation et de gestion de la connaissance, est un facteur clé de succès du programme. Ce mécanisme est destiné à l'amélioration continue de la planification et de la mise en œuvre par une meilleure appréciation des situations de blocages et réussites du programme.

15 Plan de consultation effectuée et/ou programmée

Le document de projet a fait l'objet d'une première série de consultations lors de la mission d'instruction de l'AFD du mois de novembre 2018. Une seconde consultation a eu lieu lors de la seconde mission d'instruction de l'AFD en avril 2020 et a donné lieu à un Aide-Mémoire partagé avec le MAPE et le Secrétariat Exécutif du FONAREDD. La présente version du Document de Projet est soumise au Comité Technique du FONAREDD pour validation et finalisation de l'instruction, afin de permettre un démarrage formel du Programme avant la fin de l'année 2020.

Les IMF et banques potentiellement partenaires ont également été consultés, ainsi que des communautés locales dans les territoires de Bafwasende et de Banalia de la Province de la Tshopo. Les conclusions principales de ces rencontres ont été fidèlement retranscrites dans l'Aide-Mémoire de la mission d'instruction du Programme, ayant eu lieu du 14 au 25 avril 2020.

16 Annexes

Annexe 1 : Documents juridiques propres à chaque Agence constituant le fondement juridique des relations avec le Gouvernement de la RDC



Paris, le 24 juin 2017

Le siège
5 rue Roland Barthes
75596 Paris cedex 12

M/
33(0)1 53 44 31 31

fax
33(0)1 44 87 99 39

telex
281871 F

www.afd.fr

L'Agence Française de développement, anciennement nommée Caisse Centrale de Coopération Economique, et agissant sous la double tutelle du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères et du Ministère de l'Économie et des Finances, exerce ses activités en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) depuis 1976, en vertu de la convention d'établissement signée en mai 1976.

A noter qu'un contrat de désendettement-développement (C2D) a été signé en juillet 2013 entre le gouvernement français et le gouvernement congolais, pour lequel l'AFD est opératrice en RDC pour le compte de l'Etat français.

* En annexe figurent les statuts de l'AFD.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a series of loops and a horizontal line.

Jean-Pierre Marcelli

Annexe 2-a : Matrice de suivi des contributions aux jalons 2018 et 2020 de la lettre d'intention pertinents pour le projet Savanes

| N° | Jalons/objectifs généraux | Résultats | Indicateurs de résultat (cibles) | Baseline | | Réalisé (indiquer la date au fur et à mesure) | Réalisé en % (qualitatif et quantitatif) | Activités à suivre 2020/2024 | Objectif année 1 | Réalisé année 1 | Réalisé en % (qualitatif et quantitatif) |
|----|---|---|--|---|-------|---|--|---|------------------|-----------------|--|
| | | | | Valeur | Année | | | | | | |
| 1 | Objectif général Réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et la dégradation des forêts et générer des mécanismes de partage de bénéfices équitables. | La perte du couvert forestier est réduite. Les revenus des communautés locales et populations autochtones bénéficiaires sont améliorés | - Réduction des pertes de forêt sur l'ensemble de la zone d'intervention (désagrégé par province : Tshopo, Kwilu) - Taux d'accroissement du revenu des ménages dans les zones d'intervention du programme, désagrégé (femmes, jeunes) | A préciser au début du programme par les DIAF | 2018 | | | - Identification des bénéficiaires - Acquisition des intrants (outillage, semences...) - Contrats d'activités avec les bénéficiaires comportant des apports en nature et subventions - Apports en nature (préparation des sols...) des bénéficiaires et du projet - Définition avec les opérateurs de microfinance des produits financiers et de leur mode d'intervention - Réalisation d'une étude sur la pérennisation des acquis des produits financiers et dispositifs d'accompagnement mis en place et pour leur développement dans d'autres zones d'intervention | | | |

| N° | Jalons/objectifs généraux | Résultats | Indicateurs de résultat (cibles) | Baseline | | Réalisé (indiquer la date au fur et à mesure) | Réalisé en % (qualitatif et quantitatif) | Activités à suivre 2020/2024 | Objectif année 1 | Réalisé année 1 | Réalisé en % (qualitatif et quantitatif) |
|----|--|--|---|----------|-------|---|--|---|------------------|-----------------|--|
| | | | | Valeur | Année | | | | | | |
| 2 | Jalon 2020 Agriculture : Politique agricole adoptée intégrant les enjeux REDD+ et les principes d'Aménagement du Territoire, et faisant la promotion de filières agricoles industrielles zéro déboisement en ligne avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, en particulier pour les exploitations agricoles commerciales à grande échelle pour lesquelles les questions foncières peuvent être prises en compte en accord avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers | Les exploitations et PME agricoles ont accès à des itinéraires agroforestiers et agroécologiques innovants qui leur permettent de maintenir leurs paysages forestiers et accroître le couvert en zone savanicole | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de fiches technico-économiques produites - Suivi du couvert forestier sur les zones pilotes - Recensement des OPA formées - Manuels de formations - Référentiels technico-économiques établis - Tableau de bord de suivi des filières établis et à jour | | | | | <ul style="list-style-type: none"> - Montage et opérationnalisation du mini observatoire des filières et chaînes de valeur - Centre de ressource numérique (plateforme collaborative) - Capitalisation des pratiques agroécologiques et élaboration des référentiels techniques - | | | |
| 3 | Jalon 2018 Agriculture Un système de suivi satellitaire du développement spatial des plantations commerciales intégré au système national de suivi des forêts (SNSF) | L'UGP est en mesure de produire un suivi mensuel de l'évolution du couvert forestier | <ul style="list-style-type: none"> - Cartes pluriannuelles retraçant l'évolution du couvert forestier dans la zone d'emprise | | | | | <ul style="list-style-type: none"> - Géo référencement des exploitations et PME agricoles membres des alliances productives - Etablissement d'un système d'information géographique | | | |

| N° | Jalons/objectifs généraux | Résultats | Indicateurs de résultat (cibles) | Baseline | | Réalisé (indiquer la date au fur et à mesure) | Réalisé en % (qualitatif et quantitatif) | Activités à suivre 2020/2024 | Objectif année 1 | Réalisé année 1 | Réalisé en % (qualitatif et quantitatif) |
|----|---|--|--|----------|-------|---|--|---|------------------|-----------------|--|
| | | | | Valeur | Année | | | | | | |
| | | | du projet. | | | | | - Arrangements institutionnels destinés à développer des services à la périphérie des concessions forestières | | | |
| 4 | Jalon 2018 Agriculture : Dispositif d'encadrement agricole et de production / distribution d'intrants en place dans chaque programme intégré REDD+ en fin d'année 2 de mise en œuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles allant dans le sens de la sédentarisation en respectant les plans de zonage. | L'efficacité des dispositifs de conseil est améliorée et permet aux membres constitutifs des alliances productives, notamment les exploitants agricoles d'améliorer leurs capacités de décision et de gestion et entrer ainsi dans un schéma d'agriculture durable | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations et PME agricoles ayant accès à des services de conseil de proximité - Nombre de producteurs adoptant des pratiques agro écologiques et agroforestières - Nombre de formateurs formés à l'appui / formation des conseillers agricoles - Nombre de conseillers formés à l'accompagnement des | | | | | <ul style="list-style-type: none"> - Sélection des ALE - Formation des formateurs ALE - Modalité d'association au sein des alliances productives - Sélection des opérateurs de conseil - Formation des conseillers agricoles - Compte-rendu d'activités conjointes PIREDD / PSFD. | | | |

| N° | Jalons/objectifs généraux | Résultats | Indicateurs de résultat (cibles) | Baseline | | Réalisé (indiquer la date au fur et à mesure) | Réalisé en % (qualitatif et quantitatif) | Activités à suivre 2020/2024 | Objectif année 1 | Réalisé année 1 | Réalisé en % (qualitatif et quantitatif) |
|----|---------------------------|-----------|---|----------|-------|---|--|------------------------------|------------------|-----------------|--|
| | | | | Valeur | Année | | | | | | |
| | | | exploitations et PME agricoles pour développer des pratiques agroécologiques et agroforestières | | | | | | | | |

Annexe 2-b : Matrice de gestion des risques liés aux jalons 2018 et 2020 de la lettre d'intention pertinents pour le projet Savanes

Objectif du programme Agriculture selon LOI (objectif 1)

« **Elaborer et mettre en œuvre**, de manière **participative et transparente**, une **politique agricole** contribuant au **développement rural** et à la sécurité alimentaire nationale tout en en **limitant l'impact actuel et à venir sur les forêts** »

Jalons 2020 :

a. Projet de révision du Code forestier, intégrant les avancées liées et adressant les défis liés à la gestion industrielle, artisanale et communautaire des forêts ;

b. Exploitation forestière illégale stabilisée d'ici 2020 et réduite rapidement pour atteindre des niveaux faibles d'ici 2030 ;

| SYSTEME | | | |
|--|---|--|---|
| JALONS 2018 | ACTIVITES | RISQUES | ATTENUATIONS |
| Ebauche de politique agricole sur base d'un diagnostic actualisé des enjeux et opportunités agricoles notamment en lien avec les forêts, intégrant des procédures transparentes d'allocation des concessions agroindustrielles ainsi que des directives pour les concessions agro-industrielles à zéro déboisement en accord avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, ainsi que des efforts pour assurer des pratiques agricoles durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle | <p>Suivi du couvert forestier sur les zones pilotes</p> <p>Recensement des OPA formées</p> <p>Manuels de formations</p> <p>Référentiels technico économiques établis</p> <p>Tableau de bord de suivi des filières établis et à jour</p> | <p>Le PSFD ne concerne qu'un nombre restreint d'OPA.</p> <p>Le PSFD n'est pas parvenu à convaincre les OPA du projet à modifier leurs itinéraires culturels.</p> <p>Les moyens apportés par le projet favorisent le front de déforestation, les OPA appuyées ne mettent pas en pratique les techniques agroécologiques enseignées et poursuivent l'agriculture par abattis-brulis.</p> | Tenter, dans la Tshopo, de faire certifier durable certaines productions (cacao, café, palmier...) afin de sécuriser les marchés pour les OPA et de pérenniser l'utilisation des techniques agroécologiques mises en place pendant le projet. |
| Un système de suivi satellitaire du développement spatial des plantations commerciales intégré au Système national de suivi des forêts (SNSF). | Cartes pluriannuelles retraçant l'évolution du couvert forestier dans la zone d'emprise du projet. | Le Projet FAO SNSF, retardé au démarrage, n'est pas en mesure de produire les données nécessaires. | En l'absence de SNSF, l'Expert suivi-évaluation du projet se rapprochera de WRI et utilisera les données portées par Global Forest Watch. |
| Dispositif d'encadrement agricole et de production/distribution d'intrants en place dans | - Nombre d'exploitations et PME agricoles ayant accès à | Objectif cœur du Projet, risques inexistant. | Aucune mesure d'atténuation requise. |

| SYSTEME | | | |
|---|--|---------|--------------|
| JALONS 2018 | ACTIVITES | RISQUES | ATTENUATIONS |
| chaque Programme Intégré REDD+ en fin d'année 2 de mise en œuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation, et respectant les plans de zonage. | <p>des services de conseil de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de producteurs adoptant des pratiques agro écologiques et agroforestières - Nombre de formateurs formés à l'appui / formation des conseillers agricoles - Nombre de conseillers formés à l'accompagnement des exploitations et PME agricoles pour développer des pratiques agroécologiques et agroforestières | | |

| AGRICULTURE | | | |
|--|---|---|---|
| JALONS 2020 | ACTIVITES | RISQUES | ATTENUATIONS |
| Politique agricole adoptée, intégrant les enjeux REDD+ et les principes d'Aménagement du Territoire, et faisant la promotion de filières agricoles industrielles zéro déboisement, en ligne avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, en particulier pour les exploitations agricoles commerciales à grande échelle pour lesquelles les questions foncières peuvent être prises en compte en accord avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers | Montage et opérationnalisation du mini observatoire des filières et chaînes de valeurs. | Aucune politique adoptée n'est développée pendant la durée du projet. | Montage et opérationnalisation du mini observatoire des filières et chaînes de valeurs. |
| Les données liées au développement spatial des plantations commerciales sont mises à jour et publiées régulièrement sur le portail internet national Terra Congo | Suivi du couvert forestier sur les zones pilotes | Les données sont indisponibles au niveau national, par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. | En l'absence de SNSF, l'Expert suivi-évaluation du projet se rapprochera de WRI et utilisera les données portées par GFW. |

Annexe 3 : processus de mise en place et d'opérationnalisation du Conseil technico-économique à l'Exploitation Familiale (CEF)

Le Conseil technico-économique à l'Exploitation Familiale (CEF) complète et contribue à consolider les dispositifs de services de proximité mis en place par différents opérateurs. A noter que les outils du Conseil aux exploitations et PME agricoles ouvrent à une utilisation plus large. En particulier, il permet de produire des références technico-économiques adaptées à différents types d'exploitations et de terroirs. Les premiers utilisateurs en sont les services de vulgarisation, la recherche agricole (solutions aux contraintes identifiées qui affectent les performances technico-économiques des pratiques paysannes et/ou des innovations proposées, etc.), les services bancaires et de finance inclusive (identifier de nouveaux produits financiers, analyse plus fine des demandes de financement, ajustement des procédures de garantie, etc.) et les décideurs politiques (compréhension plus fine de la sensibilité des exploitations aux mesures prises, etc.).

La finalité du Conseil aux exploitations et PME agricoles est d'améliorer les compétences des producteurs à analyser et à mieux utiliser leurs pratiques et ressources, à les renforcer en matière de conduite et de gestion de l'exploitation, d'accès au financement et dans la maîtrise des marchés. Pour ce faire, l'agriculteur est accompagné dans l'enregistrement de données relatives à son exploitation et nécessaires pour évaluer son potentiel et son fonctionnement (superficies, quantités et qualités d'intrants et de main d'œuvre, dépenses et recettes réalisées, quantités de production, prix, flux de trésorerie, etc.), le traitement et l'analyse des données et dans les choix à faire pour améliorer la situation de l'exploitation. Les enregistrements constituent le support de la relation entre un conseiller qui questionne et alimente la réflexion, et un producteur qui analyse et décide. Dans ce mode d'interaction, un conseiller ne pourra suivre individuellement plus de 25 à 30 exploitations. Parallèlement, seul un petit noyau de producteurs disposant des prérequis (producteurs ayant un niveau scolaire suffisant, etc.) pour s'engager dans une démarche CEF et seront disposés à partager de l'information.

Une telle interaction n'est possible que si elle s'accroche sur des activités concrètes, c'est-à-dire que des transformations puissent s'opérer sur les exploitations. En première année, des semences améliorées (espèces vivrières, légumineuses, essences agroforestières, etc.) seront fournies aux producteurs volontaires par le programme (logique de partage de risques). Les opérateurs privés pourraient assurer la diffusion de plants améliorés.

Le processus de mise en place et d'opérationnalisation du CEF s'opérera en différents modules

- Le premier module consistera à former les techniciens de terrain et d'appui aux techniques du conseil. L'apprentissage du « métier » doit reposer sur la pratique. La formation devrait donc se réaliser progressivement au cours des deux premières années. Les thèmes de formation concernent : l'apprentissage des pratiques de conseil, la réalisation de diagnostic d'exploitation, l'enregistrement et l'analyse de données, formations techniques, etc.
- Le second module s'imbrique dans le précédent et consistera à produire les outils de travail du conseiller. Il s'agira de s'appuyer sur la co-conception avec les équipes de terrain d'outils simples et adaptables, qui pourront être facilement mis en œuvre (entre paysans relais, conseillers et expertise d'appui). En phase initiale, des outils d'enregistrement « légers » seront conçus (outils de suivi spéculatif/parcelle). Ces enregistrements sont principalement destinés à produire des informations relatives aux superficies et aux productions réalisées, aux rendements par unité de surface, aux charges opérationnelles (semences, main d'œuvre, etc.) et leur distribution, aux marges brutes réalisées. Pour les producteurs cela engage sur d'autres méthodes pour évaluer et comprendre leurs pratiques, plus en phase avec leurs logiques de gestion et de fonctionnement. Les résultats doivent aider à comprendre les contraintes les plus fortes au niveau de la conduite de l'activité (coût de main d'œuvre, transport, transformation, etc.), et en conséquence de rechercher les solutions adaptées aux réalités de l'exploitation pour agir sur elles. Ces enregistrements seront complétés par des outils simples de diagnostic d'exploitation agricole afin de pouvoir contextualiser l'interprétation des données auprès des producteurs suivis. Les producteurs suivis sont volontaires et autant que possible

les cultures ou activités à suivre. Les premières analyses (analyse des postes de charge et des différentiels de marge brute) doivent permettre de hiérarchiser les facteurs affectant les résultats de l'activité et d'apporter rapidement des prescriptions technico-organisationnelles concrètes. Pour évoluer vers une approche exploitation, plus lourde et plus complexe à développer, il importe qu'autant les techniciens que les paysans volontaires prennent la mesure et soient convaincus de l'intérêt des outils utilisés (ou à utiliser), de la nécessité de les développer. Ces outils doivent donc être validés par ceux qui les ont utilisés sur leurs propres exploitations, qui ont pu mesurer leurs résultats, mieux comprendre les problèmes à contourner pour améliorer leurs performances et mettre en pratique les solutions techniques et organisationnelles discutées avec les conseillers. La dimension « conseil technico-économique » convient naturellement aux besoins des producteurs, mais permet également de crédibiliser les techniciens qui les accompagnent (ciblage plus fin des besoins, en conséquence de la qualité du conseil et des résultats sur l'exploitation). Le niveau d'adoption des messages techniques est très rapide, si les résultats économiques et financiers sur la conduite de la culture sont bien compris. Cela signifie de reposer la démarche sur des techniciens de proximité polyvalents, qui peuvent s'appuyer sur une organisation plus large (techniciens spécialisés, réseau de partenaires, etc.) pour apporter des réponses rapides et concrètes aux questions posées. Dans un second temps, les outils devraient progressivement se complexifier pour engager un travail d'accompagnement de la gestion de l'exploitation (planification des activités, gestion des ressources propres, flux de trésorerie, etc.), de la prévision et de l'investissement. Le CEF impose également d'adapter certains outils de travail, en particulier de pouvoir traduire les données en termes comparables (unité Tonnes/ha, marge/ha, etc.). Un travail préalable sera réalisé pour apprécier les contenants utilisés par les producteurs (sac, panier, etc.) et évaluer leurs correspondants en unités métriques. Cela permet de disposer des données homogènes, fiables et comparables. Un suivi des prix sur les marchés devra également être organisé. Les données relatives à la connaissance des déterminants des prix des produits et des facteurs sont indispensables à l'exercice du métier de conseiller.

- Le troisième module consistera à concevoir un outil de stockage et d'analyse de l'information collectée, de capitalisation et d'interprétation des résultats (élaboration de typologie, contextualisation des résultats technico-économiques par sous-bassin de production, par type d'exploitation, etc.). L'utilisation des informations issue des enregistrements devra être définie dès la conception des outils du Conseil. Une information correctement interprétée et utilisée permet de faire évoluer la démarche. Laisser de l'information « dormir » sur des cahiers ou dans des rapports est contreproductif. Les techniciens seront dotés de tablettes qui permettront d'exploiter les données collectées en temps réel. Un agent sera dédié à cet exercice (cf. infra). L'exercice de validation et de contextualisation d'options technico-économiques est nécessaire pour changer d'échelle, en valorisant les connaissances acquises soit par le biais d'animations champ école, d'organisation d'échanges, d'animation autour de parcelles de démonstration ou vitrine, d'émissions radio, etc. Des fiches technico-économiques pourront être produites et des formations organisées pour les agents de développement intervenant dans la zone.

Le quatrième module, sur la base des acquis technico-économiques, consistera à développer une stratégie territoriale de Conseil qui reposera sur la consolidation des outils de conseil individuel, le développement d'outils d'animation de groupe (en s'appuyant sur les paysans relais), d'appuis à la réflexion relatives à l'amélioration des modes de gestion et d'occupation des terroirs, de stratégies de communication (émissions radio, fiches technico-économiques, etc.), et d'outils de formation à la fois pour développer les capacités des techniciens de terrain mis en œuvre par le programme, mais également des techniciens d'autres institutions intéressées par la démarche. Cette stratégie devra être définie au terme de la seconde année du programme pour être opérationnelle l'année suivante.

Annexe 4 : Budget détaillé du programme (un budget affiné avec un plan d'action sera établi par l'UGP et validé lors du 1^{er} COPIL)

| | | Budget 5 ans | | | | | | | | | | |
|-----------|---|-------------------|-----|----------------|-----------------------|-----|----------------|------------------|--------|------------------|------------------|---------|
| | | Province du Kwilu | | | Province de la Tshopo | | | Unité de gestion | | | Total | |
| Unité | | Quantité | P.U | Total | Quantité | P.U | Total | Quantité | P.U | Total | Total | |
| 1. | UGP | | | | | | | | | | | |
| 1.1. | Personnel technique, administratif et d'appui | | | | | | | | | | | |
| | Coordonnateur National | Prime/Mois | | | | | | 60 | 2 500 | 150 000 | 150 000 | |
| | Coordinateur, expert en financement rural | Homme/mois | | | | | | 60 | 17 500 | 1 050 000 | 1 050 000 | |
| | Agro économiste chargé du suivi évaluation | Homme/mois | | | | | | 60 | 12 000 | 720 000 | 720 000 | |
| | Agro économistes (2), experts conseil agricole | Homme/mois | 102 | 4 000 | 408 000 | 102 | 4 000 | 408 000 | | | 816 000 | |
| | Responsable administration finances | Homme/mois | | | | | | 60 | 4 000 | 240 000 | 240 000 | |
| | Logisticien/Assistant administratif et financier (3) | Homme/mois | 57 | 1 000 | 57 000 | 57 | 1 000 | 57 000 | 60 | 1 500 | 90 000 | 204 000 |
| | forfait personnel d'appui (chauffeur, gardien, autre) | Homme/mois | 57 | 1 500 | 85 500 | 57 | 1 500 | 85 500 | 60 | 2 000 | 120 000 | 291 000 |
| | Sous-total rémunération personnel | | | 550 500 | | | 550 500 | | | 2 370 000 | 3 471 000 | |
| 1.2. | Perdiems | | | | | | | | | | | |
| | Coordinateur, expert en financement rural | Homme/jour | | | | | | 300 | 130 | 39 000 | 39 000 | |
| | Agro économiste chargé du suivi évaluation | Homme/jour | | | | | | 100 | 130 | 13 000 | 13 000 | |
| | Agro économiste, expert conseil agricole | Homme/jour | 126 | 130 | 16 380 | 126 | 130 | 16 380 | | | 32 760 | |
| | Responsable administration finances | Homme/jour | | | | | | 50 | 130 | 6 500 | 6 500 | |
| | Sous-total perdiem | | | 16 380 | | | 16 380 | | | 58 500 | 91 260 | |
| 1.3 | Déplacements | | | | | | | | | | | |
| | Voyages internationaux + Visas | Vol A/R | | | | | | 20 | 1 500 | 30 000 | 30 000 | |
| | Voyages nationaux | Vol A/R | 18 | 600 | 10 800 | 18 | 1 000 | 18 000 | 32 | 1 000 | 32 000 | 60 800 |
| | Location de voitures | Jour | 75 | 100 | 7 500 | 75 | 100 | 7 500 | 150 | 125 | 18 750 | 33 750 |
| | Sous-total déplacements | | | 18 300 | | | 25 500 | | | 80 750 | 124 550 | |
| 1.4 | Equipements | | | | | | | | | | | |
| | Véhicule 4X4 | Unité | 1 | 45 000 | 45 000 | 1 | 45 000 | 45 000 | | | 90 000 | |
| | Véhicule V.L. | Unité | | | | | | 2 | 25 000 | 50 000 | 50 000 | |
| | Equipements informatiques et GPS | Ensemble (PC, | 2 | 2 750 | 5 500 | 2 | 2 750 | 5 500 | 4 | 2 750 | 11 000 | 22 000 |
| | Photocopieuse | Unité | | | | | | 1 | 2 500 | 2 500 | 2 500 | |
| | Mobilier de bureau | Forfait | 1 | 4 000 | 4 000 | 1 | 4 000 | 4 000 | | | 10 000 | 18 000 |
| | Sous-total équipements | | | 54 500 | | | 54 500 | | | 73 500 | 182 500 | |
| 1.5 | Fonctionnement | | | | | | | | | | | |
| | Véhicule | Mois | 57 | 1 250 | 71 250 | 57 | 1 250 | 71 250 | 60 | 1 800 | 108 000 | 250 500 |
| | Loyer | Mois | 57 | 1 000 | 57 000 | 57 | 1 000 | 57 000 | 60 | 4 000 | 240 000 | 354 000 |
| | Fournitures de bureau | Mois | 57 | 300 | 17 100 | 57 | 300 | 17 100 | 60 | 750 | 45 000 | 79 200 |
| | Communication téléphone internet | Mois | 57 | 200 | 11 400 | 57 | 200 | 11 400 | 60 | 500 | 30 000 | 52 800 |
| | Cout ateliers, réunions, Comité de Pilotage. | Activité | 20 | 3 000 | 60 000 | 20 | 3 000 | 60 000 | 20 | 6 000 | 120 000 | 240 000 |
| | Sous-total Fonctionnement | | | 216 750 | | | 216 750 | | | 543 000 | 976 500 | |
| | TOTAL cout fonctionnement UGP | | | 856 430 | | | 863 630 | | | 3 125 750 | 4 845 810 | |

| | | | | | | | | | | | | |
|-------------|--|------------|-----|--------|----------------|-----|--------|------------------|----|------|----------------|------------------|
| 2. | Activités | | | | | | | | | | | |
| 2.1. | Volet diffusion agroécologie/agroforesterie, conseil | | | | | | | | | | | |
| 2.1.1. | Etudes et expertise (ATCT) | | | | | | | | | | | |
| | Etude de capitalisation pratiques agroforestières - agroécologique | Jours | 5 | 950 | 4 750 | 5 | 950 | 4 750 | 5 | 900 | 4 500 | 14 000 |
| | Référentiels de formation agroécologie/agroforesterie et conseil à l'exploitation | Jours | 15 | 950 | 14 250 | 15 | 950 | 14 250 | 5 | 950 | 4 750 | 33 250 |
| | Appui informatique à l'établissement des tableaux de bord | Jours | | | | | | | 15 | 950 | 14 250 | 14 250 |
| | Analyse économique et mini-observatoire des filières (montage et suivi) | Jours | 10 | 950 | 9 500 | 10 | 950 | 9 500 | 10 | 950 | 9 500 | 28 500 |
| | Etude d'identification des modalités de contractualisation au sein des alliances productives | Jours | 5 | 950 | 4 750 | 5 | 950 | 4 750 | 5 | 950 | 4 750 | 14 250 |
| | SIG / cartographie | Jours | 10 | 650 | 6 500 | 10 | 650 | 6 500 | 5 | 650 | 3 250 | 16 250 |
| | Appui à l'établissement des business modèles inclusifs (AT perlée) | Jours | 25 | 950 | 23 750 | 25 | 950 | 23 750 | 15 | 950 | 14 250 | 61 750 |
| | Autres à déterminer | Jours | | | | | | | 45 | 950 | 42 750 | 42 750 |
| | Voyages international + national | AR | | | | | | | 8 | 3000 | 24 000 | 24 000 |
| | Sous total études et expertises | | | | 63 500 | | | 63 500 | | | 122 000 | 249 000 |
| 2.1.2. | Agence Locale d'Exécution | | | | | | | | | | | |
| | Honoraire ALE | | | | | | | | | | | |
| | Coordonnateur équipe ALE | Homme mois | 54 | 3 000 | 162 000 | 54 | 3 000 | 162 000 | | | | 324 000 |
| | Conseillers EFA, OP | Homme mois | 216 | 1 700 | 367 200 | 216 | 1 700 | 367 200 | | | | 734 400 |
| | Conseillers ZDR | Homme mois | | | | 162 | 1 700 | 275 400 | | | | 275 400 |
| | Equipements achat | | | | | | | | | | | |
| | Motos ALE | Unité | 5 | 4 500 | 22 500 | 8 | 4 500 | 36 000 | | | | 58 500 |
| | Informatique, GPS, etc ALE | Unité | 5 | 2 750 | 13 750 | 8 | 2 750 | 22 000 | | | | 35 750 |
| | Fonctionnement | | | | | | | | | | | |
| | Motos ALE | mois | 216 | 175 | 37 800 | 378 | 175 | 66 150 | | | | 103 950 |
| | Bureau ALE forfait | Forfait | 54 | 1 000 | 54 000 | 54 | 1 250 | 67 500 | | | | 121 500 |
| | Billets A/R (Coordonnateur ALE) | Vol A/R | 10 | 600 | 6 000 | 10 | 1 000 | 10 000 | | | | 16 000 |
| | Réunion, ateliers, formation | Activité | 10 | 3 000 | 30 000 | 10 | 3 000 | 30 000 | | | | 60 000 |
| | Intervention hors zone Appui PIREDD intégrés | Forfait | 1 | 20 000 | 20 000 | 1 | 20 000 | 20 000 | | | | 40 000 |
| | Sous-total ALE | | | | 713 250 | | | 1 056 250 | | | | 1 769 500 |
| 2.1.3 | Autres | | | | | | | | | | | |
| | Matériel végétal amélioré, équipements de démonstration | Forfait | | | 100 000 | | | 100 000 | | | | 200 000 |
| | Sous-total autres | | | | 100 000 | | | 100 000 | | | 0 | 200 000 |
| | Total volet diffusion agroécologie/agroforesterie, conseil | | | | 876 750 | | | 1 219 750 | | | 122 000 | 2 218 500 |

| | | | | | | | | | | | |
|---|------------------------------|------------------|---------|-----------|------------------|---------|-----------|------------------|------------|-------------------|-----------|
| 2.2 Volet financement des initiatives et appui aux IMF | | | | | | | | | | | |
| 2.2.1. Etudes et expertise (ATCT) | | | | | | | | | | | |
| Analyse/étude des outils financiers pour appuyer l'agroécologie et l'agroforesterie | Homme jour | | | | | | | 10 | 950 | 9 500 | 9 500 |
| Ingenierie fiduciaire et innovations FINTECHS | Homme jour | | | | | | | 90 | 750 | 67 500 | 67 500 |
| Appui à la mise en place d'un outil de suivi des produits financiers | Homme jour | 15 | 750 | 11 250 | 15 | 750 | 11 250 | 10 | 750 | 7 500 | 30 000 |
| Capitalisation générale et étude pérennisation appui aux initiatives agroécologie/agroforesterie | Homme jour | | | | | | | 40 | 750 | 30 000 | 30 000 |
| Autres à déterminer | Jours | | | | | | | 60 | 750 | 45 000 | 45 000 |
| Voyages international + national | AR | 3 | 600 | 1 800 | 3 | 1000 | 3 000 | 10 | 2 000 | 20 000 | 24 800 |
| Sous total études et expertises | | 13 050 | | | 14 250 | | | 179 500 | | 206 800 | |
| 2.2.2. Appui aux IMF | | | | | | | | | | | |
| Contribution au plans de renforcement des capacités et d'extension de leurs activités (AT perlée, etc.) | Forfait annuel | 4,5 | 48 000 | 216 000 | 4,5 | 48 000 | 216 000 | | | | 432 000 |
| Sous-total appui aux IMF | | 216 000 | | | 216 000 | | | 0 | | 432 000 | |
| 2.2.3. Ligne de subvention adossée au crédit | | | | | | | | | | | |
| Dossiers alliance productive (grande taille) | Dossier | 10 | 180 000 | 1 800 000 | 12 | 180 000 | 2 160 000 | | | | 3 960 000 |
| Dossiers alliance productive (petite taille) | Dossier | 4 | 90 000 | 360 000 | 6 | 90 000 | 540 000 | 2 | 90 000 | 180 000 | 1 080 000 |
| Sous total subventions | | 2 160 000 | | | 2 700 000 | | | 180 000 | | 5 040 000 | |
| 2.2.4. Fonds d'appui aux innovations | | | | | | | | | | | |
| Projets d'innovation | | 5 | 80 000 | 400 000 | 5 | 80 000 | 400 000 | | | | 800 000 |
| Sous total Fonds d'appui aux innovations | | 400 000 | | | 400 000 | | | 0 | | 800 000 | |
| Total Volet financement des initiatives et appui aux IMF | | 2 789 050 | | | 3 330 250 | | | 359 500 | | 6 478 800 | |
| TOTAL cout activités | | 3 665 800 | | | 4 550 000 | | | 481 500 | | 8 697 300 | |
| 3. Frais généraux de fonctionnement et autres frais direct | | | | | | | | | | | |
| Audit technique - Evaluation à mi-parcours et finale | Mission | | | | | | | 2 | 50 000 | 100 000 | 100 000 |
| Audit financier | Mission | | | | | | | 5 | 15 000 | 75 000 | 75 000 |
| Supervision de l'agence | Forfait | | | | | | | 1 | 300 000 | 300 000 | 300 000 |
| Sous total Frais généraux de fonctionnement et autres frais direct | | | | | | | | 475 000 | | 475 000 | |
| COUTS GLOBAUX DU PROGRAMME | | 4 522 230 | | | 5 413 630 | | | 4 082 250 | | 14 018 110 | |
| 4. frais de gestion couts d'appui indirect | | | | | | | | | | | |
| Frais de gestion de l'AFD | % couts globaux du programme | | | | | | | 7% | 14 018 110 | 981 268 | 981 268 |
| TOTAL GENERAL | | | | | | | | | | 14 999 378 | |

Annexe 5 : Calcul estimation impact carbone du programme Savanes et forêts dégradées (PSFD)

| Kwilu (Global Forest Watch) | | | | projections tendancielle et ajustements | | |
|--------------------------------------|---------|---|-------------|---|--------|---------------------|
| Pertes forestières passées (ha) | | Emissions passées (tCO ₂ eq) | | | ha | tCO ₂ eq |
| Perte forestières 2001-2014 | 339 160 | Emissions 2001-2014 | 230 063 533 | Annee 1 | 24 226 | 16 433 110 |
| Perte forestières annuelles (14 ans) | 24 226 | Emissions annuelles | 16 433 110 | Annee 2 | 24 952 | 16 926 103 |
| Pertes forestières à venir (ha) | | Emissions à venir - 5 ans (tCO ₂ eq) | | Annee 3 | 25 701 | 17 433 886 |
| Perte forestières tendancielle | 96 903 | Emissions tendancielle | 82 165 548 | Annee 4 | 26 472 | 17 956 902 |
| Perte forestières ajustement 3%/an | 101 351 | Emissions ajustement 3%/an | 68 750 001 | | | |
| Tshopo (Global Forest Watch) | | | | | | |
| Pertes forestières passées (ha) | | Emissions passées (tCO ₂ eq) | | Annee 1 | 50 443 | 34 217 112 |
| Perte forestières 2001-2014 | 706 201 | Emissions 2001-2014 | 479 039 563 | Annee 2 | 51 956 | 35 243 625 |
| Perte forestières annuelles (14 ans) | 50 443 | Emissions annuelles | 34 217 112 | Annee 3 | 53 515 | 36 300 934 |
| Pertes forestières à venir (ha) | | Emissions à venir - 5 ans (tCO ₂ eq) | | Annee 4 | 55 120 | 37 389 962 |
| Perte forestières tendancielle | 201 772 | Emissions tendancielle | 171 085 558 | | | |
| Perte forestières ajustement 3%/an | 211 034 | Emissions ajustement 3%/an | 143 151 632 | | | |

Tableau 12.7a : Estimation totale du stock de carbone dans le bassin du Congo

| Types d'occupation du sol (LC) | Superficie (km ²) | Réservoirs de carbone (t/ha) | | | | Total C (millions tonnes) |
|---|-------------------------------|------------------------------|-------|-----|------------|---------------------------|
| | | AG C | R/S | COS | C | |
| 1. Forêt dense humide de basse altitude | 1.421.834 | 125 | 0,235 | 38 | 192 | 27.299 |
| 2. Forêt marécageuse | 123.264 | 85 | 0,235 | 38 | 143 | 1.761 |
| 3. Forêt dense d'altitude moyenne (900-1.500 m) | 63.100 | 68 | 0,235 | 38 | 122 | 770 |
| 4. Forêt de montagne (>1.500 m) | 9.754 | 68 | 0,235 | 38 | 122 | 119 |
| Forêts denses humides (1-4) | 1.617.952 | 147 | | | 185 | 29.949 |
| Forêt dense décidue (Miombo) | 304.808 | 42 | 0,275 | 38 | 92 | 2.791 |
| Mosaïque forêt/terres cultivées | 370.123 | 54 | 0,275 | 38 | 107 | 3.955 |
| Mosaïque forêt/savane | 588.011 | 14 | 0,42 | 38 | 58 | 3.403 |
| Savanes boisées et arborescentes décidues | 630.890 | 21 | 0,322 | 38 | 66 | 4.149 |
| Savanes herbues, broussailles, arbres épars | 392.414 | 5 | 0,42 | 38 | 45 | 1.770 |
| Sous-régions du bassin du Congo | 4.048.470 | | | | | 46.016 |

AG C : carbone aérien ; COS : carbone organique dans le sol ; R/S : ratio racine/stige.

| tCO ₂ eq moyen - AGB | | | | Durée projet (ans) | Durée calcul plantations | Réduction superficies agri durable (%) |
|------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|----------------------------|--------------------|--------------------------|--|
| Forêts naturelles (calculs pertes) | Forêts naturelles (calculs RE) | Sequestration Plantations (/ha/an) | Sequestration RNA (/ha/an) | | | |
| 678 | 339 | 15 | 8 | 4 | 5 | 15 |

Etat des forêts 2008 Conservateur: Ibi Bateke = 13.2

185*44/12 678/2

Annexe 6 : Plan de renforcement et transfert de capacités

1. ALE

Objectif à atteindre : Développement d'expertise pour accompagner les changements de pratiques durables des exploitations et PME agricoles (intensification raisonnée, adaptation des pratiques d'agroforesteries / agroécologie) ce qui nécessite aussi d'acquérir des compétences en plan d'affaires.

| Moments clés du plan de renforcement et transfert de capacités | S1 | S2 | S3 | S4 | S5 | S6 | S7 | S8 | S9 | S10 |
|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|
| Recrutement des ALE et renforcement des capacités* | | | | | | | | | | |
| Suivi-Accompagnement sous forme de compagnonnage | | | | | | | | | | |
| Etablissement de référentiel | | | | | | | | | | |
| Formation spécifiques sur les référentiels technico-économiques et lien avec microfinance | | | | | | | | | | |
| Bilan / Retour d'expérience | | | | | | | | | | |

*Moyens matériels : équipements, transports, accessoires

2. Secteur financier (2 niveaux : institution agents de terrain,)

Objectif à atteindre : Tester et développer des produits financiers sécurisés et adaptés aux réalités et aux besoins de développement de l'exploitation agricole et renforcer les des compétences internes en matière de financement agricole. Le renforcement et transfert s'établit dès lors à deux niveaux : (i) au niveau institutionnel via l'AT positionné au sein du FPM ; (ii) auprès directement des agents de terrain.

| Moments clés du plan de renforcement et transfert de capacités | S1 | S2 | S3 | S4 | S5 | S6 | S7 | S8 | S9 | S10 |
|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|
| Conventions de partenariats avec IMF et renforcement des capacités** | | | | | | | | | | |
| Conception des services financiers, networking, gestion des risques | | | | | | | | | | |
| Formation et sessions sur la base des études filières pour appréhender les dossiers agricoles (dimensions techniques, gestion et agronomiques) | | | | | | | | | | |
| Formation spécifiques Appui renforcement sur les nouvelles technologies financières inclusives (fintech) : mobile banking, assur'tech, et technologies USSD | | | | | | | | | | |
| Bilan / Retour d'expérience | | | | | | | | | | |

**Moyens matériels : appuis installation + nouvelles technologies, acquisition données satellitaires

3. Acteurs de l'Etat et secteur public

Objectif à atteindre : Consolidation des compétences des services déconcentrés et amélioration du cadre institutionnel et réglementaire pour faciliter l'investissement pour le développement d'une économie verte. Le renforcement et transfert s'établit dès lors à trois niveaux : ministère de l'agriculture au niveau central, au niveau du ministère provincial (auprès de l'inspection provinciale de l'agriculture, pêche et de l'élevage IPAPPEL), et enfin auprès des CARG.

| Moments clés du plan de renforcement et transfert de capacités | S1 | S2 | S3 | S4 | S5 | S6 | S7 | S8 | S9 | S10 |
|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|
| Vérification des conventions et renforcement des capacités *** | | | | | | | | | | |
| Formation spécifiques sur les référentiels technico-économiques et lien avec microfinance | | | | | | | | | | |
| Mécanisme de surveillance des prestations ALE | | | | | | | | | | |
| Suivi-évaluation d'opérateurs | | | | | | | | | | |
| Bilan / Retour d'expérience | | | | | | | | | | |

***Moyens matériels : transports, informatique

Annexe 7 : Mécanismes de contrôles et évaluations

Le contrôle de l'avancement et de la bonne marche du projet sera réalisé en continu par l'AFD et son assistance technique, en accord avec la convention (administrative support services agreement) sur les obligations de reporting en cours de négociation entre l'AFD et le PNUD131. Sur la base du cadre logique du programme, les bilans techniques et financiers (*a minima* sur une base semestrielle) ainsi que la programmation technique et financière seront soumis à validation des COPIL.

Un **bilan comptable et financier du projet sera réalisé chaque année** par un cabinet d'audit indépendant recruté par appel d'offres et devra être remis au Medium-Term Policy Framework (MTPF) du PNUD avant fin avril

Les comptes annuels certifiés (origine et utilisation des fonds comme défini dans les directives de l'UNDG) seront fournis au plus tard cinq mois après la fin de l'année calendaire (31 mai).

En termes d'évaluation, une **évaluation indépendante à mi-parcours** est prévue pour aider à actualiser / réorienter le programme. Une **évaluation finale** indépendante sera diligentée par le programme afin de valider les résultats et d'explicitier les succès et les échecs et d'en tirer les leçons. Le rapportage sera effectué tous les six mois, il présentera les activités menées et les résultats obtenus au regard de la prévision. Annuellement, le rapport présentera :

- Une analyse de la pertinence, l'efficacité et l'efficacé de la mise en œuvre du programme ;
- Une analyse des produits effectifs et des résultats du programme, de ses impacts et de sa durabilité;
- Une analyse de la performance du programme en matière d'intégration des questions de parité hommes-femmes, ainsi que les résultats obtenus dans ce domaine ;
- Une identification des enseignements tirés concernant la conception, la mise en œuvre et la gestion du programme ;
- La mise en évidence les réalisations et les pratiques qui méritent d'être développées ou reproduites.

En termes d'information il sera prévu une large information des parties prenantes du projet. En temps réel dans les activités avec les bénéficiaires et les autorités locales parties prenantes du programme, au moins sur une base semestrielle avec le COPIL et les autorités nationales. Au-delà de cette information d'avancement de projet, il y aura différents dispositifs d'information comprenant à minima :

- Une information préalable des bénéficiaires potentiels des activités pour les informer de l'existence du programme et pour élaborer avec eux le contenu détaillé des activités et obtenir leur consentement (voir § suivant) ;
- Une information lors des principales étapes du programme ;
- Une capitalisation des principales activités du programme détaillant les principales leçons apprises et débattues ensuite dans des ateliers d'échange pour permettre une diffusion de l'information et si possible la répléation des modèles ayant été les plus performants.

Le programme fera l'objet d'une concertation au sein d'une plateforme consultative d'orientation et de suivi évaluation de la gouvernance du secteur agricole (administrations concernées, professionnels – de tous les secteurs concernés - ONG, bailleurs, commissions environnement de l'Assemblée et du Sénat) pour assurer le suivi de l'ensemble du processus d'élaboration de la politique et analyser les réformes législatives et réglementaires. Cette plateforme s'appuiera sur des relais en Provinces, les Conseils Consultatifs Provinciaux de l'Inspection Provincial de l'Agriculture, de la pêche et de l'élevage.

Annexe 8 : Liste des initiatives et programmes complémentaires

| Intitulé du programme / projet | Brève description | Liens avec programme savanes et forêts dégradées | Modalités de mise en œuvre de synergie |
|---|---|---|--|
| ECHELLE NATIONALE : THEMATIQUE APPUI SECTEUR PRIVE ET/OU AGRICULTURE DURABLE | | | |
| ELAN | <p><u>Porteur</u> : DFID <u>Mise en œuvre</u> : Adam Smith International Période : 2013-2018. Budget : 50M £ <u>Zones d'intervention</u> : Kinshasa, Bukavu, Lubumbashi, Mbandaka, Goma. <u>Objectifs</u> : programme de développement du secteur privé qui vise à améliorer le fonctionnement des marchés en RDC afin d'accroître les revenus de plus d'un million d'hommes et femmes à faible revenu d'ici 2020. <u>Interventions prévues (en phase de prolongation)</u> : Partager les informations sur le marché ; Démontrer les innovations ; Renforcer les capacités. 6 secteurs d'interventions : agriculture (horticulture ; céréales ; cultures commerciales) ; énergie renouvelable ; « mobile banking » ; financement des PME et transport/logistique.</p> | <p>Modèles commerciaux viables et innovants Approche M4P -Making Markets Work for the Poor Capitalisation sur les travaux et avancées du renforcement du climat des affaires</p> | <p>Sous la forme d'une convention de service ou de partenariat, Elan pourrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des études de marchés sur les filières inclusives et les possibilités d'innovations en termes de services financiers via le mobile banking dans les provinces Tshopo et Kwilu, - Accompagner l'étude coûts-bénéfices des modèles d'agroforestiers et agro écologiques à promouvoir, - Proposer des méthodologies d'évaluation et de consolidation des modèles d'affaires en amont du ciblage des mécanismes tripartites à soutenir. |
| Projet Entreprenariat des jeunes dans l'agriculture et l'agrobusiness PEJAB | <p><u>Porteur</u> : BAD (Programme Enable Youth) <u>Mise en œuvre</u> : MAPE/AGEX <u>Budget</u> : de l'ordre de 57,1 M\$. Période : 2017-2022. <u>Zones d'intervention</u> : Nationale. <u>Objectifs</u> : création des conditions favorables pour la création et la gestion d'entreprises d'agro-business performantes par les jeunes et le développement d'un cadre politique, organisationnel et institutionnel favorable à la promotion et au développement de ces entreprises. <u>Intervention prévues: (encore en phase de démarrage)</u> : mise en place d'une plate-forme d'appui-conseil ; appuyer le diagnostic et la mise à niveau de centres de formation existants ;</p> | <p>Appui aux projets d'installation des jeunes dans l'agriculture : plantations (cultures pérennes, agroforesterie) ou de programmes de soutien à la production (production de semences, de plants, projet produisant de la valeur ajoutée su les filière).</p> | <p>Sous la forme d'une convention de service ou de partenariat, PEJAB pourrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre au projet de s'appuyer sur un mécanisme commun de partage, de prévention et de gestion des risques (MPGR) |

| | | | |
|--|---|---|---|
| <p>Accelerating Innovative and Sustainable Cassava Business Models for Women and Youth in Central Africa Manioc21</p> | <p><u>Porteur et mise en œuvre</u> : CTA, Propac et IITA. Budget : de l'ordre de 1,7 M\$. <u>Période</u> : 2018-2020 <u>Zones d'intervention</u> : National. <u>Objectifs</u> : Améliorer la performance commerciale des coopératives de manioc dirigées par des femmes et des jeunes pour améliorer la sécurité alimentaire et la création d'emplois <u>Interventions prévues: (encore en phase de démarrage)</u> : Renforcer les compétences commerciales / entrepreneuriales / techniques des femmes et des jeunes à conduire des coopératives de manioc à travers des accélérateurs d'entreprises, Développer et faciliter l'adoption d'équipements de traitement adaptés et d'outils TIC pour améliorer la gestion des entreprises agricoles ; Promouvoir l'accès à des systèmes de financement innovants ; Développer de nouveaux liens avec le marché, notamment avec les entreprises agroalimentaires et les acheteurs institutionnels (par exemple le PAM)</p> | <p>Valorisation des résultats du projet (diffusion de variétés, techniques de transformation, etc.)</p> | <p>Les produits de ce programme pourront être valorisés dans les actions visant à développer de la valeur ajoutée au sein de la filière manioc</p> |
| <p>PROVINCE DE LA TSHOPO</p> | | | |
| <p>Projet AGEDUFOR</p> | <p><u>Porteur et Mise en œuvre</u> : ADF <u>Budget</u> : 6M€ <u>Période</u> : 2011-2020 <u>Zone d'intervention</u> : ex-Provinces de Bandundu, Equateur, Orientale (Tshopo). <u>Bénéficiaires</u> : concessionnaires forestiers industriels. <u>Objectifs</u> : Renforcer la dynamique d'aménagement durable des forêts de production de bois d'œuvre en RDC. <u>Intervention en cours</u> : appui à l'administration forestière centrale et provinciale (Tshopo, Mongala, Mai Ndombe, etc.); mise en place des plans de gestion durable des concessions forestières et appui à la gouvernance forestière.</p> | <p>Complémentarité des interventions sur les programmes de développement agricole au sein des ZDR</p> | <p>Accompagner la gestion des programmes d'aménagement par des actions destinées à limiter les incursions au sein des parcelles astreintes à des règles de gestion, et plus généralement développer des itinéraires permettant de réduire la durée des cycles de jachères et la pression sur la forêt</p> |

| | | | |
|--|--|---|---|
| <p>Projet Intégré REDD+ Kananga/Mbuji-Mayi et Kisangani (PIREDD/MBKIS)</p> | <p><u>Porteur</u> : BAD (Programme d'Investissement pour les Forêts) Mise en œuvre : MECNDD <u>Budget</u> : de l'ordre de 21 M\$ (dont 6,1 M\$ pour Tshopo). <u>Période</u> : 2014-2020 <u>Zones d'intervention</u> : bassins d'approvisionnement de Mbuji Mayi et Kisangani (Tshopo, Banalia & Opala). <u>Objectifs</u> : Diminuer la déforestation/dégradation des forêts; développer durablement la filière bois-énergie, sécuriser le foncier et promouvoir des alternatives à l'abattis brûlis. <u>Interventions prévues</u>: reboisement, réhabilitation des forêts dégradées ; filière bois énergie ; diffusion des pratiques agricoles durables (agroforesterie), plans locaux d'usage des terres, sécurisation foncière, renforcement des capacités, etc.</p> | <p>Complémentarité des interventions sur les filières pérennes, sur les modes d'interventions en vue d'une gestion concertée des paysages et des ressources naturelles (PGRN)</p> | <p>Développer des approches concertées, qui permettent de diversifier les modèles technico-économiques à proposer tant aux exploitations et PME agricoles qu'aux investisseurs privés</p> |
| <p>Programme de Développement Agricole dans le District de la Tshopo (PRODAT)</p> | <p><u>Porteur et mise en œuvre</u> : ENABEL (ex-CTB) <u>Budget</u> : de l'ordre de 11M€ <u>Période</u> : 2014-2018 <u>Zones d'intervention</u> : Territoire d'Isangi, Opala et Banalia. <u>Objectifs</u> : augmenter durablement les revenus des exploitants familiaux rurales, grâce à la relance durable de la production agricole et à la contribution à la réduction de la pauvreté (améliorer les systèmes agraires en intégrant les pratiques de gestion durable, le genre et en assurant l'accès au marché) <u>Interventions prévues</u>: en phase de clôture</p> | <p>Capitalisation des leçons apprises et des acquis du projet, complémentarité géographique et harmonisation des approches méthodologiques et des activités similaires, notamment pour l'intensification agricole durable et l'agroforesterie, le renforcement des plateformes multi-acteurs (CARG) ; capitalisation et intégration de leurs interventions dans la planification spatiale provinciale et les plans de développement verts, la démarche d'identification et sécurisation foncière, pour un meilleur alignement sur les objectifs REDD+ ;</p> | <p>Tirer parti des acquis du PRODAT, pour consolider l'approche de conseil aux exploitations et PME agricoles en s'appuyant sur la diffusion d'itinéraires confirmés et l'utilisation de matériel végétal de qualité.</p> |

| | | | |
|--|--|---|---|
| <p>Projet Formation, Recherche, Environnement dans la Tshopo FORESTS</p> | <p><u>Porteur</u> : UE <u>Budget</u> : de l'ordre de 27 M\$ (dont 24,4 millions d'euros du FED). <u>Mise en œuvre</u> : CIFOR/Université de Kisangani <u>Période</u> : 2017-2021 <u>Zones d'intervention</u> : réserve de Yanguambi <u>Objectifs</u> : valorisation de la biodiversité, amélioration bien-être humain de la population de la réserve de biosphère, atténuation des tendances de dégradation et de déforestation dans la réserve de Yanguambi. <u>Intervention prévues (encore en phase de démarrage)</u>: agriculture itinérante sur brulis, exploitation de PFNL, production d'huile artisanal, exploitation du bois d'œuvre, exploitation minière artisanale, Etc.</p> | <p>Capitalisations, recherche et développement, monitoring, renforcement des capacités liens avec l'université de Kisangani</p> | <p>Valoriser les résultats des études filières</p> |
| <p>PROVINCE DU KWILU</p> | | | |
| <p>« Programme de Développement Agricole et de Désenclavement dans les Districts du Kwilu et Kwango (PRODADEKK) ».</p> | <p><u>Porteur</u> : Enabel <u>Budget</u> : de l'ordre de 27 M\$ (dont 24,4 millions d'euros du FED). <u>Mise en œuvre</u> : Enabel <u>Période</u> : 2018 <u>Zones d'intervention</u> : Kwilu et Kwango <u>Objectifs</u> : L'objectif global du programme est de réduire le déficit alimentaire et la pauvreté dans les districts du Kwilu et du Kwango par la relance durable du secteur agricole. <u>Intervention prévues (en phase de clôture)</u>: Composante agriculture (appui-conseil, gestion intégrée de la fertilité des sols) Composante désenclavement (bassins de production, marchés agricoles, société civile, aménagement du territoire)</p> | <p>Système d'information sur le marché (SIM) (territoire, Kinshasa, Angola ?) à travers les radios indiqués par l'étude du paysage médiatique et exploration de systèmes TIC s'appuyant sur le réseau du téléphone mobile. Renforcement des organisations paysannes de deuxième et troisième niveau à travers des formations sur la commercialisation Renforcer les capacités des CARG dans la coordination des interventions et en matière de gestion des ressources naturelles, gestion de conflits fonciers, lutte contre les tracasseries</p> | <p>Convention de partenariat/service pour appui sur les modalités de collaboration avec le Gouvernement Provincial du Kwilu via partage d'audits, facilitations pour communication auprès des CARG Partage de rapports baseline Partage de bonnes pratiques sur les risques de gestion financière Capitalisation sur leur approche d'intervention dans le domaine appui-conseil et agriculture : étude réalisée avec Unikin sur la gestion de fertilité des sols en savane Partage des modalités de mise en œuvre du système de planification/suivi/évaluation des services déconcentrés et décentralisés de l'agriculture au niveau de la Province, des territoires et des secteurs d'intervention</p> |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | | Introduction des techniques d'agroforesterie et d'amélioration des sols dans les bassins de production dans lesquels l'activité agricole a lieu en grande partie dans les savanes, pour augmenter la production agricole des ménages | |
| « Programme d'appui aux pôles d'approvisionnement de Kinshasa en produits vivriers et maraîchers » PAPAKIN | <p><u>Porteur</u> : FIDA</p> <p><u>Budget</u> : de l'ordre de 114,9 millions d'USD, échelonné sur deux phases de cinq ans</p> <p><u>Mise en œuvre</u> : FIDA</p> <p><u>Période</u> : 2012-2017(phase1) 2018-6mois (phase test)</p> <p><u>Zones d'intervention</u> : les provinces du Kwilu, Kinshasa et Kongo Central</p> <p><u>Objectifs</u> : Contribuer de manière durable à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des producteurs. Améliorer les niveaux de production et de participation aux circuits de commercialisation des pôles d'approvisionnement maraîchers et vivriers de la ville de Kinshasa.</p> <p><u>Intervention prévues (gelé puis phase de test)</u>: investissements d'aménagement hydro-agricole des périmètres maraîchers et de développement de cultures de rente telles que le palmier à huile</p> | Capitaliser sur les travaux de structuration des OP pour les faire évoluer vers la professionnalisation et faire d'eux des opérateurs clés en matière de prestation de services au profit de leurs membres | Convention de partenariat/service Appui au mapping des OP et aux critères de leurs sélections (performances, gouvernance, ressources humaines, ancrage territoriale, etc.), via partage d'audits, profils des bénéficiaires. Partage de rapports baseline Partage de bonnes pratiques sur les risques de gestion financière Mise à disposition d'une cartographie des zones à haut potentiel de production, et de la dynamique de professionnalisation des OP dans la promotion de systèmes de production orientés vers le marché (Kinshasa, en particulier); |
| Programme d'appui au renforcement des capacités de production agricole et de suivi-monitoring des unions paysannes pour l'agriculture durable | <p><u>Porteur</u> : Direction Générale de la Coopération au Développement/ Belgique (DGD)</p> <p><u>Budget</u> :</p> <p><u>Mise en œuvre</u> : Broederlijk Delen</p> <p><u>Période</u> : 2017-2020</p> <p><u>Zones d'intervention</u> : Province du Kwilu (territoire Bulungu et Bagata) et Mai Ndombe (territoire Inongo)</p> <p><u>Objectifs</u> : Assurer la sécurité alimentaire des ménages agricoles, contribuer à l'augmentation de revenu du ménage, stimuler l'auto-détermination des organisations paysannes impliquées, renforcer les capacités techniques des ménages agricoles membres de 7 unions paysannes de la zone d'intervention en vue de les amener à accroître leurs productions vivrières des filières d'arachide, de maïs et de manioc</p> | Capitaliser sur les travaux de structuration des OP pour les faire évoluer vers la professionnalisation et faire d'eux des opérateurs clés en matière de prestation de services au profit de leurs membres | Convention de partenariat/service Appui au mapping des OP et aux critères de leurs sélections (performances, gouvernance, ressources humaines, ancrage territoriale, etc.), via partage d'audits Partage de rapports baseline Partage de bonnes pratiques sur les risques de gestion financière Mapping des |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | <p><u>Intervention prévues</u> : sensibiliser et accompagner les organisations paysannes au développement de l'entrepreneuriat sur les semences, de la production à la commercialisation des semences pour un accès aux semences de qualité; à l'apprentissage et l'adoption des techniques culturales résilientes, renforcer les capacités de suivis dans les unions, appuyer la constitution d'un cadre de synergie, et le renforcement du rôle des femmes et jeunes paysans, etc.</p> | | |
|--|--|--|--|

Annexe 9 : Tableau de présentation des changements intermédiaires au regard des problèmes identifiés

| Problèmes identifiés | Changement intermédiaire | Construction du changement | Facteurs extérieurs d'influence | Effets du/des changement(s) |
|--|--|--|--|---|
| <p>Les conditions d'accès des exploitations et PME agricoles et autres acteurs du secteur privé agricole aux innovations agroforestières et agro écologiques ne sont pas réunies pour mettre en valeur durablement les zones de savanes et de forêts dégradées.</p> | <p>Les expériences probantes de pratiques agroforestières et agro écologiques sont valorisées et mises à jour régulièrement par une analyse en continue des pratiques. Ces expériences sont enrichies par celles développées au titre d'innovations.</p> | <p>Le Programme prévoit de capitaliser les pratiques agro écologiques et agroforestières en RDC et dans des contextes agro – socio – économiques similaires, afin d'identifier les pratiques et les acteurs porteurs d'expérience pour impulser les changements. Cette capitalisation traduite en fiches techniques servira aux dispositifs de conseil aux exploitations et PME agricoles. Par ailleurs, via un fonds d'appui aux innovations le programme soutiendra des associations entre acteurs des filières (exploitants agricoles, opérateurs économiques) et recherche. Les innovations pourront porter sur des innovations techniques (amélioration des itinéraires de production) mais aussi d'ordre social, institutionnel ou organisationnel, ou porter sur des innovations technologiques liées à la transformation ou de nouvelles pratiques de type « business to business ».</p> | <p>Les interventions en matière d'innovation technique en milieu rural ne sont pas coordonnées. Le programme devra éviter les risques liés à la promotion d'itinéraires insuffisamment analysés, où d'expériences en matière d'agroécologie et d'agroforesterie qui ont conduit à des déceptions fortes de la part des exploitations et PME agricoles</p> | <p>L'ouverture des exploitations et PME agricoles à de nouvelles informations, à de nouvelles formes d'appréhender leur développement et la structuration des services de proximité nécessaires à leur développement facilitera l'adoption et l'appropriation de pratiques plus performantes qui contribueront à renoncer aux pratiques de défriche brulis.</p> |
| | <p>Les exploitations et PME agricoles sont accompagnées par des conseillers professionnels pour prendre des décisions et s'approprier les changements de pratiques souhaités.</p> | <p>Le Programme accompagnera la conception et la mise en œuvre de nouvelles pratiques de conseil aux exploitations et PME agricoles. Cet outil accompagne la prise de décision de l'agriculteur dans le cadre d'une relation de travail avec des techniciens à son écoute. Il pourra ainsi mesurer les résultats agronomiques et économiques de ses activités et adapter sa stratégie en conséquence. Dans cette situation l'agriculteur n'est plus réceptacle de messages imposés, mais acteur des changements au sein de son système de production. L'outil de conseil aux</p> | <p>Le conseil aux exploitations et PME agricoles repose en partie sur l'enregistrement de données et leur interprétation. L'analphabétisme constitue une contrainte forte. Les outils développés devront prendre en compte cet obstacle de manière à s'assurer que les exploitations et PME agricoles restent maîtresses de leurs décisions, garantie indispensable pour l'appropriation des pratiques espérées.</p> | |

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| | | exploitations et PME agricoles sera développé en prenant en considération les enseignements des expériences en cours (et l'environnement économique de l'exploitation suivi de la conjoncture des filières). | | |
| | Une offre de service aux exploitations et PME agricoles à pilotage professionnel se développe. Elle répond à leurs besoins et renforce leur positionnement au sein des filières. | L'accès des exploitations et PME agricoles aux services nécessaires à leur développement sera d'autant amélioré, que ces services sont délivrés ou contrôlés par des organisations qu'elles maîtrisent. Ainsi, les services de conseil aux exploitations et PME agricoles seront développés au sein des alliances productives qui vont se constituer. Ces services de conseil bénéficieront d'appui d'agence locales d'exécution qui les alimenteront en contenu et méthode de formation/accompagnement des exploitants agricoles. En complément, et directement par les ALE, des conseils seront apportés aux OPA en matière d'établissement de plans d'affaires, d'administration et organisation, gestion et comptabilités, etc. | Le choix des opérateurs de conseil impliqués est essentiel. Il s'agira de privilégier ceux qui ont déjà la confiance des exploitants agricoles et des opérateurs des filières. | |
| | Les arrangements institutionnels construits entre les acteurs de service privé et, professionnel améliorent l'efficacité et la cohérence d'ensemble et contribuent à pérenniser des dispositifs de conseil/vulgarisation et plus généralement de service agricole | Le programme identifiera et accompagnera les acteurs qui seront susceptibles de s'engager dans des démarches visant à mettre des modèles durables visant à consolider l'accès des exploitations et PME agricoles aux services qui leur sont nécessaires, en particulier le conseil agricole. Différents modèles (type d'alliances) seront testés, l'enjeu étant de soutenir des modèles où les acteurs économiques (exploitations et PME agricoles, OPA, Opérateurs privés, institutions financières) dont les intérêts convergent autour de la mise en œuvre des forêts et savanes dégradées. Grâce à la mise en place de partenariats les | Les modalités de partenariat au sein des alliances productives devront présenter de manière précise les relations entre les membres ainsi que les activités de chacun d'eux. | |

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
| | | exploitations et PME agricoles seront en mesure de valoriser économiquement leur potentiel agricole, car les contraintes d'accès aux services seront partiellement levées. | | |
| Déficit de confiance mutuelle entre les acteurs du monde agricole et les acteurs du milieu bancaire et financier | Des instruments et outils sont développés pour intéresser les IMF à soutenir les exploitations et PME agricoles en leur permettant notamment de minimiser leurs risques | <p>Le programme prévoit une analyse stratégique de la performance des chaînes de valeur alimentaire et non alimentaire sur la base des études déjà réalisées. Les résultats de cette méta-capitalisation contribueront à la conception d'un modèle de services bancaires et financiers valorisant auprès des IMF et banques une articulation suffisante avec leur stratégie commerciale en vue de soutenir un financement inclusif de l'agriculture et la demande des exploitations agricole Cette analyse sera complétée par une phase d'adaptation des produits financiers.</p> <p>Le développement d'un service de conseil technico-économique aux exploitants agricoles devra permettre de minimiser les risques de difficultés de remboursement des crédits notamment par une bonne analyse des besoins et des appuis pour limiter les risques techniques..</p> | La sous-bancarisation de la population congolaise, plus spécifiquement des ménages agricoles, est le corollaire d'un ensemble de facteurs : des services bancaires orientés en faveur des milieux urbains pendant que la majorité de la population est rurale, des crédits orientés davantage vers le tertiaire plutôt que vers le primaire inhibant de facto l'effet levier potentiel sur les investissements dans l'agriculture, avec pour conséquence globale un niveau de confiance mutuelle entre utilisateurs et institutions bancaires et financières très bas. La contrainte principale du secteur est le financement. Celui -ci est contraint par des facteurs propres aux systèmes financiers décentralisés, mais également par des facteurs structurels de l'économie agricole (que contribue à solutionner l'OS 1) Le choix des acteurs financiers partenaires (IMF de proximité /COOPEC et autres institutions bancaires et financières) sera crucial, il sera nécessaire de s'appuyer sur des acteurs volontaristes, expérimentés, ne présentant pas de cas de mauvaises gouvernances. | La consolidation de l'accès au financement pour les exploitations et PME agricoles passe par l'établissement d'une relation de confiance entre ces derniers et les institutions bancaires et financières. Ce changement intermédiaire contribuera à l'élaboration d'instruments et d'outils incitatifs articulés avec les stratégies commerciales des IMF, pour que ces dernières soient plus enclines à soutenir l'inclusion financière et l'investissement des exploitations et PME agricoles dans des projets agricoles valorisant les espaces savaniques et forestiers dégradés. |

| | | | | |
|---|--|---|---|---|
| <p>Les capacités de financement des exploitations et PME agricoles et des services aux exploitations et PME agricoles nécessaires à l'adoption d'innovations agroforestières et agro écologiques sont encore insuffisantes</p> | <p>Des produits financiers sont accessibles aux exploitations et PME agricoles et aux autres opérateurs des filières. s</p> | <p>Des produits financiers et bancaires seront adaptés pour répondre aux problématiques portées par la mise en œuvre de techniques agroécologiques et agroforestières.</p> <p>L'appui à l'élaboration de plans d'affaires au sein des alliances productives entre acteurs va contribuer à sécuriser les crédits octroyés en améliorant l'analyse de leur besoin. Le partage du risque pourra être favorisé par l'intégration de différents acteurs de la chaîne de valeur tels que les transporteurs et exportateurs, ou transformateurs dans les conventions tripartites définies par un examen des conditions juridiques, partenariales et financières. Les acteurs financiers identifiés seront renforcés de manière systémique que ce soit au niveau des conseillers de proximité ou bien au niveau de des actions de <i>reporting</i> et de « <i>Due Diligence</i> » en interne.</p> | <p>Les institutions bancaires sont peu nombreuses et peu pourvues face à l'immensité des besoins. L'origine des ressources des IFM détermine leur mode de gestion (épargne ou refinancement, ou les deux), selon les cas la durée des placements peut se limiter souvent au court terme. Les institutions bancaires accordent le crédit à brève échéance à un cout parfois dissuasif. L'identification des acteurs clés du changement au sein de l'écosystème financier sera déterminante, et se fera au regard de leurs actions visant une meilleure pénétration des services financiers, mais aussi de leurs degrés d'ouverture au secteur agricole, de leur capacité d'expérimentation, et aussi selon des critères juridiques, financiers et relatifs à la gouvernance.</p> | <p>Ce changement intermédiaire vise donc une meilleure connaissance mutuelle des cycles de crédit et bancaire d'une part, des cycles agricoles d'autres part, pour qu'ainsi les risques inhérents au secteur agricole soient mieux cernés, mieux anticipés et canalisés via un partage entre les différents acteurs privés et bancaires. L'effet levier sera permis par un investissement massif de l'écosystème financier et bancaire envers les exploitations et PME agricoles pour accompagner une mise en culture durable des espaces dégradés.</p> |
| <p>Les leçons tirées des expériences passées ne se sont pas traduites par une pérennisation des actions via un mécanisme d'envergure nationale de soutien à l'agroforesterie et l'agroécologie.</p> | <p>Un mécanisme de financement de subvention adossé au crédit permet de susciter des changements forts de pratiques agricoles mais aussi une meilleur gestion agro économique par les exploitants agricoles et des relations plus étroites et en synergie entre plusieurs acteurs des filières</p> | <p>Ce projet de 5 ans permettra de tester les modalités de soutien au développement d'initiatives de certains acteurs privés des filières pour les analyser, capitaliser et partager et, dans sa dernière année lancera une étude de faisabilité pour pérenniser un dispositif de financement des actions agricoles privées et pour élargir les activités du programme à d'autres provinces. Il est prévu que le projet mette en place des subventions adossées au crédit pour les acteurs les plus économiquement faibles afin qu'ils s'insèrent dans le dispositif du projet. Les appuis apportés aux institutions financières leur facilitent la pénétration du marché.</p> | <p>Le facteur clé de succès de la valorisation des expériences pilotes réussies concerne principalement l'analyse des critères de choix des entités et acteurs à soutenir dans des extensions de financement car ces derniers présenteront des résultats visibles, reproductibles et encourageants sur les plans techniques, financiers et opérationnels, ainsi qu'en matière de gouvernance.</p> <p>De même, il convient d'associer les opérateurs de la microfinance et des banques dès le démarrage du programme notamment aux phases de conception des produits</p> | <p>Ce changement intermédiaire intervient théoriquement une fois que les conditions nécessaires à une confiance renouvelée entre acteurs ruraux et secteur financier sont réunies. Ce changement contribue à ce que l'écosystème financier congolais intervienne davantage en synergie, pour une convergence durable des financements vers le soutien de l'agriculture en zones dégradés, via un mécanisme d'ingénierie fiduciaire innovant et pérenne au-delà du cycle du programme.</p> |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | L'approche par des conventions tripartites entre acteurs de la chaîne de valeur contribue à sécuriser les crédits. | financiers et d'octroi des appuis afin que ces opérateurs appréhendent, sans prendre de risque, le potentiel de bancarisation du secteur | |
|--|--|--|--|--|

Annexe 10 : Plan de trésorerie du Programme

| | Plan de trésorerie (dollars américains - USD) | | | | |
|--|---|---------------|----------------|----------------|----------------|
| | AN 1 | AN 2 | AN 3 | AN 4 | AN 5 |
| TOTAL cout fonctionnement UGP - Appui transversal aux composantes 1-2-3-4 | 1 087 262 USD | 967 762 USD | 967 762 USD | 967 762 USD | 855 262 USD |
| Total volet diffusion agroécologie/agroforesterie, conseil (composante 1) | 578 700 USD | 476 950 USD | 426 075 USD | 421 700 USD | 315 075 USD |
| Total Volet financement des initiatives et appui aux IMF (dont Fonds d'Innovation) - Composante 2 | 78 011 USD | 2 462 761 USD | 2 611 511 USD | 1 230 517 USD | 96 000 USD |
| Sous total Frais généraux de fonctionnement et autres frais direct | 75 000 USD | 75 000 USD | 125 000 USD | 75 000 USD | 125 000 USD |
| Rémunération de l'AFD | 127 328 USD | 278 773 USD | 289 124 USD | 188 649 USD | 97 394 USD |
| TOTAL GENERAL | 1 946 301 USD | 4 261 246 USD | 4 419 472 USD | 2 883 627 USD | 1 488 731 USD |
| Besoins cumulés | | 6 207 547 USD | 10 627 020 USD | 13 510 647 USD | 14 999 378 USD |

Annexe 11 : Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)

Le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ci-dessous sera annexé à la Convention de financement signé entre l'AFD et le gouvernement de la RDC pour la mise en œuvre du PSFD. IL s'agit d'un document contraignant, engageant l'état signataire à mettre en œuvre l'intégralité des actions qu'il propose pour limiter les risques socio-environnementaux identifiés.

| Thème | Actions requises | Ressources et responsabilités | Source de financement | Calendrier : préparation & mise en œuvre | Indicateur de réalisation effective |
|---|--|-------------------------------|-----------------------|--|---|
| 1. Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux | | | | | |
| 1.1. Gestion des impacts E&S | Prise en compte du CGES ⁴⁹ et de la matrice des risques E&S ⁵⁰ réalisés dans le cadre du plan d'investissement REDD+ dans l'élaboration des plans de gestion établis avec les communautés environnantes afin de vérifier qu'il n'y a aucun impact socio-écologique négatif ou que ceux si sont sous contrôle. | UGP/MOA | AFD | Avant le démarrage des activités dans chaque zone d'intervention | Plans de gestion transmis à l'AFD |
| 1.2. Enquêtes ménages et identification des parties prenantes (incluant aspects genre et foncier) | Tel que préconisé dans la matrice des risques E&S FONAREDD, une connaissance du contexte socio-économique local est préconisé : <ul style="list-style-type: none"> - identifier les parties prenantes, leurs liens, leurs intérêts partagés et leurs conflits d'intérêt. notamment en matière de GRN ; - élaborer de manière transparente les échantillons d'interlocuteurs et de leur représentativité ; - consulter chaque groupe d'intérêt vis-à-vis des objectifs à conduire ; - étudier séparément et en groupes les données des problèmes à résoudre : limiter la déforestation, améliorer les conditions de vie et les revenus, favoriser le développement local ; - bien identifier les types d'activités qui vont être conduites et examiner les modalités et les conséquences de ces activités pour chaque groupe d'intérêt Etc. Cet aspect devra être budgétisé. | UGP/MOA | AFD | Avant le démarrage des activités | Etudes socio-économiques disponibles sur chaque zone d'intervention |

⁴⁹ <http://documents.worldbank.org/curated/en/174551468188956847/pdf/E4838-v1-FRENCH-EA-P124072-PUBLIC-Disclosed-8-25-2015-Box393204B.pdf>

⁵⁰ <http://www.fonaredd-rdc.org/wp-content/uploads/2017/06/MATRICE-DE-GESTION-DES-RISQUES.pdf>

| Thème | Actions requises | Ressources et responsabilités | Source de financement | Calendrier : préparation & mise en œuvre | Indicateur de réalisation effective |
|--|--|-------------------------------|-----------------------|--|---|
| 1.3. Gestion E&S par les opérateurs du secteur agricole et IMF | <p>Les opérateurs du secteur agricole (OPA) et IMF devront exiger aux alliances l'application des standards E&S requises par le programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de ces aspects dans la sélection des projets ; - Création d'outils à disposition des opérateurs du secteur et IMF ; - Un renforcement des capacités sur ces aspects devra être assuré auprès des OPA et IMF. | UGP/ALE | AFD | Avant la phase de sélection des projets et tout au long du programme | <ol style="list-style-type: none"> 1. Appel à proposition couvrant ces aspects. 2. grille de sélection des projets prenant en compte ces aspects. 3. rapports de suivi semestriel. 4. calendrier + plans de formations prenant en compte ces aspects. 5. PA/IMF disposant d'outils internes pour maîtriser ces aspects |

| Thème | Actions requises | Ressources et responsabilités | Source de financement | Calendrier : préparation & mise en œuvre | Indicateur de réalisation effective |
|--|---|-------------------------------|-----------------------|--|--|
| 2. Main d'œuvre et conditions de travail | | | | | |
| <p>2.1 Conditions de travail et d'emploi</p> <p>2.2 Non-discrimination et égalité des chances</p> <p>2.3 Organisations de travailleurs</p> <p>2.4 Protection de la main-d'œuvre : travail des enfants ou travail forcé</p> <p>2.5 Hygiène et sécurité du travail</p> | <p>Application du Code de travail, des règles de l'OIT</p> <p>Les IMF/OPA devront disposer d'outils permettant l'évaluation et le suivi des alliances productives sur cet aspect.</p> <p>La sélection des projets devra prendre en compte ces aspects.</p> <p>Les formations/renforcement de capacités dispensés auprès des OPA/IMF et des exploitations agricoles/alliances devront couvrir ces aspects.</p> | UGP/ALE | AFD | Avant la phase de sélection des projets et tout au long du programme | <p>1.Appel à proposition couvrant ces aspects.</p> <p>2.Grille de sélection des projets prenant en compte ces aspects.</p> <p>3.Rapports de suivi semestriel.</p> <p>4.Calendrier + plans de formations prenant en compte ces aspects.</p> <p>5.OPA/IMF disposant d'outils internes pour maîtriser ces aspects</p> |
| 3. Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes | | | | | |

| Thème | Actions requises | Ressources et responsabilités | Source de financement | Calendrier : préparation & mise en œuvre | Indicateur de réalisation effective |
|---|--|-------------------------------|-----------------------|---|---|
| 3.1. Maintien des paysages forestiers | <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un Système d'Informations Géographiques où toutes les parcelles des zones d'emprise seront géoréférencées ; - Disposer d'un outil de suivi satellitaire de l'évolution du couvert forestier, permettant de mesurer et d'analyser les impacts du programme. Ce dernier devra s'intégrer au système national de suivi des forêts (NSFM) ; - Formaliser le cadre de suivi-évaluation du programme et le tenir à jour. Ce suivi devra aussi être assuré par un observateur indépendant, autre que l'UGP | UGP/observateur indépendant | AFD | Avant démarrage du programme pour avoir état initial et tout au long du programme | <ol style="list-style-type: none"> 1. Transmission du cadre/outil de suivi à l'AFD 2. Transmission de l'état de référence du couvert forestier 3. Rapports de suivi semestriel |
| 3.2. Pratiques agricoles et gestion des espaces durables | Mis en place d'un observatoire de l'évolution des pratiques agricoles et de gestion des espaces | UGP/ ? | AFD | Avant démarrage du programme pour avoir état initial et tout au long du programme | <ol style="list-style-type: none"> 1. Transmission de l'état de référence 2. Rapports de suivi |
| 4. Engagement des parties prenantes/gestion concertées des territoires | | | | | |

| Thème | Actions requises | Ressources et responsabilités | Source de financement | Calendrier : préparation & mise en œuvre | Indicateur de réalisation effective |
|------------------------------------|--|-------------------------------|-----------------------|--|---|
| 4.1. Divulgateion de l'information | <ul style="list-style-type: none"> - L'information des parties prenantes (bénéficiaires/autorités locales) du projet se fera au travers le COPIL et les autorités nationales. - Information préalable des bénéficiaires potentiels des activités pour les informer de l'existence du programme et pour élaborer avec eux le contenu détaillé des activités et obtenir leur consentement. - Capitalisation des principales activités du programme détaillant les principales leçons apprises et débattues ensuite dans des ateliers d'échange pour permettre une diffusion de l'information et si possible la répliation des modèles ayant été les plus performants. | UGP/MOA | AFD | Avant, pendant et Après les travaux | <ul style="list-style-type: none"> 1. Plan de divulgation des informations 2. PV de réunion de COPIL et réunions avec bénéficiaires (fréquence sur la base du plan de divulgation) 3. Rapport de restitution des ateliers d'échange (fréquence sur la base du plan de divulgation) |
| 4.2. Règlement des plaintes | Le programme devra donner la possibilité aux bénéficiaires/personnes potentiellement impactées de saisir le mécanisme de gestion des plaintes du FONAREDD, tel que décrit à l'annexe 6 du manuel d'opération ⁵¹ | FONAREDD | FONAREDD | Tout au long du programme | Rapports de suivi des plaintes |

⁵¹ <http://www.fonaredd-rdc.org/wp-content/uploads/2017/06/Manuel-dOp%C3%A9ration-du-Fonds-National-REDD-de-la-RDC.pdf>

| Thème | Actions requises | Ressources et responsabilités | Source de financement | Calendrier : préparation & mise en œuvre | Indicateur de réalisation effective |
|--|---|-------------------------------|-----------------------|--|-------------------------------------|
| 5. Genre | | | | | |
| Prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans le programme | <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic dans le cadre du point 1.2 et élaborer un plan d'action genre (PAG), tel que mentionné dans l'idée du programme. - Equiper l'UGP d'une expertise genre. - Budgéter l'élaboration du PAG et sa mise en œuvre. | UGP/MOA | AFD | Avant le démarrage des activités | Rapports de suivi du PAG |